



## SOMMAIRE DE LA 1<sup>re</sup> LIVRAISON 2014

● Conseil d'administration de la SHAP .....	3
● Assemblée générale : rapport moral 2013 (Brigitte Delluc).....	5
● Assemblée générale : rapport financier 2013 (Marie-Rose Brout) .....	8
● Compte rendu de la séance	
du 6 novembre 2013 .....	11
du 4 décembre 2013 .....	17
du 8 janvier 2014.....	21
● Éditorial : Cent quarante ans (Gérard Fayolle) .....	29
● La politique du Périgord en 1564 : les doléances de ses états (Claude-Henri Piraud).....	31
● Curés et maires sous le Concordat (Robert Bouet) .....	47
● Paul de Chadois (1830-1900). Itinéraire d'un élu périgordin oublié (Cyril Pralong).....	59
● Lorsque la petite commune de Fleurac eut l'honneur d'avoir un député-maire. Marc Villemonte de La Clergerie (1851-1926) (Jean-Marie Védrenne) .....	93
● Léon Sireyjol (1861-1942), élu du Nontronnais (Jacques Lagrange) .....	99
● Un radical au cœur de la vie politique du Périgord : Georges Bonnet. 2 <sup>e</sup> partie : Retrouver une place sur l'échiquier (1950-1960) (Jacques Puyaubert) .....	105
● Henri Sicard, député-maire philosophe de Bergerac (Annie-Paule et Christian Félix) .....	129
● Dans notre iconothèque : Une nouvelle grotte à gravures schématisées. Le Trou croisé à Saint-Georges-de-Montclar (Dordogne) (Brigitte Delluc et Gilles Delluc, avec la collaboration de Patrick Lasserre, Gérard Delorme et Camille Rossy--Delluc) .....	135
● Notes de lecture : Se souvenir de Sarlat. 150 ans de restauration (A. Bécheau), Daglan, mon village (J.-J Jarrige (coord.)), 70 ans d'édition. Fanlac 1943-2013 (B. et F. Tardien), Le bullaire périgourdin. Recueil des actes pontificaux antérieurs à 1198 concernant l'ancien diocèse de Périgueux (J.-C. Ignace), L'âme du hameau (J.-M. Linfort), Train de vie en Périgord. De Niversac à Villefranche-du-Périgord : 1863-2013 (M. Lasserre), Châteaux et manoirs en Montravel et Gursonnais (J. Lafond-Grellety), Quoi de neuf chez les Pétrucos ? Dix ans d'archéologie en Périgord gallo-romain (collectif, Vesunna, site-musée gallo-romain de Périgueux) .....	153
● Courrier des chercheurs et petites nouvelles (Brigitte Delluc) .....	157
● Programme de nos réunions. 2 <sup>e</sup> trimestre 2014.....	160

Le présent bulletin a été tiré à 1 150 exemplaires.

**Photo de couverture** : La vie politique en Périgord, documents issus des collections de la Société historique et archéologique du Périgord.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SHAP POUR 2012-2014**

Présidents d'honneur : Dr Gilles Delluc  
P. Pierre Pommarède († 2010)

MM. Jean-Louis AUCOUTURIER, Dominique AUDRERIE, Thierry BARITAUD,  
Pierre BESSE, Alain BLONDIN, Jean-Pierre BOISSAVIT, M<sup>lle</sup> Marie-Rose BROUT,  
MM. Maurice CESTAC, Jean-Marie DEGLANE, M<sup>me</sup> Brigitte DELLUC,  
MM. Gérard FAYOLLE, Bernard GALINAT, M<sup>me</sup> Marie-Pierre MAZEAU-JANOT,  
M. François MICHEL, M<sup>me</sup> Mireille MITEAU, MM. Patrick PETOT,  
Claude-Henri PIRAUD, M<sup>me</sup> Jeannine ROUSSET.

### **BUREAU**

Président : M. Gérard FAYOLLE  
Vice-Président : M. Dominique AUDRERIE  
Secrétaire générale : M<sup>me</sup> Brigitte DELLUC  
Secrétaire adjoint : M. François MICHEL  
Trésorier : M<sup>lle</sup> Marie-Rose BROUT  
Trésorier adjoint : M<sup>me</sup> Mireille MITEAU

### **DÉLÉGATIONS ET COMMISSIONS**

#### *Comité scientifique, de lecture et de rédaction*

M. Gérard FAYOLLE, président, assisté de M. Patrick PETOT.  
Membres : MM. Dominique AUDRERIE, Alain BLONDIN, M<sup>me</sup> Brigitte DELLUC,  
MM. François MICHEL, Claude-Henri PIRAUD et M<sup>me</sup> Jeannine ROUSSET

#### *Direction du personnel*

M<sup>lle</sup> Marie-Rose BROUT, assistée de M<sup>me</sup> Mireille MITEAU

*Trésorerie*

M<sup>lle</sup> Marie-Rose BROUT, trésorière, M<sup>me</sup> Mireille MITEAU, trésorière adjointe, assistées de MM. Jean-Pierre BOISSAVIT et Maurice CESTAC

*Commission des bâtiments*

M. Gérard FAYOLLE, président, M. Bernard GALINAT, vice-président, assistés de MM. Jean-Louis AUCOUTURIER, Thierry BARITAUD, Jean-Pierre BOISSAVIT, M<sup>lle</sup> Marie-Rose BROUT

*Bibliothécaires*

M. Patrick PETOT, assisté de MM. Pierre BESSE, Maurice CESTAC, François MICHEL et M<sup>me</sup> Jeannine ROUSSET

*Iconothèque*

M<sup>me</sup> Jeannine ROUSSET et M. Pierre BESSE, assistés de MM. Thierry BARITAUD, Maurice CESTAC, Gérard FAYOLLE et M<sup>me</sup> Marie-Pierre MAZEAU-JANOT

*Archives*

M<sup>me</sup> Jeannine ROUSSET, assistée de M. François MICHEL et M<sup>me</sup> Mireille MITEAU

*Site Internet et informatisation*

M. Pierre BESSE

*Relations avec la presse*

M. Gérard FAYOLLE

*Sorties*

MM. Dominique AUDRERIE, Alain BLONDIN, Jean-Pierre BOISSAVIT et M<sup>mes</sup> Mireille MITEAU et Jeannine ROUSSET

**RUBRIQUES DANS LE BULLETIN**

*Dans notre iconothèque – Revue de presse –  
Courier des chercheurs et petites nouvelles*

M<sup>me</sup> Brigitte DELLUC

*Petit patrimoine rural*

La Pierre angulaire

*Patrimoine restauré*

Fondation du Patrimoine

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU MERCREDI 5 MARS 2014**

### ***RAPPORT MORAL POUR L'ANNÉE 2013***

2013 s'est terminée avec une grande tristesse : la disparition de Jacques Lagrange, notre collègue depuis près de 60 ans, notre ami et notre ancien directeur des publications pendant plus de 20 ans.

L'année s'est déroulée sans soucis matériels et les membres du conseil d'administration ont consacré leurs réunions bimestrielles au bon déroulement des activités de notre association. Plusieurs fois, ils se sont réunis pour participer à des transports de livres pour ranger la bibliothèque. Nos remerciements vont à la municipalité de Périgueux, à Martine Balout, du Service Ville d'art et d'histoire, et à Laurent Briquet, du Service des espaces verts, qui veillent à l'entretien de notre jardin et à notre collègue Jean Gouny qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie à détruire le lierre qui envahissait les murs de notre immeuble et de notre jardin.

Grâce à notre trésorière, Marie-Rose Brout, assistée de Mireille Miteau, le bilan de nos finances est à nouveau positif, malgré le remboursement de l'emprunt pour la façade, quelques travaux et les investissements rendus nécessaires pour améliorer le confort de la salle de séances (chaises).

Notre site Internet ([www.shap.fr](http://www.shap.fr)), sans cesse enrichi et amélioré par Pierre Besse, permet à chacun, qu'il soit membre ou non de notre Compagnie, de suivre nos activités, de connaître le programme toujours renouvelé de nos réunions. Il est aussi consulté par les personnes désirant effectuer des recherches bibliographiques, tant dans notre *Bulletin (Mémoire du Périgord* et tables analytiques annuelles) que dans le fonds de notre bibliothèque, régulièrement mis à jour (après avoir sélectionné une des bases de données accessibles en haut de la page d'accueil, saisir un mot-clé dans le champ à compléter, puis cliquer sur « recherche »). Une rubrique, en cours de fabrication par Pierre Besse, est désormais consacrée à notre iconothèque : on y trouve un cliché, en basse définition, de chaque document et les indications nécessaires pour l'identifier. Ce site est régulièrement consulté (plus de 100 personnes par jour).

En plus de la presse quotidienne locale qui annonce régulièrement nos activités, plus de la moitié de nos membres (ceux qui ont fourni leur email) reçoivent désormais directement notre *Lettre mensuelle d'information* diffusée par courriel Internet, une semaine avant chaque réunion : programme des communications et informations annexes.

C'est ainsi que nos réunions mensuelles, sous la direction de notre président, Gérard Fayolle, continuent à réunir, chaque premier mercredi du mois de 14 heures à 16 heures 30, une centaine de nos adhérents répartis dans la salle des séances et dans la bibliothèque, pour écouter des communications variées et de qualité. Nos vifs remerciements vont à tous nos communicants. L'équipement audiovisuel fonctionne sans souci grâce au dévouement et à l'efficacité de Pierre Besse et de Henri Serre. Après les deux beaux tableaux offerts par Jean Riboulet-Rebière, notre salle de séances s'est enrichie d'un superbe tableau offert par Jean-Michel Linfort, sans oublier un buste en plâtre de notre ancien président, le Dr Edouard Galy, offert par M. l'abbé Magimel.

Notre bibliothèque, dirigée par Patrick Petot et Jeannine Rousset, avec l'aide de François Michel et Maurice Cestac, accueille les chercheurs, adhérents à notre société, chaque samedi après-midi, de 14 heures à 17h30. Elle continue à s'enrichir régulièrement avec les publications des sociétés savantes, avec les publications concernant notre département et avec les ouvrages offerts par leurs auteurs ou éditeurs. Ces derniers font l'objet d'une analyse dans le *BSHAP*. Cette année, notre bibliothèque s'est enrichie de 3 dons particulièrement importants : la bibliothèque de la Société départementale d'horticulture et d'acclimatation de la Dordogne ; une édition des *Chroniques de Froissart* et une *Histoire de France* de Victor Duruy (don de Colette Poirier) ; un lot de lettres de Léon Bloy (don de J. Brout). En outre, M.-R. Brout nous a offert de solides étagères pour améliorer le rangement de nos réserves de livres et de fonds patrimoniaux. Un grand merci à tous nos donateurs.

Comme chaque année, nos excursions d'été et d'automne ont connu un grand succès : le 22 juin, dans la Double et le Landais ; le 21 septembre, autour de Lalinde. Un grand merci aux organisateurs de ces sorties, et particulièrement à Dominique Audrerie, à nos hôtes et à nos érudits conférenciers qui nous permettent de visiter et, souvent, de découvrir des éléments peu connus de notre patrimoine périgordin. Un remerciement aussi à nos collègues qui en rédigent les comptes rendus pour le plaisir et l'intérêt de ceux qui n'ont pu se joindre à nous (*BSHAP*, 2013, p. 407-412 et p. 563-566).

Après le voyage à Rome en 2012, ce fut un voyage en Sicile pour un groupe d'une trentaine de personnes, du 28 juin au 5 juillet 2013. Manifestement il faisait très chaud, mais tout le monde est revenu ravi. Merci à François Michel pour ce magnifique voyage de découverte historique et archéologique et pour son compte rendu : il permet à ceux qui sont restés en France d'en profiter un peu (*BSHAP*, 2013, p. 413-418). Un voyage en Sardaigne est d'ores et déjà programmé pour septembre 2014.

Comme chaque année, l'hôtel de Fayolle, notre siège, a été ouvert au public, pour les Journées du Patrimoine, le samedi 14 et le dimanche 15 septembre 2013, en commémoration du centenaire de la loi sur la protection des Monuments historiques. Des expositions ont été préparées grâce à nos archives et à notre bibliothèque.

De même, comme chaque année, notre compagnie a participé à plusieurs manifestations, en particulier : le colloque des Amis de Cadouin et le prix littéraire de Brantôme. Notre président a présidé le colloque du millénaire de Saint-Astier et les communications correspondantes seront publiées dans notre *Bulletin*.

Le comité scientifique de lecture et de rédaction, sous la direction de Gérard Fayolle, travaille régulièrement à la préparation du *Bulletin*. Les quatre livraisons de cette année ont offert à nos membres 26 mémoires inédits couvrant tous les sujets depuis la Préhistoire jusqu'aux temps les plus modernes, et leurs auteurs sont vivement remerciés. On y lit aussi les rubriques habituelles permettant de suivre l'enrichissement de la bibliothèque, les notes de lecture, l'annonce des programmes des réunions mensuelles et leurs comptes rendus, les Petites nouvelles, le Courrier des chercheurs et les demandes des lecteurs, des notes sur le Patrimoine rural rédigées par *La Pierre angulaire* (dans 1 livraison sur 2). La quatrième livraison de 2013 consacrée à *la Vie politique en Périgord* (jusqu'à la fin des années 1950) réunit cinq mémoires passionnants et si copieux qu'il a fallu programmer une deuxième livraison sur ce sujet : la suite paraîtra dans la première livraison de 2014. Le sommaire du tome CXL et la table des illustrations sont fournis dans la quatrième livraison de 2013. La table analytique sera mise en ligne sur notre site Internet au cours de l'année 2014.

En lien constant avec notre président et avec les membres du conseil d'administration, Sophie Bridoux-Pradeau est devenue, au fil des ans, un élément essentiel de notre compagnie : elle assure avec gentillesse et efficacité la liaison avec les membres, pilote la fabrication de notre *Bulletin* et de sa table analytique, effectue le classement des entrées dans la bibliothèque (ouvrages et documents), après leur enregistrement pour le *Bulletin*. Elle assiste Pierre Besse pour la mise à jour permanente de notre site Internet et pour la diffusion de la *Lettre mensuelle d'information*. Elle aide l'équipe de la trésorerie. Elle assure la permanence téléphonique aux heures indiquées sur le répondeur téléphonique et gère le programme de nos réunions mensuelles.

Brigitte Delluc, secrétaire générale

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013****Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2013	Net au 31/12/2012
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Logiciels	4 171,95		4 171,95	4 171,95
Amortissement logiciels		4 171,95	-4 171,95	- 4171,95
	4 171,95	4 171,95		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Constructions				
Bâtiments	679,32		679,32	679,32
Aménagement	76 585,49		76 585,49	75 343,22
Amortissement agencement		12 251,22	-12 251,22	-7 056,43
	77 264,81	12 251,22	65 013,59	68 966,11
Installations techniques, matériel				
Matériel	6 453,61		6 453,61	3 070,13
Amortissement matériel		2 340,07	-2 340,07	-1 922,56
	6 453,61	2 340,07	4 113,54	1 148,57
Autres immobilisations corporelles				
Matériel de bureau	3 674,19		3 674,19	3 674,19
Amortissement matériel de bureau et infor.		3 412,82	-3 412,82	-2 923,79
	3 674,19	3 412,82	261,37	751,40
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>91 564,56</b>	<b>22 176,06</b>	<b>69 388,50</b>	<b>70 866,08</b>
<b>STOCKS</b>	<b>12 842,00</b>		<b>12 842,00</b>	<b>12 842,00</b>
Ouvrages	12 842,00		12 842,00	12 842,00
<b>CRÉANCES</b>				
<b>DIVERS</b>				
<b>DISPONIBILITÉS</b>				
Crédit agricole (compte c.)	100,00		100,00	100,00
Crédit agricole (livret)	1 123,89		1 123,89	1 129,88
Banque postale (compte c.)	2 916,52		2 916,52	1 132,95
BNP Paribas (compte c.)	1 257,45		1 257,45	55,41
BNP Paribas (livret)	3 351,05		3 351,05	1 709,29
Livret d'épargne	79 430,84		79 430,84	78 192,78
Livret d'épargne B	15,54		15,54	15,40
	88 195,29		88 195,29	82 335,71
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>101 037,29</b>		<b>101 037,29</b>	<b>95 177,71</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>192 601,85</b>	<b>22 176,06</b>	<b>170 425,79</b>	<b>166 043,79</b>



## Bilan passif

	au 31/12/2013	au 31/12/2012
Fonds associatifs sans droit de reprise	112 076,28	113 876,11
Résultat de l'exercice	4 795,44	-1 799,83
Subvention d'investissement	12 986,35	12 986,35
Quote part de subvention inscrite/CR	-1 948,33	-1 082,68
	11 038,02	11 903,67
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>127 909,74</b>	<b>123 979,95</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>FONDS DEDIÉS</b>		
Emprunts BNP éch. 08.2019	26 094,34	30 136,27
Emprunts et dettes financières diverses (cautions reçues)	800,00	800,00
Dettes fiscales et sociales		
Sécurité sociale	3 288,34	3 145,66
Impôts à payer	3 548,00	758,00
	6 836,34	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 242,27	233,47
Divers, charges à payer	7 543,10	6 990,44
<b>DETTES</b>	<b>42 516,05</b>	<b>42 063,84</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>170 425,79</b>	<b>166 043,79</b>

**Exercice 2013 et Budget prévisionnel 2014**

	Exercice 2013	Budget prévisionnel 2014
<b>DÉPENSES</b>		
Impression et envoi du Bulletin	19 323	20 000
Papeterie	972	1 000
Achats de livres	3 346	1 600
Entretien des locaux	4 138	3 000
Assurances	3 250	3 300
EDF-GDF-Eau	1 941	2 000
Honoraires comptable	1 512	1 600
Excursions	4 042	5 000
Réceptions, déplacements	443	500
Corresp., téléphone	2 190	2 500
Impôts	12 097	12 450
Salaires et charges	30 579	34 300
Intérêts des emprunts	1 014	1 000
Frais de banque	78	50
Impôt sur bénéfice	2 846	3 000
Dotations	6 100	6 200
Charges exceptionnelles	625	
<b>TOTAL</b>	<b>94 496</b>	<b>97 500</b>

	Exercice 2013	Budget prévisionnel 2014
<b>RECETTES</b>		
Prestations	119	
Ventes de livres	1 087	1 100
Excursions et congrès	5 264	6 300
Autres produits	2 569	1 000
Loyers	28 257	29 000
Italie	4 470	1 500
Cotisations	24 565	26 300
Abonnements	28 251	30 200
Dons	2 451	
Escompte produits financiers	1 392	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>98 425</b>	<b>96 800</b>
<b>Reprise prov. subvention</b>	<b>866</b>	<b>700</b>
	<b>99 291</b>	<b>97 500</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>4 795</b>	

Grâce au travail et à l'attention des administrateurs et de nombreux collègues, notre bilan 2013 est positif de 4 795,44 €. Nos locations, et plus particulièrement celle des bureaux du 1<sup>er</sup> étage du 16 rue du Plantier, inoccupés pendant une partie de l'année 2012 et désormais loués à la galerie L'Événementiel, ainsi que le produit du voyage en Sicile ont contribué à notre bon résultat. Nous remercions vivement notre collègue François Michel, organisateur de ce séjour. Mais les bénéfices de la location entraînent une hausse des impôts. Ceux-ci sont supérieurs de 3 000 € à ceux de 2012. Comme nombre d'associations, nous constatons une légère baisse des cotisations et abonnements en 2013. Continuons à bien servir nos adhérents. L'achat de nouvelles chaises pour notre salle de réunions y a contribué. La reliure de la collection de bulletins de notre bibliothèque a pu être financée. Je remercie nos adhérents pour leur fidélité.

Marie-Rose Brout, trésorière

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

# Comptes rendus des réunions mensuelles

## *SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013*

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 97.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### ***ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE***

#### **Entrées de livres**

- Penaud (Guy), 2013. *Dictionnaire des députés de la Dordogne de 1789 à nos jours*, Paris, éd. L'Harmattan (coll. Historiques) (don de l'auteur)

- Penaud (Guy), 2013. *Périgueux*, La Crèche, éd. Geste éditions (coll. Petite histoire) (don de l'auteur)

- Penaud (Guy), 2013. *Périgord*, La Crèche, éd. Geste éditions (coll. Petite histoire) (don de l'auteur)

- Placet (Paul), 2013. *Vézère, Toison d'Or. Le Livre d'une Chose parmi les Siens dans son Pays*, Sarlat, éd. des Pechs de Sarlat (don de l'auteur)

- Barker (Edward Harrison), 2013. *Deux étés en Guyenne. Journal de voyage au fil de la Dordogne (1892-1893)*, traduit de l'anglais par François Rallion, Périgueux, éd. Fanlac, avec un avant-propos de Corinne Marache (don de l'éditeur)

- D'Hondt (Jean-Loup), 2013. *La société zoologique de France. Pages d'annales*, Mémoire n° 44 de la société zoologique de France (don de l'auteur).

Un ouvrage où sont évoqués les souvenirs de quelques Périgordins.

### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- Notes sur Drayaux rédigées par J.-M. Védrenne pour la sortie du 21 septembre 2013.

### **REVUE DE PRESSE**

- Direction régionale des Affaires culturelles. Service régional de l'Archéologie, 2013. *Bilan scientifique 2011* : « Dordogne », p. 8-91, avec 80 notices sur les fouilles effectuées en Dordogne et une notice particulière sur la grotte de Cussac (Le Buisson-de-Cadouin), p. 213-217

- *Fondation du Patrimoine, La Lettre d'information Aquitaine*, n° 31, 2013 : note sur l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Bézenac

- *Lo Bornat*, n° 3, 2013 : « Bergerac et sa félibrée » (J. Lascaux) ; « L'Institut Eugène Le Roy » (G. Fayolle) ; « Éléments de communication pour la promotion occitane » (M. Boudet)

- *Église en Périgord*, n° 20, 2013 : « Les ministères institués, hier et aujourd'hui » (G. Rémy)

- *Bulletin de la Société botanique du Périgord*, n° 81, 2013 : « Robert Virot (1915-2002). De Nouméa au Buisson-de-Cadouin » (S. Miquel)

- *GRHiN*, CR 435, 2013 : « Henri Laforest (1904-1989) et les élections législatives de 1956 et 1958 » (H. Lapouge) ; « Maurice Albe, graveur du Périgord éternel » (D. Lavigne), extrait du *Journal du Périgord*, n° 4, 1990

- *Bulletin de la Société des études du Lot*, 3<sup>e</sup> fascicule, 2013 : « Le renseignement tactique dans la défense des villes fortifiées (Quercy, Rouergue et zones limitrophes) pendant la guerre de Cent Ans » (N. Savy) ; « sortie du 9 juin en Périgord » (P. Foissac)

- *Société archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*, 2013 : « Table générale des tomes CXXVI à CXXXV (2001-2010) du Bulletin archéologique », avec des index, en particulier par lieu, en Dordogne, une rubrique sur l'église Saint-Pierre et Saint-Sicaire de Brantôme en 2010.

### **COMMUNICATIONS**

Les chaises de notre salle de réunion ont été remplacées par de confortables chaises bleues. Les membres présents félicitent le conseil d'administration de cette initiative, en partie compensée par la vente des chaises précédentes.

Le président salue Mélanie Lebeaux, qui vient de soutenir brillamment sa thèse à Toulouse avec une mention très honorable. Il indique que deux reportages photos sur le voyage en Sicile sont disponibles sur notre site. Il annonce qu'une exposition sur l'affichiste sarladais Carrier est actuellement ouverte au 16, rue du Plantier. Il signale les manifestations à venir et met les prospectus à disposition sur le bureau, en particulier « La grande collecte d'images, lettres et carnets de la guerre 1914-1918 » à Saint-Capraise-

de-Lalinde les 9 et 10 novembre, le 10 novembre une conférence sur « La forêt de la Double de la préhistoire au XVIII<sup>e</sup> siècle » à Echourgnac, le 15 novembre, une conférence de Brigitte et Gilles Delluc sur « les grottes et les abris sculptés avant Lascaux » à Saint-Germain-et-Mons pour le GERBAPP et une autre de René Delon sur « Le tabac en Bergeracois, 80 ans d'histoire » à Lamonzie-Saint-Martin, le 23 novembre « Les rencontres historiques de La Tour-Blanche » sur le thème « Antoine de Tounens et les indiens Mapuches du Chili et d'Argentine ».

Gilles Delluc (avec la collaboration de Brigitte Delluc) présente *l'expertise du suaire de Cadouin dans la correspondance des intéressés*. « Ce tissu fatimide a été vénéré pendant huit siècles comme le suaire de la tête du Christ. En 1934, une étude du RP jésuite Francès, accompagnée d'une expertise de Gaston Wiet, grand spécialiste du monde arabe, avait conduit M<sup>gr</sup> Louis, évêque de Périgueux, à interrompre les pèlerinages : ils avaient lieu traditionnellement début septembre, avec ostension de la relique dans une vitrine dorée portée sur l'épaule par quatre hommes, au travers du village, devant une foule imposante, avec médailles, images pieuses et chapelets en souvenir du « Saint Suaire ». La décision a été prise quelques semaines avant la date du pèlerinage de 1934 et elle a été annoncée par un communiqué dans *La Semaine religieuse*. Cette suspension brutale avait terriblement heurté les Caduniens. Pourtant, les échanges de correspondances entre les différents protagonistes, l'abbé Boucher, curé de Cadouin, le RP Francès, le savant Gaston Wiet et M<sup>gr</sup> Louis, montrent le cheminement qui a conduit à cette décision et les précautions prises par les uns ou les autres pour la faire accepter (fig. 1). Le tissu est une toile de lin ornée d'une tapisserie insérée. Dans une de ses correspondances datée du 5 avril 1934, le RP

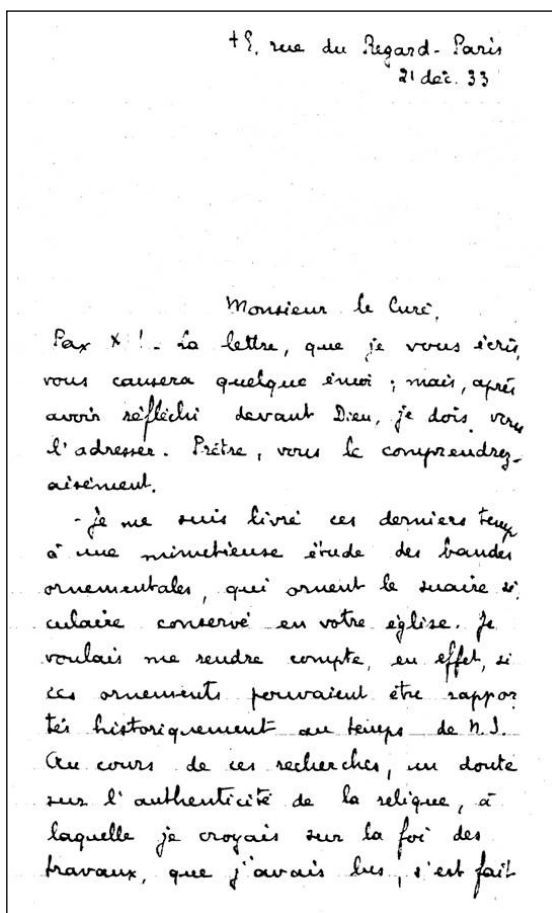


Fig. 1.

Francès envoie le déchiffrement du décor par Gaston Wiet, effectué grâce aux photographies envoyées par l'abbé Boucher : des étoiles coptes et des lettres coufiques où le spécialiste a déchiffré des invocations à Allah, à Mahomet, à l'émir Moustà-Ali et à son vizir El Afdal. Elles permettent de dater ce tissu égyptien de la fin du XI<sup>e</sup> siècle (précisément entre 1095 et 1098). Le tissu a été classé Monument historique le 1<sup>er</sup> décembre 1935. La présente communication a été préparée grâce aux photocopies des lettres originales recueillies lors de l'inventaire de la bibliothèque du presbytère effectué par M. Berthier, B. et G. Delluc entre janvier et octobre 1993. Aujourd'hui, le « suaire » de Cadouin n'est plus exposé. Il est remplacé par un superbe fac-similé présenté dans une exposition permanente à côté du cloître en compagnie d'autres souvenirs des pèlerinages » (résumé des intervenants).

Alain Bernard présente *la colonie pénitentiaire d'enfants de Jommelières à Javerlhac* qu'il a découverte en consultant une liasse d'archives grâce à Corinne Faye, des Archives départementales de la Dordogne. Il projette des documents provenant du fonds Jommelières, dont un dessin montrant un dortoir collectif aux lits bien alignés (fig. 2). Vers 1870, l'industriel Louis Victor Auguste Masse achète en Périgord Vert un domaine dans lequel il a l'idée de créer un centre d'éducation surveillée. Ce bourgeois éclairé, ancien maire de Javerlhac, veut lutter contre la délinquance par l'instruction. En 1876, il présente son projet au sous-préfet de Nontron pour 50 enfants. En 1878, trois bâtiments sont construits avec des cellules pour les petits délinquants. Toute leur vie est codifiée : lever à 5 h, cours de 6 h à 8 h, déjeuner à 8 h, coucher

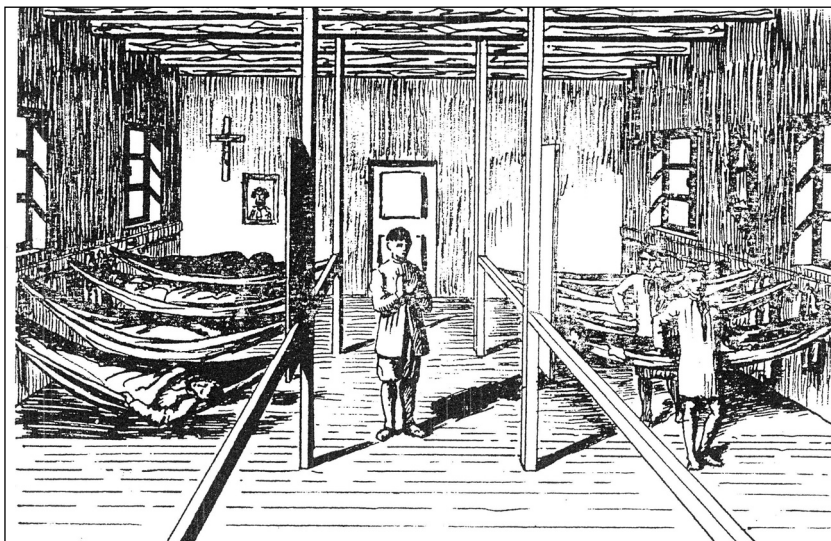


Fig. 2.

le soir à 9 h 30, au total 8 heures de travail et 5 heures d'études. La propreté individuelle est très surveillée. Des tenues spéciales sont prévues pour ceux qui ont fait une bêtise, des bons points pour ceux qui se conduisent bien. Les enfants ont entre 14 ans et 19 ans. Certains ont commis de petits vols, d'autres ont fait des fugues, d'autres avaient une mauvaise vie... Ils font l'objet d'une surveillance régulière par un inspecteur. L'armée est un débouché possible. Certains enfants sont placés chez des locaux. Cependant, une cinquantaine d'enfants se sont évadés en traversant à la nage le Bandiat qui passe au-delà d'un champ : un jeune de 17 ans s'est malheureusement noyé. Des révoltes sont signalées, accompagnées de bris de matériel, ayant entraîné des punitions sévères. Vers 1890, le centre est vendu à M. Mounier Lompré : des travaux d'amélioration de l'atelier manuel amènent un bref regain. Le 20 décembre 1898, le préfet effectue une grande inspection du centre et conclut que l'isolement est créateur de mauvais comportement. En fait, le centre disparaît juste avant la fin du siècle. Il demeure de nombreux graffiti sur les murs : des prénoms, des dates, des dessins parfois lugubres comme des cercueils, des formules banales. L'intervenant se demande pourquoi ce centre de pédagogie surveillée n'a pas poursuivi son œuvre.

Alain Darcos et Gilles Delluc évoquent le centre éducatif de La Rousselière (Rudeau-Ladosse) qui existe depuis les environs de 1950. Le père Pommarède en a été l'aumônier, avant de devenir curé de Château-l'Évêque, où il recevait les enfants de La Rousselière, puis aumônier militaire.

Christian Remy présente *le castrum et la société à Grignols au Moyen Âge*. « Grignols est un haut lieu du Périgord, en particulier parce qu'il est tenu pour le berceau des Talleyrand. C'est aussi un site bénéficiant d'une richesse documentaire absolument inégalable dans la région. En effet, au-delà des nombreux volumes de la collection Périgord de la BNF (près d'une trentaine comprennent des dossiers relatifs à des familles nobles des environs, peut-être parce que l'abbé Lespine était originaire de Vallereuil), l'étude historique de Grignols peut s'appuyer sur des sources de première main nombreuses à la BNF, aux Archives de la Dordogne, celles de la Charente et dans des fonds privés. Les origines médiévales de Grignols restent mal connues, mais elles sont certainement liées à un lignage carolingien, dont la dernière héritière est mariée au sire de Montignac. La fille de ce couple, unie à Audebert II de Périgord, apporte dans le patrimoine comtal la terre de Grignols. Dès lors, Grignols devient un apanage pour les cadets des comtes jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Avec Boson dit Talleyrand, frère cadet d'Archambaud II, Grignols devient siège d'une lignée pérenne jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Par mariages, ses descendants récupèrent aussi les terres de Chalais, Fougueyrolles et le tiers du titre vicomtal de Fronsac. Les seigneurs de Grignols, d'abord établis sur le site du *Chastel Vielh*, qu'ils tiennent alors en partie de l'abbé de Saint-Astier, transplantent leur résidence à l'emplacement actuel (fig. 3).

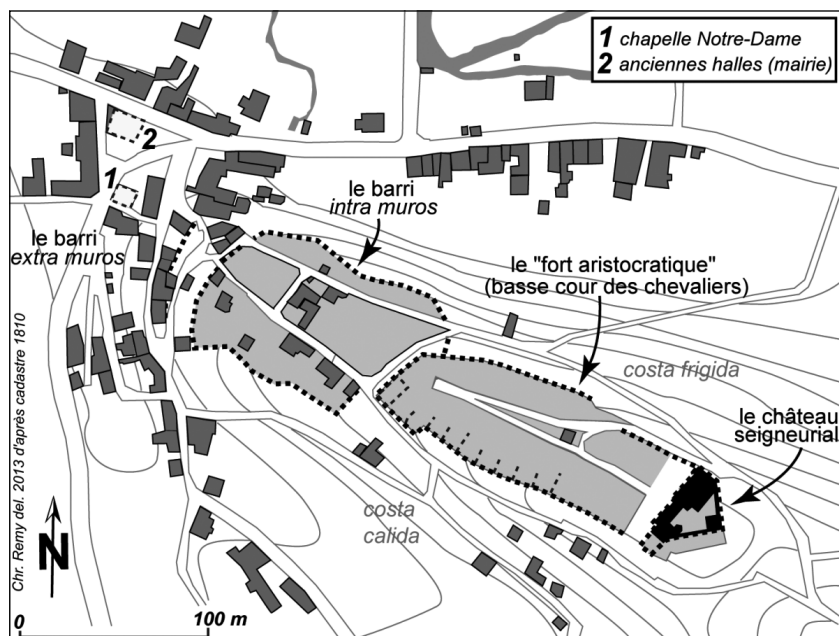


Fig. 3.

Ce transfert de site doit s'effectuer dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : on construit alors la tour carrée orientée vers le plateau, prolongée par les courtines latérales en étrave, protégeant de leur masse le logis seigneurial qui existait à l'emplacement de l'actuel, fruit d'une reconstruction de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Dans le prolongement de leur résidence, les sires de Grignols établissent un vaste enclos à peu près rectangulaire, dans lequel s'établissent les chevaliers de leur mouvance : les Barrière, Chabot, Charbonnières, Ebrard, Frateaux, Milon, Taillefer, Veyrines. Certaines familles viennent d'autres sites castraux : les Belet d'Auberoche, les Marcillac et les Solminhac de Beynac, les Lubersac et les du Mas de Ségur. Ces familles de chevaliers sont, entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, au moins une trentaine. Chacune a construit, dans cet enclos appelé le « fort » et qui n'est pas une basse cour au sens habituel, une maison particulière à étage et dont la façade arrière constituait la muraille de défense (comme cela est visible à Commarque). Un règlement de 1337 entre le seigneur et ses chevaliers prévoit d'ailleurs que cette enceinte devait atteindre une certaine hauteur, être pourvue de hourds pour assurer une défense continue et chaque chevalier était responsable de l'entretien de la portion de courtine correspondant à son hôtel. Ce phénomène de maisons nobles jointives est aussi connu à Excideuil, Beynac ou Berbiguières. Cet enclos aristocratique comprenait aussi l'église de la paroisse castrale, dédiée à sainte Foy, où de nombreuses familles grignolaises étaient inhumées. En contrebas, un village



(appelé par les sources le *barri*) s'est aggloméré autour d'une place de marché et d'une chapelle Notre-Dame. Ce barri accueillant des marchands, des exploitants agricoles, des notaires a été mis en défense par une muraille, sans doute sous la menace de guerre vers 1330-1340. Le château semble délaissé par ses seigneurs avec la création du château neuf de Beauséjour à Saint-Léon, dans un site plus ouvert et la fréquentation de l'enclos par les familles nobles s'est alors raréfié jusqu'à sa désertion et sa ruine progressive. Par la conservation de ses vestiges architecturaux et par la documentation foisonnante qui permet de comprendre le fonctionnement social du lieu au Moyen Âge, Grignols constitue une destination de choix parmi les grands sites féodaux du Périgord. Pour finir, l'intervenant a émis le souhait que des travaux de mise en valeur et de sauvegarde de ces enceintes soient lancés, dans un avenir pas trop lointain, afin d'éviter l'effondrement et la disparition totale de ces vestiges. Il ajoute qu'un fascicule a été édité par l'association *Mémoire du comté de Grignols* (La Jembertie 24110 Grignols) » (résumé de l'intervenant).

En réponse à une question, Christian Remy indique que les murs d'enceinte de la basse cour existent toujours mais ils sont couverts de broussailles inextricables. Cela fait partie des travaux qui mériteraient d'être entrepris.

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

## ***SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2013***

Président : Gérard Fayolle, président.

Présents : 98. Excusés : 2.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### ***NÉCROLOGIE***

- Jacques Lagrange, ancien directeur des publications de notre compagnie pendant un quart de siècle

- Alain Audibert

Le président présente les condoléances de la SHAP.

## **ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

### **Entrées de livres**

- Dessagnes-Brugne (Jacqueline), 2013. *Il était une fois la Dordogne*, Saint-Capraise de Lalinde, éd. ASPEC, brochure multicopiée (don de l'auteur)
- Brunaux (Hervé), 2013. *De l'or et des sardines*, Paris, éd. Rouergue (don de l'auteur). Roman inspiré par l'attaque du train de la Banque de France à Neuvic en 1944
- Souloumiac (Michel), 2013. *Du Périgord à la Nouvelle France*, La Force, éd. ARAH (don de l'éditeur).

### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- Nectoux (Christiane), s. d. *Le prieuré de La Faye*, 115 p., brochure photocopiée (don de Françoise Raluy)
- Rodriguez (Hélène), 2013. *Formation et transformations du bourg monastique de Terrasson (Dordogne), du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de master 2 d'études médiévales de l'université Toulouse II - Le Mirail, 3 volumes multigraphiés (texte, figures et inventaire illustré), dont l'inventaire en 2 tomes (don de l'auteur)
- Calmettes (Philippe), 2011. *Périgueux, bd Georges Saumande*, rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Sud-Ouest mai 2011, brochure avec illustrations couleurs et CD Rom (don de l'auteur)
- Calmettes (Philippe), 2011. *Périgueux, jardin du Thouin*, rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Sud-Ouest novembre 2011, brochure avec illustrations couleurs et CD Rom (don de l'auteur)
- Calmettes (Philippe), 2012. *Périgueux, place de la Clautre*, rapport final d'opération de diagnostic archéologique, Inrap Grand Sud-Ouest juillet 2012, brochure avec photos couleurs et CD Rom (don de l'auteur)
- Rossignol (L.), 2013. « En villégiature. Le Tout-Paris débarque à Deauville », coupure de presse, extrait de *Télérama*, n° 3.311, juin 2013, où il est question du caricaturiste Sem (1863-1934) (don de Jean-Paul Durieux).

## **REVUE DE PRESSE**

- *Taillefer, bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 33, 2013 : « Naissances illégitimes et abandons au XVIII<sup>e</sup> siècle » (C. Paoletti) ; « Sur quelques céramiques du temps passé [château de Labatut, Issac] » (P. Belaud) ; lavoirs à Villamblard et ses alentours (M. Paoletti) ; « La tuilerie de Las Barras, Église-Neuve-d'Issac » (G. Faurie-Lajonie) ; « Les dames du Buguet » (Y. Gault et M<sup>me</sup> Mazarguil)
- *Taillefer, bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 34, 2013 : « La première étape de l'électrification de la Dordogne : 1908, l'électricité arrive à Villamblard » (M. Paoletti) ; « Jan Guichard, chantre du Périgord »

(C. Paoletti) ; « Un tramway dans la vallée de la Crempse : un souhait sans lendemain » (P. Belaud) ; « Généalogie du comte de Taillefer établie par G. Faurie-Lajonie » (tableau dans la salle du château Barrière à Villamblard).

### COMMUNICATIONS

Le président annonce le décès de notre collègue et ancien directeur des publications, Jacques Lagrange, au terme d'une très longue et invalidante maladie. Le conseil d'administration a décidé de participer à l'achat de l'épée d'académicien de Xavier Darcos à hauteur de 100 euros. Par décision du conseil municipal de Périgueux, la bibliothèque municipale reçoit le nom de *Pierre Fanlac (1918-1991), écrivain, imprimeur-éditeur périgourdin*. Le projet de voyage en Sardaigne, organisé par François Michel, s'est concrétisé : il aura lieu du 5 au 12 septembre 2014 et les inscriptions sont ouvertes. En raison du calendrier, la prochaine réunion aura lieu le 8 janvier 2014.

Le président annonce les conférences de ce mois de décembre, en particulier une conférence sur « Les 7 clefs pour comprendre Lascaux » par Thierry Félix à Saint-Germain-et-Mons le 13 décembre et une participation de Brigitte et Gilles Delluc au colloque international sur « L'Usure » au musée d'art contemporain de Bordeaux le 11 décembre. Il remercie Marie-Rose Brout qui nous offre un bel ensemble d'étagères pour les pièces de rangement du dernier étage de notre immeuble. Le déménagement aura lieu le vendredi 13 et il est fait appel à des volontaires pour ce travail.

Gilles Delluc rend hommage à Jacques Lagrange, son ami depuis 60 ans (son texte est publié dans la 4<sup>e</sup> livraison 2013 de notre *Bulletin*).

Brigitte et Gilles Delluc présentent ensuite *les images de vulves dessinées par Cro-Magnon en Dordogne*. C'est en quelque sorte un extrait de leur livre en cours de publication par l'université de Liège, écrit en collaboration avec le Dr Jean-Pierre Duhard : *L'intimité féminine dans l'art paléolithique en France*. Le Périgord a livré une centaine de dessins de vulves bien caractéristiques, réparties dans toutes les cultures du Paléolithique supérieur : de l'Aurignacien (Blanchard, Castanet, La Cavaille, Cellier, La Ferrassie, Le Poisson), au Gravettien (Cussac, Laugerie-Haute, Laussel, Pataud), au Solutréen (Fourneau du Diable) et au Magdalénien (Lascaux, Gabillou, Saint-Cirq, Commarque, Sous-Grand-Lac, Les Combarelles, Jolivet, La Mouthe, La Madeleine, Limeuil, Laugerie-Basse, Fronsac et La Font-Bargeix). Avant Lascaux, 75 % des dessins sont en vue périnéale, alors qu'après Lascaux, 70 % des dessins sont en vue pubienne. Ces vulves sont isolées dans 85 % des cas. Elles sont groupées en série assez souvent. En revanche, elles ne sont intégrées à un corps féminin que dans 6 % des cas (2 au Gravettien et 4 au Magdalénien). Elles sont parfois intégrées dans un panneau complexe, surtout au Magdalénien. On note une association avec un phallus seulement dans quelques rares cas : Blanchard,

Castanet, La Ferrassie, Le Poisson pour l'Aurignacien, Cussac et Laussel pour le Gravettien, La Madeleine et Fronsac pour le Magdalénien. Dans plus de 50 % des cas, ce sont des dessins en 2 dimensions avec une fente vulvaire figurée comme la bissectrice de l'angle aigu ou comme une invagination du trait de contour. Le mont de Vénus est mis en relief dans 15 % des cas. La fente vulvaire est élargie 7 fois sur 10 à l'Aurignacien.

Jean-Louis Rougié, auteur de *La Parole de Lascaux* à la Société des écrivains en 2013, souligne son intérêt pour le sujet traité par les intervenants.

Jean-Jacques Gillot rend hommage à Jacques Lagrange avec lequel il avait une grande complicité. Puis, il présente son ouvrage *Chroniques de guerre en Périgord. Occupation, collaboration et Résistance* qui vient de sortir aux éditions de Borée. C'est une galerie de portraits aussi variés que possible depuis le Toulousain Marcel Thisse qui fut emprisonné à la prison de Nontron et finit sa vie dans un camp de concentration ; Lapuyade, barbouze et collaborateur, membre de la SHAP, anti-communiste viscéral, au service des Allemands, qui termina sa vie fusillé en 1945 ; La Bardonnie, primo-résistant dès juillet 1940 ; Félix Landry, commissaire de police de Bergerac, qui fut déporté et est mort en camp de concentration ; Juliette Gréco, qui s'est réfugiée à Paris chez Hélène Duc, 20 rue Servandoni, après s'être installée avec sa famille à La Marconie à Monsac près de Lalinde, et dont la sœur Charlotte et la mère furent déportées à Ravensbruck ; Francisque Chaux, propriétaire de Castel Peyssard, et Grenouiller, collaborateurs économiques notoires, qui s'en sont fort bien sortis en 1945 ; jusqu'au personnage complexe de Doublemètre pour lequel l'intervenant a consacré un ouvrage en collaboration avec Jacques Lagrange en 2002.

Thérèse Ronot prend la parole pour dire combien il était difficile d'y voir clair pendant cette période troublée.

Le Dr Gilles Delluc donne son point de vue de médecin sur Lapuyade : cet homme était syphilitique, arrivé au stade de la démence, à une époque où la pénicilline n'était pas encore utilisée en France. Cela explique le signe d'Argyll-Robertson noté dans son dossier militaire et tous les qualificatifs utilisés pour décrire son comportement.

Michel Dollé fait ensuite un exposé sur *le symbolisme dans les expressions plastiques et artistiques médiévales*, entre les XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles dans le département de la Dordogne. Les œuvres envisagées sont les peintures et les fresques murales, les sculptures et les enluminures. L'intervenant souligne les contraintes des supports et des techniques utilisées. Pour faire une fresque murale, il faut apposer l'enduit et compter 7 heures de séchage avant de réaliser la peinture. Pour exécuter une lettre dans une enluminure, il faut 8 jours de travail. Les décors de la chapelle Saint-Christophe de Montferrand et du chœur de Trémolat (la Cène et l'arrivée de Jésus à Jérusalem monté sur un

âne) sont des peintures murales et non des fresques. L'intervenant propose des lectures prenant en compte les différentes contraintes et les références aux textes comme la Bible. Il choisit ses exemples dans les peintures et les fresques de Montferrand-du Périgord, Saint-Martin-de-Limeuil, Trémolat et Saint-Julien-de-Lampon, les sculptures de Thiviers, Besse et Merlande, les enluminures de Thiviers et de Cadouin. Par exemple un chapiteau du chœur de Thiviers représente Samson terrassant le lion. Sur ce chapiteau, Samson est bien habillé et il regarde l'officiant. C'est un lieu de passage pour aller vers le ciel. Dans la Bible, on trouve un texte qui explique cette parabole. Dans l'église de Besse près de Villefranche-du-Périgord, au milieu de la partie centrale de la façade, sont figurés Adam et Ève de part et d'autre de l'arbre de vie, avec un ange de chaque côté. Cette composition doit être lue verticalement, horizontalement et de façon globale et synthétique. L'intervenant propose d'accompagner un de nos voyages d'étude.

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

## ***SÉANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 2014***

Président : Gérard Fayolle

Présents : 96. Excusés : 4.

Le compte rendu de la précédente réunion mensuelle est adopté.

### ***ENTRÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE***

#### **Entrées de livres**

- Puyaubert (Jacques), 2007. *Georges Bonnet. Les combats d'un pacifiste*, Rennes, éd. Presses universitaires de Rennes (préface de S. Guillaume)
- Benney (Andrée), 2006. *Feu le « Merlandou ». Les bateaux de la famille Beney de Mauzac en Dordogne*, Saint-Capraise de Lalinde, éd. ASPEC (don de l'éditeur)

#### **Entrées de brochures, tirés-à-part et documents**

- Fournié (Michelle), 2013. « Dévotions à Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle autour du saint-suaire de Cadouin-Toulouse », extrait des *Annales du Midi*, t. 125, n° 282, p. 291-308 (don de l'auteur)

- Fourmié (Michelle), 2013. « Les miracles du suaire de Cadouin-Toulouse et la folie de Charles VI », extrait de *La Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 99, n° 242 (don de l'auteur)

- Lavigne (Brigitte), Mazière (Huguette), 2006. *Sorges Fossieux 1940-1945. Entre Lorraine et Dordogne, des souvenirs communs unis dans la tourmente*, brochure multigraphiée par la municipalité et le comité des fêtes de Sorges

- Documents concernant le procès du comte René-Annibal de Roffignac, 1794 (don de Robert Mosnier)

- Grossoleil (René), s. d. « Souvenir d'école » à Bridoire en 1931, manuscrit (don de l'auteur).

### **REVUE DE PRESSE**

- *Annales du Midi*, t. 125, n° 282, 2013 : « Dévotions à Toulouse au XV<sup>e</sup> siècle autour du saint-suaire de Cadouin-Toulouse » (M. Fourmié)

- *Subterranea*, n° 167-168, 2013 : « Nouveaux cluzeaux de falaise des rives de la Dordogne (système de surveillance anti-normands ?) » (S. Avrilleau)

- *Le Festin*, n° 88, 2014 : « L'hôtel de ville de Sarlat » (E. Cron) ; « Un palais livré à la justice à Périgueux » (V. Marabout)

- *ARAH*, n° 46, 2013 : « Affaire Lugan » (M. Souloumiac) ; « À nouveau sur le procès Dehap/Ponterie-Escot » (B. Lesfargues)

- *GRHiN*, CR 436, 2013 : « De l'art campanaire »

- *GRHiN*, CR 437, 2013 : notes sur deux tableaux et les reliques de Brantôme

- *Aquitaine historique Grand Sud-Ouest*, n° 120, 2013 : « La dame de Montagnier (Dordogne), une dévote du culte d'Isis en territoire pétrucore ? » (C. Chevillot)

- *Art et histoire en Périgord Noir*, n° 135, 2013 : « Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, ambassadeur d'Henri IV auprès du Grand Turc à Constantinople » (A. Lebon-Hénault)

- *Documents d'archéologie et d'histoire périgourdines*, n° 27, 2012 : « Une lame polie en jadéite à Aulas » (C. Chevillot et M. Dover) ; « Une hache en bronze à talon à Journiac » (C. Chevillot) ; « Une statuette de Mercure aux Maynes à Montagnier » (C. Chevillot) ; « Deux portraits pétrucores » (S. Mongibeaux) ; « Monnaies gallo-romaines. Découverte ancienne dans la région de Montpon » (F. Fonmartin et F. Turmel) ; « Cultes isiaques chez les Pétrucore » (C. Chevillot et S. Mongibeaux) ; « Le site meulier de Saint-Crépin-de-Richemont » (A. Guillin) ; « La maison noble de Ségelard » (B. Fournioux) ; « Au sujet de *Francos* sur le chemin de Saint-Jacques en Espagne » (C. Lacombe)

- *Lo Bornat*, 2013, n° 4 : « La 1<sup>re</sup> année de la Révolution en Périgord » (G. Mandon).

## COMMUNICATIONS

Le président présente ses meilleurs vœux à tous les membres de la SHAP. Il annonce la disparition de deux personnalités : Maurice Dumoncel, ancien directeur des éditions Taillandier, qui ne manquait pas une réunion de notre compagnie lorsqu'il séjournait en Dordogne, au château de Mauriac à Neuvic, et celle de Philippe Boiry, prince d'Araucanie.

Gilles Delluc évoque la personnalité attachante de Philippe Boiry, universitaire, lointain parent d'Orélie Antoine I, avoué à Périgueux au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, élu roi Araucanie et Patagonie par les Amérindiens Mapuches, seul territoire non encore conquis en Amérique du sud. Philippe Boiry était devenu son 5<sup>e</sup> successeur, succession établie devant notaire, comme pour ses prédécesseurs. Vers 1970, un journal, *L'intermédiaire des chercheurs et des curieux*, avait fait paraître la lettre d'un lecteur mettant en doute ce titre. Le journal avait été condamné à faire paraître un rectificatif et le titre de prince d'Araucanie figurait sur le passeport de Philippe Boiry. Durant toute sa vie, Philippe Boiry s'est beaucoup investi dans la défense des Mapuches contre l'hégémonie du Chili et de l'Argentine.

Hervé Brunaux présente une communication illustrée par un diaporama de Bernard Dupuy sur *Clairvivre, la cité de l'espoir*. « Projet architectural et social exemplaire, la cité sanitaire de Clairvivre s'est implantée au début des années 1930 à Salagnac, en Dordogne, pour lutter contre les ravages de la tuberculose. Progressivement, le sanatorium originel a cédé la place à un Centre de rééducation professionnelle. Son architecture remarquable et sa situation privilégiée dans le nord-est préservé de la Dordogne lui dessinent un avenir touristique de plus en plus revendiqué. L'architecture plonge le visiteur dans une série d'anticipation. Au détour d'un virage, surgit soudain un ensemble homogène de constructions des années trente. Cette étrange identité lui a valu en 2012 l'obtention du label "Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle". Défenseur opiniâtre d'un projet teinté d'utopie socialiste, le fondateur de Clairvivre, Albert Delsuc, originaire de Villefranche-du-Périgord, ambitionnait d'en faire "un laboratoire de la condition humaine". À la fin des années vingt, il présente le projet d'une véritable ville, prévue pour 5 000 habitants, accompagnée des structures médicales idoines, et de tous les atouts d'épanouissement culturel. Robert-Henri Hazemann, médecin-hygiéniste, lui est un allié précieux. Il partage ses convictions et lui apporte sa caution scientifique : le bonheur doit s'appréhender comme une science, la maladie résulte d'une mauvaise adaptation de l'homme à son milieu, il faut donc introduire un ordre sanitaire nouveau qui permette au malade d'optimiser ses capacités intellectuelles et physiques. L'esprit qui animera Clairvivre sera ainsi partie prenante du traitement. Les familles des patients seront logées confortablement et pourront faire leurs achats dans des magasins généraux qui auront le monopole du commerce.



Fig. 4.

Les bénéfiques, cumulés avec ceux procurés par les ateliers où travailleront les patients, permettront d'autofinancer en partie le fonctionnement de la cité. Le jeune architecte Pierre Forestier, toujours au fait des avant-gardes artistiques, offre des trésors d'innovation pour marier bien-être des patients et efficacité médicale. Ses réalisations de Clairvivre lui assureront une glorieuse carrière architecturale dans le milieu de la santé. Clairvivre, inauguré en 1933 (fig. 4, les magasins généraux et le grand hôtel, cliché Bernard Dupuy), devient vite un pôle d'attraction pour la France entière, et même au-delà, puisque cette enclave rêvée voit en 1937 passer un certain Léon Trotsky, pas encore en exil, qui envisage de fonder « une cité forteresse-hôpital » pour les tuberculeux russes. L'artiste Gaston Chaissac y sera aussi pensionnaire. Pendant la guerre, Clairvivre abrite la physicienne prix Nobel Irène Joliot-Curie. L'hôpital de la cité héberge les prestigieux hospices civils de Strasbourg, dont plusieurs médecins, au premier rang desquels le professeur Fontaine, se distinguent en protégeant des juifs et des réfractaires au STO. Clairvivre devient un véritable foyer de résistance. La douzième compagnie du fameux bataillon Violette, qui appartient lui-même à la brigade Rac et paiera un sanglant tribut à la liberté lors du massacre du Pont-Lasveyras le 16 février 1944, y voit notamment le jour » (résumé de l'intervenant).

Philippe Moreau (directeur des services techniques de Clairvivre) répond aux nombreuses questions et apporte des informations supplémentaires



sur l'originalité et la modernité des différents réseaux qui desservent la cité : le traitement des eaux, les égouts, la station de pompage dans l'Auvézère et le transport de l'eau sur environ 10 km, la centrale électrique, le téléphone, l'éclairage public, le réseau de chaleur. Il y a quelques années, on a trouvé dans un petit bâtiment un taux de radioactivité important : il provenait sans doute d'un enfouissement de corps radioactifs par Frédéric et Irène Joliot-Curie lors de leur passage en 1940. Clairvivre a été créé et a fonctionné grâce à des subventions d'État. Clairvivre emploie 340 personnes qui habitent sur place ou dans les environs.

Gilles Delluc a été frappé par le fait que, dans le cimetière, il y a surtout des Alsaciens morts en 1940, malgré les nombreuses interventions pratiquées par le Pr Fontaine durant toute l'Occupation.

Le grand-père d'un membre de la SHAP présent aujourd'hui, M. Richard, a inauguré le salon de coiffure de Clairvivre.

Claude Ribeyrol présente *les nouvelles peintures murales de l'église de Saint-Méard-de-Drôme*. Quelques éléments étaient connus. Aujourd'hui 60 à 70 m<sup>2</sup> ont été dégagés découvrant un ensemble de peintures murales magnifiques du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la partie basse des murs, les peintures ont été lacérées en 1562 par les Calvinistes à coups de piochon. Peu après, l'ensemble des murs a été badigeonné à la chaux, ce qui a assuré une très bonne conservation des peintures, qui, à l'époque, devaient être encore dans un bel état de fraîcheur. Les panneaux nouvellement découverts sont : le Christ *Salvator mundi*, entouré des symboles des quatre évangélistes ; le Jugement dernier ; l'archange saint Michel pesant les âmes, alors que le démon, pourtant terrassé, essaie de modifier le poids des âmes ; le Paradis où 4 personnes nues, dont 1 clerc tonsuré, se présentent à saint Pierre (un des morts est une belle



Fig. 5.

jeune femme et saint Pierre lui tend la main) ; la Cène, en partie basse, qui a beaucoup souffert des coups de pioche ; l'Enfer figuré par un dragon à la gueule impressionnante d'où sortent des flammes (3 démons accompagnent les nombreux condamnés transportés dans une charrette) (fig. 5) ; un personnage brandissant un rameau et grimpé sur un arbre au passage de Jésus monté sur une ânesse accompagnée de son ânon figurant soit Zachée à Jéricho soit l'entrée de Jésus à Jérusalem ; le martyr de saint Barthélemy, en partie basse, qui est très détérioré ; saint Médard et sainte Radegonde qui sont aussi très dégradés (sainte Radegonde était l'épouse du terrible roi Clotaire. Elle devint moniale et se promenait toujours avec une épine de la couronne du Christ). La suite des travaux demandera beaucoup de soins.

Pour tenter de préciser la datation de ces peintures, il existe un écusson malheureusement mal conservé. Ces peintures dateraient des environs de 1550 et elles auraient été badigeonnées vers 1580.

Brigitte Delluc (avec la collaboration de Gilles Delluc) parle d'*usure et usages de l'art des cavernes*, c'est-à-dire de l'art pariétal paléolithique (entre - 35 000 et - 10 000 ans BP). C'est pour répondre à une demande d'intervention dans un colloque international sur l'usure (à Bordeaux, le 12 décembre 2013, puis à Bruxelles) que les intervenants se sont intéressés à ce thème. Le mot usure a plusieurs sens. 1 - Le premier sens, bénéfique pour l'art paléolithique, se rapporte à l'abrasion de la roche, technique utilisée à toutes les époques pour la préparation des surfaces rocheuses comme dans la grotte ornée aurignacienne de Pair-non-Pair en Gironde ou dans la fabrication des sculptures, telles la Vénus à la corne de Laussel (Gravettien), le bouquetin de Pataud (Solutréen) ou les chevaux de Cap Blanc (Magdalénien). On peut encore parler d'usure pour toutes les traces de transformation des œuvres par les Paléolithiques eux-mêmes, que l'on peut attribuer à des traces d'usage de ces œuvres, et cela concerne aussi bien les sculptures, les gravures ou les peintures. 2 - Les œuvres pariétales paléolithiques, telles que nous les voyons aujourd'hui, ont aussi subi les dommages du temps et des hommes. Les dommages naturels dus à l'évolution des roches sous l'effet des agents naturels concernent toutes les surfaces ornées : dépôt de calcite plus ou moins occultant comme à Villars, courant d'air corrosif comme à Lascaux, desquamation comme à l'abri Reverdit. Les dommages anthropiques sont observés dans tous les sites demeurés ou devenus accessibles au cours des temps. Certains remontent aux temps protohistoriques comme à Commarque (la grotte était devenue une bergerie), d'autres à l'époque médiévale comme dans la grotte du Pigeonnier de Domme (la grotte était devenue une habitation et avait nécessité le creusement de mortaises de poutres). D'autres sont dues à l'ignorance ou à la maladresse des visiteurs des grottes depuis de nombreux siècles, comme les graffiti qui couvraient le grand plafond de Rouffignac ou l'empreinte de quelques mains de spéléologues. D'autres sont postérieurs à la reconnaissance scientifique de cet

art paléolithique et sont dus à la fréquentation des grottes ornées par le grand public, comme à Lascaux (creusement des sols, aménagement de plusieurs systèmes de climatisation), ou à des tentatives de moulages de sculpture comme à Saint-Cirq (la paroi conserve les traces bleutées du mouillant) ou à des découpages de roches pour entreposer les œuvres dans des musées, comme le bloc du Fourneau du Diable, sans parler des mésaventures dues à des fouilles intrusives comme le tronçonnage d'une partie de la voûte de l'abri Castanet à Sergeac, la tentative de découpage du saumon sculpté de l'abri du Poisson aux Eyzies dans un but mercantile ou encore les retouches de certaines œuvres pour les rendre plus visibles comme dans la grotte de Bernifal où un vague tracé noir est devenu une tête de taureau du type du logo du département de la Dordogne. Toutes ces mésaventures ont conduit les autorités compétentes à une grande prudence vis-à-vis des nouvelles découvertes de grottes ornées telles Chauvet en Ardèche ou Cussac en Dordogne. C'est aussi l'origine de la fabrication des facsimilés de grottes de plus en plus identiques aux originaux (Lascaux, Altamira).

Vu le président  
Gérard Fayolle

La secrétaire générale  
Brigitte Delluc

*ADMISSIONS* du 3 février 2014. Ont été élus :

- M. Kevin Bellingard, 91, avenue du 8-Mai, 24570 Le Lardin-Saint-Lazare, présenté par M<sup>me</sup> Rolande Larralle et M<sup>me</sup> Françoise Lavergne ;
- M<sup>me</sup> Besse Bernadette, Le Maine, 24190 Neuvic, présentée par M. Pierre Besse et M. Gérard Fayolle ;
- M. et M<sup>me</sup> Célerier René et Simone, 29, rue Rhin-et-Danube, 24660 Coulounieix-Chamiers, présentés par le président et le vice-président ;
- M. Coudert Jean-Luc, La Gélinerie, 24110 Manzac-sur-Vern, présenté par le président et le vice-président ;
- M. et M<sup>me</sup> Croissant Bernard et Nadine, La Combe de Leygue, 24260 Le Bugue, présentés par M. Gérard Fayolle et M. Jean-Pierre Valet ;
- M. Gerlot Wilfried, 12, allée de la Cornue, appt C14, 87000 Limoges, présenté par le président et le vice-président ;
- M<sup>me</sup> Leygnac Marie-Laure, Le Communal, 24200 Saint-Vincent-le-Paluel (réintégration) ;
- M<sup>me</sup> Marchal-Peynaud Marie-Christine, 6, rue des Capucines, 33170 Gradignan, présentée par M<sup>me</sup> Catherine Hilaire et le président ;

- M. et M<sup>me</sup> Préfot Michel et Françoise, La Bourgeade, 24600 Bourg-du-Bost, présentés par M<sup>me</sup> Nelly Belle et le président ;
- M<sup>me</sup> Robert Françoise, 26, rue Michelet, 24000 Périgueux, présentée par le président et le vice-président ;
- M<sup>me</sup> Rondon-Rossi Françoise, La Geneste, 24220 Mouzens, présentée par M. Serge Larue-Charlus et M. Philippe Prot ;
- M<sup>me</sup> Savary Brigitte, résidence Saint-François, 5, rue Littré, 24000 Périgueux, présentée par le président et le vice-président ;
- M. et M<sup>me</sup> Vimard Pascal, 21, rue de Clichy, 75009 Paris, présentés par M. Jean Mezurat et M. Michel Vimard ;
- M. Willaume Éric, Le Bourg, 24640 Cubjac, présenté par le président et le vice-président.

# ÉDITORIAL

## *Cent quarante ans*

En cette année 2014, nous allons, comme on dit, sur nos cent quarante ans. Nous faisons partie des vieilles institutions du Périgord. Nous avons vu beaucoup de choses, des guerres, des crises, des mutations de tous ordres. Nous avons traversé un siècle, et presque la moitié d'un autre.

Comme le temps passe ! De quoi pouvaient bien s'entretenir nos ancêtres, les pères fondateurs ? Des séquelles de la guerre de 70 et de la Commune, de l'affaire d'Hautefaye, des risques sur le vignoble, de la vie privée du percepteur de Montignac, un certain Eugène Le Roy ? En tout cas, ils étaient au travail. Les premiers bulletins paraissaient comme ils allaient le faire en continu jusqu'à nos jours.

Ces bulletins représentent aujourd'hui une collection impressionnante de milliers et de milliers de pages. On peut, à juste titre, appeler cet ensemble la « mémoire du Périgord ». Avec les comptes rendus des séances et des excursions, les informations, les articles, les notes de lecture et l'iconographie uniquement consacrés à l'histoire du Périgord, ils constituent un bilan qui nous fait bien mériter notre titre de société « reconnue d'utilité publique ».

Et il conviendrait d'y ajouter la patiente constitution d'une bibliothèque dont les milliers de volumes qui envahissent nos locaux font le bonheur des chercheurs ou encore l'édition de divers ouvrages et la participation aux manifestations scientifiques en Aquitaine.

En dépit de ces résultats spectaculaires et de la très longue durée de nos travaux, nous n'avons pas l'impression d'être en fin de vie !

L'exemple de la SHAP nous montre, au contraire, que plus on poursuit les recherches, plus on s'aperçoit qu'elles sont infinies. Et que notre histoire

(et notre préhistoire) qui nous paraissent déjà bien riches ne sont que des portes ouvertes vers l'acquisition de nouvelles connaissances. Les dizaines et dizaines d'années de travaux de nos prédécesseurs, dont nous sommes fiers, annoncent des années innombrables d'enquêtes dans tout notre passé.

Signalons aussi, en ces temps d'anniversaire, la mutation apportée par l'électronique qui permet la consultation plus aisée de nos richesses documentaires et qui multiplie ainsi leur intérêt car elle peuvent être plus facilement valorisées.

Ces brèves considérations sur une aussi longue période nous encouragent à poursuivre la tâche commencée. Nous commençons l'année 2014 en démontrant justement que la recherche appelle la recherche. En effet, nos études sur la vie politique dans notre dernier bulletin se complètent, dans la présente livraison, par d'autres enquêtes, tout aussi instructives sur ce même sujet. Et nous devinons qu'il n'est pas épuisé.

Gérard Fayolle

# La politique du Périgord en 1564 : les doléances de ses états

par Claude-Henri PIRAUD

*Le hasard des recherches nous a fait dénicher les « Remonstrances et Requestes du scindic general des trois estatz de Perigort au Roy », un texte qui devrait ajouter quelques lueurs à ce que nous pouvons savoir de l'activité politique locale au XVI<sup>e</sup> siècle. La langue « françoise » qu'il emploie a une forme assez proche de la nôtre pour n'appeler que quelques rares définitions dans la transcription qui va suivre. En revanche, son contenu ne peut s'apprécier qu'après un bref rappel du contexte dans lequel il fut composé et l'exposé des principaux mouvements et débats qui agitaient le pays et quelques évènements, auxquels il fait allusion tout au long mais en termes parfois sibyllins.*

## États, définiteurs et syndic

« Les Etats de Périgord se tiennent de trois ans en trois ans et par tour ès villes de Périgueux, Bergerac et Sarlat. Le sénéchal y assiste, [...] les 4 barons, [...] les évêques de Périgueux et Sarlat, les abbey et prier de Périgord y ont séance, les députez des villes aussi, et elisent un syndic pour les trois ans, qui est par tour de l'une des trois villes, oyent le compte de l'ancien, baillent instructions au nouveau de ce qu'ils pensent estre à faire, et nomment douze définiteurs pour pourveoir aux affaires qui surviennent pendant les 3 ans<sup>1</sup> ».

1. Bibliothèque nationale de France (BnF), fonds Périgord, t. 75, p. 30-31 (d'après le ms. Dupuy n° 219, f° 160). Sur l'organisation des états, nous renvoyons le lecteur au tableau (en annexe) que nous a très aimablement communiqué M. Gontran des Bourboux.

Le syndic occupait un poste de haute confiance, chargé qu'il était de tenir la plume et d'expédier les décisions. Aussi arriva-t-il que les états désavouent une ville dans son choix ; ainsi en sera-t-il de Bergerac en 1595, pour cause de religion<sup>2</sup>.

En 1912, Géraud Lavergne repérait dans les papiers de la justice d'Agonac le fonds des états provinciaux. L'examen de cette riche collection<sup>3</sup> permet de mesurer le rôle et l'activité des états de notre province : de très nombreux procès verbaux, dont une trentaine, intégraux ou par extrait, pour la période 1553-1600<sup>4</sup>. À quoi l'on pourrait ajouter six copies dans la collection Périgord<sup>5</sup>. Louis Grenier de Cardenal avait pu alors repérer les traces, souvent une simple mention, de plus de cent assemblées tenues entre 1378 et 1651. Il concluait alors :

« Toute la vie administrative de la province est là, et aussi les débuts de sa vie politique. On peut y suivre les efforts des représentants des trois ordres pour procurer « bien, solagement et prouffict au pays<sup>6</sup> ».

La lettre composée par Maillard vise ces mêmes buts.

## François Maillard, syndic

Le consulat de Périgueux, dont c'était le tour en 1561, avait proposé Maillard pour syndic et les états avaient validé ce choix ; pour trois années commençant en juin 1562 :

« Le 9 novembre 1561, ledict Maillard a esté nommé scindic des troys estatz de Périgort par lesd. maire et consuls de Perigueux, et advohé par tous les estatz, et ce pour le premier trienne que commence à la fin de juin prochain »<sup>7</sup>.

2. « Mais le tort fait à la Ville de Bergerac est d'autant plus remarquable qu'il est plus solemnel. De toute ancienneté ces trois Villes, Périgueux, Sarlat & Bergerac ont droit de nommer, chacune à son tour & pour trois ans, le Syndic des trois Etats de Périgord. Etant donc venu le rang de Bergerac, elle nomme Maître Jacques de Belriou, Bailly ; mais l'Assemblée des Etats du Pais, tenue en Février nonante & cinq à Périgueux, cassa la nomination pour le seul égard de la Religion ; & substitua en la place du nommé Maître Jean de Rodon, Lieutenant Criminel, qui est la seule ame en tout Bergerac de la Religion Romaine » (« Plaintes des églises réformées en 1597 », GOULART, 1758, p. 461).

3. Archives départementales de Dordogne (ADD), série 5C. Les cotes de ce fonds ayant été modifiées depuis les articles de Cardenal, se référer à LAVERGNE et BECQUART, 2000, p. 9-10.

4. Ainsi que quelques comptes des syndics (CARDENAL, 1912, p. 148-149).

5. BnF, t. 24 : Sarlat 1550, f° 311-312 ; Périgueux 1553, f° 313-334 ; Mussidan 1549, f° 336-346 ; Périgueux mars 1561, f° 346-358 ; Périgueux 1649, f° 359 ; et t. 75, f° 5-31 : « Fragments sur les états du Périgord aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles » : 14 janvier 1476 (p. 5-12) (LORENZO, s. d., p. 127).

6. CARDENAL, 1912, p. 149. Il donnera ailleurs le catalogue de ces assemblées (CARDENAL, 1938, p. 250-266). Toujours avant guerre mais à Louvain cette fois, L. de Cardenal (1874-1942) offrira deux autres articles sur les états de Périgord, sous Henri IV et avant la Révolution : CARDENAL, 1937 et CARDENAL, 1939. Il lui « restait sur le métier » : *Les états de Périgord de leur origine au XVI<sup>e</sup> siècle et Les états de Périgord au XVI<sup>e</sup> siècle*, qu'il ne publia pas (CARDENAL, 1938, p. 249).

7. Extrait du *Grand Livre noir*, f° 132<sup>v</sup>-133 (ADD, FF 174, n° 12) ; ou BnF, fonds Périgord, t. 75, p. 12. Tout récemment encore il s'était rendu utile à ses mandants : « Le roy par edict du moys de janvier dernier a voulu que tous les habitans de roturiere condition, ecclésiastiques et autres, et villes franches seroient contraints bailler à fermes leurs biens roturiers pour cothizer et tailhier lesdits



Maître François Maillard, avocat, conseiller au présidial de Périgueux, avait épousé en 1555 la fille de Pierre Jay, greffier civil et criminel de la sénéchaussée de Périgord<sup>8</sup>. Sa descendance mâle s'éteignit, en 1921, en la personne d'Edmond de Maillard, marquis de La Faye. Ce dernier légua tous ses biens à son neveu, le colonel Robert Grant de Luxolière, baron de Bellussière (1864-1929). Son arrière-petit-fils, M. Bruno de Vandière, qui nous avait obligeamment ouvert ses archives, conserve aujourd'hui le document que nous publions. Mais pourquoi s'y trouve-t-il ?

### Le mémoire (fig. 1)

À en juger par le beau et épais papier de la double page sur laquelle il fut couché avec un soin manifeste, ce placet, signé « Maillard », était destiné à l'expédition. Mais, entaché de plusieurs erreurs matérielles, il fut dégradé en simple brouillon. Son auteur choisit de le conserver chez lui, plutôt que de le remettre comme il y était tenu dans un coffre déposé en la chapelle Saint-Antoine de l'église Saint-Front, dit « Trésor des gens des trois états ».

Bien lui en prit : ce fonds d'archives se dispersa dans les désordres qui accompagnèrent les troubles religieux jusqu'en 1583<sup>9</sup>. Quant à la grosse, impeccable, qu'il dut enfin expédier à l'administration royale, elle a très vraisemblablement disparu dans l'incendie qui ravagea la Chambre des Comptes, à Paris en 1737.

Non daté, son mémoire est presque sûrement des premiers mois de 1564. Il mentionne trois faits récents : par « puis ung an », il compte depuis la « paix d'Amboise » du 19 mars 1563, plus loin il signale « le vice-sénéchal naguère ordonné », qui le fut par un édit royal du 14 octobre 1563 dont nous reparlerons, enfin « tout présentement, l'édit des Consignations », publié en novembre 1563.

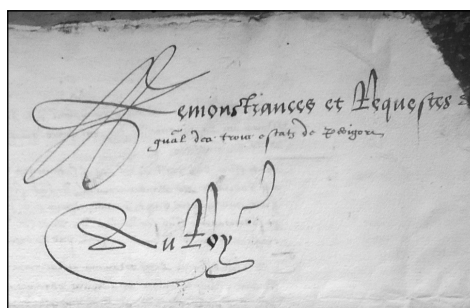


Fig. 1. Fac-similé de l'adresse.

fermiers autrement lesdits habitans seroient eux mesmes cotisés, et la publication dudit edict ledit Maillard s'est opposé en la cour de parlement à Paris pour les villes franches de Perigord, et nous avons envoyé à Bourdeaux pour nous opposer depuis ; et le neufviesme novembre 1561, les trois estatz de Perigord, à l'assemblée d'iceux faite en la presente ville, ont consenty que les privileges et immunités desdites villes franches fussent gardées et entretenues » (*ibid.*).

8. Contrat de mariage, du 13 février, entre François de Maillard, écuyer, seigneur de La Faye, habitant en son repaire noble de La Faye, paroisse Saint-Sulpice de Mareuil, et de feu Marguerite Roysson ; et Marie Jay, demoiselle, fille de monsieur maître Pierre Jay, écuyer, seigneur de Beaufort, et de Marguerite Durant, demoiselle de La Rolphie (archives de Bellussière).

9. Résolution des états, tenus à Montignac le 1<sup>er</sup> mai 1560 ; états de 1583, à Sarlat (CARDENAL, 1912, p. 146).

Officiellement, il envoie sa lettre « au roi », à Charles IX (fig. 2), alors âgé de treize ans et sacré le 5 mai 1561, après le règne éphémère de François II, son aîné ; il a été déclaré majeur le 17 août 1563, mais c'est Catherine de Médicis, sa mère, qui exerce la réalité du pouvoir. Cette lettre se veut plaidoyer. Comme l'exprime son titre, il expose d'abord l'état du Périgord, suivant plusieurs axes : santé et sécurité publiques, agriculture, exercice de la police et de la justice, et, bien sûr, poids des impôts ; voilà ses « remontrances ». Puis viennent ses « requêtes » ; au nombre de huit, elles visent surtout à faire alléger la pression fiscale. S'exprimant au nom des états, il a le verbe libre et, de fait, sa plume ne faiblit pas, elle bataille sans relâche mais avec humilité, et toute la révérence due à la personne royale.



Fig. 2. Écu d'or à l'effigie de Charles IX (BnF, Monnaies, médailles et antiques).

Même s'il passe sous un prudent silence les causes politiques et doctrinales des désordres du temps, Maillard brosse, en ouverture, un tableau misérable mais résigné du pays périgordin, car « toutes ces afflictions, qui procèdent d'un juste jugement de Dieu, n'ont [pas] rendu les hommes meilleurs pour reconnaître leurs fautes ».

## Peste et disette

Ce n'est pas un habile procédé pour émouvoir la Couronne et faire baisser ses exigences, l'état du pays est désastreux, sans nul conteste. L'année précédente a vu se répandre une épidémie, non de « peste » comme il se risque à diagnostiquer, mais de dysenterie, un mal qui vient en particulier d'emporter dans la mort Étienne de La Boétie, le 18 août 1563.

En mars 1563, on avait signalé une disette de grains et une affreuse misère à Bordeaux. Comme M. Le Roy Ladurie l'a récemment montré avec force preuves à l'appui :

« la crise de 1562-63 – disette et peste – demeure la pire catastrophe démographique enregistrée entre 1550 et 1800. Voilà le fruit de l'association des « quatre cavaliers de l'Apocalypse » : « temps pourri », disette, peste, guerre civile. En effet, « l'hiver (1561-62) fut comme un printemps, le printemps comme un été, l'été comme un hiver » ; deux tiers de la vendange furent perdus, les grains germés et déficients en farine ; 1562 est une année de foins abondants mais « année de rien » pour le reste ; cherté des céréales bien marquée jusqu'à la récolte plutôt convenable de 1563. La disette reculera à partir de l'été assez fertile de 1563, mais la peste continuera ses ravages pendant plusieurs années encore<sup>10</sup> ».

Les sentences de novembre et décembre 1563 sont prononcées à Agonac, où le sénéchal s'était retiré « attendu le dangier de peste survenu en la ville de Périgueux<sup>11</sup> ».

10. LE ROY LADURIE *et al.*, 2011.  
11. ADD, B 77 ; 1563.

## Guerre civile

Dès 1561, la reine avait chargé Blaise de Monluc de lever des troupes pour renforcer les défenses en Guyenne, région particulièrement troublée. Il prêtait main-forte à Burie<sup>12</sup>, alors lieutenant-général de Guyenne. Mais, dès le début de 1562 et de la première guerre de Religion, les différents partis traversèrent et ravagèrent tout particulièrement le Périgord. La victoire conjointe de Burie et de Monluc<sup>13</sup> sur les troupes protestantes de Duras, remportée à Vergt le 9 octobre 1562<sup>14</sup>, a permis la « paix d'Amboise », déclarée le 19 mars 1563 (et publiée le 31 à Bordeaux) et portant « permission d'exercer librement la Religion que l'on dit *Reformée* ». On aurait pu espérer que cela rétablirait la tranquillité publique mais Maillard se lamente « que depuis un an, plus de cent vingt meurtres ont été commis ».

Les troupes royales ont été renforcées et la province doit, selon le principe que Maillard nomme « l'étape des vivres », assurer « la subsistance des troupes en marche en pays paisible<sup>15</sup> ». En principe, Henri II avait institué le taillon en 1549 : s'ajoutant à la taille, il était supposé remplacer les vivres et le logement que les habitants devaient aux troupes.

« Mais les troubles qui survinrent ne permirent pas d'assurer l'exécution de ce règlement ; les campagnes ne furent plus à l'abri des rapines et de la brutalité des soldats. Pourtant elles supportèrent le taillon et d'autres augmentations des tailles : “car, dit l'historien Mézerai, les impôts ne cessent d'en produire d'autres et ne meurent jamais”<sup>16</sup> ».

Aussi Maillard demande-t-il au roi de « faire rabais audit pais de quelque portion des deniers des tailles et taillon ».

## Fiscalité

Les finances royales, en fort mauvais état, ne peuvent venir améliorer le sort d'un pays déjà lourdement frappé par le sort. Bien au contraire : le fisc est toujours fort inventif.

---

12. Charles de Coucis, seigneur de Burie et de Briagne (1491-1565) ; il fit ses premières armes en Italie et fut capitaine-général des « Bandes françaises » en 1527 et capitaine d'une compagnie de gendarmes à partir de 1537 ; lieutenant-général du roi en Aquitaine à deux reprises, en 1542-ca1548 et avant 1561-1565 (JOLY D'AUSSY, 1882). Il avait épousé Suzanne de Belleville.

13. Il ne fut pas récompensé pour son action, obtenant seulement de partager la lieutenance de Guyenne avec Burie. Les conditions de la paix d'Amboise le mécontentèrent, et de nombreux catholiques. Il participera à la formation des ligues de gentilshommes catholiques dans le Sud-Ouest, ce qui lui vaudra d'être désavoué par la reine, qui lui demandera de les dissoudre.

14. Voir la relation de cette journée dans EGNELL, 2013.

15. LUNG, 1983.

16. BAILLY, 1830, p. 241.

Le 22 septembre 1561, après l'assemblée de Pontoise, la Couronne avait promulgué un édit « portant règlement pour l'imposition de cinq sols sur l'entrée de chacun muid de vin », impôt en principe provisoire mais pour six ans tout de même<sup>17</sup>. L'administration toujours à court de fonds, après avoir évalué avec les provinces le revenu annuel qu'elle pouvait tirer de cet impôt, proposait d'en escompter tout de suite les revenus futurs, ce que Maillard nomme son « abolition ». Pour le Périgord, on calcula 8 700 livres par an, soit un forfait pour les six années de 52 200 livres, accordé par lettres patentes de 1562<sup>18</sup>.

En août 1562, lors du siège des religionnaires enfermés dans Bourges, Charles IX et sa mère, campant à Lazenay (fig. 3), avaient donné « Les lettres du Roy (qui) portoyent pouvoir de lever ou faire lever sur les manans & habitans des villes closes de ce pays iusques à soixante mil livres tournois par forme d'emprunt pour subvenir aux gens de guerre &c<sup>19</sup> ». Le résultat pour le Périgord, c'est cette « somme de huit mille livres, imposée par forme d'emprunt » rappelée par Maillard au bon souvenir de Paris et qui, si elle n'est remboursée, ne sera jamais qu'un impôt déguisé.

En novembre 1563, nouvel édit fiscal, nommé « edict des Consignations » par Maillard, mais bien plus élégamment désigné par la Couronne : « Règlement pour l'abréviation des procès & les peines des téméraires plaideurs<sup>20</sup> ». On voudrait obliger les demandeurs dans une cause civile à

consigner la valeur d'un centième de l'objet de leur demande pour être payée comme amende par la partie qui succomberait. Le Parlement refuse de l'enregistrer.

Il demande aussi « qu'il soit inhibé à tous ceux qui ne sont de ladite qualité de se dire et intituler nobles ». Et, de fait, par édit du 26 mars 1556, Henri II avait défendu d'usurper de la qualité de noblesse et avait fixé l'amende à mille livres<sup>21</sup>. Aux états d'Orléans, en janvier 1561, Charles IX avait réitéré cette défense. Mais la



Fig 3. Maison des champs du Collège de Bourges, appelée L'Azonet (E. Martellange, mine de plomb, 1621, BnF).

17. Il sera prorogé pour six autres années, par déclaration du 1<sup>er</sup> avril 1568 ; et sera perpétué jusqu'à la Révolution, qui supprima les impôts pour les remplacer par des contributions.

18. À titre de comparaison, les lettres patentes pour le bas-pays d'Auvergne, de 30 000 livres, furent données en février 1563 (n.s.), celles pour la Bourgogne, de 150 000 livres payables en six ans, en 1562, pour la Guyenne, de 74 000 livres, pour la Provence, de 120 000 livres (données avant 1569).

19. « Données à Azenay près le camp de Bourges 1562 » (FAIL, 1654, p. 630). Maillard écrit : « à Rouen », mais ce serait alors en octobre, quand le roi fut devant cette ville.

20. BLANCHARD, 1715, col. 863.

21. Le roi révoqua cet édit le 17 août 1556, par un nouvel édit enregistré le 24 novembre suivant.

tentation est toujours aussi grande, moins par vanité sociale que pour s'exempter de la taille royale<sup>22</sup>. En Périgord, pays d'élection, elle est personnelle et repose sur les seuls roturiers ; le soi-disant noble échappe à l'assiette sur laquelle le « cotisateur » doit répartir la somme fixée par l'intendant et alourdit d'autant la charge des autres paroissiens.

## Justice

« En 1552, [...] le fisc exploita abondamment et étendit même la nouvelle branche d'industrie bursale que François I<sup>er</sup> avait trouvée dans la vente des charges de judicature et des emplois de la finance, [...] notamment des présidiaux [...] dont la création portaient atteinte à la juridiction des chambres du parlement. [...] La multiplication et l'instabilité de ces nouvelles juridictions s'explique surtout par la vénalité des offices, système en pleine expansion depuis un demi-siècle car éminemment profitable aux finances royales. Les états généraux de 1560, à Orléans, dans leurs doléances avaient demandé l'abolition de la vénalité des offices<sup>23</sup> ».

Maillard, et surtout ses mandants, tous notables et grands bénéficiaires de ce système, peuvent mal critiquer ; ils sont plus embarrassés quand, à cause des troubles religieux ou de tout autre prétexte, le roi supprime certaines charges tout en semblant abandonner à la province le soin d'en indemniser les titulaires.

Il rappelle qu'« outre les deux qui avaient premièrement été institués ès villes de Périgueux et Bergerac », et installés les 25 et 10 octobre 1552<sup>24</sup>, le roi Henri II, « par ses lettres patentes d'édit érigea un siège présidial en la ville de Sarlat<sup>25</sup> audit pais, moyennant la finance de dix mille livres qui fut payée comptant par les habitants de ladite ville de Sarlat » et que « bientôt après, il révoqua ledit édit d'érection ». Et Maillard de se plaindre que « lesdits manants et habitants se seraient adressé audit syndic et auraient obtenu lettres de contrainte pour être remboursés par ledit pays ».

Hiérarchiquement placés entre la sénéchaussée et le Parlement, les présidiaux statuaient sur les affaires civiles dont l'objet était inférieur à 250 livres tournois en capital. Ils étaient bien accueillis par les justiciables mais, au prétexte des troubles religieux et sur les instances de Périgueux, le roi avait voulu supprimer le siège de Bergerac<sup>26</sup>. Le 17 novembre 1559, Hélie

22. Instituée en 1439 pour l'entretien d'une armée permanente.

23. BAILLY, 1830, p. 246-247 et p. 264.

24. En conséquence de l'édit royal de mars 1552 (n.s.).

25. Lettres royaux d'octobre 1558. Le siège de Sarlat, jamais installé, ne sera à nouveau créé qu'en 1641.

26. ADD, ms. 119, n° 2. Charles IX rétablira le présidial de Bergerac par lettres patentes du 1<sup>er</sup> août 1566 mais, l'année suivante, il le transférera à Périgueux (BIRAN, 1880, p. 140). Selon Saint-Saud, le présidial de Bergerac fut supprimé en août 1569 et sa lieutenance criminelle, seulement en décembre suivant (SAINT-SAUD, 1931, p. 6, d'après ADD, B 3560).

Castaing, consul et syndic de Bergerac, avait appelé de cet édit au parlement de Bordeaux, d'autant « que les habitans de Bragerac pour accomplir la volonté du feu Roi auraient payé grande somme de deniers pour l'installation dudit siège présidial<sup>27</sup> ». Les états, réunis à Montignac en 1560, et « délibérant sur le projet de supprimer le présidial de Bergerac, un consul de Sarlat s'y était opposé en disant : "Le peuple est plus aisé et soulagé si la justice est près de sa porte et, voire, serait besoin qu'il l'eût dans sa maison"<sup>28</sup> ». Maillard s'étonne que là encore l'on veuille faire supporter à la province de « rembourser le président présidial dudit siège présidial<sup>29</sup> ».

## Police

Déjà, le 1<sup>er</sup> mai 1560, les états, assemblés à Montignac, s'étaient plaint « contre le prévôt des maréchaux qui reçoit des gages sans faire les chevauchées requises<sup>30</sup> ». Aujourd'hui, alors même « qu'il n'y a audit pays, trois ans sont passés, aucun prévôt des maréchaux », le syndic se désole derechef que ses gages « soient annuellement imposés », tout comme ceux « pour ledit prévôt provincial », ce qui était en effet très abusif puisque les prévôts provinciaux étaient supprimés depuis 1544<sup>31</sup> !

Delamare, dans son *Traité de la Police*, concèdera en effet que « Le Prévôt général<sup>32</sup> de Guyenne négligea ses fonctions ; le public en souffrit par les vols & par les violences qui s'y multiplièrent de tous côtez. Il s'excusa sur l'impossibilité de suffire seul à toute l'étendue de sa Province<sup>33</sup> ». La Couronne, bien consciente du désordre, avait cherché à y remédier :

« Edit du 14 octobre 1563 supprimant l'office de prévôt général des connétable & maréchaux de France de la province de Guyenne, et créant à sa place trois vice-sénéchaux gentilshommes, un pour les sénéchaussées de Guyenne, Xaintonge, Périgord & Bazas ; un autre pour les sénéchaussées de Limousin, Quercy & Rouergue et le troisième pour les provinces d'Agenais, Condomois, Les Lannes, l'Armagnac et le Comminges. Chaque vice-sénéchal est pourvu d'un lieutenant, d'un greffier et vingt archers<sup>34</sup> ».

27. BIRAN, 1880, p. 139.

28. GIRAULT DE SAINT-FARGEAU, 1838, p. 15.

29. Coquille : il met « de Périgueux », alors qu'il pense sans doute « de Bragerac ».

30. CARDENAL, 1938, p. 261, d'après ADD, V C 15.

31. DIDEROT, 1778, article « Prévôt ».

32. L'*Encyclopédie* nous indique que : « Par un édit du 3 octobre 1544, François I<sup>er</sup> accorda pour la première fois aux prévôts des maréchaux par concurrence & prévention avec les baillifs & sénéchaux, la justice, correction & punition des gens de guerre qui désarmoient le service ou les garnisons, & de tous les vagabonds & autres malfaiteurs qui tiennent les champs, & y commettent des vols, des violences ou autres semblables crimes » (DIDEROT, 1778, article « Prévôt »).

33. DELAMARE, 1729, p. 232, et ESTIENNE, 1563 ; signalé dans BLANCHARD, 1715, col. 860. On parlait même de malversations (AD Gironde, 1B9, f<sup>o</sup> 35).

34. ESTIENNE, 1563.

Maillard force le trait cependant quand il dit : « trois ans sont passés » ; il n'y avait que deux ans accomplis : en 1580, le théologien protestant Théodore de Bèze se souviendra que le « S<sup>r</sup> de Fourneaux » était encore intervenu comme prévôt général de Guyenne après le massacre d'une trentaine de protestants à Cahors le 19 novembre 1561 (fig. 4) et, le 22, en représailles, le meurtre du seigneur de Fumel par ses paysans<sup>35</sup> ; il avait « saisi et serré à Monflanquin quelques-uns de l'Église romaine même, coupables du meurtre de Fumel<sup>36</sup> ».

Si les états ont eu satisfaction quant au prévôt général, Maillard se lamente maintenant que « ledit vice-sénéchal naguères ordonné réside ordinairement en la ville de Bordeaux ». C'est exact, Monluc l'attestera en mars 1565 : « François Girard, S<sup>r</sup> du Haillan, vice-sénéchal, passa à Agen, se rendant à Bordeaux<sup>37</sup> » ; on connaît aussi un « Roolle de la compagnie du vice-seneschal de Guyene, Xainctonge, Périgort et Bazadois, François de Girard, vice-seneschal à Bordeaux, devant Jacques Descurs, chevalier, seigneur de Merville, grand sénéchal de Guyenne, le 19 juillet 1567<sup>38</sup> ». Par conséquent, continue Maillard, « ledit pays de Perigord n'en peut recevoir



Fig. 4. Le massacre fait à Cahors (J. Tortorel, gravure sur bois, BnF, Coll. Hennin, n° 477).

35. Le cycle des défis et des réactions culmina dans le « massacre de Wassy », le 1<sup>er</sup> mars 1562, et le début des hostilités à l'échelle nationale.

36. BÈZE, 1841, p. 500 et 509.

37. Lettre de Montluc, du 4 mars 1565 (n.s.).

38. Bibliothèque municipale de La Rochelle, ms. 634, f° 54. Du Haillan résignera en 1578 (AD Gironde, 1B13, f° 124).

aucune commodité et service ». Les états seront écoutés puisque, mais seulement quatre ans plus tard, en octobre 1568, la Couronne se décidera à créer un office de vice-sénéchal du Périgord, attribué à Élie de Maugon, S<sup>r</sup> de la Tour du Pin<sup>39</sup>.

## Des « serpents de mer »

Le procès-verbal des états tenus à Bergerac, le 21 mai 1566, permettra de constater que, deux ans après la lettre de Maillard, l'on remuait toujours des mêmes questions. Ainsi, quant à la suppression des sièges présidiaux et des charges de judicature y associées, l'assemblée ordonnera :

« Le (nouveau) syndic dudit pays assemblera dans un mois lesdits définites, lesquels ayant résolu et déterminé dudit affaire, est enjoint au syndic pour suivre la suppression et lettres d'imposition, suivant l'avis des définites auxquels les gens des Etats ont donné et donnent par ces présentes toute puissance de déterminer et résoudre tant dudit affaire qu'autres, tout ainsi que si les Etats étaient dûment assemblés, à la charge d'y appeler maître Jean Baptiste Vigoureux, avocat pour le Roy au siège de Périgueux, ou autre en son absence, et entre autre chose d'entendre comment maître François Maillard s'est acquit de la charge à lui baillée par les Etats, à laquelle, s'il n'a mis fin, sera la poursuite par lui encommencée poursuivie et reprise par le syndic, les frais duquel, ensemble dudit Maillard, faits audit affaire seront vus par les définites, examinés, clos et arrêtés<sup>40</sup> ».

Une pièce donc qui devrait enrichir le dossier des états de Périgord. Elle permet d'apprécier par un coup de projecteur le degré d'autonomie que conservait notre pays vis à vis de la Couronne et de mesurer combien ses élites se souciaient d'exercer les droits et de répondre des devoirs à eux dévolus. Au temps des Valois, mais avant l'irrésistible centralisation des Bourbons<sup>41</sup>, puis des Jacobins.

C.-H. P.

39. AD Gironde, 1B11, f° 245.

40. CARDENAL, 1912, p. 150-152.

41. Au XVII<sup>e</sup>, les états du Périgord, mis en cause ici comme en d'autres provinces par un pouvoir royal qui s'en défiait, ne s'assemblèrent plus que deux fois. Leur réunion en 1611, à une période très critique dans l'histoire politique de la France, révèle toute l'ambiguïté de leur situation. À cette occasion, en effet, ses membres rédigeaient des cahiers de doléances qui furent portés au gouverneur du Périgord, Bourdeille, représentant du roi. Ils y reprochaient le manque de réunion régulière des états, qui privait, selon eux, la province de ses défenseurs naturels, ainsi que le pouvoir de plus en plus grand de fonctionnaires ne relevant que du conseil du Roi. Marie de Médicis y répondit le 6 septembre par une lettre qui éclaire l'évolution de la pensée monarchique : « M. de Bourdeille, sur les instances qui m'ont été faites de la part des trois États de Perigort, à ce que leur fut permis de s'assembler en corps pour pourvoir à leurs affaires particulières, je vous fis entendre, il y a quelques mois, que je ne pouvois permettre que telle assemblée se fit mesmement pendant la minorité du Roy Mr mon fils. De semblables assemblées n'en arrive jamais que de mauvaises résolutions et préjudice au service du Roy, au bien et repos de ses sujets » (aimable communication de M. Gontran des Bourboux qui, pour la lettre de la reine, se réfère à MONTÉGUT, 1877, p. 90).



***Remonstrances et requestes***  
**du scindic general des trois estatz de Perigord**  
***Au Roy***

Sire,

Le scindic des trois estatz de vostre pais de Perigord vous remonstre que l'année passée le danger de peste auroit esté si grant aud. pais que n'est memoire de nostre temps aucune province en avoir esté plus cruellement persecutée.

Et d'aultant plus telle contagion auroit esté estrange, qu'il n'y a eu paroisse tant soit *peu* qui en ait esté exempté, de maniere qu'on a veu les hommes tout par tout *esparpillez*, sans retraicte et secours aucun.

Et quant aux bledz, vins et autres fruitz, tous ou la plus grant pars se *perdirent* sans qu'on ait eu moien de faire les moissons et vandanges. Et *quant aux* paisans des champs, n'ayant peu (=pu) culturer les terres et faire les vignes, ilz ne *attendent* que bien peu de fruitz l'année presente.

Mais encores, led. danger de peste est tellement enraciné qu'il est en *partous les* endroictz, aultant ou plus eschauffé qu'il fust oncques, comme led. scindic *feroit voir* par inquisiteurs et attestateurs valables.

Ce malheur joint avec plusieurs autres qui ont acompagné led. pais, comme *violences*, guerre et famine, l'ont tellement espuisé et atténué ses forces qu'il en est *extenué et* apauvry et miserable.

Oultre ce, qu'il est chargé de plusieurs debvoirs et subcides extraordinaires, comme de la somme de cinquante deux mil deux cens livres pour l'abolition du nouvel subcide de cinq solz sur chacun muy de vin, de la solde pour les gardes des seigneurs de Burye et de Montluc, de l'estappe des vivres durant les guerres dernieres, et tout presentement de le edict des consignations.

Joint que, en vertu de vos lettres de commission données à Rouen ou moys d'aoust mil v<sup>c</sup> soixante deux, et durant les troubles et divisions qui ont esté en vostre royaume, l'on a imposé sur led. pais par forme d'emprunt la somme de huit mil livres, la plus part de laquelle a esté levée par rigueur et contraintes, jàsoit que (= quoique) tous les autres pais et seneschaucées de vostre gouvernement de Guyenne en aient esté exemptz.

Et pour le comble de tant de maux et miserres, led. pais se trouve tout à coup poursuivy et presque acablé d'une multitude de tant d'affaires qu'il luy est impossible d'en sortir.

Car, en l'an mil cinq cens cinquante huit, feu de louable memoire le roy Henry, vostre pere, par ses lettres patentes de edict erigea ung siege presidial en la ville de Sarlat, audict pais, // oultre les deux qui avoient premierement esté institués ès villes de Perigueux et Bragerac, moiennant la finance de dix mil livres qui feust païée comptant par les habitans de ladite ville de Sarlat.

Touteffois, bien tost apres, led. seigneur revocqua led. edict de eretion et neantmoins assigna ausd. habitans le ranboursement de lad. somme de dix mil livres, et huit mil deux mil [*sic*] huit cens quatre vingtz livres pour les interests et frais des poursuites, voiaiges et sollicitations, sur ses deniers du quartier de janvier, febvrier et mars mil cinq cens cinquante neuf<sup>42</sup> comme appert par le brevez qui en fut expedié en bonne forme<sup>43</sup>.

Ce nonobstant, lesd. manans et habitans au lieu de suivre lad. assignation, se seroient adressez aud. scindic et auroient obtenu lettres de contraincte pour estre remboursez par led. pais, et en font une tres grande poursuite.

Pareillement, par arrestz de vostre court de parlement de Bordeaulx, led. scindic a esté condempné faire communs les gaiges des juges presidiaux de Perigueux et Bragerac ailleurs que sur le sel montant contremont la riviere de Dordonne au devant ladicte ville de Bragerac, ensemble rembourser le president presidial dud. siege presidial de Perigueux de la somme de quatre mil livres par la suppression de son estat et en oultre aucuns autres officiers qui ont poursuivy la suppression de leurs offices. Et aussi, led. scindic est contrainct paier au pais d'Aginois la somme de trois mil huit cens livres qui luy est piecà deue.

Toutes lesquelles sommes, s'il convient maintenant imposer sur led. pais et pourveoir à tous lesdits affaires, il ne fault esperer que veoir une grande ruyné et desolation, et telle qu'il seroit impossible l'exprimer.

Mais, Sire, toutes ces afflictions, qui procedent d'ung juste jugement de Dieu, n'ont rendu les hommes meilleurs pour reconnoistre leurs faultes, ains (mais), par ung esprit depravé parmy tant d'adversitez, se sont tellement habandonnez à tous vices que on ne veoit journellement aud. pais que meurtres, volleries, forces publiques et desobeissances à voz edicts et ordonnances, de sorte que puis ung an plus de six vingtz meurtres ont esté commis et perpetrez, sans infiniz autres malefices desquelz les delinquans et leurs complices se promectent impugné pour n'avoir vostre justice la main forte pour y pourveoir et remedier.

D'aultant qu'il n'y a aud. pais, et n'y a eu trois ans sont passez, aucun prevost de mareschaulx, soit general ou provincial, jà soit que leurs gaiges, ensemble de leurs lieutenans, greffiers et archers, soient annuellement imposez, scavoir pour led. prevost general de Guyenne la somme de sept cens dix neuf livres, et pour led. prevost provincial la somme de six cens vingt quatre livres.

Et quand au viseneschal nagueres ordonné, il a plusieurs provinces et seneschaulcées soubz sa charge, scavoir Bourdelois, Perigort, Bazadois et Xainctonge qui sont tous pars separez et distans, bien loing les ungs des aultres, oultre ce que led. viseneschal reside ordinairement en la ville de Bordeaulx, et par ainsi led. pais de Perigort n'en peult recevoir aucune commodité et service.

---

42. 1<sup>er</sup> trimestre 1560, nouveau style.

43. Donc avant le 10 juillet 1559 (mort d'Henri II).

Sire, led. pais se voiant ainsi enveloppé de si grans affaires tous survenuz en ung mesme temps, ne peulx avoir recours qu'à vostre majesté pour y trouver // remede convenable affin qu'il ait quelque recousse de tant de maulx et miserés, *que* led. scindic vous en fait tres humbles requestes.

Premierement, qu'il plaise à vostre majesté faire rabais aud. pais de *quelque* portion des deniers des tailles et taillon, comme d'ung tiers ou quart, actendu que *pour la* raison dud. danger de peste, plus de cinquante mil hommes sont mortz aud. pais dont plus n'ont laissé aucuns biens ny heritaiges, et neantmoins les esleuz rechargent leur taux sur les autres contribuables, qui est une tres grant foule.

Qu'il plaise à vostre majesté descharger led. pais des parties deues ausd. habitans de Sarlat pour la suppression dud. siege presidial erigé en leur ville, actendu que ladicte erection n'auroit sorty son effect et que led. pais ne peult estre tenu du remboursement et, en ce faisant, ordonner suivant l'assignation qui leur en a jà esté faicte du vivant du roy Henry, qu'ilz seront paieez sur les deniers du quartier d'octobre, janvier et fevrier prochain <sup>44</sup> de vostre recepte generale de Guyenne et que tous brevetz, mandemens et provisions à ce necessaires leur en seront expediées.

Qu'il plaise à vostre majesté ordonner que les deniers levez par forme d'emprunt sur les habitans dud. pais durant lesdits troubles derniers seront renduz et mis ès mains dud. scindic pour estre emploiez et subvenir ausd. affaires et remboursemens desd. officiers supprimez, actendu que les autres pais et seneschaucées de vostre gouvernement de Guyenne n'ont esté cottisées ausd. empruntz, et que tous les deniers ne sont entrez en voz finances ains (mais) demeurent ès mains d'aucuns particulliers.

Qu'il soit le bon plaisir de vostre majesté ordonner que les deniers levez sur *les* habitans dud. pais pour les gaiges desd. prevost general et provincial, *par lad.* suppression de leurs estatz seront renduz et mis ès mains dud. scindic *pour faire ce* que dessus. Et pour poursuivre la pugnition desd. crimes et malefices *après lad.* suppression, que desormais lesd. gaiges ne seront plus imposés et levez.

Qu'il plaise à vostre majesté supprimer led. viseneschal pour le regard *dud. pais*, actendu le peu de proffict et commodité qu'il en ressent, et pour la *matiere de faire* justice et purger la province de telz malfaicteurs et perturbateurs du *repos publicq*, ordonner, soubz la conduite et charge de vostre seneschal en Perigort *ou son* lieutenant qui resident sur les lieux, jusques au nombre de quinze archers *lesquelz* seront nommez et choisiz par les estatz dud. pais, lesquelz ilz offrent *servir* tant et si longuement que le besoing le requerra.

---

44. Sans doute pour « octobre, novembre et décembre prochain », soit le 4<sup>e</sup> trimestre 1564.

Qu'il plaise à vostre maiesté ordonner que les habitans dud. pais seront paieiz des arreraiges des rentes constituées sur les deniers de voz tailles pour l'emprunt de l'an mil cinq cens cinquante huict, et que assignation sera faicte à ceulx qui se trouveront n'en avoir encores eu pour les sommes qu'ilz ont prestées, considéré que tous les autres pais ont esté et sont effectivement paieiz desd. rentes et arreraiges.

Qu'il soit mandé et enjoinct tres expressement aux esleus dud. pais de cottiser aux deniers des tailles et taillon tous ceulx qui ne sont nobles et ne vivent noblement, ainsi que voz ordonnances et la disposition du droict l'ordonnent. Et qu'il soit inhibé à tous ceulx qui ne sont de lad. quallité de se dire et intituler nobles et de changer leurs noms, surnoms et conoms, de prendre ceulx d'aucuns fiefs et arrierefiefs, qu'ilz ou leurs predecesseurs ont acquis soit en lettres missives, contractz ou autres actes, pour // s'attribuer par traict de temps le tiltre de noblesse, à peine de deux mil livres d'amende et autres peines indictes.

Qu'il plaise à lad majesté ordonner que sur la somme de six cens mil livres offerte à vostre majesté par le tiers estat de vostre generallité de Guyenne pour le rachapt de vostre domaine et acquict de voz debtes, led. pais de Perigort sera couché en l'estat qui en sera faict l'année presente, actendu qu'il a faict les principalles poursuites et frais pour le faict dud. offre.

Que suivant ce qu'il plaira à vostre majesté ordonner, sur les articles que dessus, toutes lettres et provisions requises et necessaires seront expediees aud. scindic.

Sire, led. scindic et tout led. pais prieront Dieu accroistre voz ans en toute felicité, prosperité et santé.

Mailhard

Scindic de Perigort

(Archives du château de Bellussière, carton 9 ; 4 pages papier, le sceau perdu ; s.l.n.d., sans doute à Périgueux, au tout début de 1564. Une marge ayant été rongée par les rats, de rares lacunes, restituées en italique)

## Bibliographie

BAILLY (A.), *Histoire financière de la France, depuis l'origine de la monarchie...*, Paris, 1830, t. 1.

BEZE (Th. de), *Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de France*, Anvers, 1580, éd. de Lille, 1841, t. 1.

BIRAN (E. de), « Notes et documents inédits relatifs aux institutions de la ville de Bergerac avant 1789 », *BSHAP*, t. VII, 1880.

- BLANCHARD (G.), *Compilation chronologique contenant un recueil en abrégé des ordonnances, édits, déclarations et lettres patentes des rois de France, qui concernent la Justice, la Police & les Finances*, Paris, 1715, 2 vol.
- CARDENAL (L. de), « Notes sur les archives des états de Périgord », *BSHAP*, t. XXXIX, 1912, p. 145-152.
- CARDENAL (L. de), « Les dernières réunions des trois ordres de Périgord avant la Révolution », dans *L'organisation corporative du Moyen Âge à la fin de l'Ancien Régime*, Université de Louvain. *Recueil de Travaux publiés par les Membres des Conférences d'Histoire et de Philologie*, avec une préface de A. Coville, 2<sup>e</sup> série, 44<sup>e</sup> fasc., Louvain, 1937, p. 111-128.
- CARDENAL (L. de), « Catalogue des assemblées des états de Périgord de 1378 à 1651 », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1938-1939, p. 243-266.
- CARDENAL (L. de), « Les états de Périgord sous Henri IV », *Université de Louvain. Recueil de Travaux publiés par les Membres des Conférences d'Histoire et de Philologie*, 50<sup>e</sup> fasc., Louvain, 1939, p. 163-182.
- DELAMARE (N.), *Traité de la police*, Amsterdam, 1729, t. 1.
- DIDEROT et D'ALEMBERT, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, t. 27, Genève, 1778, p. 379.
- EGNELL (E.), « La bataille de Vergt », *BSHAP*, t. CXL, 2013, p. 319-346.
- ESTIENNE (R.), *Edict du Roy contenant la suppression du Prevost General de Guyenne & ses Lieutenants : & l'erection & établissement de trois Viceseneschaulx en leur lieu*, 1563, 14 p.
- FAIL (N. du), *Mémoires des plus notables et solempnels arrests du Parlement de Bretagne*, nouv. éd., Rennes, 1654.
- GIRAULT DE SAINT-FARGEAU (E.), *Guide pittoresque du voyageur en France*, Paris, 1838, t. 4.
- GOULART (S.), *Mémoires de la Ligue*, t. 6, Amsterdam, 1758.
- IUNG (J. E.), « L'organisation du service des vivres aux armées de 1550 à 1650 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 141, 1983, p. 269-306.
- JOLY D'AUSSY (D.), « Les capitaines saintongeais au XVI<sup>e</sup> siècle » *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 3, 1882, p. 17-24.
- LAVERGNE (G.) et BECQUART (N.), revu et corrigé par ETCHECHOURY (M.), *Répertoire numérique de la série C*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, 2000.
- LE ROY LADURIE (E.), ROUSSEAU (D.), VAZAK (A.), *Les fluctuations du climat. De l'an mil à aujourd'hui*, Paris, 2011.
- LORENZO (M.), *Index des inventaires de la collection Périgord de la Bibliothèque nationale de France*, Périgueux, éd. Archives départementales de la Dordogne, s. d., 195 p.
- MONTÉGUT (H. de), « Les états de Périgord », dans compte-rendu de séance, *BSHAP*, t. 3, 1876, p. 450-452, et t. 4, 1877, p. 87-91.
- SAINT-SAUD (A. de), *Recherches sur le Périgord et ses familles. XIV, Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, fonctionnaires des vice-sénéchaussées et maréchaussées du Périgord*, Bergerac, 1931.

Les États du Périgord doivent se réunir en principe tous les neuf ans, et plus souvent en cas de nécessité

- et tout à tour dans les trois villes principales du pays

**L'ASSEMBLÉE des ÉTATS du PÉRIGORD : 154 membres**

Convoquée par le roi, elle vote les subsides qu'il lui demande ; avec droit de « remontrances ».

**Clergé : 27 membres**  
 - Les 2 évêques  
 - Les abbés  
 - Les doyens,  
 - Les prévôts,  
 - Etc.

**Fiefs :**  
 - Les 100 possesseurs de fiefs en toute justice

Incident en 1553, lorsque des officiers du roi (de l'élection) veulent entrer dans les États « sans droit », et finissent par partir.

**Ville et Tiers-État :**  
 - Les 27 communautés de villes,  
 - Le Tiers-État (1)

- Lors des délibérations : les propos de chacun sont consignés puis signés par lui.
- Lorsqu'ils se séparent, les États nomment une commission de « définitiveurs » : (pendant l'intervalle des sessions, ils administrent au nom des États) :

**Commission des définitiveurs :- chargés surtout du recouvrement des « subsides » (12 personnes) ; présidée par un syndic**

**Syndic des États**

- Nommé pour trois ans, et tout à tour, par les trois principales villes du pays.
- Des auditeurs de comptes lui sont donnés.

4 du clergé

4 de la noblesse

4 du Tiers-État

**L'organisation des ÉTATS du PÉRIGORD au XVI<sup>e</sup> siècle**

*Ces États, attestés dès 1368, ne furent plus convoqués après 1651*

(1) Les États de 1595 acceptèrent, au vu des circonstances, d'insérer dans le procès-verbal de leur réunion un « Cahier des doléances du Plat pays ».

# Curés et maires sous le Concordat

par Robert BOUET

*Dans nos campagnes, chaque paroisse ou commune est comme un champ clos dans lequel les « gens de pouvoir » (maire, curé, instituteur, parfois le notable du lieu) peuvent vivre en bonne entente ou parfois s'affronter. On s'en tiendra ici aux rapports entre curés et maires. Et dans la majorité des cas, ils sont bons.*

## I. Les maires et la nomination du curé

Chaque maire, quelles que soient ses opinions politiques, voire religieuses, fait tout ce qu'il peut pour avoir un curé dans sa commune. Ainsi, le maire d'Ajat, après le départ du curé Pierre Calvet en 1813, conseille ainsi l'évêque : « On dit qu'il y en a beaucoup dans le Cantal, si vous vouliez bien vous donner la peine d'écrire à l'évêque de ce département de nous en envoyer un<sup>1</sup> ».

La nomination à une paroisse résulte parfois d'une véritable transaction. En 1819, le maire de Fonroque, pour convaincre l'évêque d'y nommer le curé Jean Petit, lui annonce « que sa commune se propose de fournir annuellement au curé vingt hectolitres de froment et quatre barriques de vin<sup>2</sup> ». En 1811, le maire de La Cassagne, en demandant un curé à l'évêque, lui envoie une dinde truffée. L'évêque lui répond que malheureusement le prêtre qu'il

1. Voir sa notice biographique dans BOUET, 1993, n° 326 et BOUET, 2009, n° 494.  
2. BOUET, 2010, n° 2242.



Fig. 1. L'église de Saint-Pardoux-la-Rivière (coll. SHAP).

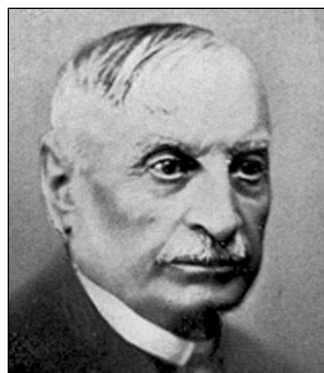


Fig. 2. Léon Sireyjol (www.senat.fr).

réclame, François Astier, est déjà nommé ailleurs, mais, dit-il, « nous avons mis la dinde truffée à même de subir l'examen le plus rigoureux. Elle était de votre choix comme les truffes dont elle était farcie et comme la perdrix qui l'accompagnait<sup>3</sup> ». Le curé qu'il faut remplacer à La Cassagne avait été accusé « d'imposer une amende aux nouveaux mariés qui se font porter la soupe au lit. Le sous-préfet de Sarlat condamne cette habitude, mais demande au préfet de ne pas poursuivre ce saint prêtre ».

On peut aussi faire jouer le piston, et parfois avec succès. En 1903, le ministre Combes refuse à l'évêque la nomination de Jean Augustin Brethenoux pour la cure de Saint-Pardoux-la-Rivière (fig. 1), car, dit le ministre : « L'attitude politique de ce prêtre est loin de le recommander à la confiance du gouvernement ». Mais Léon Sireyjol (fig. 2), député-maire de Saint-Pardoux-la-Rivière, intervient en sa faveur et, finalement, le préfet propose « la nomination de celui qui est devenu agréable à ce député<sup>4</sup> ». Pour Tocane, le préfet propose un curé, Joseph Labonne, à l'évêque, avec « la recommandation pressante de M. de Fayolle, maire de Tocane, commandant de la Garde d'honneur, membre du conseil général et l'un des propriétaires les plus riches et les plus recommandables de mon département<sup>5</sup> ».

Certains maires invoquent des arguments très spirituels. En 1813, le maire de Sarlande, sa vaste commune étant sans curé depuis un an, écrit à l'évêque pour obtenir la nomination de Noël Jacques Périgaud : « On est obligé de porter au cimetière quantité de morts privés de sacrements et sans aucune cérémonie religieuse<sup>6</sup> ». En 1820, le maire de Marsac, sollicitant la nomination de François Jean Pouyadou, reconnaît que « dans sa commune l'immoralité y acquiert chaque jour de nouveaux progrès ; un prêtre y devient indispensable<sup>7</sup> ».

Il y a aussi des motifs beaucoup moins nobles pour avoir un prêtre et ces motifs semblent bien être partagés par la plupart des maires. En 1924 (il est

3. BOUET, 2009, n° 74.  
 4. BOUET, 2009, n° 429.  
 5. BOUET, 2010, n° 1492.  
 6. BOUET, 2010, n° 2231.  
 7. BOUET, 2010, n° 2327.



vrai hors des limites chronologiques que nous nous étions fixées...), les maires de Bars et de Fanlac se disputent la présence du P. Raynal dans leur localité. Celui de Fanlac écrit à l'évêque : « Je crois que la démarche du maire de Bars est avant tout une question commerciale qui prime les intérêts religieux. Cela aussi porterait atteinte à la paroisse de Fanlac qui reste encore bonne, tandis que celle de Bars ne donne pour un prêtre guère de consolations <sup>8</sup> ».

Mais, parfois, les nominations de curé ne sont pas en plein accord avec les maires. Ainsi, dans les années 1880, le maire de Carluc récusait le P. Salgues qu'il prend pour un jésuite (congrégation alors interdite) car, dit-il, « s'il est vrai que les yeux sont le miroir de l'âme, il n'y a point à s'y tromper ». Nommé à Saint-Laurent-des-Vignes en 1893, ce soi-disant jésuite utilise « le premier vélo à l'usage du clergé en Périgord : heureuse innovation qui conserve la santé du prêtre et rend possible le service religieux dans une foule de paroisses <sup>9</sup> ». En 1916, le maire du Fleix voit partir son curé, le P. Sarlandie, pour Saint-Pierre-d'Eyraud avec pas mal d'acrimonie : « M. Sarlandie, qui après s'être engraisé des dépouilles de notre commune, va tenter meilleure fortune dans celle d'Eyraud. Il vint au Fleix monté sur un cheval qui portait tout son butin et aujourd'hui 40 charrettes attelées des bœufs les plus forts vont le déménager <sup>10</sup> ».

La plupart du temps, les maires tiennent à garder leur curé que l'évêque veut changer et ils regrettent son départ. En 1888, le maire républicain de Port-Sainte-Foy intervient auprès de l'évêque au nom de ses administrés, pour demander que le P. Caminade reste à Port-Sainte-Foy, maintenant que l'on attribue son départ à l'insuccès électoral de la réaction et que son successeur est présenté comme un homme de combat <sup>11</sup>.

## II. Maires et curés : des relations parfois houleuses

Le culte est parfois l'occasion de frictions entre maire et curé. Ainsi, dans les années 1910, Bardy, curé d'Hauteveyre, se heurte violemment avec le maire du lieu, Duroux, qui n'est autre que l'ancien curé de Javerlhac, sécularisé et marié. En effet, Duroux fait « publier les décrets jusqu'en haut du degré de la chaire évangélique, écrit le curé à son évêque, avant ou immédiatement après la messe... De telles opérations m'ont mis en danger de prendre du mal dans une sacristie inondée par les eaux et qui de plus ont exposé à être privés de baptême des enfants qui se trouvaient à la porte de l'église <sup>12</sup> ». Le curé

---

8. BOUET, 2010, n° 2377.

9. BOUET, 2010, n° 2536.

10. BOUET, 2010, n° 2550.

11. BOUET, 2009, n° 504.

12. BOUET, 2009, n° 136.

de Sainte-Sabine, lui, est accusé en 1904 par un cafetier du village d'avoir changé l'heure des vêpres pour empêcher les jeunes d'aller au bal<sup>13</sup>.

Les enterrements sont aussi souvent sujets de litiges. Le P. Pialoux, curé de Payzac, a des problèmes avec son maire qui lui fait faire des enterrements d'indigents gratis (9 en 1868). Il refuse un jour de faire l'enterrement d'un indigent que le maire s'empresse de conduire lui-même au cimetière. Le préfet et l'évêque interviennent : torts partagés et blâmes sévères à chacun<sup>14</sup>. En 1817, les habitants de Coubjours se plaignent de leur curé, le P. Charel : « Il ne fait pas de catéchisme, ni d'instruction, que deux prônes fort éloquentes attentivement écoutés mais non compris car nous n'entendons pas le français. Il ne fait des offices que pour contribuer à grossir sa bourse. Pour les indigents, il a autorisé le sacristain à les inhumer sans aucune cérémonie, car n'ayant pas de quoi vivre, ils n'ont pas pu contribuer à remplir ses greniers<sup>15</sup> ». Enfin, en 1892, le P. Jardel, curé de Valojoux, a des problèmes avec son maire qui veut s'occuper de liturgie (couvrir d'un voile noir les croix de l'église lors des enterrements par exemple)<sup>16</sup>.

Moins grave que le culte, mais non moins important, le problème de l'usage des cloches. En 1801, le maire de Saint-Privat-des-Prés (fig. 3) dénonce son curé, le P. Girard, qui fait sonner les cloches pour ses offices<sup>17</sup>.

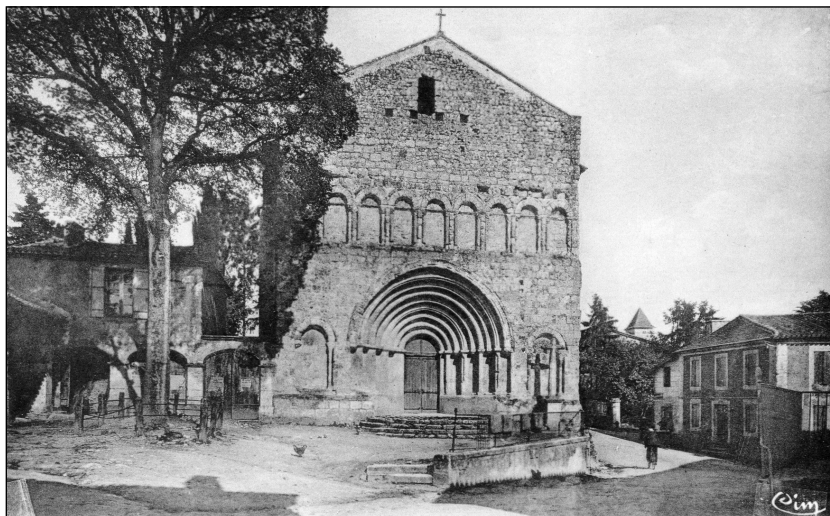


Fig. 3. L'église de Saint-Privat-des-Prés (coll. SHAP).

13. BOUET, 2010, n° 2020.
14. BOUET, 2010, n° 2265.
15. BOUET, 2009, n° 602.
16. BOUET, 2009, n° 1442.
17. BOUET, 2009, n° 1320.

En 1810, à Chaleix, il s'en passe de belles : le maire a fait fermer l'accès aux cloches, vu « qu'une jeunesse effrénée, le jour où l'on célébrait la fête de Saint-Napoléon, fit casser la cloche de la commune ». Le curé Cacatte prend une hache et défonce la porte du clocher en disant : « J'ai trouvé une autre clef, je me moque du maire et il sautera de cette place ou le diable le mangera<sup>18</sup> ». En 1905, Gorse, curé d'Eygurandes, se plaint au préfet de sonneries de cloches illégales par son maire pour réunir le conseil municipal<sup>19</sup>. En 1872, le maire de Jumilhac, lui, fait sonner les cloches pour une battue de sangliers. Au grand dam du curé Castelanne<sup>20</sup>. À Fontenilles, le maire accuse son curé, le P. Cuges, d'utiliser les cloches pour appeler « la porteuse d'eau<sup>21</sup> ».

La personne du sonneur pose aussi problème. En 1896, F. T. Capoul, curé de Villefranche-de-Belvès, entre en conflit avec le maire : l'angélus n'est plus sonné, car le sonneur a été récusé par le curé et le maire veut l'imposer. Le préfet écrira à l'évêque que seul le desservant est habilité à nommer le sonneur<sup>22</sup>. En 1898, le P. Pénil, curé de Saint-Laurent-des-Bâtons, a des problèmes avec son maire pour des histoires de sonneries de cloches, qui ne se font pas aux heures légales. Il se justifie en disant qu'il n'est pas facile d'avoir l'heure officielle étant à 18 kilomètres du chemin de fer<sup>23</sup>.

Enfin, les sonneries des cloches le 14 juillet donnent souvent lieu à des oppositions entre maire républicain et curé réactionnaire. Ainsi, en 1905, P. L. Chassaing, curé de Sainte-Nathalène, est accusé d'injures contre le gouvernement (« pas seulement de la canaille, mais aussi de la racaille ») et d'opposition au maire pour les cloches du 14 juillet : un décret ministériel du 4 décembre 1905 supprime son traitement. Il attribue cette décision à la loge : « Que faire contre ces habitués de l'ancre où se réunissent en se cachant toutes les casseroles du pays ? ». Dans cette affaire, il dénonce en particulier son maire qui « s'est occupé, mais inefficacement Dieu merci, du projet d'installer un pasteur protestant à Sainte-Nathalène ». Mais, le pauvre curé, en 1906, est obligé de constater que la moitié de ses pascalisans ont voté républicain<sup>24</sup>.

Un autre sujet de discorde vient des terrains et des bâtiments. En 1879, le curé, espagnol, de Varaignes, J. F. Comellas, demande conseil à l'évêque à propos de l'établissement d'un chemin le long de son jardin : « Les eaux pluviales vont être détournées alors qu'elles sont le seul engrais de mon jardin et qu'il va en être entièrement privé<sup>25</sup> ». Elles vont en revanche aller arroser le jardin du maire ! À Chenaud, dans les années 1890, le maire a ouvert une porte dans

---

18. BOUET, 2009, n° 483.  
 19. BOUET, 2009, n° 1346.  
 20. BOUET, 2009, n° 533.  
 21. BOUET, 2009, n° 772.  
 22. BOUET, 2009, n° 511.  
 23. BOUET, 2010, n° 2221.  
 24. BOUET, 2009, n° 613.  
 25. BOUET, 2009, n° 702.

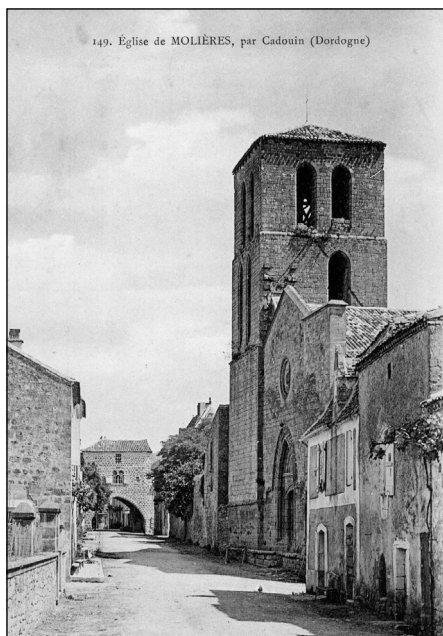


Fig. 4. L'église de Molières  
(coll. SHAP).

l'église dont le curé, Léopold Dupuy-Peyrou, se plaint à cause des courants d'air<sup>26</sup>. En 1835, le curé de Molières (fig. 4), J.-B. Espargillière, est en conflit avec son maire pour l'utilisation du presbytère qui sert d'auberge<sup>27</sup>. En 1819, Bernard Puytorac, curé nommé à Villefranche-de-Lonchat (fig. 5), ne veut pas se rendre à son nouveau poste tant que le presbytère ne sera pas mis en état de le loger<sup>28</sup>. En 1905, sur les conseils « d'hydrosopes et du *Laboureur de la Bonne Presse* », Pierre Victor Trény, curé de Saint-Avit-Rivière, a creusé un puits près de son presbytère ; le maire portera plainte contre lui pour cette initiative qui se terminera par le remblayage du puits<sup>29</sup>.

Le cimetière, qui normalement doit être clôturé, fait aussi problème. En 1860, à Saint-Médard-de-Mussidan, le curé Louis Bessine s'insurge contre le maire qui laisse ouvertes les trois portes du cimetière « laissant le passage libre aux animaux, aux enfants et quelques fois à de grandes personnes qui ne rougissent pas de donner à ce lieu saint une honteuse

destination<sup>30</sup> ». En 1853, Antoine Lhonneur, curé de Domme, demande à son maire de faire un cimetière décent : « Les corps sont enterrés dans un chemin public où personne ne reconnaîtrait un cimetière s'il ne voyait éparés ça et là des ossements que rongent des animaux, car c'est là qu'on les mène paître<sup>31</sup> ».

Il arrive aussi que le maire dénonce son curé, en particulier pour des questions politiques. En 1816, le curé de Saint-Amand-de-Coly, Bernard Bennet, est « dénoncé comme un des plus grands ennemis du roi, vu la conduite et les propos infâmes qu'il a tenus durant les trois mois de l'usurpation [les Cent jours de Napoléon]<sup>32</sup> ». En 1863, le maire de Jayac reproche à son curé, Jean-Baptiste Bouges, d'intervenir dans les élections : ce curé demande de ne pas voter pour Taillefer, le candidat du gouvernement, sinon il menace « de ne plus dire qu'une messe et à une mauvaise heure et traite les membres du conseil municipal d'imbéciles et de canailles ». Le maire termine sa lettre au

26. BOUET, 2009, n° 1055.  
27. BOUET, 2009, n° 1102.  
28. BOUET, 2010, n° 2357.  
29. BOUET, 2010, n° 2698.  
30. BOUET, 2009, n° 239.  
31. BOUET, 2010, n° 1832.  
32. BOUET, 2009, n° 209.



Fig. 5. L'église de Villefranche-de-Lonchat (coll. SHAP).

préfet en disant que « malgré les dires et tout l'entrain de M. le curé, il fera tout son possible pour faire voter pour Taillefer<sup>33</sup> ».

Il y a aussi, inévitablement, des questions de mœurs. Ainsi, en 1904, Justin Vergne, curé de Paulin, fait un mémoire sur ce qui s'est passé à Paulin : charivari contre lui. Le maire de Paulin est condamné par le tribunal de Sarlat, puis par la cour de Bordeaux pour placards injurieux et charivari contre son curé<sup>34</sup>.

On n'hésite pas aussi à dénoncer le curé pour la façon dont il exerce ses fonctions. En 1868, le maire accuse Armand Letournel, curé de Champeaux, de vouloir tout bouleverser dans le rangement des gens dans l'église (bancs, hommes à droite, femmes à gauche)<sup>35</sup>. En 1829, à Milhac-de-Nontron, le maire écrit à l'évêque : « Notre curé [Eugène Mackiernan], étant d'origine irlandaise, ne connaissant pas l'idiome patois, ne peut faire aucun bien dans la commune<sup>36</sup> ».

Une accusation qui est souvent portée contre le curé, c'est de ne pas chanter à la messe l'antienne obligatoire imposée par tous les gouvernements : *Domine Salvam fac Rempublicam* (ou *Regem* ou *Imperatorem*) (Que Dieu sauve la République, le roi ou l'empereur). En 1880, Joachim Comellas, curé de Varaignes (fig. 6), déclare : « Je ne peux imposer aux chantres qui sont électeurs et non rétribués, un chant quelconque exprimant une opinion politique, mais je

33. BOUET, 2009, n° 361.

34. BOUET, 2010, n° 2742.

35. BOUET, 2010, n° 1821.

36. BOUET, 2010, n° 1869.



Fig. 6. L'église de Varaignes (coll. SHAP).

le récite fidèlement avec mon sacristain<sup>37</sup> ». Le curé d'Eygurande, Paul Gorse, s'insurge contre une pareille dénonciation : « C'est faux, chaque dimanche on le chante à tue-tête. C'est même le morceau de musique que mes doubleaux savent le mieux<sup>38</sup> ».

L'opposition entre maire et curé se traduit parfois par des insultes. En 1806, en opposition avec son curé, François Lafon, le maire de Celles lui déclare : « Je mangerai mon chapeau ou je vous ferai sortir de Celles<sup>39</sup> ». En 1891, Élie Gambeaud, curé de Cumond, est en conflit avec son maire, M. de Cumond, qu'il traite de « franche canaille<sup>40</sup> ». En 1904, le curé de Saint-Vincent-de-Cosse, Odon de Lavalette-Monbrun, va jusqu'à injurier le maire, pour divergence d'opinions politiques, d'où sa condamnation par le tribunal correctionnel de Sarlat à 16 francs d'amende. Le 10 mars 1905, un décret ministériel supprime son traitement pour ses attaques contre l'école laïque, son intervention abusive dans les élections et son refus de sonner les cloches pour le 14 juillet. Mais, dit le curé, « nous sommes à l'heure des fiches. Je suis donc très médiocrement étonné d'en avoir une bonne à la préfecture... avoir sa fiche est aujourd'hui pour quiconque la meilleure note qu'il puisse ambitionner<sup>41</sup> ».

37. BOUET, 2009, n° 702.

38. BOUET, 2009, n° 1346.

39. BOUET, 2010, n° 1595.

40. BOUET, 2009, n° 1246.

41. BOUET, 2010, n° 1764.

En 1921, le maire de Port-Sainte-Foy accuse son curé, l'abbé Xavier de Lachapelle, auprès de l'évêque d'être « un prêtre autoritaire, menteur, fourbe et hypocrite, obséquieux envers ses chefs, orgueilleux envers les autres et qui voudrait, en vertu de sa qualité de prêtre et de... la particule qui précède son nom, être maître toujours et partout<sup>42</sup> ».

Des injures, on peut en venir à des disputes violentes, heureusement très rares. En 1861, le maire de Besse, M. de Chaunac, a injurié et même frappé son curé, H. Mazet-Arnaudie, qui, appuyé par l'évêque, porte plainte contre lui<sup>43</sup>. En 1885, le curé de Beynac, le P. Andrieu, est en opposition avec son maire pour sonneries de cloches le 14 juillet, allant jusqu'à des voies de fait. Effectivement, en 1893, il va jusqu'à se battre avec son maire<sup>44</sup>. Un exemple de curé particulièrement agressif : le P. Bagouet. Pour le 14 juillet 1889, il refuse la sonnerie des cloches et insulte le maire. Le préfet demandera à l'évêque son changement pour dénigrement en chaire du maire qu'il dit « incapable et ne connaissant pas l'orthographe ». Il est candidat, en 1906, aux élections législatives ; il recueillera une voix (la sienne ?). Et quand enfin il démissionne, il écrit : « Missionnaire libre est tout ce que j'ambitionne. Que Dieu m'expédie de suite en purgatoire plutôt que de refaire de moi un curé !<sup>45</sup> ».

### III. Quand le maire fait l'éloge de son curé

Heureusement, il semble bien que la plupart du temps curé et maire s'entendent bien. Ainsi, en 1819, le maire de Saint-Léon-sur-Vézère (fig. 7) réclame le titre de desservant pour son curé, Étienne Cathelat, afin qu'il puisse toucher son traitement et ainsi « faire quelques provisions pour lui et pour son cheval<sup>46</sup> ». En 1862, Jean-Baptiste Touatre, curé de Cogulot, malade déjà depuis bien longtemps, n'ayant pas de fortune, obtient un secours pour aller à Vichy grâce à l'intervention de son maire<sup>47</sup>.

En plus de leur traitement, l'État octroyait assez souvent des secours pour des prêtres en nécessité. En 1832, le maire de Fossemagne demande que sa paroisse soit élevée en succursale de 2<sup>e</sup> classe afin de permettre « à notre respectable desservant, étranger [il s'agit de l'Espagnol Vincent Andres] et sans autres ressources que sa modique pension, de continuer ses œuvres de charité auprès de ces voyageurs incessants qui sont sur la route de Lyon à Bordeaux et qui traversent le chef-lieu de la commune<sup>48</sup> ».

42. BOUET, 2010, n° 1532.

43. BOUET, 2010, n° 2004.

44. BOUET, 2009, n° 44.

45. BOUET, 2009, n° 110.

46. BOUET, 2009, n° 535.

47. BOUET, 2010, n° 2686.

48. BOUET, 2009, n° 41.

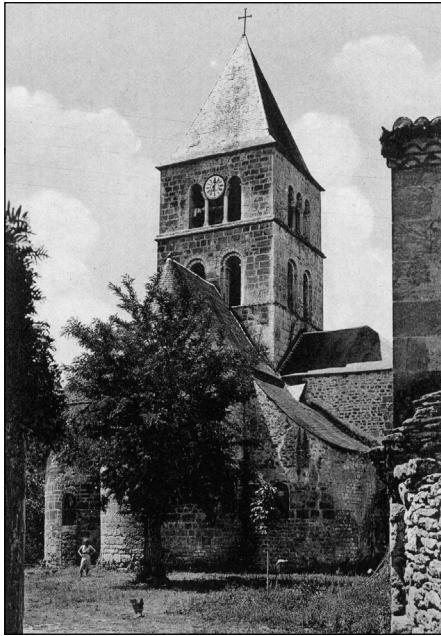


Fig. 7. L'église de Saint-Léon-sur-Vézère  
(coll. SHAP).



Fig. 8. Le cloître et l'église de Saint-Jean-  
de-Côle (coll. SHAP).

Quand le maire fait l'éloge de son curé... En 1816, le maire de Fonroque affirme à l'évêque que « notre curé [Alexandre de Gauran] a parfaitement rempli ses fonctions et nous repoussons les calomnies qu'on a débitées sur son compte<sup>49</sup> ». La même année, le maire de Sarlat dira du curé de Prats-de-Carlux, Antoine Leymarie : « C'est un vrai patriarche qui imprime le respect et la vénération de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître<sup>50</sup> ». En 1819, en demandant le remplacement de son curé, le maire d'Echourgnac écrit à l'évêque : « L'âge avancé du respectable Léonardon ne lui permettra plus bientôt de diriger la commune. Nous le regretterons, car il est par sa douceur, sa patience et surtout par son bon exemple fait pour ramener au bercail des brebis égarées<sup>51</sup> ».

On fait parfois l'éloge d'un curé qui est loin de le mériter, mais c'est afin de le garder, de peur de ne plus en avoir dans la commune. Quand on intrigue pour faire partir le P. Roby, curé de Saint-Jean-de-Côle (fig. 8), sous prétexte de son incapacité, son maire prend sa défense auprès

49. BOUET, 2009, n° 1266.

50. BOUET, 2010, n° 1824.

51. BOUET, 2010, n° 1799.



de l'évêque : « Ce prêtre, sans être un Cicéron, est un homme charitable envers les pauvres, de bonnes mœurs, plein de zèle et de bonne conduite. Il n'en faut sans doute pas davantage pour être à la tête d'une commune. Et où en serions-nous, s'il n'y avait que les gens élogieux qui fussent placés ?<sup>52</sup> ».

Mais c'est surtout au cimetière que les éloges sont les plus grands sinon toujours les plus sincères. À Saint-Pardoux-la-Rivière, il arrivait au curé J. Leymarie « de se faire infirmier au chevet des malades, ne craignant pas d'aider lui-même à refaire leur couche, afin de soulager leurs membres souffrants ». À ses obsèques, en 1903, le maire Sireyjol, député républicain, lui rend hommage : « Il posséda au suprême degré les qualités de l'esprit et du cœur [...], une sincérité profonde, un désintéressement absolu et l'amour de ses semblables [...] avec sa foi du Moyen Âge, il évoquait parmi nous une époque déjà bien lointaine ; tel un chrétien des premiers âges égaré au seuil du vingtième siècle<sup>53</sup> ». À Salignac, à la mort du curé François Saint-Amans, le maire dit de lui : « La générosité de son cœur ne lui permettait pas de compter ses aumônes. Aussi quand la mort est venue, il n'avait pas à se séparer des trésors d'ici-bas, il ne possédait rien<sup>54</sup> ».

Enfin, voici une démarche exceptionnellement rare, entre un curé et un maire naguère ennemis. En 1822, le P. Gerbaud, curé de Plazac (fig. 9), en froid avec son maire, prêche un dimanche sur la réconciliation. Il déclare alors : « Quelqu'un parmi vous pourrait dire que je prêche ce que je ne pratique pas ». Aussi, à la fin de la messe, notre curé « va droit au banc de M. le maire pour l'embrasser ». Et celui qui rapporte la scène à l'évêque ajoute : « Sur cette belle action, tout le monde fut surpris de joie et les trois quarts de ceux qui



Fig. 9. L'église de Plazac (coll. SHAP).

52. BOUET, 2010, n° 2450.

53. BOUET, 2010, n° 1825.

54. BOUET, 2010, n° 2523.

étaient dans l'église en versèrent des larmes. De ce moment, ils sont de bonne intelligence et tout est oublié. M. le maire s'est rendu le lendemain matin chez M. le curé et toute la commune est enchantée<sup>55</sup> ».

La réconciliation n'est-elle pas l'expression la plus haute de la fraternité ?

R. B.

### **Bibliographie et sources**

Archives diocésaines.

BOUET (Robert), *Dictionnaire biographique. Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, tome I (A-J), Piégut-Pluviers, éd. Deltaconcept, 1993.

BOUET (Robert), *Dictionnaire biographique. Le clergé du Périgord au temps de la Révolution française*, tome II (L-V), Piégut-Pluviers, éd. Deltaconcept, 1994.

BOUET (Robert), *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome I (A-K), Nontron, éd. Deltaconcept, 2009.

BOUET (Robert), *Dictionnaire biographique du clergé concordataire du Périgord*, tome II (L-Y), Coulounieix-Chamiers, imprimerie Fanlac, 2010.

*NDLR : Nos remerciements vont au P. Madiès, qui a bien voulu relire ce texte à la demande de l'abbé Bouet.*

---

55. BOUET, 2009, n° 1302.

# Paul de Chadois (1830-1900). Itinéraire d'un élu périgordin oublié

par Cyril PRALONG \*

*Paul de Chadois est un illustre inconnu en bergeracois. Certes tout le monde connaît la rue qui porte son nom. Mais combien sont ceux qui peuvent dire qui il est ? Qu'a-t-il fait ? Paul de Chadois n'est pas qu'un nom sur une plaque de rue émaillée. En 1943 <sup>1</sup>, les Allemands enlèvent sa statue pour en fondre le bronze. Avec cet acte, le souvenir du colonel-sénateur Paul de Chadois s'est effacé de la mémoire collective bergeracoise pour ne rester qu'un nom de rue.*

*Nous allons donc essayer de retracer l'itinéraire de Paul de Chadois à travers ce XIX<sup>e</sup> siècle si remuant et pendant lequel s'affirment les idées démocratiques. Nous verrons d'abord que Paul est un enfant du XVIII<sup>e</sup> siècle par son éducation, son choix de carrière et par son mariage. Mais confronté à une guerre sanglante et devant assumer des choix en tant que représentant de la Dordogne, il évolue, avec les Périgordins, notamment dans son soutien à la République et à la démocratie.*

---

\* L'auteur tient à remercier chaleureusement Bernard Lachaise pour son soutien et ses précieux conseils, Serge et Béatrice Pralong pour leur soutien, Sébastien Chauvel le Borgne pour sa relecture attentive et ses encouragements, Jean-François et Françoise Duclot sans qui cet article n'aurait jamais pu naître.

1. GUILLAUME et LACHAISE, 1998.

## I. Un enfant du Lot-et-Garonne (1830-1870)

### A. Une famille légitimiste éclairée

Un an après leur mariage en 1824, Alfred de Chadois et Noémie, née Davach de Thèze, fille d'un négociant en grains et propriétaire en Haute-Garonne, ont un premier enfant. Il s'agit d'un fils, Lodoïs. Un an après, naît une fille. Mais l'histoire ne retient pas son prénom en raison d'un décès prématuré. En 1828, c'est le tour d'une fille de nouveau : Louisa. Le 12 mars 1830, naît Marc-Antoine, Marie, Paul, Gabriel de Chadois, officiellement à Saint-Barthélemy, près de Marmande (Lot-et-Garonne). Nous retiendrons cette date et ce lieu communément admis jusqu'à ce jour bien que son dossier militaire nous indique qu'il est né le 16 juillet 1829 à Saint-Florentin. Enfin sept ans plus tard, naît de nouveau une fille prénommée Alcée (fig. 1).

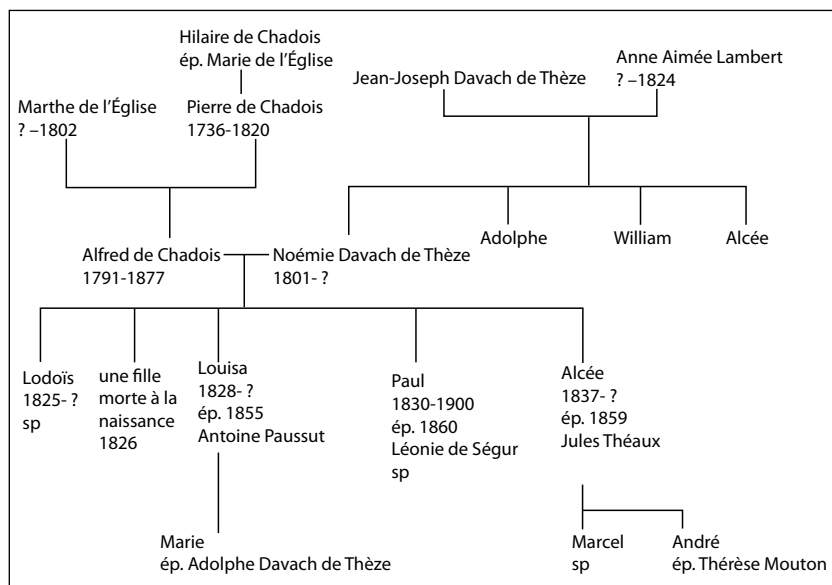


Fig. 1. Arbre généalogique simplifié de Paul de Chadois.

Le père, « Noble messire » Alfred de Chadois, est un propriétaire important de la petite ville de Saint-Barthélemy. D'après Daniel Gensbittel<sup>2</sup>, il est la troisième fortune de la ville avec un revenu annuel de 4 000 francs.

2. GENSBITTEL, 2000, p. 75.

Sa fortune lui vient en grande partie de divers héritages captés, en particulier celui de la famille L'Église, et d'investissements dans ses propriétés puis dans les actions chemins de fer sous le Second Empire. Malgré une couronne comtale sur les armoiries familiales<sup>3</sup> recensées dans le d'Hozier (fig. 2), il n'est quasiment jamais mentionné un quelconque titre dans les documents. Tout au plus trouve-t-on parfois le titre de chevalier qui est utilisé, notamment au XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Alfred de Chadois est maire de de Saint-Barthélemy de 1822 à 1830. Fonction qu'il assume avec la plus grande habileté et avec popularité. Il sait autant tenir tête à l'évêque que défendre les droits communaux face aux communes avoisinantes, ce qui lui vaut régulièrement les félicitations du préfet. Il s'illustre essentiellement dans l'aménagement urbain. Catholique pratiquant, et légitimiste libéral proche, par la personne et les idées, du vicomte de Martignac<sup>4</sup>, il démissionne en 1830 après l'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe I<sup>er</sup><sup>5</sup>. Sa notoriété, sa respectabilité, ainsi que le souvenir de sa bonne gestion de la commune le font élire maire de nouveau en 1848. Poste qu'il refuse une première fois mais qu'il finit par accepter quelques semaines plus tard. Il démissionne définitivement de ses fonctions municipales au lendemain du coup d'État du 2 décembre 1851. Il est également membre du conseil de l'arrondissement de Marmande entre 1827 et 1830.

Du côté de sa mère, la famille Davach de Thèze est issue de la bourgeoisie de Haute-Garonne, enrichie au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le négoce des grains et dans le notariat.

On a peu de détails sur l'éducation reçue par Paul, son frère et ses sœurs. Ce sont pourtant là des choses qui préoccupent régulièrement la famille. Deux mois avant la naissance de Paul, Madame de Curzon demande à Noémie<sup>6</sup> : « Êtes-vous bien occupés des premiers principes d'éducation ? Ou optez-vous pour cela les nouveaux procédés de Jacotot ? ». La méthode Jacotot, du nom de son inventeur Joseph Jacotot, connue à partir de 1818, consiste en une méthode opposée à la méthode dite classique basée sur le transfert de la connaissance du maître vers l'élève. Dans cette nouvelle méthode, le maître est là pour révéler à l'élève la capacité qu'il a d'apprendre par lui-même. Nous ne connaissons pas la réponse de Noémie de Chadois. Mais nous savons qu'Alfred accorde assez



Fig. 2. Armes de la famille de Chadois.

3. FROIDEFOND DE BOULAZAC, 2002. Les armes sont décrites comme suit : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles, 1 et 2, et en pointe d'une aiglette de même.

4. Le vicomte de Martignac (1778-1832), avocat, élu député de Marmande, dans le Lot-et-Garonne, en 1821. Il est ministre de l'Intérieur et président du Conseil de janvier 1828 à août 1829.

5. Il tarde néanmoins, car le sous-préfet lui demande de rester en attendant une nouvelle nomination.

6. Archives privées famille de Chadois. Toutes les lettres citées sont extraites de ce fonds.

d'importance à la liberté pour permettre d'envisager cette nouvelle méthode. Ayant été lui-même étudiant au lycée impérial de Bordeaux en 1803, après être passé par une maison d'éducation de la rue du Mirail où la science était reine, Alfred souhaite une solide instruction pour ses enfants. Ainsi le choix du collège est crucial et crée quelques débats dans la famille. Si le fils aîné, Lodoïs, navigue entre le collège de Bazas et celui de Cahors, Paul fréquente Marmande et Bazas. Très tôt il est porté vers la carrière des armes. Il est frappant de voir que l'éducation n'intéresse pas seulement les adultes mais aussi le frère de Paul qui n'hésite pas à lui délivrer ce petit conseil alors qu'il est au collège :

« Tu me dis que tu travailles les mathématiques, et que tu as l'intention de te préparer à l'école polytechnique. Si tu te sens du goût pour ce genre de travail, goût qui du reste ne commence pas toujours avec l'étude, mais s'acquiert souvent à mesure qu'on fait du progrès, tu fais bien de te destiner à cette carrière. En sortant de l'école on peut obtenir une position très honorable et très lucrative soit dans les mines, soit dans le génie militaire, soit dans les ingénieurs hydrographes, soit dans le génie des ponts et chaussées ; mais il ne faut pas négliger les autres parties de l'enseignement car si l'on vient à être écarté de l'admission à l'école il est bon d'avoir des ressources pour embrasser une autre carrière et de pourvoir aux besoins. Se faire recevoir bachelier, afin d'être apte aux diverses positions qui demandent ce grade. »

## **B. Une précoce vocation militaire**

Nous venons de le voir, la vocation militaire de Paul est très précoce. Tandis que Lodoïs part pour la Sorbonne, et ses sœurs pour l'école du Sacré-Cœur de Pons (Charente-Inférieure, aujourd'hui Charente-Maritime), lui trouve naturellement la route de l'école d'officiers de Saint-Cyr. Quand son frère raconte ses études entrecoupées de nombreux loisirs, lui décrit une vie spartiate où les plaisirs sont plus simples et des plus rares. Mais il ne s'en plaint pas. Pour preuve cette lettre du 21 février 1849 où il écrit :

« Ici je n'entends pas parler de mariage je vous assure et pendant que l'on court les bals et les soirées, nous St Cyriens nous travaillons avec ardeur, nous faisons l'exercice et peut-être nous ne nous ennuyons pas plus que ceux qui sont toujours dans les fêtes. Du reste j'avoue que pour le moment ma pipe, un bon soleil et surtout un lit bien chaud me font tout autant du plaisir qu'un bal. Je ne dis pas que ces goûts si modestes dureront longtemps, mais pour le moment il vaut mieux qu'il en soit ainsi, car c'est pour cela que, je pense que je ne m'ennuie pas et que je me porte très bien ».

Son oncle, le général de Bressolles, dit de lui qu'il est « amoureux de l'armée » ! Si Paul n'est pas bavard sur les enseignements qu'il reçoit, il aime décrire à son père les activités qu'ils apprécient en commun :

« Si je n'ai pas parlé ici encore à Papa de mes cours d'escrime, c'est par pur oubli car je sais que ces renseignements l'intéressent, parce qu'il est

essentiel pour moi de savoir manier une épée. Mais je crois qu'il est difficile à St Cyr de devenir très fort car je ne prends que deux heures par semaine et par conséquent malgré ma bonne volonté il m'est presque impossible d'être bon tireur à la fin de l'année. Pour faire du progrès sensible il faudrait s'exercer tous les jours et pour cela prendre des leçons particulières qui je crois coûtent assez cher ».

Peut-on parler de vocation ou d'atavisme dans le choix de Paul ? Il nous faut rappeler que son père, Alfred de Chadois, voulait choisir la carrière des armes mais il en a été empêché par son propre père. À défaut, il s'est engagé dans les volontaires royaux de Bordeaux en 1814 et s'y fait remarquer. Capitaine de cavalerie dans la légion de Marie-Thérèse, il est chevalier de la Légion d'honneur et décoré du Brassard de Bordeaux<sup>7</sup>. Le grand-père de Paul, Pierre de Chadois, est un brillant soldat décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1781<sup>8</sup>. Lieutenant au régiment de Médoc en 1758, capitaine en 1772, capitaine-commandant en 1779, il sert dans l'escadre du prince de Bauffremont lors de campagnes en Méditerranée et termine sa carrière en garnison en Martinique en 1787. L'oncle d'Alfred, Pierre de L'Église de Lalande, est également capitaine au régiment de Champagne. Du côté de sa mère, les carrières militaires sont aussi cultivées. Le beau-frère de Noémie de Chadois, Ferdinand de Bressolles, débute sa carrière de jeune officier à la fin du Premier Empire et la termine comme général de brigade et directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre de 1857 à 1864<sup>9</sup>. Mais, comme on l'a vu, les lettres de Lodoïs à son frère Paul nous montrent que le choix de la carrière militaire n'est pas un simple atavisme mais bien une réelle vocation. Mais une vocation qui ne vient pas de nulle part.

À la sortie de Saint-Cyr<sup>10</sup>, en 1851, il obtient quelques bonnes notes avec un 14 en administration, un 19 en instruction militaire, un 15 en instruction militaire et réglementaire, un 16 en artillerie et un 16 en instruction militaire théorique. À ces bonnes notes, il faut opposer quelques notes plus moyennes comme un 11 en topographie, un 11 en fortification, un 10 en législation, un 12 en art et histoire militaire, un 11 en allemand, un 9 en dessin de la carte topographique, un 12 en dessin de fortification et un notable 4 en feuille de comptabilité ! On voit là un élève plutôt moyen et inégal dans les différentes matières. Mais les notes ne font pas la seule qualité d'un jeune officier. Visiblement le jury fut impressionné par ses prestations. Un officier écrit au général de Bressolles que Paul a brillé dans ses examens devant le général Canrobert. Il aurait répondu avec beaucoup d'aplomb, d'intelligence et avec

7. Archives nationales, LH 467/71 Pierre de Chadois.

8. Service historique de la défense : YB 325 régiment du Médoc.

9. Service historique de la défense : 7 YD 1302 Antoine de Bressolles.

10. Pour la carrière militaire de Paul de Chadois avant 1870, nous pouvons nous référer à son dossier militaire au Service historique de la défense (5 Ye 17749) et à son dossier de la Légion d'honneur aux Archives nationales (LH 467/60).

lucidité ! Il sait aussi se faire remarquer pour ses qualités d'homme. Sa tante, Madame de Bressolles, le décrit comme « charmant garçon, fort estimé de ses camarades » et qui contrairement à eux ne ferait pas de « caporalisme ». Ces qualités lui valent d'ailleurs régulièrement d'être recommandé par ses supérieurs à d'autres officiers tout au long de sa carrière. Il sort au final 139<sup>e</sup> sur 212 élèves. Ainsi de nombreuses qualités de soldats, mais aussi humaines, que l'on retrouve dans son dossier militaire, sont visibles dès sa sortie de l'école. Paul profite de sa présence à Saint-Cyr<sup>11</sup> et d'un dimanche libre par mois pour rendre visite à son oncle le général de Bressolles. Ces dimanches sont l'occasion pour Paul de retrouver le temps d'une journée la chaleur du foyer familial. Habituellement, après une promenade aux Champs-Élysées, il rejoint sa tante et sa cousine à Saint-Thomas d'Aquin pour la messe. Puis, après le déjeuner, il part se promener seul, ou avec sa cousine, au jardin des Tuileries, avant de retourner dîner chez eux.

Sorti de l'École avec le grade de sous-lieutenant, il se retrouve en garnison à Nancy au 73<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne. Cette vie de garnison nous est peu connue. Seuls quelques éléments peuvent nous donner une idée sur cette époque. Par exemple, on sait que régulièrement il fait part de sa gêne financière à ses parents à qui il demande quelques subsides. Paul n'est pas vraiment un dépensier. Mais il y a des usages auxquels un jeune officier doit se conformer, comme donner un dîner à ses camarades de Saint-Cyr. Mais la demande est toujours accompagnée de la promesse de rendre la somme empruntée. On ne sait pas s'il rend l'argent mais il paraît avoir des scrupules à demander tant à ses parents.

Nommé lieutenant en 1854, il part en mars 1855 pour la Crimée. Il est enthousiaste à l'idée de cette guerre<sup>12</sup>. Sans doute est-ce l'impatience de mettre en pratique et toucher du doigt ce qu'il a appris et entendu à Saint-Cyr. Il écrit : « Me voilà enfin, mes chers parents, sur cette fameuse terre de Crimée que j'ai tant désirée ». Il leur livre aussi ses premières impressions de jeune soldat : « Nous ne pouvions pas nous faire à l'idée que nous étions si près de ce théâtre célèbre de combats dont s'occupe le monde entier ». Ou encore : « Il me tarde de voir un peu les Russes de près et de recevoir le baptême du feu. Je pense que je serai heureux et que je m'en tirerai à merveille ». Sorti de l'école d'officiers depuis quatre ans, il n'a pas encore eu l'occasion de se battre sur un vrai champ de bataille. Il se met à rêver dans ses lettres que la guerre dure un peu de façon à ce qu'il puisse être nommé rapidement et sur le champ de bataille au grade de capitaine. Il explique que pour avoir de l'avancement il faut des places. Or celles-ci ne sont libérées que par le feu de l'ennemi, à la mort de ses camarades. Si, d'un point de vue purement mathématique, leur mort est une nécessité pour

11. De 1806 à 1940, l'école est située à Saint-Cyr-l'École (aujourd'hui Yvelines).

12. La guerre de Crimée oppose de 1853 à 1856 la Russie face à une coalition réunissant l'Empire Ottoman, la France, la Grande-Bretagne et le royaume de Piémont-Sardaigne.



penser à son avancement, il ne s'en réjouit par pour autant. Ces pensées font apparaître même un peu d'amertume : « Et mon Dieu on n'est pas toujours privilégié. Pour ma part je trouve que c'est assez vite marcher, c'est même trop vite malheureusement. En effet depuis à peine un an que je suis lieutenant, je me trouve le 5<sup>e</sup> plus ancien en Crimée et le 8<sup>e</sup> de tous les régiments, et il y en a 24 ». Un homme certes ambitieux mais pas à n'importe quel prix. Il est décoré en 1856 de la *Crimean War Medal* avec agrafe de la bataille de Sébastopol. Quelques longues lettres détaillées nous renseignent sur la vie de Paul pendant ces quelques mois en Orient. Il aime décrire à sa famille les paysages et les camps militaires, mais aussi les villes, les bombardements des troupes alliées depuis le fort Sainte-Catherine sur le fort Constantin, sur Sébastopol occupée par les Russes. On le voit aussi évoquer avec enthousiasme le général de Mac-Mahon qu'il croise à la tête de ses troupes et qu'il décrit comme « un général bien distingué ».

À son retour de Crimée en 1857, il est nommé capitaine. Il participe à la campagne d'Italie en 1859 mais on n'en sait peu de choses si ce n'est qu'il participa aux grandes batailles de Magenta et Solferino. Il regrette de ne pas avoir pu se distinguer encore :

« Le suprême bonheur pour moi aurait été de vous apporter un ruban rouge emblème du courage et du dévouement militaire ».

« Les décorations pour Solferino sont arrivées et je n'en ai pas. Mon Dieu ce n'est pas étonnant car j'ai combattu longtemps loin de mon colonel et de mes chefs, et vous savez qu'il faut être près du soleil pour être éclairé de ses rayons. Du reste les récompenses ont été données complètement d'après l'ancienneté des services et je suis le plus jeune capitaine du 73<sup>e</sup> ».

Il ajoute qu'il a appris que son colonel l'avait d'abord porté pour la décoration mais qu'il l'a rayé plus tard de la liste pour un lieutenant ayant plus d'ancienneté. Ses sentiments sont finalement assez partagés entre la déception de ne pas être reconnu à sa juste valeur et la joie réelle de la fin de la guerre. Il ne cache pas néanmoins sa frustration mais conscient que pour satisfaire son ego la guerre aurait dû durer plus longtemps, il aime mieux voir la guerre terminée car il « aime trop l'humanité pour la sacrifier à un ruban ». Et avec humilité, il ajoute : « Ne dites pas que j'ai été porté pour la croix, c'est inutile. Je ne tiens pas à l'opinion du vulgaire, ma conscience seule me suffit ». Le temps de la recherche des honneurs est révolu. Ses services sont néanmoins récompensés par la médaille d'Italie et en 1860 il reçoit la croix du Mérite militaire de Savoie. Malgré une demande de démission en novembre 1861 suite à son mariage, il est nommé capitaine adjudant major. Il est en poste à Condé-sur-l'Escaut, dans le Nord. Son mariage met fin à sa vie de caserne. Désormais il vit, selon ses mots, dans une demeure agréable avec un salon de compagnie, une salle à manger, une cuisine, une cave, une chambre à coucher et un grenier qui donne sur un jardin à l'anglaise. Modeste donc mais confortable. Paul et

son épouse Léonie passent leurs soirées avec un couple de voisins. Pendant que ces dames brodent, ces messieurs travaillent. L'absence de domesticité oblige Léonie à commander les déjeuners et les dîners. D'ailleurs il confirme lui-même : « je trouve cette existence charmante et je crois que Léonie est de mon avis car elle est bien gaie, mais par principe elle me parle souvent et trop souvent de guerre et de retour de nos compagnies ». Le confort bourgeois de la vie quotidienne que mènent les Chadois est loin de rassurer Léonie.

À plusieurs reprises, Paul cherche à rejoindre l'École militaire par l'intermédiaire de son oncle le général de Bressolles. Dans quel but ? Est-ce pour devenir officier formateur et rassurer ainsi Léonie en ne partant plus à une probable guerre ? Aurait-il pris le goût de former les jeunes officiers ? Est-ce dans le but de suivre de nouveau une formation pour favoriser sa carrière ? Dans tous les cas, ses demandes restent sans suite. Paul a toutes les caractéristiques de l'officier exemplaire. Dans son dossier militaire, tous les rapports de ses supérieurs regorgent de qualificatifs élogieux : très bonne conduite, principes excellents, très bonne tenue, bonne instruction générale, instruction pratique et théorique très bonne, officier distingué avec de bonnes manières, intelligent, imagination vive, connaissant très bien son métier, sert avec beaucoup de zèle, sait très bien diriger l'instruction des sous-officiers. Aucun rapport n'offre de contre-exemples. En 1865, un de ses supérieurs termine son rapport en écrivant qu'il possède les qualités propres d'un officier supérieur et qu'il a de l'avenir, suggérant qu'il soit « à désirer qu'il ne croupisse pas dans le grade de capitaine ». Pourtant le 21 août 1867, Paul donne de nouveau sa démission. Elle est cette fois acceptée le 4 septembre. Il quitte l'armée avec le grade de capitaine adjudant major et le grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur qu'il a obtenu la même année. Le rapport favorable de ses supérieurs au ministre indique que « cette détermination est motivée par la situation de sa famille à la tête de laquelle sa présence permanente est indispensable. Mr de Chadois possède d'ailleurs une certaine fortune ». Émile Géraud<sup>13</sup> affirme en 1904 que Paul quittait l'armée à ce moment-là avec « vif regret », « un profond chagrin même ».

### C. Un mariage avantageux dans une famille comblée

Le 17 janvier 1860<sup>14</sup>, à Mescoules, en Dordogne, Paul avait épousé Marie, Louise, Pauline, Léonie de Ségur (fig. 3)<sup>15</sup>, fille de Louis de Ségur, vicomte de Ségur-Bouzely, propriétaire, et maire de Mescoules, et de Catherine,

---

13. GÉRAUD, 1904.

14. Archives départementales de la Dordogne (ADD), 5 E 2626, actes d'état civil de Mescoules 1852-1862. Très souvent la date de mariage de Paul et Léonie est placée en 1867 mais il s'agit d'une erreur.

15. MARTIN, 1991.

Coraly de Chadois. Elle a une sœur unique, Marie Louise Assely Durif de Cressac. Si on ne sait pas quels sont les sentiments des jeunes gens, il y a de fortes chances pour qu'ils se connaissent depuis fort longtemps tant les deux familles sont proches par les liens du sang et l'amitié qu'ils se portent.

Lorsque le mariage a lieu, le système le plus traditionnel qui soit, le régime dotal avec société d'acquêt, est choisi<sup>16</sup> par les familles. Tous les revenus et biens sont mis en commun et gérés par l'époux mais l'épouse garde la pleine propriété de ses biens de famille. Paul apporte en dot, comme ses sœurs, vingt-cinq mille francs payables vingt ans après le mariage, placés à cinq pour cent en attendant. Les intérêts, soit 625 francs, sont exigibles tous les six mois. Au bout de vingt ans de mariage, Paul et Léonie auront touché au final (capital et intérêts compris) 53 125 francs. Voilà de quoi compléter les revenus du couple pendant quelques années. Léonie apporte un important patrimoine. Il s'agit de la succession de ses parents mais aussi de sa grande tante maternelle, Madame de Dijon, et du cousin Guillaume de Chadois. Léonie a donc droit à la moitié des meubles, immeubles et argenterie provenant de ces différentes successions (fig. 4). Le patrimoine apporté par Léonie est donc estimé à au moins 100 000 francs et représente au moins 70 hectares de terres en Lot-et-Garonne, principalement à Agnac. À cela s'ajoute la propriété de Mescoules, héritée de Louis de Ségur, qu'elle ne partage pas avec sa sœur mais dont on ne connaît pas la valeur exacte. De son côté, Paul de Chadois doit hériter d'une partie du patrimoine paternel qui représente environ 20 hectares ainsi que de la chartreuse de Saint-Barthélemy.

Le Second Empire est pour les Chadois une période heureuse. Paul est très proche de ses frères et sœurs. S'il s'avère plus proche de sa sœur Louisa, il se rapproche néanmoins d'Alcée lorsqu'elle se marie avec un compagnon d'armes, le Toulousain Jules Théaux. Cet attachement à la famille se retrouve aussi avec la famille élargie et les amis. En effet, Paul reste en contact régulier avec les amis de ses parents en Lot-et-Garonne. Les relations de Paul en Dordogne sont plus rares et datent pour la plupart d'après 1870. Tout en étant ouvert aux autres, Paul n'en est pas moins exigeant en amitié. À sa sortie de



Fig. 3. Léonie de Ségur-Bouzely (coll. privée).

16. Contrat chez M<sup>e</sup> Martin Faure à Fonroque et dossier militaire de Paul de Chadois.

Succession	Lieu	Estimation du domaine en Francs	Hectares
<b>Catherine de Chadois</b>	Métairie à Agnac	40 000	40
	Moulin à eau à Agnac	30 000	3
<b>Madame de Dijon</b>	Métairie de La Basse, à Agnac	130 000	20
	Corps d'exploitation de La Beylive, à Agnac		30
	Métairie de Péchalbet, à Agnac		25
	Château de Péchalbet, à Agnac		25
<b>Guillaume de Chadois</b>	Domaine de Bonneyrats, commune de Douzains, canton de Castillonès	?	?
<b>Louis de Ségur</b>	Métairie de Mescoursan à Agnac	?	?
	Métairie d'O[...] à Agnac	?	?
	Château de La Pleyssade à Mescoules	?	?
<b>Total</b>		200 000	143

Fig. 4. Successions échues aux filles du vicomte de Ségur-Bouzely.

Saint-Cyr, il écrit avoir été vexé à cause d'un camarade, qu'il pensait être un ami intime, qui préfère choisir la cavalerie et est parti pour Saumur. Son amitié se reporta alors sur deux nouveaux camarades dont il évoque la rencontre à ses parents.

Cette vie heureuse est ternie par l'état de santé de Paul. Fréquemment, ses sœurs font part de leur inquiétude à leurs parents au sujet de sa santé. On sait qu'il est parti aux eaux d'Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales) en 1862. Dans une de ses lettres, Louisa lui conseille de se soigner à Bordeaux ou à Toulouse, préférant elle-même Bordeaux. Elle estime que l'établissement dont elle parle y est mieux organisé. Il lui suffirait juste de trouver un médecin lié à ce lieu. Mais de quelle structure parle-t-elle ? En 1863, son beau-frère Jules Théaux lui envoie par lettre quelques renseignements au sujet d'un établissement toulousain « qui possède les appareils nécessaires pour prendre des douches d'eau froide ». Les bains sont à vrai dire le seul remède qu'on lui conseille. Ses sœurs, ainsi qu'un médecin de Toulouse, parlent d'un « problème nerveux » mais elles semblent en minimiser le mal. Louisa écrit que son frère Paul « se figure avoir une maladie sérieuse » et qu'il « exagère son mal ». Au



*Fig. 5. Chartreuse de la Grande-Pleyssade, propriété des Ségur-Bouzely et de Paul de Chadois.*

final, nous ne savons quasiment rien de ce mal qui semble tant préoccuper la famille de Paul. Nous n'avons pas plus d'éléments pour identifier ce qui est décrit comme un mal nerveux.

De 1867 à 1870, la vie de Paul et Léonie de Chadois se fait discrète. Ils vivent au château de La Pleyssade (fig. 5), en réalité une chartreuse, propriété du vicomte de Ségur-Bouzely, à Mescoules, où Paul « se livre à l'agriculture » comme le dit son père. Ils séjournent également régulièrement chez les sœurs ou les parents de Paul mais aussi dans des stations thermales. On connaît le goût de Paul pour les jardins, la promenade et plus que tout la chasse. On le voit également se préoccuper de politique internationale. À travers deux lettres écrites à sa mère, il évoque la question de la Prusse. En mai 1867 a lieu la conférence de Londres qui crée le Luxembourg comme un état libre et indépendant<sup>17</sup>. « Il faut espérer que la Prusse ne vienne pas à la conférence avec des arrière-pensées », commente-t-il. À vrai dire Paul ne semble pas vraiment s'intéresser à la conférence en elle-même. Mais plutôt aux rapports franco-prussiens. L'inquiétude de Paul s'exprimait déjà un mois auparavant :

« Les événements ne sont pas pacifiques [...], la Prusse ne veut pas céder, et je crois qu'il faille pour notre honneur froissé, montrer des dents qui ne seront pas tendres. Que veux-tu il faut en prendre son parti, et avant tout tâcher de faire son devoir et demander que la force physique et morale soient à la hauteur des épreuves ».

Bientôt l'histoire donne raison à Paul.

17. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9\\_de\\_Londres\\_\(1867\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_Londres_(1867))

## **II. Paul de Chadois de nouveau au service de la France (1870-1871)**

Ces quelques mois que nous allons tâcher de décrire sont centraux dans la vie de Paul. Ils résument son engagement militaire et sont à l'origine de trente années d'engagement politique qui suivent.

### **A. De Bergerac à Coulmiers**

Alors que l'ombre de la guerre plane à nouveau sur la France, Paul écrit à ses parents le 15 juillet 1870 de La Pleyssade :

« Vous avez du voir par vos journaux, comme moi aujourd'hui, que la question prussienne s'envenime et que peut-être à l'heure actuelle la guerre est inévitable. C'est une bien grave question pour la France mais que faire devant les menées et les perfidies de la Prusse ».

Les événements bousculent alors la paisible vie familiale devenue presque monotone. Le 30 juillet, la sœur de Paul, Louisa Paussut, s'inquiète du réengagement de son frère dans l'armée. Elle espère qu'il ne le fera pas et compte sur le fait de sa précédente démission pour qu'il ne puisse pas être repris. Alors que Paul vient de s'engager dans les gardes mobiles, contrariée, elle écrit à ses parents. « Pourquoi faut-il qu'il ait eu l'idée d'entrer dans la garde mobile [...] ? À cette époque là il s'ennuyait, je crois, à La Pleyssade ». L'engagement de Paul n'est pas seulement mû par l'ennui contrairement à ce que peut penser sa sœur Louisa. Il est habité par le désir de servir et par son amour de l'armée. Tous ont conscience de sa valeur militaire et de son abnégation. Sa mère lui conseille : « Tu es tellement esclave de ton devoir et tu as tant d'abnégation que tu ne fais plus attention à tes anciens maux » ou encore « tu as l'exagération de ta bravoure ». Alors que sa famille s'inquiète, lui repart avec enthousiasme.

Un de ses soldats commence son livre<sup>18</sup> sur le colonel de Chadois en le décrivant lorsqu'on le remarquait pour la première fois à Bergerac :

« En 1870, quelques mois avant la guerre, nous rencontrions presque tous les jours, au jardin public, se promenant seul, un homme d'une quarantaine d'années. Il avait dans le costume, dans la démarche, dans toutes les habitudes du corps, quelque chose de régulier et de sévère. Tant à cause de sa tournure, qu'à cause du ruban de la Légion d'honneur qu'il portait à la boutonnière, nous pensâmes d'abord : c'est un officier ; plus tard nous devions dire : c'est un soldat ! [...] Au reste l'impression dominante que produisait notre promeneur était celle d'un homme auquel son désœuvrement pesait beaucoup ».

---

18. ANONYME, 1874.

Déjà Paul apparaît différent. Petit à petit ses hommes vont le considérer comme un héros.

Paul de Chadois est d'abord affecté à la formation des gardes mobiles à Bergerac. Louisa espère que son frère ne partira pas. Elle s'imagine qu'en étant nommé commandant il ne serait pas obligé de partir. Comme beaucoup de Français, Louisa pense l'armée française assez forte pour que l'on ne fasse pas appel aux contingents de mobiles. Il pourrait se contenter de former de bons soldats qui iraient chasser eux-mêmes les Prussiens. Paul, lui, se prépare à partir avec eux au combat. Mais il se dit accablé de tous côtés. Il n'a reçu aucun ordre pour faire « marcher son monde » vers Périgueux. Il se plaint que ses mobiles sont « habillés en dépit du sens commun : ils n'ont qu'une blouse en toile, et point de pantalon ni de souliers ». Il écrit encore : « est-il possible qu'on [ait lancé l'armée française] dans une guerre pareille sans être prêt en aucune façon ? ». On est alors loin de la grande armée ordonnée qu'il avait connue en Crimée ou en Italie. Chaque lettre, alors que les combats ne sont pas encore commencés, exprime les sentiments d'abnégation mais aussi d'espérance qui l'animent. « Dans ce monde il y a du sacrifice qu'il faut savoir faire et espérer que les jours plus calmes et plus heureux redeviendront ». Ses supérieurs ont jugé bon de mettre son expérience d'abord au profit des nouveaux venus. On le décrit capable de transformer le bataillon bergeracois composé de paysans, d'ouvriers et d'étudiants n'ayant jamais touché une arme, et avec pour seule tenue une blouse, en une troupe solide.

Le 17 août, Paul annonce à ses parents qu'il doit partir prochainement pour Périgueux. Il leur demande d'être forts et courageux. Peu de lettres de Paul de cette époque ont été conservées. Celles que nous avons datent d'août ou septembre 1870 et de février 1871. A-t-il seulement pris le temps d'écrire régulièrement aux siens entre ces deux dates ? Noémie de Chadois reçoit des nouvelles de Paul quelques mois plus tard par une de ses amies dont le fils semble avoir loué Paul dans sa lettre. Cette amie écrit :

« Si vous avez souffert, bien chère Madame, vous avez eu aussi vos grandes consolations, car une femme est toujours fière du courage, de la bravoure, des enfants de son mari. En voyant l'estime qui entoure le nom de Chadois dites-moi si vous ne sentez pas un peu pousser la joie ».

Le 13 janvier 1871, il semblerait que Léonie n'ait que très peu de nouvelles. Elle quitte Saint-Barthélemy pour Bergerac. Peut-être espère-t-elle avoir plus d'informations là-bas. Ce que l'on sait de Paul pendant la guerre de 1870 est essentiellement le fait de souvenirs de soldats publiés quelques années après.

Le 18 août 1870, les officiers des mobiles de la Dordogne sont officiellement nommés. Le capitaine Paul de Chadois est commandant du 1<sup>er</sup> bataillon du 22<sup>e</sup> régiment de marche, plus communément appelé mobiles de la

Dordogne. Cette nomination est considérée, d'un avis unanime, comme une heureuse chance pour le 1<sup>er</sup> bataillon d'abord, puis pour tout le régiment. Le bataillon de Bergerac part pour Périgueux le 23 septembre. Le 27 les mobiles sont à Tours. C'est à ce moment là que le docteur Barraud rejoint le 22<sup>e</sup> régiment pour s'y engager comme médecin. Lui et Paul se sont connus avant la guerre. Les deux hommes s'apprécient. Émile Géraud<sup>19</sup> nous dit qu'il « ne tarda pas à s'établir entre eux une de ces affections profondes et durables, faites d'estime et de confiance réciproques, qui ne devait cesser qu'avec la vie ». Accompagné des commandants de Nattes et Marty, Chadois profite d'être à Tours pour obtenir, non sans peine, des chassepots pour ses soldats. D'ailleurs le général commandant la ville de Tours félicite Paul pour la bonne tenue de sa troupe. Le 26 octobre, alors que les mobiles entrent dans la ville de Mer, dans le Loir-et-Cher, le temps paraît menaçant. Aucun emplacement n'a été prévu pour accueillir les Périgordins. Refusant de voir leurs hommes passer la nuit dehors, Paul et le commandant de Nattes recherchent granges et hangars pour les mettre à l'abri.

### **B. « Vous avez vu de bons soldats, mais voici le brave des braves ! »**

Le 9 novembre 1870, les mobiles de la Dordogne participent à leur première bataille. Ils ont la charge d'attaquer la position centrale de l'armée bavaroise, le parc du château et le village de Coulmiers.

« M. de Chadois, comme tous les vrais chefs, ayant su faire passer dans le cœur de chacun d'eux un peu de son énergie et de son courage ». Ces hommes « savent qu'ils peuvent compter sur leur commandant, et lui il sait qu'il peut compter sur ses soldats ».

Il recommande le calme et la prudence, les invitant également à ne pas avoir de courage personnel qui pourrait s'avérer inutile au cours des combats. Le vrai courage consistant « pour chacun à rester dans le rang, à la place qui lui est assignée par son grade ! ». Mais emporté par sa fougue, quelques instants après ses recommandations, il les oublie pour lui-même et ne tarde pas « à donner les preuves de la bravoure la plus éclatante, allant même jusqu'à la témérité ». Monté sur sa jument blanche, Paul marche toujours en avant de ses troupes, sans se soucier d'être une cible facile pour l'ennemi. Le capitaine de Lorme décrit aussi la scène : « c'est alors que le commandant de Chadois, resté à cheval, mit son képi au bout de son sabre et se porta en avant pour entraîner

---

19. L'essentiel de cette partie est tirée de l'ouvrage d'Émile Géraud. L'auteur explique dans son introduction que ce livre de souvenirs a été aussi fait avec ceux de ses camarades soldats et officiers et en s'appuyant sur des documents. On ne peut que s'interroger face aux louanges adressées sans cesse par Géraud au colonel de Chadois. Mais il s'agit là d'une des deux seules sources que nous ayons. La seconde écrite anonymement en 1874 va exactement dans le même sens, bien que plus succincte.



son bataillon » (fig. 6). Dans ces conditions sa survie apparaît d'autant plus comme un miracle que plus tard des Bavarois prisonniers auraient raconté que leurs officiers ordonnaient de viser sans cesse Chadois. Mais un instant après le cavalier n'était plus sur sa jument blanche. On entendait crier « le commandant est blessé ! ». Aussitôt sa voix se fait entendre et il reprend le même geste héroïque que lorsqu'il était à cheval. « Il a mis son képi au bout de son épée, et d'une voix forte et vibrante qui domine le bruit de la bataille "en avant mes amis, s'écrie-t-il, à la baïonnette et vive la France !" ». Électrisé, le bataillon « se lève comme un seul homme » et se lance sur les Bavarois dans le parc. Le château est repris et quelques prisonniers sont faits. Après la bataille, le général Barry serre dans ses bras avec effusion Paul, nous rapportent les témoignages, et déclare au bataillon : « Bravo, mes amis, nous dit-il, vous vous êtes vaillamment conduits. Quant à votre commandant c'est un héros ». Ce héros vient aussi de recevoir sa première blessure. Mais elle est sans gravité. Il s'agit d'une blessure en séton<sup>20</sup> en haut de la cuisse. La jument blanche a eu droit à la même blessure. Paul laisse quelque temps son régiment pour se faire soigner à Orléans.

Il rend visite à ses hommes pendant sa convalescence :

« Nous avons vu deux officiers s'avancer vers le camp venant de Saint-Péravy. L'un d'eux marchait avec une certaine difficulté. Nous n'avons pas tardé à reconnaître en celui-ci notre commandant qui venait vers nous s'appuyant sur un méchant bâton, un vulgaire manche à balai élevé à l'honneur de lui servir de canne. [...] Nos hommes ont été rapidement prévenus de l'arrivée de M. de Chadois, et les tentes se sont vidées comme par enchantement. Chacun voulait le voir et s'approcher de lui. Ce ne fut peut-être pas très conforme à la discipline, pas très militaire, mais ce fut instinctif, spontané et touchant. Notre commandant s'est assis à l'entrée de la tente du capitaine Tocque, et les officiers ainsi que beaucoup d'entre nous sont venus le saluer. Il paraissait tout heureux d'être au milieu de son bataillon, et a complimenté ceux qui se sont le plus particulièrement distingués à Coulmiers, entre autres le lieutenant du Pouget que j'ai vu devenir tout rouge de satisfaction<sup>21</sup> ».



Fig. 6. Détail d'un dessin représentant la bataille de Coulmiers. Selon une légende familiale, l'officier représenté sur un cheval est Paul de Chadois. Du moins ressemble-t-il aux descriptions avec son képi au bout de son sabre (coll. privée).

20. Blessure causée par arme blanche ou par une balle qui entre puis ressort sans léser les tissus profonds.

21. GÉRAUD, 1904.

Le 21 novembre, Paul rejoint ses hommes. Le même jour, son régiment et celui de la Sarthe sont cités à l'ordre du jour de l'armée pour leur intrépidité et leur sang froid dans la bataille qui a permis la reprise d'Orléans. À cette occasion, un certain nombre d'officiers reçoivent des récompenses. Le commandant de Nattes, commandant du 2<sup>e</sup> bataillon des mobiles de la Dordogne, est élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. Bien qu'heureux pour cet officier, le 1<sup>er</sup> bataillon est indigné de voir que Paul ne reçoit pas la même récompense. Géraud assure que le général Barry serait animé du même sentiment qu'eux vis-à-vis de cette promotion. Il aurait déclaré dans une réunion d'état major « je n'aurais eu qu'une croix à demander, a-t-il dit, elle eût été pour le commandant de Chadois<sup>22</sup> ».

Le 28 novembre, Paul est nommé lieutenant-colonel et mis à la tête du régiment en remplacement du colonel Desmaison. Il est remplacé à la tête du 1<sup>er</sup> bataillon par le capitaine Tocque. Les soldats du 1<sup>er</sup> bataillon sont heureux pour lui mais tristes de ne plus l'avoir directement à leur tête.

Les 2, 3 et 4 décembre, les mobiles sont engagés dans la bataille de Loigny (Eure-et-Loir). Pendant tous les combats, Paul et le commandant de Nattes restent exposés au feu de l'ennemi sur leurs chevaux. Malgré le courage des hommes, le régiment doit battre en retraite. « Doucement, doucement les enfants<sup>23</sup> » leur dit-il, assurant ainsi une retraite sans précipitation ni désordre. Le 2, Paul prend aussi sous son commandement le bataillon des mobiles de la Mayenne pour un temps. Pendant la bataille, la division du général Barry doit se replier sur Beaugency (Loiret) et Mer (Loir-et-Cher). Le 3, Paul protège la retraite avec ce qui reste du 22<sup>e</sup> de marche près de Chevilly (Loiret). Le 4, Paul, qui remplit alors pour quelque temps les fonctions de général de brigade, a ordre de résister aux Allemands le plus longtemps possible autour de Boulay (Loiret), pour couvrir la retraite. On lui laisse quelques compagnies du 7<sup>e</sup> chasseur, un escadron de cavalerie, un petit groupe d'artillerie et quelques autres troupes.

« Avec ces faibles éléments, le colonel de Chadois parvint à faire une si vive résistance, une fusillade et une canonnade si violente, que l'ennemi cru avoir affaire à des troupes nombreuses et n'osa prononcer son mouvement en avant qu'avec beaucoup de prudence et de lenteur, laissant ainsi le temps aux convois de se retirer<sup>24</sup> ».

Chadois se retire vers Orléans quand il ne peut tenir plus longtemps. En chemin, ses soldats l'abandonnent. Seul deux cavaliers continuent de le suivre. Arrivé à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), l'escorte s'arrête devant une auberge. Paul descend demander à manger.

---

22. GÉRAUD, 1904, p. 178.

23. GÉRAUD, 1904, p. 265.

24. GÉRAUD, 1904, p. 270.

« Tout à coup, entendant du bruit, il sort en toute hâte, et aperçoit un groupe de hulans qui venait de cueillir son escorte. Il passe alors derrière l'auberge, se dissimule de son mieux en rasant les murs, et arrive ainsi à une ambulance voisine. Une légère blessure au cou reçue le 2 à Loigny lui fournit le prétexte nécessaire, il se déshabille et se couche. Il n'était que temps ! Les Prussiens, qui cherchaient l'officier dont ils venaient d'enlever l'escorte, arrivaient à l'ambulance, et il s'en fallut de peu qu'ils ne prissent M. de Chadois. Il échappa cependant à leurs recherches, mais sans être prisonnier il était dans les lignes prussiennes et séparé de son régiment qu'il ne devait retrouver que quelque quinze jours plus tard<sup>25</sup> ».

Déguisé, il gagne Orléans occupé par les Prussiens. Il se réfugie chez des amis qui l'ont hébergé après Coulmiers. En attendant, il est remplacé par le commandant de Nattes. La jument blanche de Paul suit les mobiles dans leurs pérégrinations. Elle devient aussi légendaire que son propriétaire au sein du 22<sup>e</sup> de marche. Paul est devenu « grand comme un héros de légende ».

Le 18 décembre, les mobiles de la Dordogne se replient sur Poitiers pour être reconstitués. Alors que tout le monde croit Paul mort et pense déjà à lui faire un service solennel une fois rentré à Bergerac, le 19 décembre, il apparaît déguisé en garçon boucher ! « Ce fut dans tout le régiment, mais en particulier au 1<sup>er</sup> bataillon où il était adoré, une explosion de joie impossible à rendre<sup>26</sup> ». Lui aussi est heureux de retrouver ce régiment qui lui tient à cœur. Afin de passer un peu plus inaperçu, il a rasé ses moustaches. « “Nous irons les reprendre à Orléans”, disait-il gaiement à ceux qui lui parlaient de ce sacrifice assez dur pour lui<sup>27</sup> ». À son arrivée, le régiment est désorganisé. En trois jours, il le rend méconnaissable, physiquement et moralement :

« L'ascendant du colonel de Chadois sur ses subordonnés, officiers ou simples soldats, était tel en effet, il se dégageait de toute sa personnalité une telle ardeur, un tel courant d'enthousiasme patriotique et de vertus militaires, qu'il obtenait de ses hommes des choses en apparence impossibles<sup>28</sup> ».

Le 22 décembre, les troupes reprennent la route de Tours. Paul de Chadois ne cesse encore et toujours d'être attentif et bienveillant envers ses hommes. Sans cesse, il réclame des vêtements neufs pour remplacer les haillons. Sans cesse, il réclame que ses hommes soient mieux nourris et qu'ils reçoivent de l'argent. Arrivé à Chinon et apprenant qu'un convoi de vêtements entre en gare, il en ordonne la distribution à ses hommes. Heureux de voir ses soldats vêtus convenablement, il dit : « Mes petits lignards ne sont plus des sans-culottes !<sup>29</sup> ».

25. GÉRAUD, 1904, p. 271.

26. GÉRAUD, 1904, p. 292.

27. GÉRAUD, 1904, p. 292.

28. GÉRAUD, 1904, p. 293.

29. GÉRAUD, 1904, p. 299.

Le général de Curten donne ordre à Paul de harceler l'ennemi en battant la campagne. Pour cela, il dispose du 22<sup>e</sup> mobile de la Dordogne, d'un escadron de cavalerie, d'une section d'artillerie de montagne, d'un bataillon de mobiles de la Charente-Inférieure et d'un bataillon des mobiles du Lot-et-Garonne. « Son activité inouïe servie par une résistance physique considérable lui permettait de faire de véritables tours de forces [...] il semblait toujours plus dispos et plus vigoureux<sup>30</sup> ». Ses officiers se moquent de lui en disant : « Maintenant qu'il a des cavaliers et du canon, rien plus ne l'arrêtera, et Dieu sait où il nous mènera<sup>31</sup> ». Dans la nuit du 5 janvier, le 22<sup>e</sup> mobile quitte la colonne de Curten pour rejoindre la 2<sup>e</sup> armée de la Loire stationnée au Mans. Le 11 janvier, débute la bataille du Mans. Le commandant du 22<sup>e</sup> mobile fait encore preuve d'un sang-froid remarquable. Le sergent-major Fontaine raconte que Chadois et l'adjudant-major de La Panouse discutent au milieu des coups de fusil comme s'ils étaient dans leur salon. Et chacun offre un cigare à l'autre tout en se trouvant toujours dans l'endroit le plus dangereux ! Paul laisse ses hommes recevoir eux-mêmes les honneurs en les laissant amener les prisonniers au général Chanzy<sup>32</sup>.



Fig. 7. Paul de Chadois en uniforme de colonel (coll. privée).

Le 11 au soir, l'importante position de la Tuilerie, près du Mans, est prise par les Allemands. Devant l'avancée ennemie, la panique se propage côté français et les régiments se retirent en désordre passant à proximité de soldats du 22<sup>e</sup> morts et déposés la veille à la lisière d'un bois. Paul « fut à ce moment le héros d'une scène pleine de grandeur<sup>33</sup> » :

« M. de Chadois se précipita vers eux le revolver au poing, leur barra le passage, et leur montrant les cadavres de nos camarades qui reposaient sur le sol couvert de neige dans leur sublime attitude de foudroyés, il leur cria d'une voix où se mêlaient la douleur, l'indignation et la colère : "Vous fuyez, et vous osez passer devant ces braves ! Saluez-les au moins, ils valaient mieux que vous !" <sup>34</sup> ».

Les soldats saluent les morts et honteux font demi tour pour revenir au combat. Les mobiles sont amenés encore à protéger la retraite du 16<sup>e</sup> corps sur Laval et Alençon. L'amiral Jauréguiberry confie cette mission en toute confiance aux mobiles. Il aurait déclaré : « Il faut trouver l'emplacement de la

30. GÉRAUD, 1904, p. 301.  
 31. GÉRAUD, 1904, p. 301.  
 32. GÉRAUD, 1904, p. 326-327.  
 33. GÉRAUD, 1904, p. 333.  
 34. GÉRAUD, 1904, p. 334.

Dordogne. Avec de Chadois, ce régiment résistera, s'il le faut jusqu'au dernier homme<sup>35</sup> ». Paul reçoit enfin la rosette tant méritée ce jour-là. C'est sur le récit de cette dernière débâcle que la guerre se termine.

Promu colonel le 17 janvier (fig. 7), il remplace le général Desmaison à la tête de la brigade. Présentant le colonel au général Chanzy, Jauréguiberry dit : « Vous avez vu de bons soldats, mais voici le brave des braves ! ». Le 21 janvier 1871, l'armistice est signé. Au départ de Périgueux, chacun des 4 bataillons des mobiles de la Dordogne était composé de 1 300 hommes. Le 1<sup>er</sup> bataillon n'en a plus que 133 et les deux autres bataillons restant, guère plus. Le 16 mars, les mobiles sont de retour en Dordogne. Le 28 mars, les compagnies bergeracoises sont dissoutes aux cris de « Vive le colonel de Chadois, vive la France, vive la République ! ».

### III. Un nouveau monde (1871-1900)

#### A. Du légitimisme au républicanisme : Paul de Chadois à l'Assemblée nationale

« Il exerçait son commandement, lorsqu'arriva la nouvelle de sa nomination à l'Assemblée nationale. Cette fois les électeurs avaient su choisir ». En effet, le 8 février 1871, le colonel Paul de Chadois est élu député à l'Assemblée nationale sur la liste de Thiers. Mais comment Paul de Chadois peut-il être élu sans s'être présenté aux élections et étant sur le front ? Le 4 février, le capitaine de Losse envoie la dépêche suivante au journal *L'Écho de la Dordogne*, journal conservateur du département : « 22<sup>e</sup> régiment de marche demande aux électeurs candidature colonel de Chadois. Il compte sur votre concours<sup>36</sup> ». Le parti conservateur réunit alors les candidats légitimistes, orléanistes, bonapartistes et républicains conservateurs. Cette union de circonstance se fait selon un dénominateur commun minimal : le désir de la paix. Difficile dans ce mélange d'identifier les opinions politiques précises de Paul. D'autant que jusque-là, même par sa correspondance privée, on a peu connaissance de ses opinions sauf sur des circonstances et sujets particuliers. Cette liste dite « du comité libéral » affronte les républicains. Henri Garrigue explique que les conservateurs ont beaucoup de difficultés pour se mettre d'accord sur la liste des dix candidats. Ils choisissent dans un premier temps de mettre de côté toutes les personnalités trop ouvertement apparentées au régime déchu et celles qui n'apparaissent pas consensuelles. Mais dans la précipitation de la constitution des listes, il est certain que les initiatives personnelles, à l'image de celle du 22<sup>e</sup> régiment des mobiles en faveur de Paul de Chadois,

35. GÉRAUD, 1904, p. 334.

36. GARRIGUE, 1934.

facilite le choix des candidats. Jusque-là, Paul n'a jamais participé à la vie politique en tant qu'élus. Et il n'est pas connu pour être militant d'un parti ou d'un autre. Il apparaît donc que son attitude sur le champ de bataille appelle les votes sur sa tête.

Sur les 97 443 Périgordins qui votent, 80 162 voix vont à Paul de Chadois. Il obtient même plus de voix qu'Adolphe Thiers. Le conservateur ayant le moins de voix, l'amiral Faurichon, en obtient 73 293. Loin derrière, le républicain qui a le plus convaincu, Joseph Delbetz, obtient 44 236 voix. Ce sont donc dix députés conservateurs qui partent à Bordeaux pour siéger à l'Assemblée constituante. Émile Géraud commente les élections soulignant que la population a en majorité voté pour la paix. Il regrette que cette majorité soit aussi allée vers des hommes de l'Empire. Mais son enthousiasme pour Paul n'est pas feint :

« Certains choix cependant sont heureux, et j'ai vu avec joie sortir de l'urne le nom de M. Thiers et celui de notre brave et cher colonel, M. de Chadois, à qui la Dordogne devait bien cette marque d'estime et de reconnaissance. Nous sommes certains que sur le champ de bataille parlementaire, comme sous le feu de l'ennemi, M. de Chadois saura faire son devoir ».

Rien ne nous indique que Paul ait demandé à être porté sur cette liste. La veille de l'élection, Paul écrit à l'une de ses sœurs :

« Il paraît que je suis porté parmi les candidats de la Dordogne pour la représentation. Je ne réussirais [peut-être pas] mais je m'en consolerais. Car ce serait une lourde responsabilité de siéger dans cette chambre où il faut cependant des hommes de cœur et qui connaissent la situation. [...] je crois que la France voudrait faire la paix, mais saura-t-elle le dire ? ».

Élu, il se rend à l'Assemblée par devoir et non par ambition. Si ce n'est celle de servir la France. En acceptant, Paul se fait clairement le soutien de la politique voulue par Adolphe Thiers. C'est le choix de l'ordre mais aussi, et surtout, de la paix. Sa mère, comme une majorité de Français, porte les espérances de la paix, qu'elle écrit si bien à sa belle-fille Léonie le 25 février 1871 :

« Suivant les nouvelles d'aujourd'hui, il y a grand espoir pour la paix : la chambre dont la majorité est modérée sera aussi pour la paix, c'est notre France conservée, c'est la consolation de tous. Grand Dieu ! Nous avons assez de désastre ; il est temps de panser nos plaies et de mettre fin aux deuils des familles ».

Une nouvelle espérance naît.

Les Chadois sont des légitimistes convaincus. En 1852, alors qu'il vient d'assister à un discours du Prince-président à Paris, Paul écrit à ses parents son manque d'enthousiasme envers le chef de l'État. Il a également une

aversion certaine pour les Orléans. Alors qu'il vient de participer à la rentrée parlementaire, en 1871, il écrit :

« Vous le comprenez la rentrée des Orléans nous a fortement passionnés. Ces princes sont toujours les mêmes. Ce sont bien des descendants de Philippe-Égalité et de l'usurpateur de 1830. L'ambition et l'intrigue sont toujours leurs qualités natives. Il eût, Dieu merci, reçu un rude échec, et la chambre en donnant la priorité à l'amendement Frenou a prouvé qu'elle ne nommerait jamais M. d'Aumale président de la République. La réponse était claire, la chambre n'avait pas à se mêler des paroles données par les d'Orléans, mais ils ont passé outre, et quoiqu'ils eussent solennellement promis de s'abstenir, ils siègent au milieu de nous. C'est bien là toujours cette branche ambitieuse et perfide qui, en à peine un siècle, donne des exemples [...]. Quant à moi je suis leur adversaire déclaré. Je ne serai jamais leur dupe ou leur complice ».

Paul est un légitimiste libéral comme son père. Mais dans ces conditions, à quel moment peut-on dire que Paul devient républicain ? Dans la notice biographique<sup>37</sup> qu'il lui a consacrée, Bernard Lachaise considère que Paul fait le choix de la République dès 1873. Il aurait déclaré :

« la République conservatrice soutenue par les hommes de bonne volonté de tous les partis pouvait seule nous préserver de nouveaux déchirements, et en respectant nos libertés, être assez forte pour imposer à tous le respect des lois ».

Ayant vu la façon efficace dont Thiers a réglé les conséquences de la guerre de 1870, considérant la question des institutions à donner à la France et devant l'intransigeance des monarchistes, il choisit de se rallier à la République. Il n'aime pas les Orléans et le comte de Chambord n'a pas d'héritier. La République conservatrice reste la seule solution durable possible. Une telle institution vaut mieux que le désordre. Elle doit apporter la paix et la prospérité dans l'ordre. Ce choix est confirmé par la lettre d'un prêtre du faubourg de La Madeleine à Bergerac qui le supplie en 1873 de ne pas prendre le parti de la République, cette « utopie qui n'a jamais pu se réaliser en France que par [...] l'émeute, la dictature des scélérats, et dans le sang des martyrs ». Voilà Paul prévenu que ses électeurs risquent grandement de s'indigner. Il vote l'ensemble des lois constitutionnelles dont l'amendement Wallon en 1875. Pour Paul, c'est la fin d'un vieux rêve, celui « de cette vieille monarchie française représentée alors par un prince chevaleresque<sup>38</sup> ». Dans son oraison funèbre, en 1900, un de ses amis expliquera que Paul n'a pas « hésité d'accepter le seul gouvernement possible, au milieu des compétitions des partis, et en patriote, sans arrière-pensée d'ambition, il est devenu franchement républicain ». Peut-être a-t-il beaucoup hésité entre 1871 et 1873. Dans tous les cas, l'année 1873

37. GUILLAUME et LACHAISE, 1998, p. 38-40.

38. Oraison funèbre de Paul de Chadois par un de ses amis (archives privées famille de Chadois).

est une année de rupture pendant laquelle Paul s'engage publiquement et définitivement pour la République. À partir de cette année-là, Paul reçoit des critiques, voire des menaces, pour ses engagements, notamment de la part de monarchistes. Mais Paul les assume pleinement jusqu'à la fin de sa vie, comme le souligne le président du Sénat Armand Fallières lors de son oraison funèbre : « M. de Chadois avait des origines qui l'éloignaient de la République, son patriotisme et sa clairvoyance en firent, jusqu'au bout, un de ses plus fervents soutiens ». Il n'est guidé que par la raison et la nécessité du bien public. Mais ne nous méprenons pas, son républicanisme reste teinté de conservatisme bien qu'il soit classé à gauche à l'Assemblée. Dans sa profession de foi pour les élections cantonales, il déclare vouloir « une République sage, passionnée pour l'ordre, le respect des lois, et protectrice énergique des droits de chacun et des libertés de tous ».

Au-delà des querelles institutionnelles, quelle fut l'activité de Paul pendant son mandat de député ? Pour quelles lois vote-t-il ? L'analyse des annales de l'Assemblée nationale nous montre qu'il intervient peu dans les débats. Mais est-ce que peu intervenir en séance dans l'hémicycle signifie peu travailler ? Absolument pas. D'ailleurs, en 1871, il écrit à son père qu'il travaille beaucoup, de neuf heures du matin à sept heures du soir, sur la nouvelle loi de recrutement pour le service obligatoire. À vrai dire, de 1871 à 1875, la représentation nationale travaille essentiellement sur les questions militaires. Questions qui intéressent naturellement Paul et dans lesquelles il s'investit beaucoup. S'il parle peu en séance, il parle bien et est souvent applaudi par ses confrères. Lui-même dit que s'il intervient c'est qu'il le fait en raison de profondes convictions. Il intervient de manière remarquée en 1872 lors de la discussion des amendements déposés dans le cadre de la nouvelle loi militaire. Le baron de Barante propose un amendement qui permettrait la substitution au sein de l'armée si le service militaire pour une période de 5 ans était adopté. Cette proposition permettrait à certaines professions (chefs de petites entreprises, exploitants agricoles, etc.) de ne pas être exposés et de ne pas ruiner les familles tout en permettant à la France, avec un service long, d'avoir des soldats aguerris. Paul de Chadois s'y oppose fermement argumentant qu'avec cette proposition les plus riches paieront pour ne pas servir le pays<sup>39</sup>. Il considère le service obligatoire comme la seule conquête et la seule espérance après la défaite de 1871. Le journal *L'Avenir*<sup>40</sup> nous a laissé ce portrait moral de Paul en octobre 1873 :

« Petit, le front chauve, l'œil vif, Mr de Chadois a une physionomie martiale et sympathique. [...] Il a des convictions arrêtées, un caractère résolu. [...] Il sait prendre parti. Il sait même dénoncer et réduire à néant les subtilités

39. LASSAIGNE, 1950.

40. Préfecture de police de Paris, B ^ 1006.



parlementaires et la casuistique des docteurs de la droite. Dans la discussion de la loi militaire, on a remarqué la rigueur avec laquelle il a attaqué certains amendements de Mr de Barante qui tendaient à rétablir le remplacement sous une forme déguisée. Lorsqu'en tête d'une loi on inscrit un principe, Mr de Chadois veut voir les conséquences du principe dans les détails de la loi. [...]. Cet officier méprise les entraînements de l'éloquence de tribune. [...]. Un jour l'orateur légitimiste [Mr de Barante], à court d'argument, invoquait les souvenirs de la Commune, et, pour emporter le scrutin, cherchait à imprimer dans les cerveaux tendres des images de feu et de sang : "Allez, cria une voix dédaigneuse [Paul de Chadois], vous ne parviendrez pas à nous diviser !" Toute la gauche applaudit : l'orateur pâlit, bredouilla et tourna court ».

Armand Fallières, dans son éloge funèbre, dira de lui : « Il exprimait simplement, avec compétence et autorité, et sa parole toute militaire séduisait ceux-là même qu'il n'arrivait pas à convaincre ». Il s'oppose également aux déplacements trop fréquents des officiers. Ils doivent rester en garnison le plus longtemps possible pour apprendre à se faire aimer de leurs hommes<sup>41</sup>. Paul fait systématiquement partie des commissions militaires. Il apparaît aussi dans quelques commissions sociales comme celle chargée d'examiner une loi qui doit permettre aux communes de s'imposer pour aider une famille lorsqu'il manque le chef de famille ou dans des commissions de travaux publics en particulier concernant la construction de voies ferrées.

Mais Paul peut aussi se montrer plus politicien et stratège comme le montre sa détermination dans l'opposition à Louis Buffet. Le 11 mars 1875, Louis Buffet<sup>42</sup>, député des Vosges, président de l'Assemblée nationale, devient ministre de l'Intérieur et vice-président du Conseil<sup>43</sup>. Une note de la police<sup>44</sup> nous informe qu'en mai 1875 :

« MM. de Malville et de Chadois, députés de la Dordogne, auraient profité de leurs vacances et de leur présence dans le Périgord pour dresser un tableau de tous les fonctionnaires publics avec leurs opinions pour s'en servir comme arguments dans le cas où M. Buffet serait interpellé sur le choix de ses subordonnés et lui prouver, pièce en main, nos ennuis politiques et ses contradictions avec les principes qu'il est chargé de représenter et de défendre ».

À la rentrée parlementaire, Louis Buffet fait mettre en tête de l'ordre du jour une réforme du scrutin électoral en faveur du scrutin uninominal par arrondissement. Un rapport de police du 4 septembre 1875 rapporte :

« M. le colonel de Chadois, député au centre gauche, retraçait dernièrement, dans un entretien intime, la ligne de conduite que doivent suivre les députés républicains à la rentrée de l'Assemblée. Ce parti se servirait de

41. LASSAIGNE, 1950.

42. ROBERT et COUGNY, 1889.

43. De 1871 à 1876, le vice-président du Conseil est le chef du gouvernement, le Conseil étant présidé par le Président de la République.

44. Préfecture de police de Paris, B ^ 1006.

l'affaire Bouvier pour tâcher de renverser M. Buffet. On tenterait ensuite de reconstituer un ministère de la nuance Dufaure, et si le maréchal [de Mac-Mahon] s'y refusait, on consentirait à accepter un ministère extra-parlementaire et dit « d'affaire », qui aurait pour but de préparer les voies pour la dissolution. M. de Chadois disait aussi qu'en ce qui concerne le mode de scrutin qu'on voulait faire définitivement adopter, le sectionnement proposé pour les départements ayant le plus grand nombre de députés s'étendrait dans une certaine mesure à presque tous les départements ».

On voit donc un Paul de Chadois soupçonneux, imaginer des plans pour contrer le vice-président du Conseil et on le voit s'inquiéter des conséquences de la réforme du mode de scrutin proposé. Cette proposition fut combattue par le ministre de la Justice lui-même, Jules Dufaure, mais aussi par Gambetta. Elle fut adoptée mais, lors de la troisième lecture, deux mesures sont ajoutées. L'une vise à empêcher les manœuvres de corruption et instituer des pénalités contre les fonctionnaires qui distribueraient des circulaires ou bulletins de vote. On ne sait pas si Maleville et Chadois ont utilisé les informations qu'ils ont recueillies contre Louis Buffet, mais il semble bien y avoir un lien avec cette première mesure.

Au cours de son mandat de député, Paul de Chadois vote pour la paix, pour les lois municipales, pour le droit de pétition des évêques, pour la loi sur les conseils généraux, pour le pouvoir constituant, pour la réduction du service militaire à 3 ans, pour la 2<sup>e</sup> chambre, pour l'érection de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre. Il vote contre le retour à Paris de l'Assemblée, contre la dissolution, contre le renversement d'Adolphe Thiers, contre sa démission, contre la circulaire Pascal, contre la liberté des enterrements civils, contre la loi Ernoul. Il s'abstient dans le cadre de la loi contre la municipalité lyonnaise. S'il garde son indépendance d'esprit, Paul sait se montrer fidèle à son parti pour les votes importants. Il ne devient intraitable que lorsque la conscience religieuse est atteinte. Il est un « partisan avec passion de la plus grande, de la plus sainte des libertés, la liberté de conscience ». Libéral convaincu il reste donc néanmoins fidèle à la foi de ses ancêtres.

## **B. Un des 75 sénateurs inamovibles**

Il nous faut rappeler brièvement ici ce que sont les sénateurs inamovibles<sup>45</sup> avant de présenter l'activité de Paul pendant ces années. Dès la naissance de la III<sup>e</sup> République, toutes les tendances libérales, du légitimisme au républicanisme, pensent qu'un Sénat est nécessaire. Cette chambre haute doit être un lieu de réflexion, de contrepoids face à une Assemblée issue du suffrage universel et doit accueillir les « illustrations » du pays. Après de nombreux

---

45. MAYEUR et CORBIN, 1995.

débats commencés le 19 mai 1873, la loi constitutionnelle sur l'organisation du Sénat et instituant 75 sénateurs inamovibles est votée le 24 février 1875. Le centre gauche fait abandonner l'idée de nommer des « illustrations » et impose l'élection des 75 premiers sénateurs par l'Assemblée nationale et leur choix au sein des députés. Les premiers immortels du Sénat sont donc issus du suffrage universel, même indirect. Les sénateurs sont élus par scrutin de liste à la majorité absolue. Afin d'arriver à des compromis rapidement, il est introduit la possibilité de changer des noms dans la liste lors des scrutins successifs. Ce sont des listes de conciliation. Lorsque les sénateurs sont remplacés au fur et à mesure des décès, ils sont cette fois élus par le Sénat lui-même. Les 75 inamovibles sont supprimés lors de la révision constitutionnelle de 1884. Le dernier sénateur inamovible meurt en 1918.

Mais revenons à Paul de Chadois. Il est élu au troisième tour avec 348 voix le 11 décembre 1875. Pourtant, la candidature à ce nouveau mandat ne lui apparaît pas évidente au départ. Deux notes de la police, des 6 septembre et 15 octobre 1875, évoquent le climat à l'approche des élections sénatoriales en ces termes :

« Très sympathique aux habitants de la Dordogne et dont l'élection aux législatives est presque assurée »

« Le parti républicain de la Dordogne hésite d'ailleurs à le porter sur la liste sénatoriale. Lui-même ne paraît pas presser de donner sa préférence pour les sénatoriales et les législatives ».

Il vient finalement renforcer le poids déjà considérable du centre gauche au Sénat.

Rosemonde Sanson a analysé les votes des inamovibles<sup>46</sup>. Pour son étude, l'historienne a retenu 14 scrutins majeurs qui se sont déroulés entre 1875 et 1899. Il s'agit de scrutins avec des enjeux essentiellement politiques qui fondent les institutions du régime républicain, qui concernent les questions religieuses, l'école, les syndicats et le divorce, c'est-à-dire de scrutins où chaque votant défend un choix de société (fig. 8).

Lorsqu'on analyse les scrutins, on observe que Paul, comme son collègue périgordin et ami Guillaume de Maleville, vote majoritairement à l'identique des sénateurs inamovibles, groupe, il faut le rappeler, composé pour l'essentiel par le centre gauche. En l'absence d'information, il n'est pas possible de dire s'il suit des consignes de vote. Mais il apparaît évident que les sénateurs font preuve de liberté en votant différemment de la majorité sénatoriale qui appartient aussi au centre gauche. Paul de Chadois fait partie de ceux qui ne font pas mentir les propos de Lefèvre-Pontalis lors du vote de création des inamovibles<sup>47</sup> : ils sont aussi « indépendants vis-à-vis du pouvoir que des élus vis-à-vis de leurs

46. MAYEUR et CORBIN, 1995, p. 131.

47. MAYEUR et CORBIN, 1995, p. 17.

Scrutin	Sénat	Inamovibles	Guillaume de Maleville	Paul de Chadois
21 juillet 1876. Abrogation des jurys mixtes pour la collation des grades de l'enseignement supérieur (enjeux : prérogative de l'État sur l'Église)	Contre	Pour	Pour	Pour
20 juin 1877. Dissolution de la chambre suite à la crise du 16 mai 1877	Pour	Contre	Contre	Contre
19 novembre 1877. Création d'une commission d'enquête sur les actions qui suivent le 16 mai	Pour	Contre	Contre	Contre
9 mars 1880. Congrégations religieuses interdites de diriger un établissement d'enseignement supérieur	Contre	Contre	Contre	Contre
5 juillet 1881. Amendement de Jules Simon sur la laïcité de l'école : instruction civique et morale remplacée par « l'enseignement des devoirs envers Dieu et la patrie »	Pour	Pour	Pour	Pour
23 mars 1882. Enseignement primaire obligatoire	Pour	Contre	Contre	Contre
24 février 1884. Reconnaissance de l'existence des syndicats professionnels	Pour	Pour et contre à égalité	Contre	Ne prend pas part au vote
25 juin 1884. Rétablissement du divorce	Pour	Contre	Contre	Contre
23 juillet 1884. Réforme électorale du Sénat et fin de l'inamovibilité	Pour	Contre	Contre	Pour
22 juin 1886. Exil des chefs de familles ayant régné en France	Pour	Contre	Contre	Contre
29 mars 1889. Création d'une haute cour de justice pour juger Boulanger	Pour	Pour		Pour
13 mars 1890. Accord entre la France et la Turquie	Contre	Contre		Pour
21 avril 1896. Motion contre le président du conseil et contre des crédits pour l'expédition de Madagascar	Pour	Pour		Contre
26 juin 1899. Confiance au ministère de défense républicaine Waldeck-Rousseau	Pour	Pour		Pour

*Fig. 8. Détail des votes majeurs par les sénateurs, les inamovibles, Guillaume de Maleville et Paul de Chadois en particulier. Les votes du Sénat et du groupe des inamovibles indiqués le sont à la majorité.*

électeurs ». La conscience et la raison sont les seuls guides du vote. En votant pour la réforme du Sénat et la fin de l'inamovibilité des sénateurs, Paul montre qu'il reste un progressiste sur les questions institutionnelles contrairement à ses collègues devenus conservateurs. Parmi les prises de positions iconoclastes de Paul, il faut souligner celle sur l'expédition de Madagascar. Il est le seul sénateur inamovible à s'opposer à la motion dirigée contre le président du Conseil Bourgeois et qui refuse de nouveaux crédits pour l'expédition de Madagascar. Rosemonde Sanson explique la répugnance de Paul à refuser de nouveaux crédits pour les troupes cantonnées à Madagascar par son statut d'officier supérieur. En février 1896, Paul écrit à Alcide Dusolier qu'il votera comme les sénateurs périgordins. En avril, ne pouvant être présent au vote, il demande à Alcide Dusolier de voter contre la motion. Au final, on ne sait pas s'il vote vraiment comme ses collègues mais l'argument selon lequel il vote en fonction de convictions militaires n'est pas prouvé pour autant.

Tout en étant plutôt progressiste sur certaines questions, notamment institutionnelles, il n'en reste pas moins conservateur sur d'autres comme le divorce ou la reconnaissance du rôle de l'Église. En cela, il reste fidèle aux engagements qu'il avait annoncés lors des premières élections cantonales auxquelles il a participé. Assurément, il n'est pas un catholique libéral mais bien un libéral catholique. À partir de 1892, Paul est compté parmi la gauche républicaine. Ce changement de nom du groupe ne signifie en aucun cas que Paul est plus à gauche, si tant est que l'on puisse utiliser cet anachronisme. La gauche républicaine n'est rien d'autre que le nouveau nom du centre gauche à partir des années 1880. Elle réunit les opportunistes qui siègent à la gauche du président face aux royalistes mais aussi face aux radicaux menés par Clemenceau, ce mouvement évolue en réalité vers le centre droit. Dans les annales du Sénat, le nom de Paul de Chadois se fait plus rare bien qu'il soit un des vice-présidents de son groupe. Il continue néanmoins d'intervenir sur des questions militaires. On l'entend notamment critiquer les programmes en vigueur à Saint-Maixent qu'il juge trop incomplets pour former de bons officiers.

### C. Paul de Chadois et la vie politique locale

Si son action nous apparaît plus discrète localement faute d'archives, elle n'en existe pas moins. Il est d'abord conseiller municipal de Mescoules de 1872 à 1899 et maire à partir de 1874. On ne sait pas exactement quand se termine son mandat. Les procès verbaux des conseils municipaux conservés<sup>48</sup> prouvent que Paul a exercé cette fonction. Mais ils montrent aussi qu'il n'est présent que de manière irrégulière. Il est noté quasiment absent pour un conseil

48. ADD, 12 0 295 (archives communales de Mescoules).

sur deux entre ces deux dates. Il reprend ainsi le fauteuil de son beau-père, le vicomte Louis de Ségur-Bouzely, maire de la commune de 1830 à 1865.

En septembre 1871, il devient également conseiller général du canton de Sigoulès. Il s'inscrit ainsi un peu plus dans le paysage politique périgordin. Dans sa profession de foi, il présente la Dordogne comme son véritable pays désormais, car il a partagé les mêmes souffrances que les enfants de ce pays. Il déclare se placer au dessus des luttes partisans pour donner plus de force à la vie locale, sans pour autant affaiblir l'action centrale. Il souhaite s'opposer aux dépenses somptuaires, achever les chemins vicinaux, étudier le parcours des chemins de fer, favoriser une instruction primaire qui, unie à l'éducation religieuse, « développera dans nos populations si énergiques, si sobres, si tenaces du Périgord, l'amour de la patrie ». Il veut participer à l'effort de modernisation de la région, tant économique que culturelle et civique. Sa victoire incontestée lors des élections législatives doit être nuancée par le score plus faible qu'il réalise aux élections cantonales. Il obtient, dès le premier tour, 55,42 % des suffrages exprimés. Peut-être faut-il voir ici les résultats de Paul comme le résultat de la notoriété et la confiance accordée aux Ségur. Ce sentiment se confirme sans aucun doute à Mescoules où, pour les municipales de 1874, par exemple, Paul obtient le plus de voix avec 52 sur 64 suffrages exprimés. Paul démissionne de son mandat de conseiller général en 1880. Le *Courrier du Soir* écrit :

« MM. les sénateurs recevaient dernièrement d'un de leurs collègues une remarquable leçon de désintéressement. M. le colonel de Chadois donnait sa démission de membre de l'assemblée départementale du Lot-et-Garonne [sic]<sup>49</sup>, en déclarant l'impossibilité de remplir convenablement le double mandat de sénateur et de conseiller général ».

Paul de Chadois préside également la société de secours mutuel de Sigoulès et celle de Saint-Barthélemy en Lot-et-Garonne. Cet engagement social est important. Le règlement de la société de Saint-Barthélemy précise qu'elle permet à ses membres d'accéder aux soins du médecin, de recevoir des médicaments, de percevoir une indemnité pendant le temps de la maladie, de pourvoir de manière convenable aux funérailles et de constituer une caisse de pensions viagères de retraite. Il s'agit donc d'un engagement social fort qui s'inscrit dans la lignée de l'action de son père lorsqu'il était maire de Saint-Barthélemy-d'Agenais.

Que ce soit en tant que député ou sénateur, Paul est régulièrement sollicité pour les fêtes officielles. Ces moments sont l'occasion de réaffirmer publiquement son républicanisme sans faille, comme lors de l'inauguration de

---

49. Le journaliste a dû confondre la Dordogne et le Lot-et-Garonne. Il n'a jamais été élu de ce second département.

la statue du général Daumesnil à Périgueux où il déclare : « La France résume tout pour moi : liberté de la raison, progrès, justice, République ». Dans les années 1870, Bergerac célèbre l'anniversaire de la bataille de Coulmiers. Cette occasion permet d'oublier le traumatisme de cette guerre en fêtant l'une des rares victoires françaises. C'est aussi l'occasion pour la ville de montrer son attachement au colonel de Chadois en lui remettant un sabre d'honneur offert par ses anciens mobiles. Après une messe de requiem pour les jeunes soldats morts lors de cette bataille, la municipalité, escortée par les pompiers et une grande foule, se rend de l'hôtel de ville au domicile de Paul de Chadois. Après quelques discours officiels, Paul fait lui-même un discours. Il parle des mobiles comme ses enfants et prend le cadeau qui lui est fait d'abord comme une reconnaissance et y voit la fierté des Bergeracois pour leurs mobiles en le témoignant à leur chef. L'esprit de corps demeure malgré la fin de la guerre. Il est fier et ému de ses « braves et chers mobiles » qu'il a conduits au feu. Le maire clôture cette émouvante cérémonie en déclarant : « J'espère que pour nos générations futures, votre nom signifiera toujours : courage et honneur ». À la fin des années 1880, début 1890, dans le même état d'esprit, il participe à la préparation de l'élévation de la statue des soldats de l'arrondissement de Bergerac morts pendant la guerre de 1870<sup>50</sup>. Il est président d'honneur du comité local de préparation de l'œuvre. Et, à l'occasion de l'inauguration de la statue, il propose au préfet plusieurs noms parmi ses anciens soldats pour être nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur ou de la médaille militaire à l'instar de Paul Mounet, sociétaire de la Comédie Française. Pourtant, à la fin de sa vie, Paul n'est plus autant invité aux fêtes officielles. En février 1895, Paul écrit à son collègue Alcide Dusolier<sup>51</sup> qu'il regrette d'avoir été mis de côté lorsque les députés et sénateurs de la Dordogne sont allés demander au Président de la République de venir à Périgueux et à Bergerac ainsi qu'au banquet donné en l'honneur du ministre de l'Agriculture, Antoine Gadaud, en visite officielle dans le département. Pour Paul, si on l'oublie c'est parce qu'il est sénateur inamovible. Il a l'impression que son statut le met à l'écart de ses collègues.

#### **D. Une fin de vie difficile**

Après les années 1870, il est très difficile d'étudier le patrimoine de Paul de Chadois faute d'archives précises. La correspondance nous apporte quelques vagues éléments. Il confie ses affaires à un homme, dont le nom est illisible sur les courriers, et au curé de Laroque qui doivent rendre des comptes à Léonie pendant son absence. Les courriers font part des événements climatiques tel que les vignes gelées ou encore la sécheresse qui dévaste les grains et les

---

50. La statue est inaugurée le 9 novembre 1890 face au palais de justice, emplacement où elle est toujours.

51. ADD, 2 J 1039 (correspondance Alcide Dusolier de A à C).

récoltes de pommes de terre. La culture de la vigne prend également une large part dans les possessions agricoles familiales. À la mort d'Alfred de Chadois, en 1877, Paul hérite de la maison familiale et de quelques terres que l'on peut estimer à environ 20 hectares. Jules Théaux et son épouse Alcée, sœur de Paul de Chadois, héritent de la propriété de Conord à Saint-Barthélemy en Lot-et-Garonne. Cette métairie se compose d'une maison et de vingt hectares de terres. Jules revend sa part d'héritage à sa belle-sœur Léonie de Chadois pour 35 500 francs. On sait que, dans les années 1870-1880, cette propriété rapporte peu de prunes, assez de raisin, douze sacs d'avoine et 1 064 gerbes de blé. Quelques jours avant la mort de Paul, en juillet 1900, de la grêle s'abat sur Conord. Une demande de dégrèvement d'impôts faite par Jules Théaux au profit de sa belle-sœur Léonie nous apprend que la perte est évaluée à trois barriques de vin, la valeur de trois autres barriques de menues récoltes, cent hectolitres de blé, douze hectolitres d'avoine et dix quintaux de prunes. Sachant que Léonie a hérité de la moitié des propriétés de ses parents, et considérant qu'aucune n'a été vendue, on peut estimer la superficie possédée par Paul et Léonie de Chadois à environ 110 hectares répartis sur les deux départements.

Ils vivent le plus souvent à La Pleyssade, domaine hérité des Ségur. Ils y reçoivent régulièrement leurs neveux, en particulier les enfants de Jules et Alcée Théaux dont ils sont les plus proches. Paul hérite aussi de ses parents la chartreuse de Saint-Barthélemy (fig. 9). Leur neveu André Théaux, qui passe régulièrement quelques semaines avec eux, décrit la vie à La Pleyssade ou à Saint-Barthélemy : « Je ne les vois jamais du reste qu'aux heures du repas car mon oncle mène dans les coins sombres du jardin cette vie sédentaire qu'il aime tant ». Paul fait d'importants travaux de restauration dans les différentes maisons où ils vivent ainsi que dans les jardins qui, d'après son neveu André Théaux, sont magnifiques. André décrit l'étonnement de la cuisinière de Paul et Léonie qui, suite aux travaux, ne reconnaît pas l'antique cuisine noire de Saint-Barthélemy qui est devenue blanche. Il faut ajouter à ce patrimoine une



Fig. 9. Chartreuse de Saint-Barthélemy-d'Agenais (coll. privée).



maison à Bergerac, rue Saint-James. Tout en apparaissant solitaire, Paul n'en est pas moins attentif à son statut social. On se souvient qu'il avait été heurté par le fait de ne pas recevoir d'invitations officielles ici ou là alors qu'il était parlementaire. Il apparaît comme soucieux de sa généalogie lorsqu'il collabore aux recherches du généalogiste Froidefond de Boulazac pour son *Armorial de la noblesse du Périgord*.

Mais cette vie paisible semble être mise en péril par quelques problèmes financiers et surtout une santé déclinante. Léonie écrit en 1896 à sa nièce Marie Paussut qu'elle ne peut pas lui envoyer les 300 francs demandés car Paul aurait beaucoup de notes impayées, beaucoup de petites créances auxquelles il faut donner des acomptes pour faire patienter les créanciers. Léonie semble avoir déjà donné beaucoup d'argent pour éponger les dettes de Paul et les revenus de La Pleyssade ne suffisent plus. Une fois les frais payés il ne reste plus que 160 francs. À ces soucis, s'ajoute une santé déclinante. Léonie le décrit comme « toujours aussi fou et depuis quelques jours plus violent, même avec les étrangers ». Ces problèmes de santé entraînent des complications dans la succession de Paul. En 1927, Marie de Thèze, fille de sa sœur Louisa et d'Adolphe Paussut, demande la nullité du testament de son oncle Paul en plaçant l'insanité d'esprit du testateur au tribunal de Bergerac. Il légua par testament en 1887 la demeure familiale de Saint-Barthélemy à son neveu André Théaux. Marie de Thèze fonde son argumentation sur un séjour qu'a fait Paul en 1884 en maison d'aliénés. Mais le séjour fut bref et le tribunal dans sa délibération estime que les médecins « n'eussent pas rendu le malade à la vie normale s'il n'avait été pleinement guéri ». Marie de Thèze appuie également son argumentation sur le fait que son oncle parlementaire n'exerçait presque plus son activité d' élu vu qu'il ne prononçait plus de discours alors que son activité et son statut de héros de la guerre de 1870 devaient l'y pousser. Démonstration peu crédible aux yeux du tribunal malgré les absences répétées de Paul au Sénat. D'ailleurs il écrivait régulièrement à son collègue et compatriote Alcide Dusolier pour lui demander de voter à sa place. On l'a même vu siéger et voter en 1899 l'investiture du gouvernement Waldeck-Rousseau. De plus, son dernier testament est daté de 1889, or en 1890 il a participé à une fête patriotique à Bergerac où il a prononcé un discours. Sa correspondance avec Alcée Théaux et son neveu André entre 1888 et 1895 montre l'équilibre de ses facultés et atteste d'un profond sentiment d'affection pour ce dernier. Cette affection est donc sans aucun doute à l'origine de ce généreux legs. Toutefois si le tribunal reconnaît le testament comme légal, il reconnaît aussi en partie que Paul se trouve parfois dans un état de démence. Marie de Thèze a expliqué au tribunal que :

« Au moment du testament il se trouvait en état habituel de démence, que son état se manifestait par toutes sortes d'extravagances, qu'il voyait partout des espions de la guerre de 70, que pour soustraire Mme de Chadois

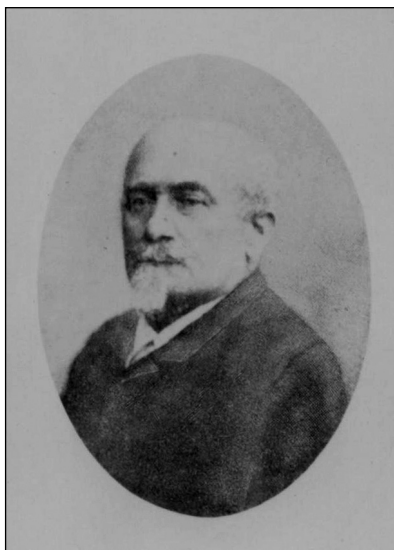
aux mains de ses ennemis il l'enfermait dans l'étable à porcs, qu'il poursuivait sa domestique à coups de couteau et qu'il devait être l'objet d'une surveillance de tous les instants ».

Suite à une longue maladie, Paul décède à son domicile bergeracois de la rue Saint-James le 20 juillet 1900. Les honneurs du Parlement, de l'Armée et de la ville lui sont rendus en l'église de Bergerac et au monument aux morts des mobiles de la Dordogne où le sénateur Samuel Pozzi prononce un éloge funèbre. Quatre ans plus tard, un monument à la mémoire du colonel de Chadois est érigé dans les jardins de l'hôtel de ville de Bergerac (fig. 10). Le buste en bronze qui surmonte la colonne est fondu par les Allemands en 1943 pour en récupérer le métal. Les Bergeracois y virent aussi un acte symbolique dirigé contre un de ceux qui avait incarné la défense de la France en 1870 et qui aurait dit « qu'un bon Français ne doit pas dormir tant qu'il reste un seul Allemand sur la rive gauche du Rhin<sup>52</sup> ». Mais cela fait désormais partie de la légende.

On l'a vu, par son éducation, Paul de Chadois (fig. 11) est un enfant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par ses convictions, à la fois modernes et conservatrices, il est entré dans le XIX<sup>e</sup> siècle, voire le XX<sup>e</sup> siècle. Cette transformation, assez soudaine à partir de 1873, est sans aucun doute le fruit de la courte mais douloureuse



*Fig. 10. Monument érigé en 1904 à Bergerac en souvenir du colonel de Chadois (coll. particulière).*



*Fig. 11. Paul de Chadois à la fin de sa vie (coll. particulière).*

52. GUILLAUME et LACHAISE, 1998, p. 38-40.

guerre de 1870. Finalement nous n'avons pas fait qu'essayer de compléter les notices biographiques de Paul de Chadois déjà existantes. À travers son destin mais aussi son image construite par ses contemporains, plus que par lui, Paul de Chadois apparaît comme l'archétype de l'élite politique des débuts de la III<sup>e</sup> République. Archétype social et moral (officier, propriétaire, aristocrate) mais surtout archétype rêvé, notamment à travers son héroïsation. Cette dernière imprègne sans doute encore fortement notre imaginaire politique. Mais elle ne résiste pas à l'absence durable de grande action. On le voit avec Paul mais aussi avec de nombreux élus de la III<sup>e</sup> République.

Pourtant, loin de cette image idéale du héros engagé, Paul de Chadois se présente de manière plus humaine. Ainsi, tout sa vie est mue par des sentiments de modestie et de sens du devoir qu'il n'a jamais cessé d'exprimer dans sa vie personnelle, dans l'armée et en politique. En réponse à un article paru le 7 avril 1890 dans la *République du Sud-Ouest*, Paul de Chadois écrit : « Dans votre article vous avez l'obligeance de parler de moi, mais vous le faites en termes beaucoup trop élogieux. J'ai cherché modestement à faire mon devoir en 1870, comme l'ont fait tant d'autres ».

C. P.

### Sources

- Archives privées de la famille Chadois (plusieurs centaines de lettres, livres de comptes, oraisons funèbres, mémoires familiaux, faire-part de décès, papiers divers, etc.).
- Archives départementales de la Dordogne : état civil de Mescoules ; 2 J 1039. Correspondance Alcide Dusolier de A à C ; 12 O 295. Commune de Mescoules ; 1 M 109. Événements, fêtes et cérémonies locales ; 3 M. Élections au conseil général et municipales.
- Archives départementales du Lot-et-Garonne : état civil de Saint-Barthélemy-d'Agenais.
- Société historique et archéologique du Périgord : note dactylographiée sur le colonel de Chadois (Réf. C 36 16).
- Archives de l'Assemblée nationale et du Sénat : Annales de l'Assemblée nationale de 1871 à 1875 ; Annales du Sénat de 1875 à 1900.
- Service historique de la défense : 7Y D 1302. Dossier militaire du général Antoine de Bressolles ; 6 Y F 28720. Dossier militaire de Jules Théaux ; Y B 325. Dossier militaire de Pierre Alfred de Chadois ; 5 Ye 17749. Dossier militaire de Paul de Chadois.
- Archives de la préfecture de police de Paris : B A 1006. Dossier des renseignements généraux sur Paul de Chadois.
- Archives nationales : LH 467 61. Dossier Légion d'honneur de Pierre Alfred de Chadois ; LH 467 60. Dossier Légion d'honneur de Paul de Chadois .

### Bibliographie

- ANONYME, *Le colonel de Chadois à l'armée de la Loire par un mobile de la Dordogne*, Bergerac, impr. Auguste Rooy, 1874.
- BARJOT (Dominique), CHALINE (Jean-Pierre) et ENCREVÉ (André), *La France au XIX<sup>e</sup> siècle, 1814-1914*, Paris, éd. PUF, 2002 (5<sup>e</sup> édition).
- BÉCARUD (Jean), « Noblesse et représentation parlementaire. Les députés nobles de 1871 à 1918 », *Revue française de science politique*, octobre 1973.
- CAMPAGNE (Maurice), *Une famille de soldats, notice sur la famille de l'Église de Lalande*, Bordeaux, impr. Féret et fils, 1895.

- CARON (J.-C.), « Les jeunes à l'école, collégiens et lycéens en France et en Europe (fin XVIII<sup>e</sup>-fin XIX<sup>e</sup> siècle) », dans LEVI (G.) et SCHMITT (J.-C.) (dir.), *Histoire des jeunes en Occident, l'époque contemporaine*, t. 2, Paris, éd. Seuil, 1996, p. 143-207.
- CHAMOULARD (Patrick), « Un recrutement politique exceptionnel : l'élection de soixante quinze premiers sénateurs inamovibles (9-21 décembre 1875) », dans *La terre et la cité, mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, éd. Créaphis, 1994, p. 283-309.
- CHARLE (Christophe), *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, éd. Fayard, 2006 (2<sup>e</sup> édition).
- DINCLAUX (M.), BONNIER (P.) et MAISTRE (C.), *Les contrats de mariage dans le Blayais et le Bourgeois en 1811-1812 et 1856-1857 : contribution à l'étude des structures sociales au 19<sup>e</sup> siècle*, TER maîtrise de droit.
- FAYOLLE (Gérard), *Histoire du Périgord*, t. 2, Périgueux, éd. Pierre Fanlac, 1984.
- FROIDEFOND DE BOULAZAC (Alfred de), *Armorial de la noblesse du Périgord*, Marseille, Laffite Reprints, 2002 (réimpression).
- GARRIGUE (Henri), *Les luttes politiques en Périgord à l'aurore de la III<sup>e</sup> République*, impr. Giraudel-Perrier, 1934.
- GENSBITEL (Daniel), *Saint-Barthélemy-d'Agenais au fil des ans*, 2000.
- GÉRAUD (Émile), *Les mobiles de la Dordogne*, Bordeaux, impr. Féret et fils, 1904.
- GUILLAUME (Sylvie) et LACHAISE (Bernard), *Dictionnaire des parlementaires d'Aquitaine sous la III<sup>e</sup> République*, Bordeaux, éd. Presses universitaires de Bordeaux, 1998.
- GUIRAL (Pierre) et THUILLIER (Guy), *La vie quotidienne des députés en France de 1871 à 1914*, Paris, éd. Hachette, 1980.
- JOLLY (Jean), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, Paris, éd. Presses universitaires de France, 1963.
- LACHAISE (Bernard), « Les parlementaires de la Dordogne sous la Troisième République : étude de mobilité sociale », *Bulletin de l'Institut Aquitain d'études sociales*, n° 50, 2<sup>e</sup> semestre 1987.
- LACHAISE (Bernard), « Mariages et stratégies matrimoniales des parlementaires de la Dordogne sous la III<sup>e</sup> République », *Bulletin de la société historique et archéologique du Périgord*, t. CXV, 1988a, p. 75-82.
- LACHAISE (Bernard), « Les parlementaires de la Dordogne sous la III<sup>e</sup> République », *Annales du Midi*, t. 100, n° 183, 1988b, p. 265-286.
- LACOSTE (Patrick), *Les républicains en Dordogne au début de la III<sup>e</sup> République, 1870-1877*, TER Bordeaux III, 1972.
- LAGRANGE (Jacques), *La vie en Périgord sous Napoléon III*, Périgueux, éd. Pilote 24, 1992.
- LASSAIGNE (Jean), *Figures parlementaires*, éditions du Globe, 1950.
- MARTIN (Georges), *Histoire et généalogie de la maison de Ségur*, 1991.
- MAYEUR (Jean-Marie) et CORBIN (Alain), *Les immortels du Sénat (1875-1918)*, Paris, éd. Publications de la Sorbonne, 1995.
- MAYEUR (Jean-Marie), CHALINE (Jean-Pierre) et CORBIN (Alain), *Les parlementaires de la III<sup>e</sup> République*, Paris, éd. Publications de la Sorbonne, 2003.
- ROBERT (Adolphe) et COUGNY (Gaston), *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889*, Paris, 1889.
- SERMAN (William), *Les officiers français dans la Nation, 1848-1914*, Paris, éd. Aubier, collection historique, 1982.
- TUDESQ (André-Jean), *Les grands notables en France (1840-1849), étude historique d'une psychologie sociale*, tomes I et II, Paris, éd. PUF, 1964.
- VILLE DE BERGERAC, *Fêtes du 14 février 1904, inauguration du nouvel hôtel de ville et du buste du colonel de Chadois*, Bergerac, impr. de l'Indépendant, 1904.

Lorsque la petite  
commune de Fleurac  
eut l'honneur d'avoir un  
député-maire.  
Marc Villemonte de  
La Clergerie (1851-1926)

par Jean-Marie VÉDRENNE

*Dans le bureau du maire de Fleurac, existe un tableau des maires. Des renvois exposent leurs titres. L'un était comte, un autre chevalier de Saint-Louis. Le renvoi concernant Marc Villemonte, qui a été maire de 1881 à 1898, indique qu'il a été député de Sarlat. J'ai essayé de retrouver cet illustre Fleuracois qui a eu une vie bien remplie.*

## I. La famille de La Clergerie et le domaine de Souffron

Dès 1360, Antoine de La Clergerie, originaire du Perche, vient s'installer en Périgord. En 1664, on trouve cette famille à Fleurac, au domaine de Souffron<sup>1</sup>, cité dès 1227 comme nous l'indique J. Lecoq dans son ouvrage sur Miremont (fig. 1).



Fig. 1. Le château de Souffron à Fleurac.

C'était une famille de maîtres de forge. Près du moulin de Souffron (à Savignac-de-Miremont), on peut encore observer les restes d'un haut-fourneau. Ces maîtres de forge confectionnaient des canons pour la marine de Louis XV, mais aussi des chaudières pour les colonies et des objets usuels, marmites, plaques de cheminée. Depuis longtemps, ces maîtres de forge s'étaient reconvertis en gens de robe.

En 1703, nous trouvons sur les registres paroissiaux le mariage de Jacques de Vayres avec Françoise de La Clergerie, ce mariage ayant été célébré dans la chapelle de Souffron. Cette chapelle a certainement disparu pendant la période révolutionnaire. On n'en possède même pas le souvenir.

Le 15 avril 1738, eut lieu à Fleurac le « mariage du siècle », puisque Timothée de La Clergerie, écuyer, épousait Isabeau de Saint-Exupéry, fille du

---

1. Bien que le domaine de Souffron n'appartienne plus à leur famille, des descendants vivent toujours en Dordogne et en d'autres endroits de France.

seigneur de Fleurac. On peut dire qu'ils assurèrent leur descendance, puisque huit enfants naquirent de leur union : Jacques en 1740, Jacques-Jean en 1743, Joseph en 1747, Jacques-Timothée en 1749, Alexandre en 1750, Ambroise en 1751, Catherine en 1753 et Jean en 1755.

Une branche de la famille aurait construit le château de Lortal, commune de Manaurie. Une plaque scellée sur le mur de cette paroisse indique : « Ici repose Mr Timothée de la Clergerie, chevalier de Saint-Louis, décédé à Souffron, commune de Fleurac, le 7 août 1851 à l'âge de 80 ans ».

La famille émigre à la Révolution. Leurs biens sont confisqués, leur particule supprimée et leur château partiellement démoli<sup>2</sup>. Il ne reste, du château d'origine, que deux murs et une tour. Dans le livre des réclamations des familles d'émigrés, aux Archives départementales, il est souvent question de leur famille, par exemple concernant l'autorisation de faire, moyennant finances, une coupe de bois dans leur domaine qui était sous séquestre, ou bien l'autorisation de prendre une barrique de vin...

## **II. Marc Villemonte de La Clergerie, maire (1881-1898) et député (1889-1893)**

Timothée, Marc Villemonte de La Clergerie naquit à Périgueux le 20 août 1851 de Lucien, Ambroise, Théodore (fig. 2) et de Catherine Gonthier (fig. 3).



*Fig. 2. Lucien, Ambroise Théodore Villemonte de La Clergerie.*



*Fig. 3. Catherine Gonthier.*

2. Leur particule ne leur fut rendue qu'en 1906, après un jugement du tribunal d'instance de Périgueux du 15 décembre.

Son père, né à Chateauroux (1806-1868), avocat-avoué, prit part très activement à la politique urbaine de Périgueux après 1848. À cette date, il fut le chef du parti républicain et maire de Fleurac. Il se maria en 1848 à Rouffignac avec Catherine Gonthier.

Marc fut élève au lycée de Périgueux, puis de la faculté de droit de Paris où il obtint le doctorat en 1875. D'abord clerc d'avoué puis avocat à Paris, il épousa le 18 janvier 1877 Marie Conchou (née à Périgueux le 24 septembre 1858, décédée le 17 mars 1933) et vint s'installer à Périgueux, où il fut maître de la loge maçonnique « Les Amis Persévérants et l'Étoile de Vézone Réunis de Périgueux ».

Souffron ne devait être que sa résidence secondaire, le domaine étant exploité par de nombreux domestiques.

D'après les registres municipaux, il fut élu maire de Fleurac pour la première fois le 23 janvier 1881 par 12 voix plus un bulletin blanc. Il eut pour adjoint Bouynet Victor.

L'équipe municipale se composait de Demouret Émile, Lhomond Émile, Lacoste Jules, Lhomond René, Dongrel Léonard, Jourdes Jean, Lhomond Clément, Langlade Vidal, Coudeyrat Justin, Delbos Jean.

Marc succédait comme maire au châtelain de Fleurac, le comte de Beauroyre. Bien que je n'en aie pas trouvé la preuve, il semble que, compte tenu de ses ennuis financiers et de la vente imminente du château, le comte ne se soit pas représenté. Au dire d'anciens qui ont recueilli le témoignage de personnes vivant à cette époque, la famille n'avait pas vu arriver le désastre et mena grand train jusqu'au bout. Ainsi, ils n'hésitaient pas à atteler la voiture pour se rendre à la gare de Miremont et de là prendre le train pour que toute la famille puisse aller au théâtre à Paris...

Marc fut réélu le 5 mai 1892, le 9 mai 1894 et le 17 mai 1896, toujours avec le même adjoint, Jules Lacoste.

Il semble qu'il ne se représenta pas en 1898 et eut pour successeur Eugène Laumont qui obtint 5 voix, contre Émile Desmouret qui en eut 3.

Il fut également conseiller général du Bugue de 1886 à 1894.

Nommé juge-suppléant à Constantine en Algérie, il démissionna en 1889 lorsqu'il fut élu député de la deuxième circonscription de la Dordogne (Sarlat) par 6 392 voix pour contre 6 256 à Taillefer (sur 12 711 votants).

Très attaché à sa région, il fit de nombreuses interventions lors des discussions budgétaires, concernant le salaire des instituteurs et la culture du tabac, qui devait compenser les pertes de la vigne atteinte par le phylloxera qui n'avait pas épargné Fleurac.

En 1893, arrivé en tête au premier tour, il fut battu au second par Gendre, par 6 008 voix contre 5 511.



Il est permis de se demander ce qu'a apporté à Fleurac la présence d'un député-maire. Compte tenu de ses diverses fonctions, il assistait environ à une réunion du conseil sur deux, l'adjoint faisant fonction de maire aux autres séances.

Dès qu'il fut élu, il fit adopter le principe de la construction d'une école qui, après de nombreuses hésitations, fut édifiée au milieu du village. Cet emplacement fut l'objet de nombreuses polémiques.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle fut l'époque de la construction des chemins vicinaux qui demanda beaucoup d'efforts, en particulier celui de Fleurac à Montignac par Les Pérès et Le Peuch, ainsi que celui de Fleurac à Lespinasse.

Comme la loi le prévoyait à cette époque, les habitants les plus imposés étaient convoqués aux séances du conseil municipal (il semble qu'ils avaient voix délibérante). Tous signaient au registre, sauf Delprat, Friot et Aublanc de Laudinie, qui déclarèrent ne pas savoir, et M. Albucher de Calais qui déclara ne pas vouloir !

Comme dans toutes les communes, il fallait traiter les petites affaires. Ainsi, le prix des concessions au cimetière est fixé : 20 F le m<sup>2</sup> pour les perpétuelles ; 10 F pour les trentenaires ; 5 F pour les temporaires.

Le 20 juin 1889, il fut décidé de clôturer le cimetière, dépense importante qui fit l'objet d'une demande de subvention au département.

À la même époque, la municipalité exprima ses regrets, vu sa situation financière, de ne pas souscrire à l'édification de la statue de La Boétie à Sarlat.

Enfin, le 26 février 1891, un ouragan se produisit à Fleurac : la toiture de l'église a été arrachée et les murs de clôture du cimetière se sont écroulés. Les réparations évaluées à 8 000 francs ont fait l'objet d'une demande de secours.

Le conseil municipal donnait son avis sur les demandes des communes environnantes pour organiser des foires.

Il statuait également sur diverses demandes de secours de personnes nécessiteuses. En 1898, Marie Danys « sans domicile de secours » fut recueillie sur la commune. M. Romagne l'a soignée pendant huit jours et M. Courseran l'a accompagnée à Périgueux où elle est décédée à l'hospice. La commune a alloué 15 F à M. Courseran et 10 F à M. Romagne.

Dix francs ont été aussi attribués au crieur public.

L'échec, en 1893, à la députation conditionna certainement la suite de la vie de Marc Villemonte de la Clergerie. En effet, il fut ensuite conseiller à la cour d'appel d'Alger de 1894 à 1899. Pendant cette période, il ne devait pas se trouver souvent à Fleurac. Il eut deux enfants : Marcel, né en 1878, qui fut médecin ophtalmologiste à Alger, et Henri, né en 1881, qui fut juge au tribunal d'Alger. Il semble que ce soit pour ces raisons familiales que notre ancien maire finit sa vie à Alger et y mourut de maladie le 12 février 1926, entouré de ses enfants. Ses obsèques eurent néanmoins lieu à Périgueux. Il repose au



Fig 4. La tombe de Marc Villemonte de La Clergerie  
au cimetière Saint-Georges à Périgueux.

cimetière Saint-Georges où il fut inhumé le 12 juin 1926 (fig. 4). Ainsi s'est achevée une vie bien remplie qui l'a souvent amené loin de Fleurac et de son château de Souffron <sup>3</sup>.

J.-M. V.

### Sources et bibliographie

JOLLY (J.), *Dictionnaire des parlementaires français de 1889 à 1940*, Paris, éd. Presses universitaires de France, 1960 (et <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/>).

Délibérations du conseil municipal de Fleurac.

Archives privées du propriétaire du château de Souffron.

---

3. C'est notre ancien député qui, le 1<sup>er</sup> septembre 1923, trois ans avant sa mort, vend le vaste domaine de Souffron, qui appartenait à sa famille depuis 1664, à M. et M<sup>me</sup> Jugla. M<sup>me</sup> Jugla, veuve de M. Clollet, revendit la propriété le 21 mars 1939 à M<sup>lle</sup> Jeanne Saint-Martin qui, le 29 septembre 1941, la céda à M. de La Pervanche, nom qui sonnait bien ! Le 7 décembre 1943, M<sup>me</sup> Pierre héritait de son père M. de La Pervanche. Elle revendait le domaine à Edouard-Albert Crouzet. Les propriétaires actuels le sont depuis le 16 janvier 1962. Je les remercie de m'avoir accueilli et de m'avoir ouvert leurs archives. Au cours des différentes transactions, la propriété est passée de cinq cents à quarante hectares.

# Léon Sireyjol (1861-1942), élu du Nontronnais

par Jacques LAGRANGE (†)

*Jacques Lagrange, qui fut directeur de nos publications pendant vingt ans, nous a quittés le 12 novembre 2013. Quelques jours avant sa mort, il avait souhaité publier dans notre Bulletin un article préparé par ses soins il y a quelques années. Ses enfants ont bien voulu nous communiquer cet article dont le sujet correspondait parfaitement au thème du présent bulletin. Nous les en remercions vivement et sommes heureux de rendre ainsi hommage à notre regretté collègue.*

Ne cherchez pas le nom de Sireyjol (fig. 1) au fronton du panthéon périgordin des têtes politiques, il n'y brille plus depuis cinquante ans. Il est vrai que si l'homme fut des plus madrés durant sa longue pratique de la tribune parlementaire, il ne laissa guère d'empreintes indélébiles. Certes, l'administrateur départemental apparaît comme un personnage influent, mais ses choix modifièrent bien peu l'économie de la Dordogne. Peut-être que dans sa mission d'homme universel, le souffle de la vertu et de la sagesse n'inspira guère ses engagements.

Est-ce une raison suffisante pour laisser aux oubliettes ce « Clemenceau du Périgord », ce « Grand Lama », comme on se plaisait à surnommer ce dispensateur prodigue des faveurs gouvernementales ? Certainement pas, car cet homme est bien le pur produit de la III<sup>e</sup> République qu'il vécut en totalité et à laquelle il participa en grande partie.



Fig. 1. Léon Sireyjol  
([www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)).

Voyons donc ce qu'il en est de ce personnage. D'abord un palmarès flatteur :

1888-1941, maire de Saint-Priest-les-Fougères, puis de Saint-Pardoux-la-Rivière.

1895-1941, conseiller général de la Dordogne (dont 14 années à la présidence).

1902-1921, député de la Dordogne (arrondissement de Nontron).

1921-1941, sénateur de la Dordogne.

Il n'existe pas de plus bel exemple de longévité politique dans ce département ! Avec des taux records aux élections : 1907, 82 % ; 1913, 79 % ; 1937, 67 % ! Qu'il vilipende la « cléricaille », les curés et active la machine conduisant à la Séparation, ou bien qu'en adversaire coriace, il s'oppose perfidement au Front populaire conduit par « le boche Blum », Sireyjol est toujours debout.

En fait, Léon Sireyjol est d'extraction modeste. Son père, instituteur en Nontronnais, est fier de voir son enfant devenir l'un des élèves les plus brillants du lycée de Périgueux, jusqu'alors réservé aux fils de notables. De plus, la condition nécessaire de boursier de l'État impose au petit pensionnaire ses exigences. Lorsque le bachelier quitte le lycée, en 1879, sa tête et ses bras ploient sous les lauriers et les trophées. Il s'offre même le concours général.

Après des études de médecine, à Bordeaux puis à Paris, le Nontronnais revient au pays et s'installe comme praticien. À 27 ans, il retient La Coquille, un bourg nouvellement créé par le passage du chemin de fer et l'implantation d'une station. À peine a-t-il prescrit quelque remède pour enrayer une angine blanche que des amis l'invitent à devenir maire de sa commune natale, Saint-Priest. Les électeurs entendent le message, une carrière politique vient de naître ; elle durera cinquante-quatre ans.

Par un riche mariage, il entre dans la famille Duvoisin, des bonapartistes, dont l'un d'entre eux est maire de Saint-Pardoux. Même si toutes les portes s'ouvrent devant lui, Sireyjol enfourche des chevaux de bataille. Devenu conseiller général, il prononce son premier discours pour vanter les mérites d'un écrivain du terroir, Eugène Le Roy, et de son roman *Le Moulin du Frau* : « [cet auteur] nous permet de nous accommoder le mieux possible de ce que nous avons tout en rêvant d'un avenir meilleur ». Bel exemple d'abnégation ! Toujours devant le conseil général de la Dordogne, le jeune élu demande la création d'un chemin de fer départemental, appelé à desservir le Périgord Vert. Dans quarante ans, alors qu'un tel investissement sera loin d'être rentabilisé, le même fera campagne pour subventionner la création de lignes d'autobus qui entraîneront la faillite du « tacot ».

Mais déjà, Sireyjol devient député. Il ne parvient toujours pas à freiner son tempérament belliqueux. Trapu avec 1,64 m sous la toise, le regard froid malgré un œil couleur aigue-marine, ses superbes moustaches flamboyantes, en forme de joug, supportent un nez bourbonien qui font que l'homme ne passe

pas inaperçu. De plus, le représentant de la Dordogne au Palais-Bourbon s'en prend à l'Église, au pape, « à ce clergé français arrogant »... Favorable aux vues du Petit Père Combes, Sireyjol, exalté, hurle comme un forcené : « L'ennemi, c'est le curé ! » Soulignant son appartenance au radical-socialisme, il affirme que la séparation de l'Église et de l'État a valeur d'œuvre d'émancipation sociale. En fait, toujours selon Sireyjol, il convient de voir, dans cet affrontement, la raison et la lumière par l'école laïque contre l'abrutissement clérical. Pierre Pommarède, dans sa somme sur la Séparation en Périgord, nous a tout dit sur les luttes véhémentes qui opposent alors les Périgordins, francs-maçons et catholiques, républicains et patriotes, honnêtes gens comme humanistes convaincus. À ce rythme, la guerre civile semble bien à nos portes...

Pour assurer son assise en Périgord Vert, Sireyjol s'empare du journal *Le Nontronnais*. Sa parole est ainsi largement diffusée dans les campagnes. Ses adversaires répliquent dans *Le Courrier de Nontron*. Rarement la plume fut aussi mordante, cruelle. Comme une élection en cache une autre, tout est propice à jeter sa haine à la face de l'adversaire. Sans aucun respect de la personne humaine, surtout lorsqu'il s'agit d'un « cabotin juché sur les tréteaux forains [qui lance] la note aiguë de l'arriviste non assouvie ». De l'autre bord ce n'est guère plus ragoûtant : « Vous direz à vos pères, à votre épouse, à vos fils : tu voteras pour un député catholique ou, par ce que j'ai de plus saint, je te maudirai ! ».

Le sireyjolisme, c'est aussi l'instauration d'un clientélisme électoral qui distingue les siens en leur faisant attribuer des charges de cantonniers, facteurs, instituteurs, bureaux de tabac, ou ruban vert, violet. L'opposition dénonce ce système, qui conduit au sens unique d'une pesanteur prodigue des faveurs gouvernementales. Dès qu'Aristide Briand prend les rênes du gouvernement, sa politique d'apaisement suscite l'inquiétude chez les radicaux. Le président du Conseil est justement à Périgueux, le 10 octobre 1909. Dans son discours célèbre, il évoque une réforme du scrutin avec une allusion aux « mares stagnantes » du scrutin d'arrondissement qui attendent le grand souffle purificateur.

Comme beaucoup d'autres, Sireyjol est sensible - selon la formule consacrée - à l'irrésistible poussée amicale de ses amis qui l'entraînent à reprendre un nouveau mandat. De l'Assemblée nationale il passe au palais du Luxembourg. Élu sénateur pour neuf ans, il a droit à la considération et n'est pas contraint à autant de présence qu'au Palais-Bourbon. Ainsi peut-il mieux conduire le conseil général, dont il est le président. À y regarder de près, cette victoire ne présente rien de négligeable, car les Denoix, La Batut, Peyrot, Guiller, Saumande, prétendent eux aussi à de telles prébendes. Et les amis d'hier, en politique, ne sont pas forcément ceux de 1912 ! Pour l'heure, l'Europe se prépare à la guerre. Sireyjol, qui s'oppose aux fonctionnaires en chaque occasion (ils coûtent trop cher aux contribuables), veut démanteler les privilèges des officiers. Il se place alors au côté de Jaurès. Le parti radical-



Fig. 2. Yvon Delbos  
(www.bnf.fr, fonds Meurisse).



Fig. 3. Georges Bonnet, caricature  
extraite du Canard périgourdin, avril  
1932, n° 8 et 9 (coll. SHAP).

socialiste de la Dordogne enregistre un nouvel et jeune animateur, Yvon Delbos (fig. 2), qui se range aussitôt derrière son chef.

Aux élections de 1919, certains rénovateurs voudraient appeler les femmes à voter. « Pas question, réplique Sireyjol, elles sont trop sensibles à la voix des sacristies ! ». Toujours cet anticléricalisme viscéral. À la même époque, le docteur Félix Gadaud, maire de Périgueux et compagnon radical, lui présente un jeune homme assuré d'un bel avenir : Georges Bonnet (fig. 3). La tête politique du Nontronnais distingue très vite en lui les aptitudes qu'il faut à son successeur. Le plaçant dans son sillage, il continue à s'imposer aux conservateurs comme aux bolchevistes pour une réforme sans révolution, comme il proclame, et faire « payer la nation de proie » qu'est l'Allemagne exsangue. Qu'importe qu'on passe du radical-socialisme au radicalisme tout court, ou l'inverse, ou encore de l'union républicaine au bloc des gauches. L'essentiel est de tenir la tête du pouvoir politique ; le programme viendra de lui-même. D'ailleurs, son poulain s'avère le meilleur économiste de France ; à Paris on se dispute ses faveurs. Le système paraît réussir, puisque trois

élus de la Dordogne, sur la liste républicaine mise en place par Sireyjol, sont appelés au gouvernement d'Albert Sarraut. Ce sont Georges Bonnet bien sûr au Commerce, Yvon Delbos à la Justice et Maxence Bibié au Travail. Quelle foule au banquet qui va arroser ce triomphe ! Que de discours dérisoires sur les « mares stagnantes » ! Alors que l'Italie invente le fascisme et que l'Allemagne s'apprête à suivre, en Dordogne on se glorifie par autosatisfaction... Et Sireyjol de conclure son intervention d'une heure par une formule qui résume une pensée profonde : « De toutes façons, Mussolini, Hitler et le pape sont, à titres égaux, des ennemis de la liberté, de la paix et, avant tout, des ennemis de la France ». On ne saurait mieux dire...

Pour l'analyse des émeutes du 6 février 1934, le sénateur de la Dordogne a son idée. Elles ne sont provoquées que par les camelots du roy, les fascistes, les associations réactionnaires d'anciens combattants et les croix de feu. Le tout relayé par les communistes et la pègre des faubourgs. Quel camp reste-t-il pour décerner le prix de vertu patriotique ?

Nous avons vu Léon Sireyjol découvrir de jeunes talents avec Yvon Delbos, puis avec Georges Bonnet. Un troisième est tout proche. Henri Laforest souhaite faire un tour en politique ; il devient une plume habile pour *Le Nontronnais*. Justement on parle beaucoup de l'économie. « Le jour où le salaire de 40 heures sera aussi élevé que celui de 48 heures, les employeurs cesseront de faire appel aux ouvriers, d'où un chômage accru ». Le personnel des coutelleries de Nontron est averti !

En pleine crise munichoise, on se congratule pour le jubilé de Sireyjol. D'abord parce que les cinquante années de dévouement du « patron », à l'amélioration de la condition des humbles en Périgord, est un événement en soi, mais aussi parce que son dauphin Georges Bonnet a sauvé la paix, comme chacun sait, et qu'il vient en termes heureux et nets de justifier la reconnaissance par la France du général Franco. En plaçant le maréchal Pétain comme ambassadeur en Espagne, soyons assurés d'avoir un garant pour la paix ! Les faits l'infirmant.

Le 10 juillet 1940, Léon Sireyjol, toujours sénateur, vient d'atteindre 79 ans. Il est à Vichy avec une partie du Parlement. Pétain va mettre fin au système républicain et prendre d'urgentes dispositions que l'écu du Périgord approuve :

- dissolution des sociétés secrètes,
- suppression des écoles normales, ces séminaires laïques responsables de la défaite,
- établissement d'un statut particulier pour les juifs,
- création d'une légion des anciens combattants,
- fixation de la durée hebdomadaire du travail à 51 heures...

Le vieil élu de Nontron approuve tout cela. Moins de douze mois après, le sous-préfet le déclare démissionnaire d'office de ses mandats ; son passé de franc-maçon est mis au jour. Qu'avez-vous à dire pour votre défense ? « J'ai combattu le marxisme, la politique de Léon Blum et je suis resté hostile à la semaine de 40 heures. Si j'ai été franc-maçon, c'est dans une petite loge de Nontron, dont j'ai été le vénérable. À Périgueux, j'ai très peu fréquenté le Grand Orient et je me suis abstenu de toute activité ». Des aveux tout à fait exacts, mais l'intéressé est maintenu démis de toutes ses fonctions, le 15 avril 1942. Sans doute ses amis, bien en cour à l'époque, n'ont-ils rien pu faire pour lui...

Le 9 juillet 1942, Léon Sireyjol vient de faire un bon repas, comme il les a toujours souhaités, au Petit Chef, place du Coderc à Périgueux.

Accompagné de ses amis, dans l'escalier en vis de ce restaurant, il fait une chute malencontreuse. Il souffre. Au confrère qui l'examine il fait une ultime déclaration : « *Chai foutu...* » Il meurt le lendemain.

Comment résumer la longue carrière de Léon Sireyjol ? En fait, il jalouera l'Allemagne éternelle pour sa réussite en toutes choses. Il la maudira aussi parce qu'elle a humilié la France en 1870, qu'elle a meurtri le pays en 14-18, et produit Hitler. C'était le temps où il aurait fallu parler haut et fort et non pas se réfugier dans le camp des faibles en laissant le dictateur étendre sa main sur les petits États...

Parlementaire de la Dordogne, il appellera de tous ses vœux l'impôt sur le revenu, justice équitable. Enfin, chaque expédition coloniale le verra dans le camp des opposants à ces aventures. Mais ce comportement ne fait pas un programme.

Au conseil général, il luttera pour favoriser l'électrification rurale et l'adduction d'eau. Des conclusions heureuses à ces dispositions ne seront toujours pas assurées en 1970. Certes, il fera de La Meynardie une maison de santé modèle, de Vauclaire un hôpital psychiatrique de qualité, tout en sauvegardant les intérêts des fournisseurs qu'étaient les bouilleurs de cru. Il lança aussi les colonies de vacances, avec la création de celle de Biarritz. Mais pour cet homme, dont le leitmotiv est : « il faut briser le confessionnal », la première occupation d'un personnage politique est de conserver ses mandats ; il faut se maintenir pour favoriser les siens. C'est la « longue quête de félin, en chasse, sans cesse sur la brèche, connaissant le moindre hameau, le plus petit chemin de terre, la ferme la plus humble ». Mais nous nous interrogeons toujours pour savoir dans quelle direction il souhaitait entraîner les hommes et vers quelle société ?

J. L.

### **Bibliographie**

ÉLOI (Jean), *Léon Sireyjol (1861-1942), porte-parole des Républicains de Dordogne*, tapuscrit.



# Un radical au cœur de la vie politique du Périgord : Georges Bonnet

**2<sup>e</sup> partie : Retrouver une place sur l'échiquier (1950-1960)**

par Jacques PUYAUBERT

voir 1<sup>re</sup> partie, BSHAP, t. CXL, 2013, p. 473-494.

*En mai 1950, Georges Bonnet, qui vient de bénéficier d'un non-lieu, rentre en France après 6 années d'exil helvétique<sup>1</sup>. Beaucoup pensaient qu'il allait prendre sa retraite à Paris et qu'il n'oserait pas revenir en Périgord<sup>2</sup>. Bien au contraire, l'animal politique qui sommeillait est prêt à se lancer dans les combats afin de retrouver ses mandats et de tenter une réhabilitation plus improbable encore.*

*Élu local dès l'année suivante, réintégré grâce à son dynamisme au sein du parti radical périgordin dont il a été exclu en 1944, Bonnet est de nouveau exclu en 1955, ce qui ne l'empêche pas de retrouver un siège de député. Au début des années 1960, le parti radical réintègrera cette personnalité incontournable pour en faire un président d'honneur. Derrière ces défis politiques relevés, reste à éclairer ce parcours tumultueux qui ne se limite pas à un simple opportunisme tactique. Si*

1. PUYAUBERT, 2010.

2. Note d'information des Renseignements généraux du 8 décembre 1949.

*les combats fratricides au sein de la formation radicale - en l'occurrence le duel Bonnet-Laforest - vont occuper le devant de la scène, il convient de considérer, de manière succincte ici, l'ensemble du contexte dans lequel s'inscrivent ces affrontements. Pour cela, les archives inédites en provenance du parti radical (APRRS), des papiers privés de Georges Bonnet (APGB) et de Charles Sinsout (APCS)<sup>3</sup>, les fonds de la Fondation nationale des Sciences politiques (Archives d'Histoire contemporaine, AHC-FNSP, dont le rapport d'Henri Puisais), des Archives nationales (AN) ainsi que des Archives départementales de la Dordogne (ADD) seront d'un précieux secours<sup>4</sup>.*

## II. Retrouver une place sur l'échiquier (1950-1960)

### 1. Un parti radical diminué et divisé au lendemain de la Libération

L'après-guerre s'avère très difficile à négocier pour les radicaux de Dordogne comme sur le reste du territoire. Le parti, qui s'est scindé en deux courants sous Vichy, est assimilé aux faiblesses de la Troisième République, un régime discrédité et condamné par l'opinion lors du premier référendum du 21 octobre 1945 qui met en place la première Constituante. Les élections nationales et locales d'après-guerre sont également périlleuses pour les radicaux. Les municipales du printemps 1945 voient en métropole et en Dordogne s'imposer les partis actifs dans la Résistance, le PCF, la SFIO et le MRP (Mouvement républicain populaire) nouveau venu. Aux élections à la Constituante de 1945, le PCF, le MRP et la SFIO sortent grands vainqueurs alors que radicaux et modérés sont laminés. En Dordogne, Yvon Delbos revient de captivité. S'il retrouve sa place à la tête du parti radical départemental, on le sent éprouvé par sa déportation. Du reste, battu aux cantonales de septembre 1945, il est d'autant plus affaibli que, comme l'établit son biographe, Bernard Lachaise, son leadership est entamé au sein de son propre parti où le noyau dur des partisans de Bonnet commence à faire entendre sa voix<sup>5</sup>. En effet, si ce dernier est mis à l'index par les Résistants, s'il est politiquement mort en apparence - Bonnet a été exclu du parti radical en juin 1944 et de la Fédération départementale, le 4 octobre 1944 -, si ses principaux amis comme Félix Gadaud et de nombreux anciens maires et conseillers départementaux de Vichy sont écartés, il conserve quelques fidèles et une notoriété chez d'anciens électeurs et militants radicaux.

3. PUYAUBERT, 2012.

4. Sera utilisé pour l'essentiel le mémoire de thèse (PUYAUBERT, 2001). Une version abrégée est parue aux Presses universitaires de Rennes en 2007 (PUYAUBERT, 2007b).

5. LACHAISE, 1993, p. 266-268.

De plus, si le parti radical enregistre un recul marqué en Dordogne, s'il totalise deux fois moins de conseillers généraux qu'entre les deux guerres, son influence - en particulier sur le référendum institutionnel du 21 octobre 1945 en faisant voter « non » - est encore présente en Dordogne, quoique en net déclin. Le département vote majoritairement à gauche quel que soit le type de consultation mais la sensibilité centriste n'a pas disparu. Cependant, lors du référendum constitutionnel du 5 mai 1946, les arguments développés par Étienne Mérigant, un « bonnetiste » placé à la tête de la fédération départementale radicale, pour refuser le nouveau projet, ne sont pas entendus. La proportion de « non » est même plus faible que dans le reste du pays où le rejet triomphe. Néanmoins, Yvon Delbos retrouve son siège de député, dans le cadre du RGR (Rassemblement des Gauches républicaines) à l'occasion des élections à la Constituante du 2 juin 1946.

## 2. Le timide réveil du « Bonnetisme »

La situation politique de Georges Bonnet est *a priori* des plus médiocres. Pèsent sur lui de lourdes accusations et, tout au moins, un grave désaveu sur les choix fondamentaux qu'il a opérés depuis 1938.

D'une part, son engagement en faveur de Pétain, qui ne s'est pas démenti jusqu'en 1943, fut public, à Périgueux en particulier, d'autant qu'il a voté les pleins pouvoirs constituant au maréchal le 10 juillet 1940 comme la majorité des parlementaires périgordins, qu'il a été nommé en 1942 au Conseil départemental de l'État français - où il n'a pas siégé - et surtout dans deux commissions du Conseil national de Vichy, autant de clauses d'inéligibilité<sup>6</sup>. Bonnet a le profil-type du notable recherché par Vichy : ancien combattant, légionnaire, exerçant une forte influence, élu contre le Front populaire, munichois et fidèle au Maréchal. Par ailleurs, ses contacts avérés avec les autorités allemandes à Paris ternissent son image à tel point que d'anciens Résistants iront jusqu'à le traiter de « traître », voire d'« espion » ; la presse communiste, en particulier, en fera sa tête de Turc. Inculpé de Haute trahison et d'intelligence avec l'ennemi le 20 septembre 1944, Bonnet fait front depuis la Suisse où il s'est exilé avec sa famille. Les investigations menées par la Sûreté nationale ne suffiront pas à établir sa culpabilité malgré une instruction poussée par plusieurs juges. Le 19 décembre 1945, le Jury d'Honneur, chargé de confirmer ou non l'inéligibilité, sous la présidence de René Cassin, confirme la sentence en insistant sur la nocivité de sa diplomatie « d'abdication » (fig. 10). En réalité, c'est toute sa politique qui s'en trouve mise en cause, ce que ne manque pas de rappeler son successeur au conseil général, Charles Serre, dirigeant des groupes du secteur

6. PUYAUBERT, 2011. Bonnet a suivi les travaux de la commission chargée de la régionalisation (1941) puis ceux de la commission d'information générale (1942). Il est exclu de cette instance en juin 1943.

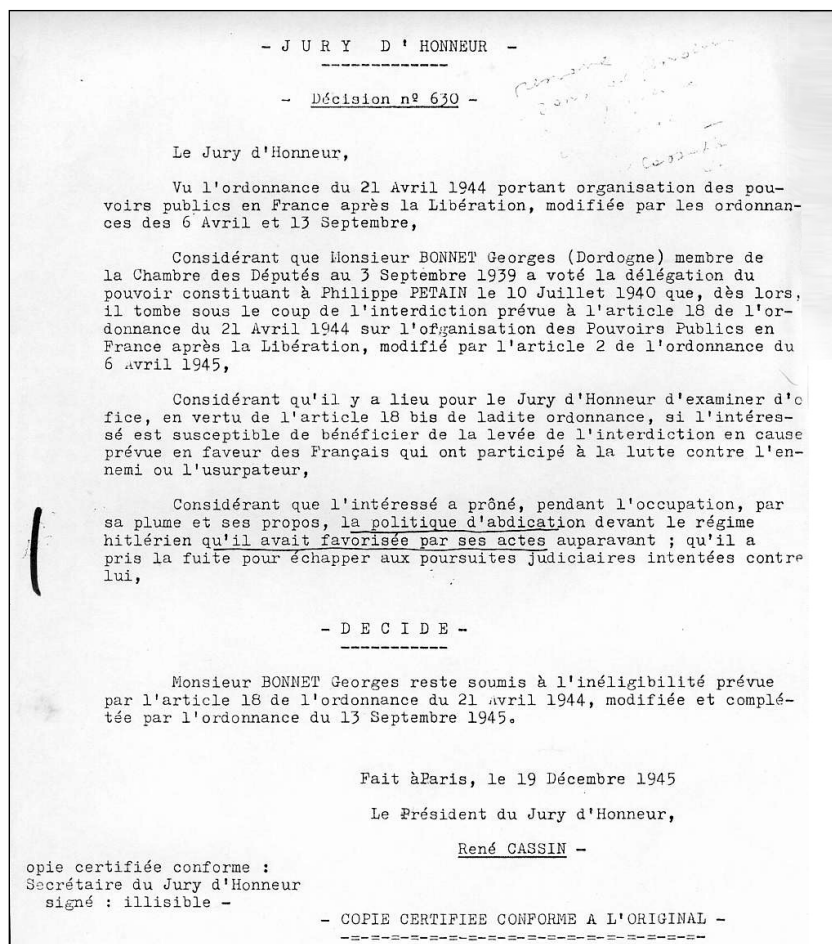


Fig. 10. Décision du Jury d'Honneur sur Georges Bonnet (19 décembre 1945) (APGB).

Dordogne Nord de l'Armée secrète. En mars 1950, G. Bonnet bénéficie d'une ordonnance de non-lieu et rentre aussitôt en France.

Édouard Brunet, conseiller général communiste de Jumilhac-le-Grand, et Charles Serre mènent la charge contre Bonnet à l'assemblée départementale qui émet un vœu hostile, le 4 juillet 1946 : « Le Conseil général de la Dordogne demande que Georges Bonnet qu'il considère comme un espion à la solde d'une puissance étrangère soit mis en arrestation dès sa rentrée en France et jugé comme tel ». À la suite des cantonales de mars 1949, les radicaux ont reconquis de nombreuses positions, talonnant d'un siège la majorité socialiste du conseil général. Si la SFIO est le premier parti périgordin, elle doit compter avec son vieil adversaire. Lors de la session de décembre,

après une demande majoritaire faite par le conseil général auprès du garde des Sceaux pour poursuivre l'instruction pénale contre Bonnet, plusieurs élus (Alfred Dautherville, Marcel Breton, Charles Sinsout, Henri Rey-Lescure) du Bergeracois<sup>7</sup> - qui sera une place forte « bonnetiste » - protestent contre cette ingérence. Bonnet n'est plus l'homme seul annoncé.

Il peut, en effet, compter sur un réseau actif, aussi bien au plan national - Édouard Herriot, Camille Chautemps, François Piétri, Tony-Réveillon, Maurice Toy-Riont, par exemple - qu'au plan local - Jean Grezel, Pierre Laudu, Maurice Bourianne, Pierre Pestré, Adrien Devillard, Achille Dumazet. Une délégation d'élus périgordins s'était rendue sur les bords du lac Léman, à la Tour-de-Peilz, pour encourager l'ancien ministre. Deux journaux sont relancés pour relayer les thèmes de la reconquête : *L'Indépendant républicain de la Dordogne* de Périgueux ainsi que *Le Démocrate du Périgord* de Bergerac édité par Robert Taillandier. Plusieurs anciens collaborateurs ou membres de ses cabinets ont proposé leurs services. De plus, Bonnet profite d'un lent retournement de tendance électorale. Des Pyrénées au Limousin, en passant par l'Aquitaine, l'électorat radical se renforce au fil des consultations à répétition. En pesant de tout son poids dans cette lente renaissance, Bonnet tire le parti du centre gauche vers le centre droit.

### 3. Pour Georges Bonnet, comment revenir en politique<sup>8</sup> ?

C'est bien la question clé de l'année 1951 pour Bonnet. Menacé d'être écarté d'emblée à cause de son inéligibilité, il choisit de ne pas se présenter aux législatives. Les réseaux ne sont pas prêts et risquer un échec à ce stade serait rédhibitoire. De plus, l'accord d'apparement passé entre 4 listes (SFIO, MRP, Parti radical, CNIP, c'est-à-dire une alliance de la Troisième Force alors au gouvernement) isole le PCF d'un côté et Bonnet de l'autre. Pire, la déclaration d'apparement SFIO, RS, MRP, Indépendants, exclut nommément une liste Bonnet « ou patronnée par lui » (fig. 11). C'est le parti communiste qui sera le grand vaincu de cet accord d'appareils parfaitement antidémocratique - le PCF perd ses 2 sièges de députés - alors que le radical Laforest accède au Palais-Bourbon. Les quatre alliés obtiennent 55 % des suffrages et 5 sièges : Delbos et Laforest pour les radicaux, Robert Lacoste et André Pradeau pour les socialistes, André Denis pour le MRP. Bonnet a soutenu en sous-main la liste dite « Indépendante », où figurent Marcel Ventenat et Michel Diéras.

Alors, comme ce fut le cas 30 ans plus tôt, Bonnet va combattre à la base, sur le territoire qui lui est dévoué, le canton de Champagnac-de-Bélaïr (fig. 12). Aux élections cantonales du 7 octobre 1951, il recueille 69 % des

7. CR de séance du conseil général de la Dordogne de décembre 1949.

8. Sur les raisons susceptibles d'expliquer le retour réussi de Bonnet en politique, cf. PUYAUBERT, 2005.

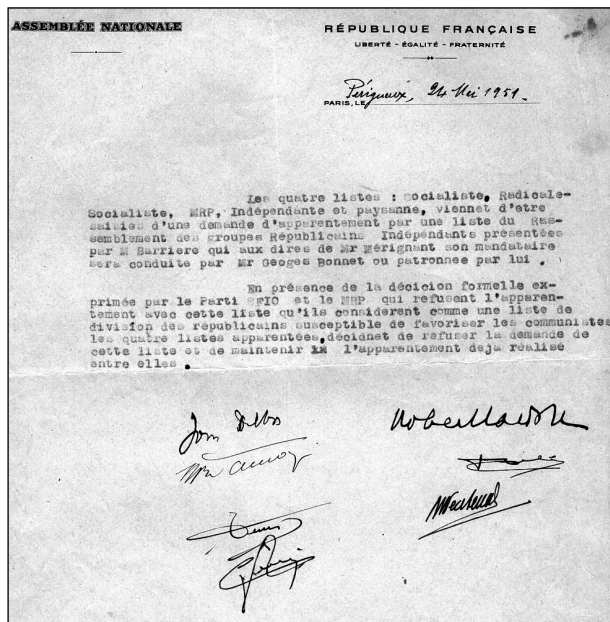


Fig. 11. Déclaration d'apparement SFIO, RS, MRP, Indépendants (24 mai 1951) (APGB).



Fig. 12. Bonnet en campagne. Photo sans date (APGB).

Commune	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Bonnet	Coustillas	François	Serre
Cantillac	128	104	102	71	4	11	16
Champagnac-de-Bélair	508	408	399	266	12	19	102
La Chapelle-Faucher	331	244	239	167	1	11	60
La Chapelle-Montmoreau	99	79	72	28	1	16	27
Condat-sur-Trincou	287	224	219	157	3	31	28
La Gonterie-Boulouneix	175	136	135	107	0	4	24
Quinsac	355	268	263	194	1	29	39
Saint-Pancrace	126	111	106	82	0	10	14
Villars	617	462	459	304	38	34	83
Total	2626	2036	1994	1376	60	165	393

Fig. 13. Résultats des cantonales à Champagnac-de-Bélair, 1<sup>er</sup> tour (7 octobre 1951) (d'après ADD, 1W1213, cartographie J. Puyaubert).

voix contre 19 % à son principal adversaire, Charles Serre (fig. 13)<sup>9</sup>. Score sans appel à tel point que le préfet ne soulève pas l'inéligibilité. Les recours en justice de Serre n'aboutissent pas alors que le droit parle pour lui. Volonté de tourner la page de la guerre et de l'épuration ? Attachement viscéral à la famille Bonnet ? Une forme de connivence de la part de Périgordins à l'attitude ambiguë sous l'Occupation comme l'a avancé Gérard Fayolle<sup>10</sup> ou bien le retour en grâce de thèmes modérés ? Toujours est-il que Bonnet qui a bien compris toute l'importance du contexte de guerre froide - on est en pleine guerre de Corée - a adopté un ton violemment anticommuniste dont il ne se départira que tardivement, dans les années 1960.

Du reste, l'arrivée de Bonnet au conseil général déclenche une vigoureuse altercation avec Yves Péron, le chef de file communiste, le 17 octobre 1951 alors que le président, le socialiste sarladais Robert Lacoste<sup>11</sup>, tente de ramener le calme.

#### 4. Une famille radicale déchirée entre Laforest et Bonnet

Bonnet rêve de retrouver aussi sa place au parti radical. Entre Delbos et lui, une divergence tactique vis-à-vis du gaullisme et du RPF<sup>12</sup>, que Bonnet voudrait circonvier, alors que Delbos les considère comme des adversaires qui chassent sur les mêmes terres. Henri Laforest symbolise la relève au sein du parti radical (fig. 14). Avocat à la cour d'appel de Paris, il fait partie du cabinet de Pierre Cathala - son oncle -, ministre de l'Agriculture de Pierre Laval (1935-36). Adhérant au parti radical à la veille de la guerre seulement, Laforest est remarqué par les autorités vichystes comme un partisan de la Révolution nationale. Il est crédité de « sentiments loyaux envers le Maréchal » et « paraît être entièrement dévoué au gouvernement Laval<sup>13</sup> ». De plus, il bénéficie du fait de s'être présenté, comme Bonnet, en 1936 contre les candidats de Front Populaire. Conseiller de Mareuil-sur-Belle sous la Troisième République, il est nommé au conseil départemental de la Dordogne selon la loi du 7 août 1942. Apprécié par l'administration de l'État français, comme « jeune, actif et influent dans

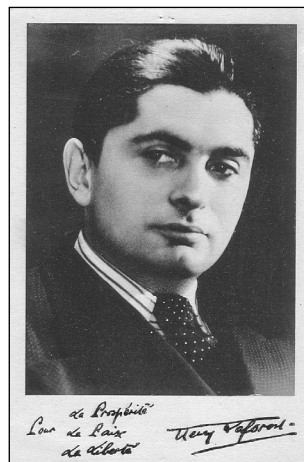


Fig. 14. Henri Laforest. Carte de propagande électorale de 1936 (collection particulière).

9. ADD, 1W1213.  
 10. FAYOLLE, 1997, p. 59-64.  
 11. Sur la carrière de Robert Lacoste, cf. BRANA et DUSSEAU, 2010.  
 12. Sur le premier gaullisme, cf. LACHAISE, 1997.  
 13. ADD, 1W1875, notice de Henri Laforest.

les milieux agricoles<sup>14</sup> », il est porté au secrétariat de cette instance destinée à assister le préfet. Il officie en 1943, lors de la première session<sup>15</sup>, et se trouve toujours mentionné comme secrétaire, avec Jean-Pierre Delpeyrat de Sarlat, lors de la session de 1944 ouverte par le préfet Popineau<sup>16</sup>. Il fait partie de la 3<sup>e</sup> commission chargée des finances. On ne trouve pas, à notre connaissance, son nom parmi les fort nombreux maires ou conseillers départementaux démissionnaires en 1944<sup>17</sup>. Lorsque Pierre Laval, à son retour d'avril 1942 à la tête du gouvernement de Vichy, fait de Cathala son ministre des Finances, Laforest a intégré à nouveau son cabinet (Cathala sera ministre de l'Agriculture de Laval dans le gouvernement ultra-collaborationniste de 1944)<sup>18</sup>. Selon la notice biographique établie par l'Assemblée nationale<sup>19</sup>, il adhère à la Résistance dans une unité FFI et rejoint l'armée du Rhin du général de Lattre en 1944, sans autre précision sur la réalité de son cursus.

Henri Laforest fut également proche de son grand-oncle Jean Montigny, député radical-socialiste de la Sarthe de 1924 à 1942, qui défendit avec conviction la diplomatie de Georges Bonnet en 1938 à l'occasion de Munich, comme lors de la crise finale d'août-septembre 1939. Montigny partage avec Bonnet le souci de faire la paix à tout prix avec l'Allemagne hitlérienne et avec l'Italie de Mussolini. Il signe la déclaration Bergery du 10 juillet 1940 en faveur de la collaboration et d'un régime autoritaire. Siégeant au Conseil national de l'État français, il resta fidèle à Pétain pendant et après la guerre<sup>20</sup>.

L'éclatement des 6 arrondissements du département de la Dordogne pendant l'entre-deux-guerres, soit autant de circonscriptions législatives, et leur recomposition en quatre arrondissements seulement, pour cause de déclin démographique accentué, a modifié profondément la donne électorale. Le canton de Brantôme comme celui de Champagnac-de-Bélair, les fiefs de Bonnet, sont désormais rattachés à l'arrondissement Nontron-Ribérac, ce qui est propre à déchaîner une « guerre civile » Bonnet-Laforest dans le camp radical. En effet, on voit mal Laforest, bien implanté dans le Nontronnais - il est élu maire de Nontron en 1953 et conseiller général en 1954 -, venir se présenter dans l'ancien secteur de Delbos, à Sarlat, au détriment de Robert Lacoste.

Afin de préparer les échéances à venir, Laforest a constitué, en 1951, une fédération radicale d'arrondissement autonome à Nontron, détachée de celle de Périgueux-Ribérac. L'assemblée générale de la fédération départementale

14. ADD, 1W1875, Dr 4.

15. Henri Laforest est absent lors de la seconde session d'octobre 1943.

16. ADD, 1W55, rapport Popineau, 1944.

17. ADD, 3W120.

18. COINTET, 2000, p. 135-136.

19. <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/biographies/IVRepublique/laforest-henry-19071904.asp>

20. D'après JOLLY, 1960-1977.





*Fig. 15. Yvon Delbos et Georges Bonnet en 1954 (APGB).*

qui se tient à Périgueux, le 8 avril 1951, a apporté tout son soutien à Laforest, alors conseiller de l'Union française.

Le succès écrasant de Bonnet à la tête du canton de Champagnac en octobre 1951 a rebattu les cartes d'autant que ses partisans se montrent de plus en plus actifs et réclament ouvertement la réintégration de leur chef de file. C'est ainsi que ce dernier est de retour à la fédération radicale en novembre 1951. S'ensuit une décision favorable du Comité exécutif national le 7 novembre. Bonnet et Laforest siègent ensemble à l'assemblée générale de la fédération radicale-socialiste de l'arrondissement de Bergerac présidée par Adrien Bels, élu de Saint-Alvère. Cette unanimité retrouvée n'est que de pure façade avant la confrontation attendue. Bonnet et ses militants sont omniprésents et obtiennent des adhésions massives. En 1953, il déplore la démission surprise d'Antoine Pinay de la présidence du Conseil. Encore une assemblée générale radicale consensuelle la même année. Delbos et Bonnet entretiennent encore des rapports cordiaux (fig. 15).

En avril 1953, Bonnet est élu conseiller municipal de Brantôme sans être officiellement candidat puis maire en juin 1955 lorsque le maire Dumazet lui cède son écharpe, un scénario assez étonnant. Parallèlement, il gagne ses différents combats judiciaires alors que ce sont des radicaux qui occupent le poste de garde des Sceaux de 1948 à 1953. Il est définitivement mis hors de cause en 1958.

Si la compétition pour le contrôle du parti radical en Dordogne est si vive, c'est que cette formation est encore très solidement implantée : large base

militante, capacité de mobilisation intacte, pléiade d'élus de terrain - maires et conseillers généraux, et quatre parlementaires, les sénateurs Bardon et Bels, les députés Delbos et Laforest.

Comme cela était prévisible, Georges Bonnet menace désormais directement Laforest, député-maire de Nontron. En juin 1955, ce dernier demande l'exclusion de Bonnet du parti mais la commission de discipline et le comité exécutif s'y opposent. Bonnet n'est que provisoirement sauvé. En octobre 1955, Laforest est nommé secrétaire d'État à la Défense et aux Forces armées dans le gouvernement Edgar Faure remanié<sup>21</sup>, une promotion bien venue dans le combat qui s'engage.

Le 7 décembre 1955, le congrès départemental rassemble à Périgueux 1 500 militants, dont une majorité est acquise à Bonnet. À la tribune, aucune conciliation n'est possible, Laforest et Bonnet revendiquant chacun la tête de liste, synonyme de fauteuil à l'Assemblée. Deux listes radicales s'opposent, une liste Laforest bientôt soutenue par le parti, une liste Bonnet *de facto* dissidente.

La confirmation de la mise à l'écart de Georges Bonnet du parti radical est acquise le 16 décembre 1955, lorsque le bureau national prononce officiellement l'exclusion. Désormais deux clans distincts s'affrontent avec redistribution des cartes, deux réseaux parallèles, deux fédérations radicales en Dordogne, une fédération valoisienne<sup>22</sup> et la fédération de Bonnet présidée par Charles Sinsout et considérée par le parti comme scissionniste. Curieusement, Yvon Delbos félicitera Sinsout de cette promotion<sup>23</sup>. Malgré les tentatives de médiation de Félix Gadaud, il se forme deux listes « rad-soc ». Sinsout, suivi par Taillandier, Rondeau et Trarieux, ont démissionné du parti<sup>24</sup>. Charles Sinsout apparaît comme le personnage clé du camp de Bonnet ; il est non seulement le conseiller général régulièrement réélu en Vélinois depuis 1931, mais encore le président de la fédération radicale de l'arrondissement de Bergerac qui avait vigoureusement soutenu le retour de Bonnet dans le parti. De plus, son influence au sein des milieux agricoles est réelle grâce à ses multiples initiatives : il a fondé les assurances sociales sur le secteur, des centres de formation professionnelle, la cave coopérative viticole de Port-Sainte-Foy ; il est aussi un dirigeant important du Crédit agricole au niveau régional (fig. 16).



Fig. 16. Charles Sinsout (APCS).

Les radicaux « orthodoxes » subissent une première alerte lors des élections sénatoriales du 19 juin

21. Le gouvernement Edgar Faure a été formé le 23 février 1955.

22. Le siège du Parti radical et radical-socialiste se trouve rue de Valois à Paris.

23. APCS, lettre manuscrite d'Yvon Delbos en date du 26 juin 1956.

24. APRRS, carton 495, Rondeau était trésorier et Trarieux secrétaire général de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Dordogne.

1955. Bardon-Damarzid ne se représentant pas, la liste radicale Delbos-Bels perd un siège à cause de la mésentente radicale comme à cause de l’alliance entre socialistes et communistes, voulue par Lacoste qui réussit à faire élire le socialiste Georges Brégégère au Palais du Luxembourg. Delbos est élu de justesse, serré de près par le socialiste Pierre Pugnet<sup>25</sup>.

### **5. Les élections législatives de janvier 1956 consacrent le retour de Bonnet<sup>26</sup>**

Ces élections parlementaires ont été provoquées par la dissolution de l’Assemblée nationale voulue par Edgar Faure. En Dordogne, quatre listes apparentées de Front républicain semblent devoir remporter la mise comme en 1951. Mais une crise ouverte éclate en leur sein à cause de la révélation d’une bévue du député MRP André Denis qui a adressé aux curés une lettre discrète leur demandant de faire battre les candidats non catholiques. L’émoi est énorme. Devant la pression des milieux laïques, la SFIO de Robert Lacoste et le parti radical de Henri Laforest dénoncent les apparentements, ce qui fait le jeu de Bonnet. Non seulement, il revient au Parlement, mais il fait mieux que la liste radicale de Delbos et Laforest en 1951 (43 061 suffrages contre 40 918) et dépasse largement la SFIO<sup>27</sup>. Son courant représente la deuxième force politique du département. Il a attiré des électeurs venus du camp des Indépendants, de l’ex-RPF et certainement du MRP. Il a largement mordu sur l’électorat radical traditionnel qu’il a su mobiliser. Dans la troisième circonscription de la Dordogne, d’où sont originaires les frères ennemis radicaux, Bonnet enregistre à titre indicatif sur la circonscription de Nontron 13 751 voix contre 7 083 pour Laforest<sup>28</sup>. Ce dernier conserve sa place forte de Nontron, dont il est le premier magistrat, et résiste dans les cantons d’Excideuil et de Bussière-Badil. Mais, il subit un véritable revers ailleurs au bénéfice de Bonnet. Ce dernier reconstitue ainsi véritablement son « fief » d’avant-guerre au cœur de la circonscription de Nontron, autour de Brantôme et de Champagnac-de-Bélair. Dans les cantons de Ribérac et Saint-Aulaye, comme l’a montré Bernard Lachaise<sup>29</sup>, il a attiré les électeurs du MRP ; à Montagrier, il fait une percée (fig. 17). Ses scores locaux remarquables ne peuvent que le conforter dans son attente du rétablissement du scrutin uninominal. Au plan départemental, Bonnet est brillamment élu (45 000 voix) et Laforest très péniblement (25 000 voix) ; Bonnet doit son élection, en particulier, à l’influence de ses colistiers, dont Michel Diéras qui a jeté tout son poids dans la balance.

25. LACHAISE, 1993, p. 316.

26. Cf. Dans ce *Bulletin*, PUYAUBERT, 2007a. Aussi ces élections seront succinctement traitées. Cf. également PUYAUBERT, 2001, Annexes, tableau n° 7.

27. AN, F1 CII 217, Section « Cas spéciaux » Dordogne. 3<sup>e</sup> PARTIE. 15 janvier 1956, Fédération.

28. ADD, 1W1012, 1013 et 1014.

29. LACHAISE, 1977.

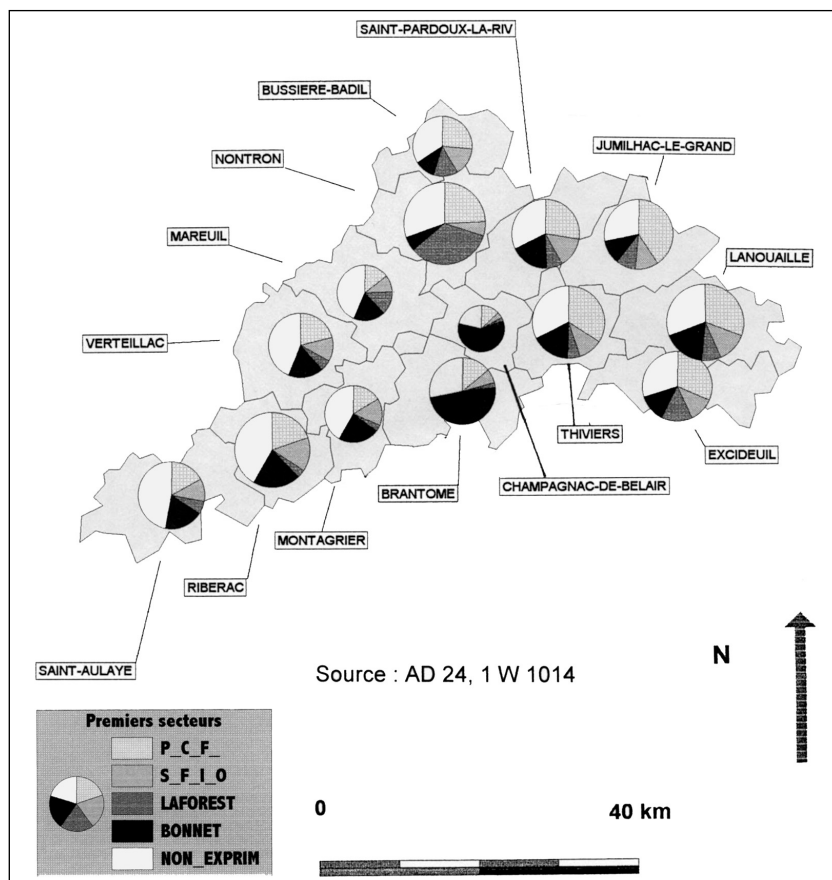


Fig. 17. Élections législatives du 2 janvier 1956, circonscription de Nontron, répartition des suffrages (ADD, 1 W 1014, cartographie J. Puyaubert).

Sont élus députés : Roger Ranoux et Yves Péron du PCF, Lacoste SFIO, Laforest radical-socialiste et Bonnet radical indépendant. Dans ces tribulations internes, le parti radical a perdu deux parlementaires sur quatre en Dordogne.

## 6. En Dordogne, deux fédérations radicales concurrentes à partir de 1956

Le camp « bonnetiste » reprend l’initiative. Le 15 janvier 1956, la fédération de la Dordogne du Parti républicain-radical et radical-socialiste, réunie en assemblée générale à Périgueux<sup>30</sup>, a voté à l’unanimité des 1 200

30. Jean Rondeau est élu trésorier et Paul Trarieux secrétaire de la Fédération dissidente, AHC (Archives d’Histoire contemporaine), fonds Pierre Avril RA 15 Dr 6 sdr a.

militants - en présence de trois conseillers généraux, Puygauthier, Sinsout et Labarthe et de nombreux maires - un ordre du jour qui renouvelle sa totale confiance à Georges Bonnet « dont la liste est arrivée en tête des partis nationaux ». « Sa liste a obtenu 43 000 voix, [lui] personnellement 46 000, il a été désigné régulièrement [candidat] par la fédération départementale ».

Cette AG demande en outre au Bureau du parti de rapporter la mesure d'exclusion frappant Georges Bonnet et ses colistiers « régulièrement investis par la Fédération départementale souveraine en vertu de l'article 25 des statuts du parti <sup>31</sup> » et d'entendre Georges Bonnet. Par télégramme, Jean Rondeau, le secrétaire, demande une entrevue à Pierre Mendès France <sup>32</sup>. Ce dernier annonce la venue en Dordogne d'Henri Puisais qui vient d'être mandaté par le bureau pour enquêter sur cette affaire. Le futur rapporteur Puisais organise une série de réunions à Périgueux au siège du parti où il a convoqué par télégramme les principaux protagonistes <sup>33</sup>. Il rencontre tout d'abord le camp de Bonnet (Trarieux, Rondeau, Dumas, Taillandier, Mazelaygue, Aubinat et Grezel <sup>34</sup>), puis, le lendemain, le camp de Laforest (Lagoubie, Rey-Lescure, M<sup>lle</sup> Morize, Duras, Clergerie et Gaillard <sup>35</sup>). Il se déplace au domicile des personnalités, le docteur Gadaud et Bardou-Damarzid, anciens sénateurs, puis Adrien Bels, sénateur demeurant à Saint-Alvère.

Après avoir adopté les conclusions du rapporteur, le bureau du parti décide de reconnaître le 18 avril comme fédération départementale celle présidée par Henri Laforest. Cette fédération est désormais qualifiée pour convoquer l'assemblée générale et répartir les cartes du Parti pour 1956 <sup>36</sup>. Un bureau définitif de la fédération de la Dordogne sera élu en septembre <sup>37</sup>. Par lettre du 9 mai 1956 à PMF <sup>38</sup>, Georges Bonnet proteste contre l'exclusion prise au moment des élections législatives et rejette les conclusions du rapport Puisais reconnaissant seule valable la fédération présidée par Laforest. Il appuie essentiellement son argumentation sur le rapport Puisais lui-même :

31. AN, F1 CIII 1263, rapport mensuel du préfet janvier 1956.

32. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a, télégramme du 6 février 1956.

33. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a, envoi de télégrammes le 7 mars 1956.

34. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a. Dumas, directeur d'école, est le secrétaire du Comité radical de Périgueux. Mazelaygue vient de Sarlat, Aubinat de Ribérac et Grezel est le maire de Saint-Orse.

35. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a. Le Dr Lagoubie est le maire de Montpon, Rey-Lescure, le conseiller général de Laforce, M<sup>lle</sup> Morize est le 1<sup>er</sup> adjoint du maire de Bergerac, Duras, le conseiller général de Mauzens-Miremont, Clergerie, le conseiller général de Salignac et Gaillard, le maire de Domme. La première rencontre a lieu le samedi 10 mars au matin, la seconde, le dimanche 11 mars au matin.

36. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a. La fédération de la Dordogne compte alors 1 700 cartes sous la présidence de Henri Laforest. Ce dernier est averti de la bonne nouvelle par une lettre de PMF du 20 avril 1956.

37. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a. Le bureau provisoire est formé de la manière suivante : président d'honneur Yvon Delbos, président Henri Laforest, trois vice-présidents conseillers généraux Biraben, Morize et Lagoubie ; Brachet est, à la fois, secrétaire général et trésorier.

38. AHC, RA 15 Dr 6 sdr a, lettre dactylographiée de 3 pages comportant des ratures manuscrites. Pierre Mendès France est dit « PMF ».

« La Fédération habilitée à accorder dans sa souveraineté l'investiture à la liste qu'elle soumettra au Bureau du Parti est sans aucun doute celle qui s'est réunie les 7 et 10 décembre au Casino de Paris...

« La Fédération qui statutairement est entrée en « dissidence » est la Fédération créée par Henri LAFOREST. S'il fallait juger en fonction de l'orthodoxie des statuts dépouillés de contexte politique, je conclurais que la liste BONNET est celle qui aurait dû avoir l'investiture du Parti... ». [sic]

Les enjeux sont en effet très importants et dépassent de loin le simple cadre départemental, car le parti radical est alors traversé par une lutte particulièrement âpre. Mendès France démissionne, le 23 mai 1956, de son poste de ministre d'État parce qu'il désapprouve la politique algérienne du gouvernement Guy Mollet, en contradiction avec les engagements pris pendant la campagne électorale par le Front républicain en faveur de la paix. Ce choix de la cohérence est mal compris de l'opinion car, paradoxalement, le parti radical, représenté par plusieurs ministres, continue de soutenir le gouvernement. Une nouvelle opposition à la direction mendésiste se fait jour au sein du parti, emmenée cette fois par Henri Queuille et André Morice. En toile de fond se profile la compétition pour le contrôle des fédérations départementales entre « anciens » et « modernes ». La résistance à la prise en main de l'appareil partisan par l'équipe de PMF s'organise avec, en ligne de mire, le prochain congrès du parti prévu pour l'automne<sup>39</sup>. À la veille de l'ouverture du congrès de Lyon d'octobre 1956, Mendès France confirme l'exclusion de Georges Bonnet : « Il n'a pas exercé son droit d'appel, il se trouve dans le même cas que les membres RGR<sup>40</sup> ». La confrontation pour le contrôle du parti tourne à l'avantage de Mendès France. Il triomphe de la minorité si bien que les chefs de file de cette tendance droitière, André Morice, André Marie, Tony-Réveillon et Henri Queuille s'excluent pour former le « Centre républicain » qui succède bientôt au RGR. Au lendemain de cette nouvelle scission qui oppose une lecture idéologique de l'action partisane, celle de PMF, aux tenants de la tradition pragmatique du radicalisme à la française, chacun fait ses comptes.

En Dordogne, la fédération radicale-socialiste se réorganise autour de Henri Laforest. Elle rassemble 1 700 adhérents et compte une remarquable ossature de conseillers généraux restés fidèles à Laforest, leur député et secrétaire d'État à la Défense nationale chargé de l'Air des gouvernements Guy Mollet et Bourguès-Maunoury<sup>41</sup>.

39. NORDMANN, 1974, p. 382-412.

40. Le congrès de Lyon se déroule du 11 au 14 octobre 1956 (NORDMANN, 1974). La citation est un extrait de lettre de PMF à Lamouroux, président de la commission de discipline, en date du 4 octobre 1956 (AHC, RA 15 Dr 6 sdr a). RGR : Rassemblement des Gauches Républicaines.

41. Guy Mollet, SFIO, devient président du Conseil du 1<sup>er</sup> février 1956 au 21 mai 1957 ; Bourguès-Maunoury, radical-socialiste, lui succède à la tête du ministère le 12 juin 1957.

Le fonds Pierre Avril (AHC-FNSP) nous donne les raisons qui ont entraîné l'éviction de Bonnet. Son engagement vichyste est en filigrane d'« Un passé qui ne passe pas » ; de plus, il est le symbole même d'une république parlementaire trop inféodée aux partis et aux combinaisons d'appareil, ce que rejette PMF adepte d'un exécutif solide, sachant dire la vérité aux Français et responsable de ses actes. À cela s'ajoute le fait que, en Périgord, Bonnet est devenu le rassembleur des modérés, ce qui indispose la direction parisienne soucieuse de renouveau à gauche.

En coulisse, il faut noter le rôle important joué par Robert Lacoste qui a tout intérêt à voir une famille radicale désunie mais aussi à trouver dans la place de Valois un partenaire docile. Il prépare soigneusement la relève dans la gauche non-communiste et joue sur les divisions. Il doit surtout éviter que Bonnet ne prenne le contrôle de la Fédération radicale, ce qui ferait de lui un adversaire coriace. De son côté, Michel Diéras prêche, en vain, pour une réconciliation rapide.

Henri Laforest entre dans le ministère Guy Mollet du 1<sup>er</sup> février 1956 comme secrétaire d'État à l'Air et en profite pour faire confirmer l'exclusion de Bonnet du parti. Yvon Delbos décède le 15 novembre 1956, sans avoir réussi à éviter la scission. L'affrontement partisan affaiblit dangereusement les positions radicales. Ainsi, lors de l'élection sénatoriale partielle du 13 janvier 1957 où il s'agit de procéder au remplacement du siège laissé vacant par la disparition d'Yvon Delbos<sup>42</sup>, la fédération valoisienne - qui avait présenté Michel Diéras au premier tour - fait voter, au second tour, pour le candidat socialiste Pugnet qui est élu au détriment de Charles Sinsout, radical, auquel il ne manque que 12 voix. La présence au sein du même gouvernement de Lacoste et de Laforest a favorisé ce rapprochement qui bénéficie à la SFIO alors que les radicaux perdent un siège à la Haute Assemblée. Pour Sinsout la potion est amère.

## **7. Vers la réunification de la famille radicale (1958-1960)**

À l'Assemblée, le député Bonnet fait partie de ceux qui critiquent la loi électorale en demandant, de concert, le retour du scrutin uninominal ; il intègre de plus l'intergroupe chargé de faire des propositions afin de remédier à la paralysie de l'exécutif. Le 14 mai 1958, au lendemain de l'insurrection d'Alger qui va balayer le gouvernement Pflimlin et, bientôt, la IV<sup>e</sup> République, il rencontre le général de Gaulle, rue de Solférino. Ce dernier poursuit ses consultations afin de préparer son retour au pouvoir. Bonnet voit en lui l'homme de la situation et lui apporte son concours. Ainsi, il vote par quatre fois la confiance au nouveau président du Conseil investi le 1<sup>er</sup> juin. Logiquement, il

---

42. Yvon Delbos est mort à Paris le 15 novembre 1956.

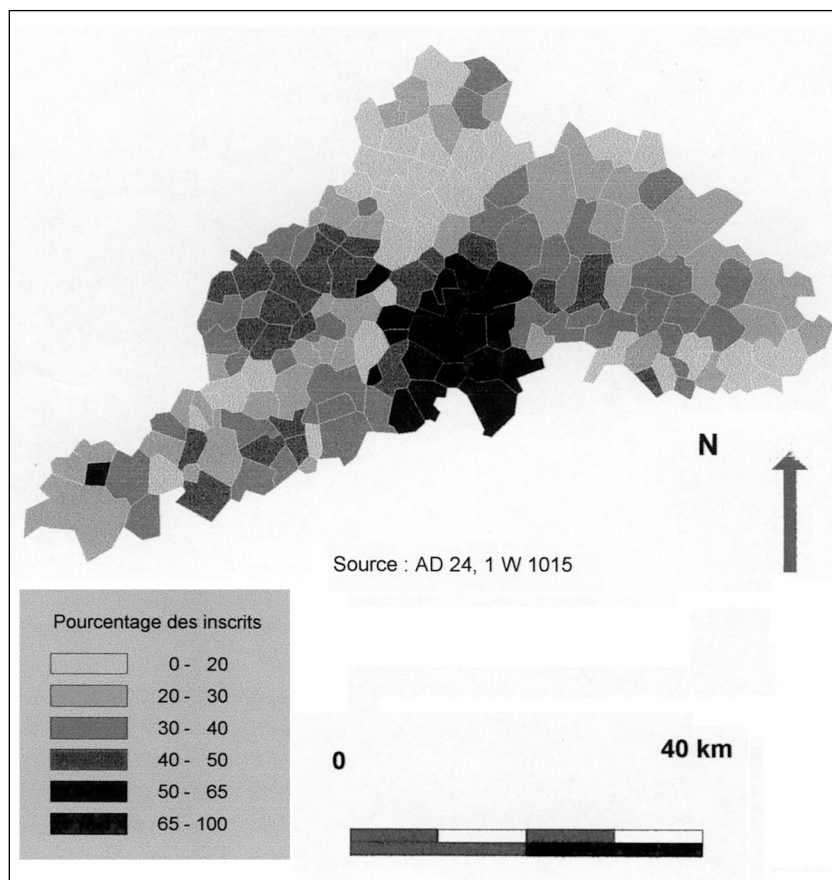


Fig. 18. Élections législatives du 23 novembre 1958 (1<sup>er</sup> tour), circonscription de Nontron, électorat de Georges Bonnet (ADD, 1W1015, cartographie J. Puyaubert).

fait voter « oui » au référendum du 28 septembre qui permet l'instauration de la V<sup>e</sup> République<sup>43</sup>.

Pour les élections cantonales de 1958, malgré l'alliance entre radicaux valoisien et socialistes, les candidats radicaux soutenus par Bonnet triomphent puisque 7 nouveaux « bonnetistes » font leur entrée dans l'assemblée départementale. Les premières élections législatives de la Cinquième République en novembre 1958 voient le succès au plan national du parti gaulliste, l'UNR, après le succès du référendum constitutionnel de septembre. Le général de Gaulle accède à la présidence de la République le 8 janvier 1959.

43. ADD, 1W914-915. Les Périgordins ont approuvé la nouvelle constitution à 75,43 %.



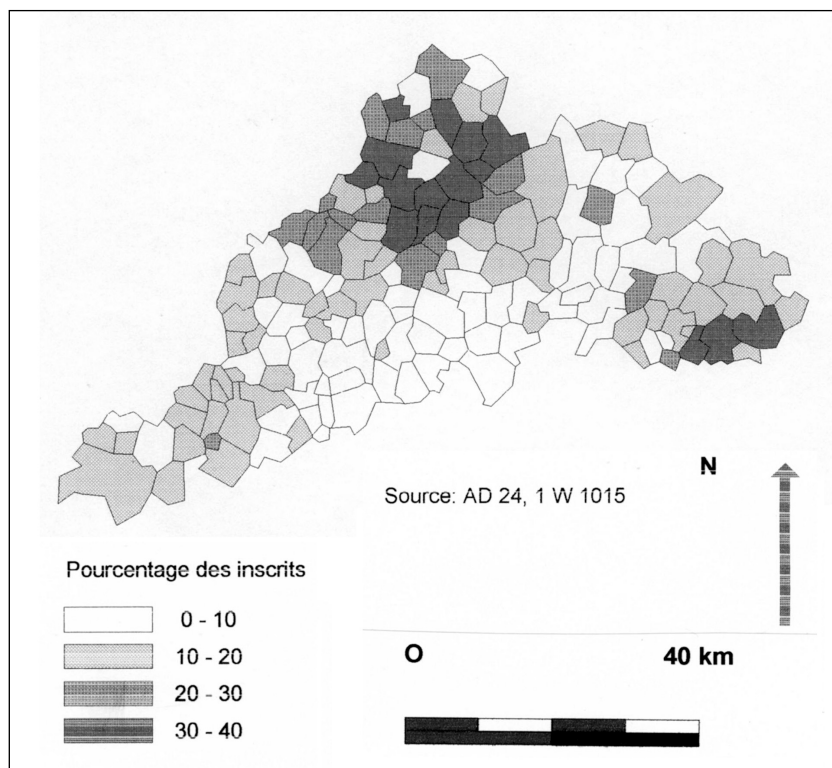


Fig. 19. Élections législatives du 23 novembre 1958 (1<sup>er</sup> tour), circonscription de Nontron, électorat de Henri Laforest (ADD, 1W1015, cartographie J. Puyaubert).

Après le large succès électoral qui consacre l'implantation de Bonnet, RGR, élu au scrutin uninominal dans la circonscription de Nontron (27 133 voix au second tour) aux dépens de Laforest (15 187 voix)<sup>44</sup>, une réunification des radicaux apparaît possible. Une situation paradoxale puisque cette sensibilité est partout en repli dans l'hexagone. La Dordogne apparaît encore comme un fief radical où Georges Bonnet est le seul rescapé<sup>45</sup>. Les cartes montrent combien les deux électorats de Laforest et de Bonnet s'opposent au niveau de leur répartition géographique : Laforest ne résiste que dans son fief nontronnais et sur Excideuil alors que Bonnet, fort de son ancrage à Brantôme et Champagnac, grignote ailleurs les positions de son adversaire (fig. 18 et 19).

44. ADD, 1W1015, 23 novembre 1958, 1<sup>er</sup> tour et 1W1020, 30 novembre 1958, 2<sup>e</sup> tour. Cf. PUYAUBERT, 2001, tableaux n° 12 et 13.

45. Cf. Dans ce *Bulletin*, PUYAUBERT, 2007a. Aussi ces élections seront-elles succinctement traitées ici. Sont élus députés de la Dordogne : Michel Diéras (Sarlat), un proche de Bonnet, Henri Sicard (Bergerac), Raoul Rousseau (Périgueux) et Georges Bonnet (Nontron) (ADD, 1W1020).

Aux élections sénatoriales du 26 avril 1959, Brégégère prend Laforest comme colistier contre les radicaux Sinsout-Biraben qui ont l'étiquette RGR. Ce sont ces derniers qui sont élus au premier tour mais, grâce à son recours, Laforest réussit à faire invalider l'élection de Sinsout devant le Conseil constitutionnel<sup>46</sup>. En effet, la haute juridiction a retenu l'argumentation du plaignant selon laquelle une circulaire de la FDSEA et de la Chambre d'Agriculture en faveur des représentants des milieux agricoles a déséquilibré le scrutin. Comme Laforest n'a ciblé que Sinsout et non pas Brégégère, ce pas de clerc aura de lourdes répercussions sur la suite de la carrière de Laforest. Les remous sont tels que Laforest doit renoncer à se présenter et doit envoyer un fidèle, Noël Clergerie, aux élections partielles du 4 octobre 1959.

Les socialistes, persuadés de la réélection de Charles Sinsout, renoncent à présenter un candidat. Sinsout est, en effet, soutenu par les quatre députés de la Dordogne, par le groupe de la Gauche démocratique du Sénat - qu'il avait dû quitter - et, sur place, par la fédération radicale et le RGR. Il apparaît comme le représentant incontournable du monde agricole<sup>47</sup>. Le voilà élu encore une fois dès le premier tour<sup>48</sup>. Une belle revanche que savoure le vainqueur dans ses remerciements où il désigne sa clientèle électorale qui correspond au socle populaire typiquement « rad-soc » : « Paysans, mes amis ; Commerçants, Artisans, Petits industriels<sup>49</sup> ». Charles Sinsout est réintégré dans ses fonctions parlementaires le 4 décembre 1959<sup>50</sup>.

C'est une défaite cuisante de Laforest. C'est la première fois depuis la guerre qu'un sénateur est élu dès le premier tour (seul Félix Gadaud avait été élu dans ces conditions dans l'entre-deux-guerres). Le coup est très dur pour le parti radical valoisien qui est menacé dans son existence même. De surcroît, Laforest intrigue auprès d'Herriot contre Sinsout qui, se rendant à Paris, finit par avoir gain de cause<sup>51</sup>.

C'est pourquoi, en 1960, Félix Gaillard, président du parti, entreprend des démarches exploratoires pour amorcer une réconciliation en Dordogne. Il veut, au plan national, réintégrer les exclus du mendésisme<sup>52</sup>, et, au plan local, il constate que Laforest est en perte de vitesse et qu'il faut ramener Bonnet et les siens au bercail :

« J'estime de mon devoir de faire un effort tout particulier pour arriver à une réunification du Parti Radical en Dordogne sur la base d'une équitable répartition et de la libre expression de toutes les tendances. »

46. APCS, texte de la décision n°58-213 du 9 juillet 1959, JO du 26 juillet 1959.

47. *La Dordogne Républicaine* et *Le Démocrate de Bergerac*. Mise au point de la Fédération radicale, 26 septembre 1959.

48. Son suppléant est un indépendant, soutien indéfectible de Bonnet, Alain de La Baume, conseiller général de Saint-Pierre-de-Chignac, élu en octobre 1951 et réélu en avril 1958.

49. APCS, lettre du 19 octobre 1959 de Sinsout aux grands électeurs.

50. Compte rendu analytique officiel du Sénat.

51. Anecdote rapportée par Jean Sinsout à l'auteur, le 16 mars 2010.

52. FOGACCI, 2008, p. 777-780.

Il souhaite rencontrer les conseillers généraux et le bureau de la fédération<sup>53</sup>.

À la suite de la réunion du dimanche 26 juin, la fédération accepte qu'une « commission d'exploration et de conciliation » soit créée « dans le but d'aplanir les obstacles qui s'opposent à l'union des forces radicales<sup>54</sup> ».

S'adressant aux deux protagonistes, Félix Gaillard insiste sur le fait qu'il faut solder les « querelles anciennes » pour pouvoir ensuite se tourner vers les véritables soucis du corps électoral. Pour faire pression sur la fédération, les cartes d'adhésion pour l'année 1960 se font attendre. Gaillard espère que le processus de réunification sera rapide, ce qui permettrait d'intégrer les dissidents et de lancer une grande campagne fraternelle d'adhésion. Manifestement, des tensions se font jour dans le camp Laforest entre les partisans de l'apaisement et les « durs » qui ont du mal à accepter le retour de Bonnet. Henri Laforest fait part de l'irritation de sa base militante qui prend cette pression pour un « affront », pour un « camouflet » :

« Chaque fois que l'on a eu besoin d'eux [des militants] on a fait appel à moi et, à ma demande, ils sont venus et n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps, ni leur argent... »

« Ce sont des convaincus, des sincères, des ardents, qui sont toujours restés dans la ligne parfaitement orthodoxe du Parti... ».

« En réalité, le seul reproche qu'on leur fait, sans le dire, c'est d'avoir tenu à me conserver à la présidence<sup>55</sup> ».

Pour ne pas pénaliser « ses » militants, Laforest donne, illico, sa démission de la présidence de la fédération qu'il confie à Adrien Bels. Bels est, en effet, le doyen respecté par excellence, membre du parti avant 1914, ancien colistier de Bonnet.

Une réconciliation douloureuse pour le camp Laforest qui s'estime victime de sa fidélité. Leur chef de file en fait une affaire d'honneur et ne peut accepter de siéger à côté de Bonnet qui, dit-il, l'aurait diffamé dans une lettre adressée au bureau départemental. Gaillard a proposé de créer une commission de conciliation mixte<sup>56</sup> qui comprendrait 8 délégués, 4 pour la fédération, 4 pour la tendance dissidente Bonnet. Georges Bonnet et ses amis donnent immédiatement leur accord<sup>57</sup>. Cette instance n'aboutit pas mais prépare les esprits. La réunification radicale est alors possible à terme. Depuis 1959, le député Bonnet appartient au groupe parlementaire de l'Entente démocratique

---

53. APRRS, lettre de Félix Gaillard (non datée) annonçant son arrivée prochaine à Périgueux pour le 26 juin 1960.

54. APRRS, lettre de Félix Gaillard, président du parti, du 21 juillet 1960.

55. APRRS, lettre de Henri Laforest à Félix Gaillard du 29 juillet 1960.

56. APRRS, lettre de Félix Gaillard à Bonnet puis à Laforest.

57. APRRS, lettre de Henri Laforest du 23 septembre 1960 à Félix Gaillard. Lettre de Georges Bonnet à Félix Gaillard du 28 décembre 1960.



*Fig. 20. Jubilé de G. Bonnet (La Dordogne Républicaine, 1<sup>er</sup> octobre 1960).  
De gauche à droite : Maurice Faure, Georges Bonnet, Masteau et Michel Diéras.*

où il côtoie les radicaux. Le long chemin vers l'opposition a progressivement rapproché les points de vue.

La première marque tangible de l'intégration progressive dans la mouvance radicale est constituée par le jubilé de Georges Bonnet en 1960 (fig. 20). Deux mille personnes répondent à l'appel des organisateurs pour partager un grand banquet dans la plus pure tradition républicaine. Cette manifestation est une véritable démonstration de force. Les piliers du « bonnetisme » sont tous là, en particulier, Michel Diéras<sup>58</sup> l'autre député radical, Félix Gadaud l'ancien maire de Périgueux, et Charles Sinsout le conseiller général et sénateur, fidèle entre les fidèles, mais aussi Grezel, Lesvignes, Biraben et Taillandier.

Ce beau succès est le résultat d'un travail obscur mené par le tout dévoué Paul Trarieux, que révèlent les papiers privés de Georges Bonnet<sup>59</sup>. Les conseillers généraux de l'arrondissement de Nontron et les personnalités les plus sûres reçoivent une première liste de sympathisants qu'ils doivent

58. Maire de Mauzens-Miremont depuis 1930, proche d'Yvon Delbos et de Bonnet, résistant, Michel Diéras est élu conseiller général du canton du Bugue en 1945. Il amorce un virage à droite. En 1951, il est à la tête de la liste Indépendants et paysans, se range derrière Henri Laforest en 1956, puis derrière Georges Bonnet en 1958.

59. APGB, 40 Dr 5, correspondance Bonnet, juin 1960.

compléter afin de disposer d'équipes locales capables de proposer des invitations. Chaque commune dispose ainsi de relais commodes. Cependant, l'inégale répartition géographique confirme les forces et les faiblesses de son réseau d'influence. Certains cantons sont parfaitement quadrillés : Champagnac, Saint-Pardoux et Mareuil où 21 maires sur 30 participent. La présence est forte dans le canton de Nontron, assez faible à Lanouaille, Jumilhac et Bussière. Lanouaille et Thiviers ont des comités électoraux. Sur un total de 75 communes, 35 maires se prononcent, en 1960, pour Georges Bonnet, total remarquable. Il faut penser que chacun, accompagné de membres du conseil municipal, affichera tranquillement son attachement à l' élu qui a su rendre tant et tant de services, petits et grands. Plusieurs présidents de comices agricoles, que Georges Bonnet, bientôt accompagné de son fils Alain-Paul, a si souvent fréquentés, sont également mentionnés. Les professions des simples particuliers qui vont, eux aussi, s'occuper de recruter des convives pour le banquet du 25 septembre sont assez éclairantes : un seul ouvrier, deux fonctionnaires seulement, et, en revanche, des propriétaires fonciers, des petits artisans et commerçants, des professions libérales, autrement dit le cœur de l'électorat de Bonnet ce qui correspond à la liste des souscripteurs amis pour le lancement de *L'Indépendant de la Dordogne* en 1951. Toute la société rurale est là, celle des bourgades plutôt que celle des villes principales, Thiviers, Nontron, Lanouaille. Cette structure éphémère - dont nous avons ici une photographie prise au hasard de la conservation de la papperasse - ne couvre pas toute la circonscription<sup>60</sup>.

Parmi les personnalités d'envergure nationale excusées, plusieurs anciens ministres, Paul Faure, Émile Roche, président du Conseil économique et social, Paul Marchandeaudeau, Lucien Lamoureux qui ont partagé les options pacifistes et munichoises de Georges Bonnet, des directeurs de grands quotidiens, *Le Figaro*, *Le Monde*. Mais aussi des signatures des plus connues : André Maurois, Jacques Chaban-Delmas, le sénateur Georges Portmann<sup>61</sup>.

L'intervention la plus importante est prononcée par Maurice Faure, dont l'influence grandit alors au sein du parti radical. Maurice Faure reprend l'argumentation bien rodée de Georges Bonnet :

« Peut-on élever à la suite de ce que nous avons vu pendant le triste mois de mai-juin 1940 à la hauteur d'une accusation le fait d'avoir essayé de gagner du temps par une diplomatie qui n'avait qu'un argument, c'est qu'elle nous disait : « Nous ne sommes pas prêts ».

60. APGB, 40 Dr 5. La correspondance atteste que plusieurs maires ou conseillers généraux des autres cantons sont sollicités et répondent favorablement.

61. Toutes les personnalités citées ainsi que tous les élus absents excusés ont envoyé une lettre ou un carton que l'on peut authentifier, sauf Émile Roche pour lequel existe une copie dactylographiée.

En donnant ainsi un éclatant quitus à l'action du ministre des Affaires étrangères, le cacique radical apporte la très précieuse caution, implicite, de la place de Valois. Une page est tournée. Georges Bonnet, assis devant un grand drapeau tricolore, savoure « la revanche du pays natal, la revanche des cœurs, la revanche de [la] foule des amis de toujours<sup>62</sup> ». L'année suivante, Maurice Faure accède à la présidence du parti radical, un allié de poids pour Georges Bonnet sur le chemin de la réintégration qui sera opérée par René Billères en 1962 seulement.

## Conclusion

À la base, se trouve le tour de force de Georges Bonnet qui, proscrit, reconquiert le cœur de son fief puis retrouve, sous la IV<sup>e</sup> République, une circonscription qu'il conserve sous la V<sup>e</sup>. C'est un bel exemple de résistance au déclin du radicalisme.

Les bonnes recettes sont les suivantes : un noyau d'amis sûrs parmi les élus de base, un vivier fidèle parmi les travailleurs indépendants. Il en résulte un réseau d'une extrême densité, prologue à la transmission du bastion Champagnac-Brantôme au fils Alain. Bonnet a réussi, avec un peu de chance, à s'adapter aux nouvelles règles électorales, *a priori* défavorables à cause des apparentements de 1951 et de 1956, plus favorables en cas de scrutin uninominal (comme aux cantonales 1951 et aux législatives à partir de 1958). Dans ce dernier cas, l'ancrage territorial et la densité des réseaux prennent le meilleur, en particulier sur Laforest qui fait les frais du sens politique et de l'esprit méthodique des Bonnet.

Dirigeant de premier plan de la Troisième République, Bonnet va réussir un deuxième parcours improbable en se retrouvant en permanence dans l'opposition au niveau national sauf de 1958 à 1960, où le voilà proche pour un court laps de temps du général et des réseaux gaullistes. Pourquoi ce rapprochement éphémère ? Il voit dans de Gaulle celui qui peut rétablir l'ordre intérieur à l'aide d'un exécutif fort et le sabre capable de conserver l'Algérie dans le giron de la France.

Le sens tactique ? Bonnet passe d'un discours catégoriel lors des consultations locales à un discours virulent empruntant à la rhétorique de la guerre froide. Il reste un notable radical profondément conservateur, malgré ses

---

62. La formule est celle de Maurice Faure (*La Dordogne républicaine*, samedi 1<sup>er</sup> octobre 1960). Parmi l'assistance, on relève la présence des deux députés gaullistes, Rousseau et Sicard, de Barrière, maire de Périgueux, de nombreux conseillers généraux dont Puygauthier, Queyroi, de la Baume, Ventenat, de Rondeau, adjoint au maire de Périgueux, de plusieurs personnalités de la société civile dont Sylvain Floirat, PDG de Bréguet, Yves de Boisanger, gouverneur honoraire de la Banque de France, Lucien Ampoulange, premier président à la Cour d'appel, ancien président du Conseil départemental de Vichy. Il n'y eut qu'une seule ombre au tableau de cette belle journée, l'absence d'Odette Bonnet, souffrante.

vellités de réforme constitutionnelle en 1956-1958, et, un invariant, demeure attaché à l'ordre d'où son soutien au général, typique de sa *Realpolitik*. Bonnet n'a jamais réussi à prendre le contrôle du parti radical en Dordogne, comme pendant l'entre-deux-guerres. Dans le cas Bonnet, outre la pérennité du fief qui est transmis au fils sans coup férir, retenons surtout l'attachement viscéral au « Mossieur » ainsi que la réalisation, sur le terrain, d'un réseau d'une redoutable efficacité. Les mutations enregistrées ressemblent plus à des adaptations sous la contrainte qu'à de véritables changements.

Mais ce retour efficace a ses limites. Bonnet doit patienter 5 années avant de pouvoir revenir à l'Assemblée. Sa carrière nationale ne dépassera pas le cadre du Palais-Bourbon. Il n'est pas question pour les gouvernements en place pendant cette décennie 1950-1960 de lui faire une place au ministère, barré qu'il est par ses engagements munichois et par son credo vichyste.

Les affrontements furent très vifs, non seulement avec le Parti communiste qui lui voue une haine tenace mais également avec Laforest qui représente la relève générationnelle au sein de sa propre formation radicale, à laquelle Bonnet reste attaché envers et contre tout.

Y-a-t-il de sérieuses divergences idéologiques entre Laforest et Bonnet ? À notre point de vue, Bonnet est plus marqué à droite, moins consensuel aux élections nationales de cette période très tendue alors qu'il a été élu au premier tour « dans un fauteuil » de 1929 à 1936. Cependant, avocat parisien comme son aîné, Laforest défend « les petits contre les gros », porte toute son attention au monde rural et artisanal, manifeste le même anticommunisme de fond, se montre tout aussi pragmatique que Bonnet. Deux hommes très proches au demeurant, avec des parcours parallèles de 1936 à 1943, mais, en 1944, leurs orientations et donc leurs destinées divergent radicalement : quand Bonnet choisit de se mettre à l'abri, avec sa famille, en Suisse, Laforest s'engage dans le camp des Résistants. Ce tournant explique bien des confrontations d'après guerre auxquelles s'ajoute la volonté de la relève radicale d'effacer, sinon d'occulter, le passé vichyste. Pour le contrôle d'un territoire, le Nontronnais et au-delà la Dordogne, la compétition a transformé ces deux personnalités d'adversaires potentiels en rivaux déterminés d'autant qu'ils ont entraîné leurs troupes dans le face-à-face fratricide.

J. P.

## Bibliographie

- BRANA (Pierre) et DUSSEAU (Joëlle), *Robert Lacoste (1898-1989)*, Paris, éd. L'Harmattan, 2010.
- COINTET (Michèle et Jean-Paul) (sous la dir.), *Dictionnaire historique de la France sous l'Occupation*, Paris, éd. Tallandier, 2000.
- FAYOLLE (Gérard), *50 Ans de batailles politiques en Dordogne (1945-1995)*, Périgueux, éd. Fanlac, 1997.
- FOGACCI (Frédéric), *Le malheur des temps. La mouvance politique radicale de la Libération à la fin des années 1960*, thèse sous la direction de Jean-Pierre Chaline, Université Paris IV, 2008.
- JOLLY (Jean), *Dictionnaire des parlementaires français (1889-1940)*, 8 vol., Paris, éd. PUF, 1960-1977.
- LACHAISE (Bernard), *La circonscription électorale de Nontron sous les Quatrième et Cinquième Républiques*, TER, Université de Bordeaux III, 1977.
- LACHAISE (Bernard), *Yvon Delbos. Biographie. 1885-1956*, Périgueux, éd. Fanlac, 1993, 360 p.
- LACHAISE (Bernard), *Le gaullisme dans le Sud-Ouest au temps du RPF*, Bordeaux, éd. Fédération historique du Sud-Ouest, 1997.
- NORDMANN (Jean-Thomas), *Histoire des radicaux (1820-1973)*, Paris, éd. La Table ronde, 1974, 529 p.
- PUYAUBERT (Jacques), *Georges Bonnet (1889-1973). Étude biographique*, thèse sous la direction de Sylvie Guillaume, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2001, 3 tomes, 1035 pages et un tome d'annexes, 256 pages.
- PUYAUBERT (Jacques), « Une leçon de réalisme : la reconstitution du fief de Georges Bonnet après la tourmente (1950-1962) », dans « Politique en Aquitaine. Des Girondins à nos jours », sous la direction de Jean Garrigues, *Parlement[s]*, hors série 2005, éd. Armand Colin, p. 127-136.
- PUYAUBERT (Jacques), « Un demi-siècle de confrontations électorales en Périgord (1919-1969). Georges Bonnet, un animal politique », *BSHAP*, t. CXXXIV, 2007a, p. 419-438.
- PUYAUBERT (Jacques), *Georges Bonnet (1889-1973). Les combats d'un pacifiste*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007b, 371 p.
- PUYAUBERT (Jacques), « L'exil suisse de Georges Bonnet (1944-1950), ancien ministre français des Affaires étrangères », *Revue suisse d'histoire*, vol. 60, 2010, n° 3, p. 359-373.
- PUYAUBERT (Jacques), « Un républicain aquitain sous Vichy : Georges Bonnet », dans KOSCIELNIAK (Jean-Pierre) et SOULEAU (Philippe) (sous la dir.) (préface de Denis Peschanski), *Vichy en Aquitaine*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier, 2011, p. 31-39.
- PUYAUBERT (Jacques), « Charles Sinsout (1889-1985), un notable radical ? », dans LACHAISE (Bernard), RICHARD (Gilles) et GARRIGUES (Jean) (sous la dir.), *Les Territoires du politique. Hommages à Sylvie Guillaume*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 71-84.



# Henri Sicard, député-maire philosophe de Bergerac

par Annie-Paule et Christian FÉLIX

*L'enseignement de la philosophie ne conduit pas systématiquement à se lancer dans la politique. Dans le cas d'Henri Sicard (fig. 1), c'est bien son enseignement qui a conduit ses anciens élèves, pour beaucoup devenus des amis dont il suivait la carrière avec attention, à l'inciter à se présenter aux élections. En 1958, il est un de ces hommes neufs de la V<sup>e</sup> République dont il devient député (UNR). En 1959, il emporte dans la foulée la mairie de Bergerac.*

## I. Les convictions de l'homme

D'où venait-il ? Qui était-il ? Né à Saint-Sauveur de Bergerac en 1914, il était issu d'un milieu modeste, et comme souvent à cette époque, c'est en sabots qu'il se déplaçait. Son intérêt pour les études lui permit de devenir instituteur. Il avait, c'est le moins qu'on puisse dire, des convictions : il était croyant et pratiquant. Beaucoup plus tard, sa foi le conduisit à effectuer un pèlerinage en Israël, accompagné de son épouse et de sa fille. En politique, il était persuadé que les choix de l'Union Soviétique ne pouvaient déboucher que sur l'asservissement de l'homme et que ceux qui voulaient voir s'établir, en France ou ailleurs dans le monde, la dictature du prolétariat représentaient un danger mortel pour la démocratie. Il se différenciait en cela de nombreuses personnes, artistes ou intellectuels de toutes veines ayant pignon sur rue, dont certains ne reconnaîtront leur tragique erreur que du bout des lèvres, préten-



Fig. 1. Henri Sicard chez lui à sa table de travail (coll. A.-P. C. Félix).

dant avoir caché ce qu'ils savaient « pour ne pas désespérer la classe ouvrière »... « Encore merci pour elle ! », ne manqua pas de commenter Henri Sicard. *A contrario*, les États-Unis représentaient à ses yeux le modèle incontournable, le symbole même de la liberté. Il était difficile, impossible même, de lui faire partager des doutes sur les comportements de cet immense empire. En ces temps de guerre froide, il ne trouvait les Américains en défaut que lorsqu'ils faisaient trop de concessions au bloc de l'Est...

Enfin, et ce n'était pas la moindre de ses convictions, il croyait en la France. Patriote, il défendit son pays en 1940 avec des moyens désuets lorsqu'il se trouva mobilisé dans l'un de ces maigres régiments chargés subitement de faire face à la ruée des panzers à travers les Ardennes. Issu du terroir, il parlait la langue d'oc avec le délice de ceux qui sont fiers de leurs origines. Vice-président du Bournat, il ne manquait pas d'aller déguster les crêpes à la Sainte Estelle.

## II. Le professeur de philosophie

Prisonnier en Allemagne, Henri Sicard sut profiter de ce cas de force majeure pour inciter ses compagnons d'infortune à ne pas se résigner et à s'enrichir intellectuellement par la connaissance de soi-même. Il sut plus tard faire partager ces méditations à ses élèves lorsqu'il devint professeur au collège devenu lycée Henri IV à Bergerac. Il leur inculquait la foi en l'homme et réussissait à passionner même parmi les plus rétifs à cette discipline. Les résultats au baccalauréat étaient éloquentes et contribuèrent fortement à sa réputation. En dehors des cours, il restait à la disposition de ses élèves, les écoutait avec bienveillance, répondait avec sérénité à leurs inquiétudes, sérénité qui rassurait... Il n'hésitait d'ailleurs pas lui-même à s'adresser gentiment à ceux qu'il croisait dans les couloirs du « bahut », demandant un jour à un garçon qui usait peu fréquemment du rasoir, « s'il souhaitait ressembler à Diogène »...

### III. L'acteur politique

Ses philosophes favoris étaient Bergson et le Bergeracois Maine de Biran dont il réhabilita l'œuvre, mettant en lumière sa modernité dans ses *Études sur le Biranisme*. Il donna le nom du premier à une rue percée à proximité de son propre domicile, et celui du second au nouveau lycée public de Bergerac, destiné à remplacer le prestigieux lycée Henri IV devenu trop étroit face à la montée des nouvelles générations... Son action bien sûr ne se limita pas à cela, et le philosophe dota Bergerac d'un réseau de tout-à-l'égout, si indispensable. Il créa au Foirail un véritable centre de secours pour les sapeurs-pompiers, rénova complètement le quartier de la rue des Frères, alors que le camping municipal voyait le jour à l'emplacement de l'ancien chantier des bateaux. En collaboration avec la chambre de commerce et d'industrie, sa municipalité poursuivit l'œuvre commencée à Roumanières en lançant la construction de l'aérogare, prévoyant que l'on pourrait régulièrement rejoindre Bergerac par avion. Il créa de même l'ébauche d'un service de bus urbains. L'ère d'Henri Sicard marqua pour la cité de Cyrano le début d'un renouveau. Le 14 avril 1961, il accueillait le général de Gaulle au milieu d'une foule immense (fig. 2).

Homme simple, il se déplaçait au volant d'une 2CV grise que l'on pouvait aisément reconnaître dans le jardin de l'hôtel de ville, lorsqu'il exerçait ses fonctions électives. Il n'hésitait pas à se mêler aux diverses manifestations sportives ou festives qui animaient la ville. Il n'était pas rare lors d'une compétition cycliste d'entendre annoncer que le député-maire de Bergerac offrait une prime de 100 F, et on le voyait ici ou là remettre compliments et médailles, par exemple aux jeunes de la préparation militaire. Il se régala de la cuisine périgordine traditionnelle, celle de son enfance, et ne dédaignait pas un bon cigare, le temps de prolonger la conversation à l'issue d'un bon repas...



Fig. 2. Henri Sicard accueille Charles de Gaulle à Bergerac en 1961 (coll. A.-P. C. Félix).

#### IV. Le duel Pimont Sicard



Fig. 3. À gauche, Louis Pimont, à droite, Henri Sicard (coll. A.-P. C. Félix).

Avenant, Henri Sicard était disponible et facile à aborder, mais peut-être pas au point où savait l'être le socialiste Louis Pimont, rompu à l'exercice par une carrière dans la Préfectorale (fig. 3). Plus âgé (né en 1905), ancien résistant, il avait été secrétaire général de la préfecture de Périgueux, avant d'occuper le poste de sous-préfet de Bergerac de 1949 à 1958. Il avait su rendre service, disposait d'un réseau d'alliés et savait susciter la sympathie. Louis Pimont se révéla un adversaire de taille alors que les soutiens habituels d'Henri Sicard doutaient. Trop épris de liberté, ce dernier s'était éloigné du parti majoritaire, l'UNR, ne concevant pas le rôle d'un député comme celui d'un « godillot ». Il impressionnait certains électeurs, en ce qu'il ne présentait pas les traits qu'on prête, peut-être de façon caricaturale, à l'homme politique, à tel point, chose incroyable, qu'on entendait déclarer haut et fort un peu partout en ville : « Il est trop honnête pour faire de la politique ». Atypique donc, Henri Sicard eut à se confronter à une opposition qui relevait la tête après la guerre d'Algérie. Louis Pimont remporta l'élection législative de 1962 et devint député (fig. 4). En 1968, la bataille pour la mairie fut plus acharnée, puisque, dans un premier temps, la liste d'Henri Sicard emporta la majorité des sièges, avant que des élections partielles ne soient organisées suite à une plainte de l'opposition concernant des voix qui auraient été récoltées de façon malhabile auprès des personnes âgées... Henri Sicard, qui avait démissionné



*Fig. 4. Louis Pimont inaugure le pont neuf qui portera son nom (coll. A.-P. C. Félix).*

alors que rien ne l'y obligeait, si ce n'est son désir de mener ses troupes, fut réélu, mais ne disposait plus de la majorité...

Il se retira alors de la vie politique de Bergerac, non sans recevoir des honneurs quasi « militaires », puisque tout naturellement, la batterie-fanfare du club Stella se déplaça, le premier janvier, pour ouvrir le ban devant son domicile de la rue Aristide-Briand, comme si rien n'était advenu, au grand dam de la nouvelle municipalité qui convoqua derechef le très populaire commandant de la caserne du centre de secours, Max Labrot, pour lui demander de créer séance-tenante une fanfare avec ses sapeurs-pompiers. Ce qui fut fait !

## **V. L'amour de l'humain**

Ayant quitté le premier plan, Henri Sicard ne renia pas pour autant ses convictions. Lorsqu'il estima la liberté de nouveau menacée, il participa à la manifestation de soutien au Président de la République en 1968. Il ne ménagea pas son aide à Katherine Traissac qui fut élue au conseil général, pas plus qu'au recteur Capelle qui, en 1968, redonnait à la majorité le siège de député. Il démontra de même son dévouement à la chose publique en acceptant de devenir maire de Loubéjac, patrie de son épouse (1977-1983).

Parallèlement, il devenait président de la vénérable Société d'études et de recherches préhistoriques des Eyzies, où un auditoire nombreux et passionné venait écouter les résultats de ses réflexions sur l'évolution de l'homme. Recherches qui le conduisirent à dissocier la magie primitive de l'émergence de

la conscience religieuse chez l'homme préhistorique, alors que les spécialistes de l'époque amalgamaient l'ensemble de ces manifestations sous le vocable unique de religion. Henri Sicard ne voulait rester étranger à rien de ce qui était humain, ce qui l'amena à présider une société de connaissance parallèle (Société d'études et de recherches des phénomènes humains et cosmiques à caractère insolite et non encore expliqués par la science actuelle)...

Il décède à Bergerac en 1992.

## Conclusion

Certains sont hommes d'action, d'autres sont penseurs. Henri Sicard fut l'un et l'autre. Il doublait son action d'une réflexion permanente. Le doute fait partie de la condition humaine, mais il moquait gentiment ces penseurs qui, de doute en doute, ne passent jamais à l'action. Tout cela ne l'empêchait pas, tel le héros de Voltaire, de cultiver un jardin situé face à la baie vitrée de son bureau, et quelle n'était pas la surprise de ses voisins qui pouvaient entendre le député-maire de Bergerac se traiter de « roi des crétins » quand ses plantations ne donnaient pas ce qu'il en avait espéré...

En ces temps où les « affaires » succèdent aux « affaires », nous revient à l'esprit cette affirmation qu'il répétait souvent : « L'homme politique ne doit rien avoir à cacher, car la vie politique ne peut être que le reflet de la vie privée. C'est une loi incontournable. »

Voici un résumé de la vie d'un homme politique qui sut être député, maire, philosophe... et dont le parcours honore Bergerac et le Périgord.

A. et C. F.

## Sources et bibliographie

Souvenirs personnels des auteurs, nombreux entretiens privés de 1965 à 1992.

FÉLIX (Christian), « Une société de connaissance parallèle », *Périgord Magazine*, n° 147, décembre 1977.

FÉLIX (Christian), « Henri Sicard, des rives de la Dordogne au Palais Bourbon », *Le Journal du Périgord*, n° 86, mars 2002.

FÉLIX (Annie-Paule et Christian), *Bergerac*, tome 1, Joué-les-Tours, éd. Alan Sutton, 1999.

**DANS NOTRE ICONOTHÈQUE\***

# Une nouvelle grotte à gravures schématiques. Le Trou croisé à Saint-Georges-de-Montclar (Dordogne)

par Brigitte DELLUC et Gilles DELLUC,  
avec la collaboration de Patrick LASSERRE,  
Gérard DELORME et Camille ROSSY--DELLUC

*Le Trou croisé, petite grotte de Saint-Georges-de-Montclar (Dordogne), recèle, sur tout son pourtour et sur sa voûte, une quinzaine de petits panneaux ornés de fins traits gravés mystérieux. Ils représentent des signes cruciformes bouletés, des réseaux de traits entrecroisés, des cupules, des représentations humaines simplifiées, quelques signes arciformes et une arbalète.*

\* Les documents iconographiques présentés dans cette rubrique sont archivés à la SHAP.

*Ces gravures se rattachent à l'art schématique linéaire. Cet art est exceptionnel dans notre région. Ces graphismes sont fréquents dans les régions méditerranéennes, notamment en France (des Alpes aux Pyrénées). Leur datation est incertaine. Les plus anciens seraient « post-paléolithiques », rapportables à une période allant de l'Âge du Fer aux premiers siècles de notre ère. D'autres, comme ceux du Trou croisé, remonteraient au Moyen Âge.*

## I. Localisation

La cavité est creusée dans le flanc boisé sud-est du massif de la Grande-Coste, commune de Saint-Georges-de-Montclar<sup>1</sup>, à environ 3 km au sud-est du bourg. Ce massif, assez caussenard, domine la rive droite du Caudeau, affluent de la Dordogne. La grotte s'ouvre vers le sud-est, au-dessus de la route D 21, à environ 90 m d'altitude, en bordure du front d'une vieille carrière abandonnée<sup>2</sup>. Elle est située à 1,2 km environ en amont de la grande carrière de Lamonzie-Montastruc actuellement exploitée<sup>3</sup>. Ce massif calcaire est constitué de Campanien 4, marneux et riche en rognons de silex noir, surmonté de Campanien 5, blanc-jaune et gréseux, plus dur et exploité par les carriers<sup>4</sup>. C'est à la base du Campanien 5 qu'est creusée la cavité.

## II. Historique de la découverte

La grotte a été reconnue en 1994 par Christian Héraud : ce spéléologue y remarque des « croix » gravées. Il baptise « Trou croisé » cette cavité innommée. Quelques jours plus tard, le 13 septembre 1994, il revient examiner la cavité avec d'autres membres du Spéléo-Club de Périgueux (S. Cano-Lopez, V. Giguet, P. Lasserre et M. Pomarel). Ils concluent à une cavité « sans intérêt spéléologique », mais notent que « de curieuses croix, toutes similaires mais de tailles différentes, y sont gravées et les dépôts qui les recouvrent leur donnent un caractère relativement ancien. À revoir pour essayer d'en trouver l'origine et ainsi pouvoir les dater<sup>5</sup> ». Bien des années plus tard, Patrick Lasserre, intrigué par cette découverte, nous a demandé notre avis sur ce site. Nous nous

1. L'INSEE écrit aujourd'hui *Montclard* (code géographique : 24414). En fait, les *Rôles gascons* citent en 1288 le *castrum de Monte Claro in diocesi Petragoricensi* (Gallica, en ligne).

2. Carte IGN, série bleue, 1 : 25 000, 1836E, Creysse. Pour des raisons de conservation, la localisation précise n'est pas fournie ici.

3. « Calcaires et diorite du Périgord ». Extension de la carrière en projet (*Sud Ouest*, 21 janvier 2014).

4. Carte géologique BRGM 1 : 50 000, Bergerac 806.

5. HÉRAUD, 1994.



sommes rendus sur place récemment en sa compagnie, puis avons effectué la topographie de la grotte et la lecture des tracés gravés.

### III. La cavité

C'est une très petite grotte, longue de 4 m, large de 1,50 à 2 m, et haute de 0,50 à 1,50 m environ. Elle semble correspondre à un vestige du creusement « en éponge » d'un karst mort<sup>6</sup>. Son porche est haut de 1 m et vaguement triangulaire : très étroit en haut, troué par une petite lucarne au confluent des diaclases, mais large de 2 m en bas. Il s'évase rapidement vers l'extérieur, ouvert sur une marche rocheuse horizontale, large de 2 x 3 m. L'accès à cette marche nécessite une courte escalade à partir du front d'exploitation de la carrière contiguë.

La cavité est creusée aux dépens de trois diaclases sub-parallèles, à remplissage terreux<sup>7</sup>, et d'un joint de stratification encore bien visible. Dans la partie profonde de la cavité, ces diaclases délimitent, à la voûte, des zones sub-horizontales dont certaines ont été gravées (fig. 1).

La topographie rend compte de l'aspect de la grotte (fig. 2a et 2b). Au fond de la cavité, les diaclases se font très étroites et s'opposent à toute possibilité de continuation. Là, le sol argilo-sableux a été abaissé, à une époque inconnue, par un creusement sur environ 0,50 m de profondeur, laissant voir de nombreuses pierrailles<sup>8</sup>. Les déblais ont été entassés au niveau de la partie sud du porche. De l'autre côté du porche, est fichée dans le sol une dalle rocheuse (environ 0,80 m de large et 0,15 m d'épaisseur, émergeant du sol d'environ 0,30 m). Elle est perforée en son centre d'un trou d'environ 4 à 5 cm de diamètre, d'origine indéterminée, et sa face externe porte quelques trous borgnes naturels.

Au-dessous du joint de stratification, la base des deux parois et du fond de la grotte présente, sur près d'un mètre de hauteur, des retailles très anciennes effectuées à l'aide d'un outil métallique, caractéristiques des aménagements troglodytiques médiévaux, paraissant concerner une couche plus tendre du rocher et élargissant la galerie. Cet élargissement a fait disparaître la partie basse du signe cruciforme bouleté n° 12 : il est donc postérieur aux gravures. Il est probable que cette cavité a servi d'abri aux carriers d'autrefois.

Ainsi, en coupe, la galerie actuelle présente, en bas, un aspect large et surbaissé à parois retaillées, et, en haut, un aspect étroit et régulier, à parois verticales sans retailles, avec quelques encorbellements liés à la chute de blocs (fig. 3).

6. DELORME, à paraître.

7. La couche rocheuse, au-dessus de la cavité, ne mesure qu'un mètre d'épaisseur.

8. Cet abaissement du sol a été remarqué dès les premières visites des spéléologues. Un terrier de blaireau est creusé dans le flanc de cette excavation.

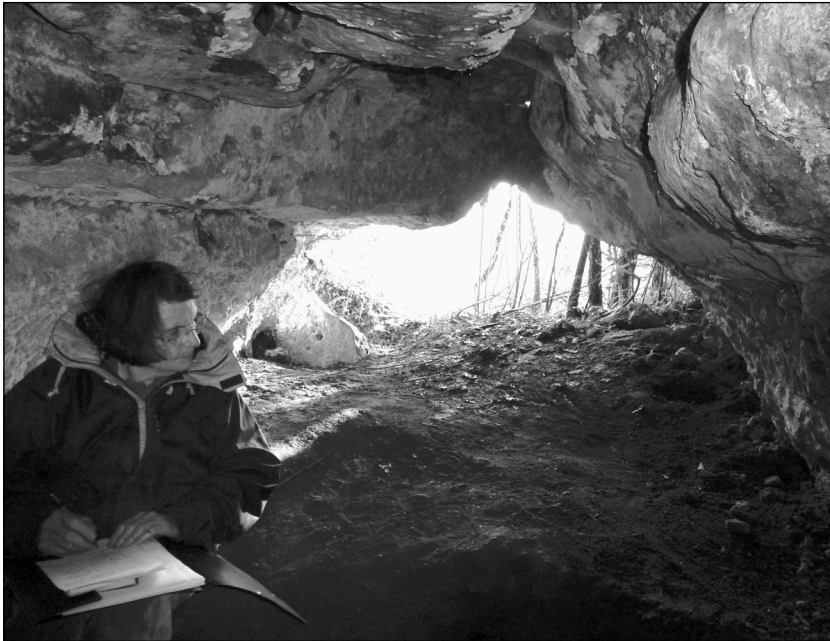


Fig. 1. Le Trou croisé : la grotte.

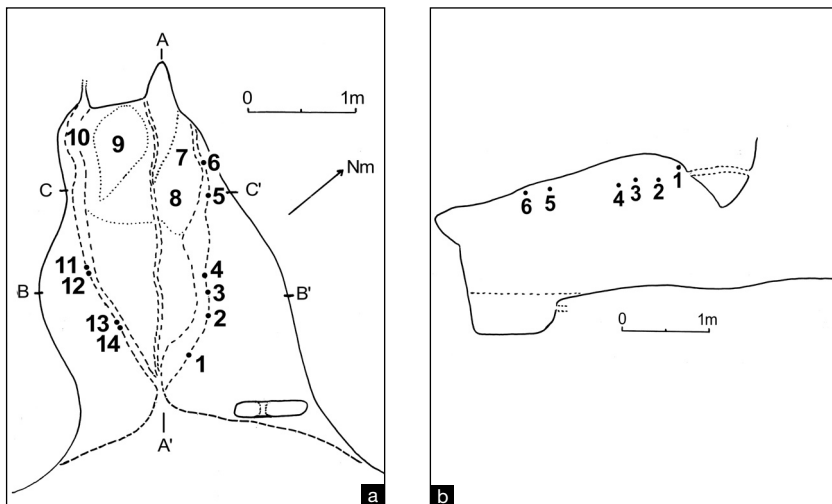


Fig. 2. Le Trou croisé : a, plan ; b, section longitudinale A-A'.

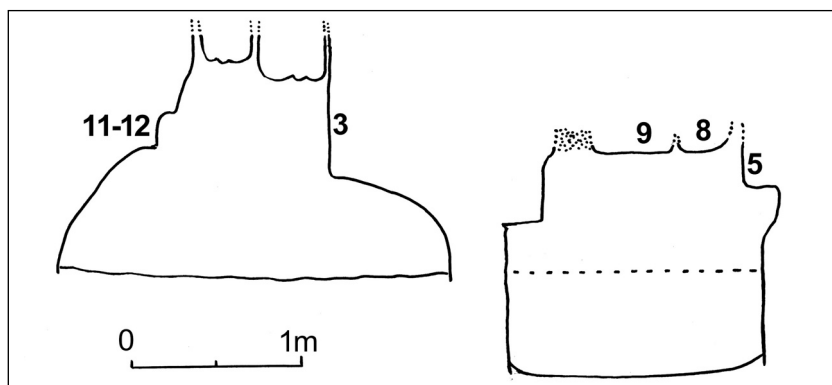


Fig. 3. Le Trou croisé : sections transversales B-B' à gauche et C-C' à droite.

#### IV. Les surfaces ornées

Les gravures sont situées sur la voûte et sur la partie haute, verticale, des parois, à un niveau où la galerie ne mesure plus qu'un mètre de large et où le calcaire paraît plus compact.

La voûte calcaire, quasi horizontale, est couverte d'une croûte brunâtre, à surface grenue, liée à une corrosion superficielle de la roche encaissante<sup>9</sup>. Cette croûte est colorée en brun par des infiltrations provenant des diaclases. L'écaillage de la croûte sur le pourtour des plaques a fait disparaître une partie des traits gravés.

Les traits gravés les plus profonds, aux flancs patinés, entament cette croûte et laissent voir la roche claire. Sur les zones écaillées, les fonds des traits demeurent parfois. Sur le haut des parois gravées, les traits sont gravés sur le calcaire à nu, parfois recouvert d'un enduit algal noir. Dans la partie profonde de la grotte, la croûte superficielle se poursuit en partie haute des parois, contiguë à la voûte : certains traits (n<sup>os</sup> 5 et 6) l'entament comme sur la voûte.

Les traits gravés de la zone proche de l'entrée, incisés sur la roche nue, sont moins nets que ceux de la zone profonde, sans doute érodés du fait de la proximité de l'extérieur.

Du fait de son exigüité, la grotte est sèche, un peu éclairée par la lumière du jour, mais l'examen des gravures nécessite un éclairage artificiel.

9. C'est probablement « une croûte due à l'altération superficielle du calcaire, altération favorisée par le recouvrement d'origine organique (algues). Les alternances de gel-dégel, auxquelles est soumise la cavité, favorisent ce phénomène de desquamation » (DELORME, *in litt.*, 5 février 2012). Cette croûte de corrosion rappelle celle de la voûte de la grotte ornée de Saint-Cirq du Bugue, dite du Sorcier (DELLUC et GUICHARD, 1987, p. 364-393).

## V. Les gravures

Elles s'échelonnent sur le haut des deux parois et, dans la partie profonde, sur la voûte. On décrira successivement, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : la paroi droite (de l'extérieur vers le fond), la voûte et la paroi gauche (du fond vers l'extérieur). Il n'y a pas de graffitis modernes.

### 1. La paroi droite

#### *N° 1. Faisceaux de traits convergents*

Ce tracé, relativement isolé, est gravé à 40 cm de l'entrée dans la galerie ornée, dans une concavité à fond régulier de la partie haute de la paroi verticale (fig. 4). H = 14 cm, l = 6 cm. H / sol actuel = 1,20 m. Surface calcaire nue et irrégulière. Il est fait de 2 faisceaux de 3 traits parallèles (l = 1 mm et p < 1 mm), convergeant vers le haut, en chevron, mais sans se rejoindre. À gauche, on note 2 courts traits parallèles.

#### *N° 2. Silhouette humaine*

À 40 cm à gauche et un peu plus bas que le tracé n° 1, sur la même paroi verticale (fig. 5). H = 10 cm et l = 6 cm. H / sol = 0,80 m. Surface calcaire nue et irrégulière. La silhouette se limite à un contour digitiforme, ouvert en bas (l = 2 mm et p = 1 mm). À noter de menus traits striant la surface endographique et quelques traits entrecroisés en bas et à gauche (l = 1 à 3 mm et p = 1 mm).

#### *N° 3. Silhouette humaine*

Elle est située sur la même paroi et au même niveau que le n° 2, à 25 cm plus à gauche (fig. 5). H = 7 cm et l = 5 cm. H / sol = 0,90 m. Surface calcaire nue et irrégulière. Aspect analogue à la précédente mais plus pincé à la partie basse (l des traits = 1 à 2 mm et p = 1 mm). Un trait arciforme isole un visage dans la partie supérieure, avec deux yeux punctiformes et 2 courts traits verticaux matérialisant le nez. Un trait rectiligne, plus profond (l des traits = 2 à 3 mm et p = 1 à 2 mm), oblique en bas et à droite traverse la partie moyenne de la silhouette et se prolonge à l'extérieur du tracé vers le n° 2. Un dernier trait rectiligne, oblique en bas et à gauche, occupe une situation à peu près symétrique, vers le n° 4. Au-dessus des n°s 2 et 3, la paroi conserve la cicatrice de la chute naturelle d'un bloc, n'ayant pas affecté les gravures.

#### *N° 4. Silhouette humaine*

Elle est située sur la même paroi et au même niveau que les deux précédentes, à 20 cm à gauche du n° 3 (fig. 6). H = 13 cm et l = 6 cm. H / sol = 0,78 m. Surface calcaire très corrodée ne laissant subsister que le fond des traits (l des traits = 1 à 2 mm et p = 1 mm). La silhouette est différente des précédentes car elle dessine une tête circulaire, un rétrécissement cervical, peut-être une épaule droite et un corps avec une divergence de deux traits. Au niveau du bord gauche de la tête et du bord droit du corps, un approfondissement des traits

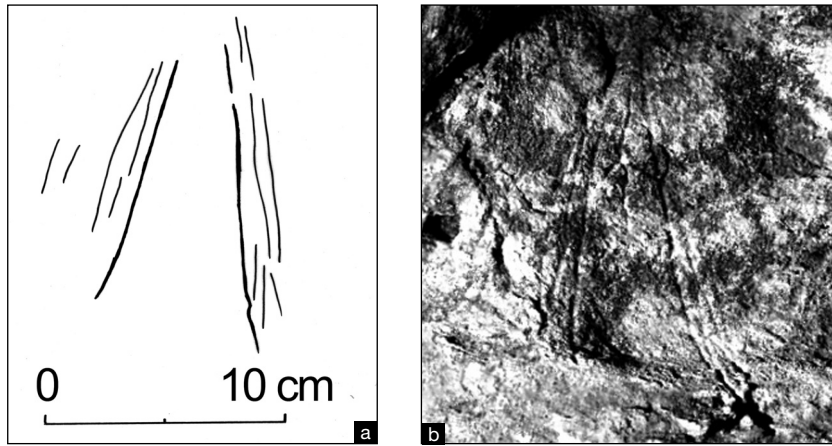


Fig. 4. Faisceaux de traits convergents n° 1 : a, lecture ;  
b, photo du chevron.

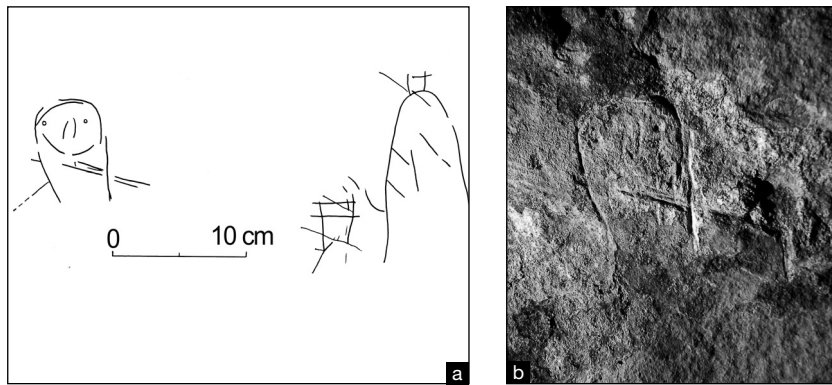


Fig. 5. Silhouettes humaines n° 2 (à droite) et 3 (à gauche) : a, lecture ; b, n° 3.

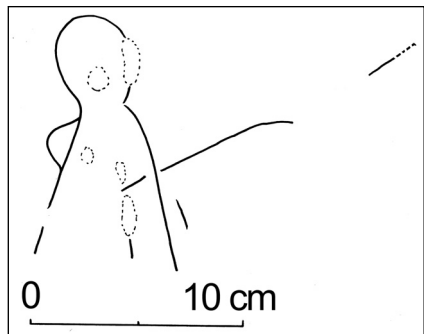


Fig. 6. Silhouette humaine n° 4 :  
lecture.

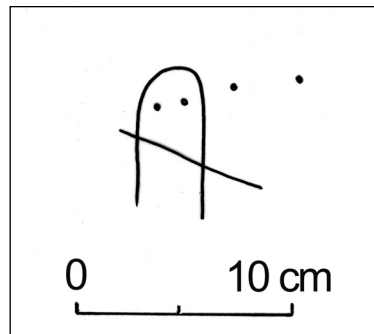


Fig. 7. Silhouette humaine n° 5 :  
lecture.

met la silhouette un peu en relief. La surface endograpnique est marquée par plusieurs creusements irréguliers d'origine indéterminée. Un trait rectiligne, oblique en haut et à droite, se dirige vers le n° 3 (1 des traits = 2 à 3 mm et p = 1 mm).

**N° 5. Silhouette humaine**

Elle est située sur la même paroi et au même niveau que les deux précédentes, à 78 cm à gauche du n° 4 (fig. 7). H = 7 cm et l = 4 cm. H / sol = 0,78 m. Surface calcaire recouvert d'une croûte analogue à celle de la voûte. La silhouette est analogue aux n°s 2 et 3 (1 des traits = 2 mm et p = 1 à 2 mm). Deux cupules indiquent les yeux. Comme sur les autres figures, un long trait rectiligne, oblique en bas et à droite, traverse la silhouette vers le n° 4.

**N° 6. Signe cruciforme bouleté**

Il est situé sur la même paroi et au même niveau que le n° 5, à 27 cm à gauche de celui-ci (fig. 8). H et l = 5 cm. H / sol = 0,78 m. Surface calcaire recouverte d'une croûte analogue à celle de la voûte. C'est un signe cruciforme, verticalement dessiné, à quatre branches égales<sup>10</sup>, se croisant à angle droit (1 des traits = 6 mm et p = 2 à 3 mm) et se terminant chacune par une cupule (l = 6 mm et p = 3 mm). À droite de cette image, deux profonds traits verticaux, très larges et profonds, semblent être la branche verticale de deux autres signes cruciformes dont on devine les branches horizontales terminées par des cupules.

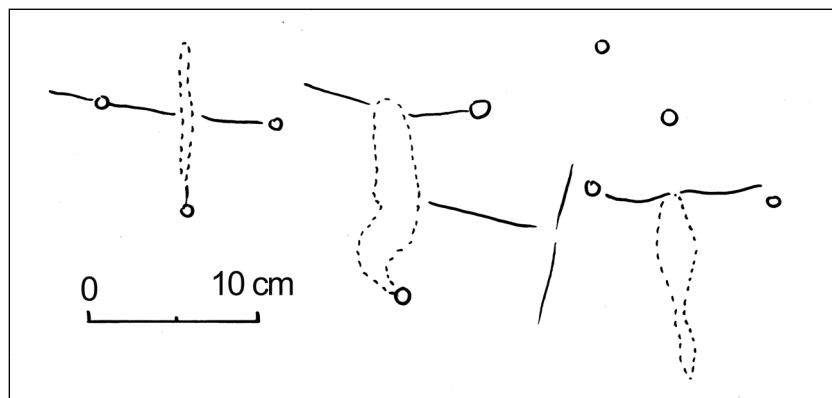


Fig. 8. Signe cruciforme bouleté n° 6 : lecture.

10. Un tel signe est habituellement nommé « croix grecque » (par opposition à la « croix latine », au *patibulum* plus court que le *stipes*), sans que ce terme ait une signification géographique, chronologique ou religieuse bien précise. Il est attesté dès les périodes pré- et protohistoriques.

## 2. La voûte

### N° 7. Réseau de traits entrecroisés et cupules

Ce réseau d'une cinquantaine de traits occupe toute la partie profonde d'une zone plafonnante en fuseau, délimitée par des diaclases et couverte de la croûte brunâtre, tout près de la paroi droite au niveau du n° 6 (fig. 9). Cette zone gravée ovulaire mesure 20 cm de large sur 40 cm de longueur, à environ 1,30 m au-dessus du sol actuel surcreusé. C'est un entrecroisement de traits gravés, relativement fins (1 des traits = 1 à 2 mm et p = 1 mm) : 5 ou 6 longs traits longitudinaux dans l'axe de la galerie sont recoupés par de nombreux et courts traits obliques, la plupart dirigés vers la gauche et le fond. Une demi-douzaine d'intersections de traits est marquée par de petites cupules (l = 3 mm et p = 1 mm). En bordure droite de la zone gravée, l'érosion a fait disparaître une partie de la croûte superficielle, mais le fond des traits demeure gravé sur la roche encaissante.



Fig. 9. Réseau de traits entrecroisés et cupules n° 7 : lecture.

### N° 8. Réseau de traits entrecroisés et cupules

Ce réseau d'une vingtaine de traits gravés est situé à 10 cm des traits n° 7, sur la même zone plafonnante que le précédent, à la même hauteur au-dessus du sol, mais plus vers l'entrée (fig. 10). La zone gravée est un vestige de la croûte brunâtre, à contour géographique et allongée dans l'axe de la grotte, ayant échappé à l'écaillage par l'érosion. Les traits sont très vigoureusement gravés sur cette croûte (l des traits = 3 à 4 mm et p = 1 à 2 mm). À droite, sur la zone contiguë, l'érosion n'a laissé subsister que l'extrémité d'une demi-douzaine de traits. Comme sur la plage n° 7, on note quelques traits rectilignes longitudinaux, dont deux traits convergents en direction du fond de la cavité, recoupés par une quinzaine de traits parallèles plus ou moins perpendiculaires, mais non plus obliques. On note une demi-douzaine de cupules au niveau des intersections de traits (l = 3 à 5 mm et p = 1 mm). L'ensemble gravé principal mesure 28 cm de long sur 15 cm de large.

### N° 9. Ensemble de signes cruciformes bouletés

C'est un ensemble d'une demi-douzaine de signes cruciformes bouletés, vigoureusement gravés (l des traits = 3 à 6 mm et p = 4 à 5 mm) entre le n° 7 et le n° 10, associés à d'autres tracés plus fins (l = 2 mm ; p = 1 à 2 mm) (fig. 11). Le support plafonnant, proche du fond, est en forme de raquette, bien délimitée entre deux diaclases de la voûte, long de 80 cm dans l'axe de la cavité et large de 50 cm au niveau des signes cruciformes, à la même hauteur au-dessus du sol que le n° 7. À ce niveau, le calcaire est couvert par la croûte noirâtre, plus ou moins écaillée, elle-même recouverte çà et là d'efflorescences blanchâtres.

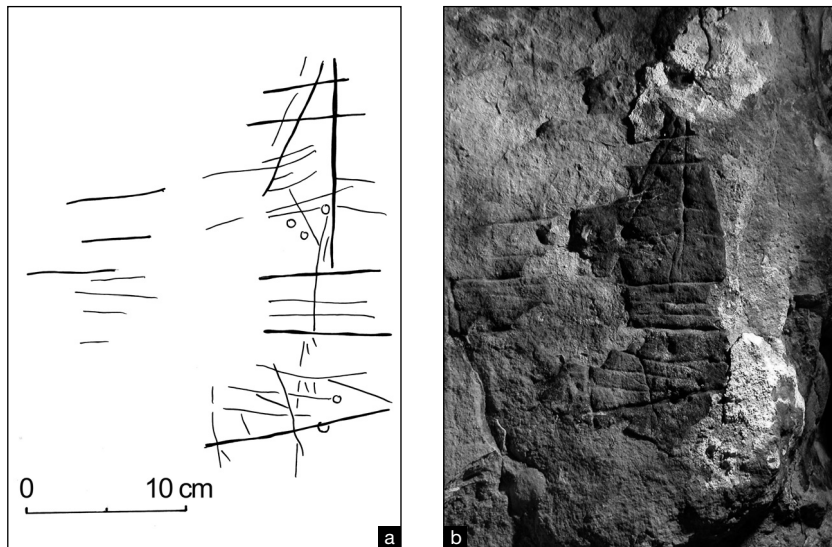


Fig. 10. Réseau de traits entrecroisés et cupules n° 8 : a, lecture ; b, photo.

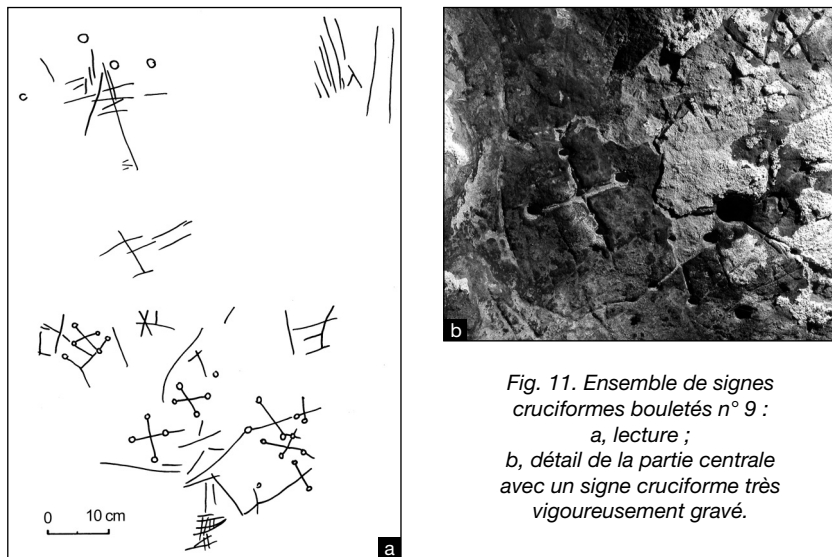


Fig. 11. Ensemble de signes cruciformes bouletés n° 9 :  
a, lecture ;  
b, détail de la partie centrale avec un signe cruciforme très vigoureusement gravé.

Les signes cruciformes ont des branches égales, perpendiculaires (ou presque), qui se croisent en leur milieu. Ils sont de dimensions analogues (l = de 4 cm à 8 cm environ) et plus ou moins enchevêtrés sur une surface d'environ 40 cm x 20 cm. Ils sont d'orientation variée, sans lien avec l'axe de la cavité. Chaque branche est terminée par une cupule (l = 10 à 12 mm et p = 10 mm). Le



centre du dispositif est marqué par une grande cupule isolée ( $l = 20 \text{ mm}$  ;  $p = 25 \text{ mm}$ ). Les plus petites cupules mesurent environ  $5 \text{ mm}$  de diamètre et  $5 \text{ mm}$  de profondeur. Au niveau des principaux signes cruciformes, le trait patiné dans la masse entame la croûte superficielle et laisse apparaître le rocher sous-jacent clair. Quelques petits îlots de traits fins entrecroisés sont dispersés ( $l$  des traits =  $1 \text{ mm}$  et  $p = 1 \text{ mm}$ ). Parmi eux, un petit ensemble fait de deux traits longitudinaux convergeant vers l'entrée, recoupés par une demi-douzaine de traits transversaux et accompagnés de 2 ou 3 cupules, gravés sur un lambeau de croûte superficielle, rappelle, à une échelle réduite, les n<sup>os</sup> 7 et 8.

**N<sup>o</sup> 10. Quadrillage de traits et cupules**

Cette zone gravée ovale, longue de  $22 \text{ cm}$  et large de  $12 \text{ cm}$ , est contiguë à l'ensemble des signes cruciformes n<sup>o</sup> 9 et à la même hauteur au-dessus du sol (fig. 12). Elle est toute proche du fond et de la paroi gauche ; à son niveau, la diaclase de gauche est particulièrement large et garnie de sédiments ; sa surface, légèrement bombée et de teinte beige claire, est dépourvue de croûte superficielle. La décoration est faite de traits gravés, assez fins ( $l$  des traits =  $1$  à  $2 \text{ mm}$  et  $p = 1$  à  $2 \text{ mm}$ ), composant un quadrillage assez régulier d'une demi-douzaine de traits longitudinaux recoupés par autant de traits transversaux sur une zone bien individualisée, distincte de l'ensemble des signes cruciformes n<sup>o</sup> 9. Quelques petites cupules ( $l = 2$  à  $3 \text{ mm}$  ;  $p = 1 \text{ mm}$ ) complètent l'ensemble.

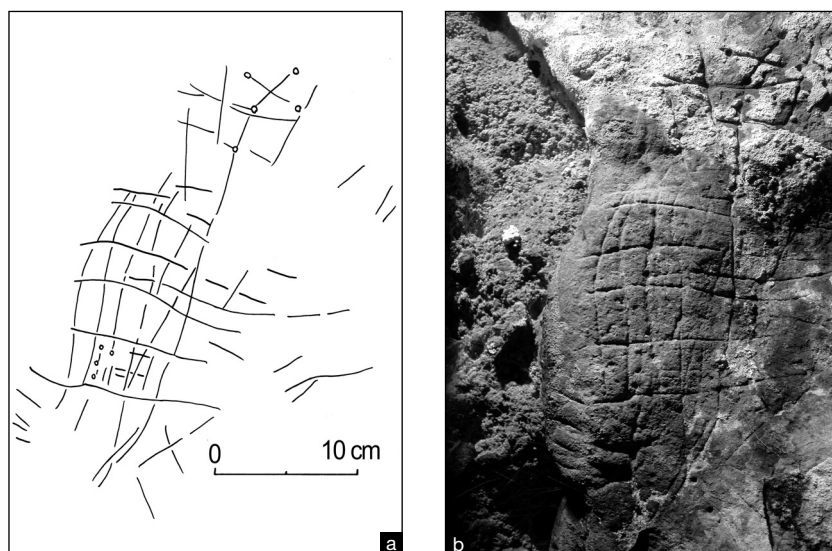


Fig. 12. Quadrillage de traits et cupules n<sup>o</sup> 10 : a, lecture ; b, photo.

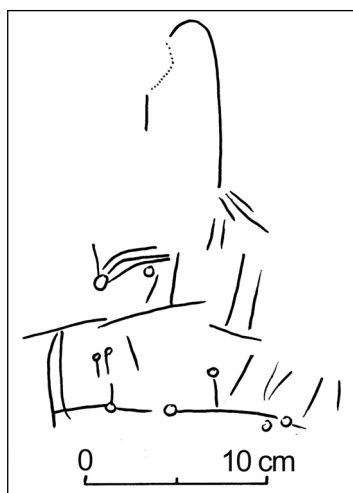


Fig. 13. En haut, silhouette humaine n° 11 et, en bas, signe cruciforme bouleté (fragmentaire) et traits n° 12 : lecture.

### 3. La paroi gauche

#### N° 11. Silhouette humaine

Cette gravure est située sur la partie supérieure, verticale, de la paroi gauche, juste en face de la silhouette humaine n° 4 (fig. 13). La roche est nue et très légèrement concave. Le tracé mesure 10 cm de haut, sur 4 cm de large, à 0,90 m au-dessus du sol actuel. Il se limite à un contour digitiforme sans aucun détail, interrompu en partie par une petite excavation naturelle en haut et à gauche (l du trait = 1 à 2 mm et p = 1 mm).

#### N° 12. Signe cruciforme bouleté (fragmentaire) et traits

Il est vigoureusement gravé comme son homologue n° 6, immédiatement au-dessous de la silhouette n° 11, à 0,70 m au-dessus du sol actuel (l du trait = 4 à 5 mm et p = 2 mm) (fig. 13). C'est un signe cruciforme incomplet, le segment inférieur de la branche verticale ayant disparu du fait de la chute d'un fragment du rocher à ce niveau. La branche horizontale avec ses cupules (l = 5 à 10 mm ; p = 5 mm) subsiste

juste au-dessus de la ligne de fracture ; sa partie gauche mesure 2,5 cm tandis que la droite mesure 1 cm de plus. La demi-branche supérieure et sa cupule terminale mesurent 2,5 cm de longueur. Entre le n° 12 et le n° 11, se lisent quelques petites cupules et quelques courts traits fins rectilignes sub-verticaux. Trois courts traits parallèles, sub-horizontaux, semblent issus d'une des cupules (l des traits = 1 à 2 mm et p = 1 mm).

L'amputation de la partie basse de ce signe indique que l'élargissement inférieur de la galerie, dû à la chute d'un bloc de rocher à ce niveau, est postérieur à l'exécution des gravures.

#### N° 13. Arbalète et traits parallèles

Cette gravure est située sur la partie supérieure, verticale, de la paroi gauche, proche de l'entrée de la cavité, juste en face de la silhouette humaine n° 3, sa base à 115 cm au-dessus du sol actuel (fig. 14). Le tracé, fait d'un trait fin sur une surface érodée, mesure 6 cm de haut sur 5 cm de large. C'est une arbalète typique, d'axe oblique en haut et à droite, constituée d'un arc et d'un arbrier équipé d'un levier de détente en L inversé. Elle n'est pas armée et le carreau n'est visible (l des trait < 1 mm et p < 1 mm). L'étrier, permettant de maintenir au sol certaines arbalètes pendant son chargement, n'est pas figuré. À 5 cm environ au-dessous se lisent 4 traits rectilignes parallèles, à peine obliques en haut et à droite, chacun d'environ 5 cm de longueur (l = 1 à 2 mm ; p = 1 mm).

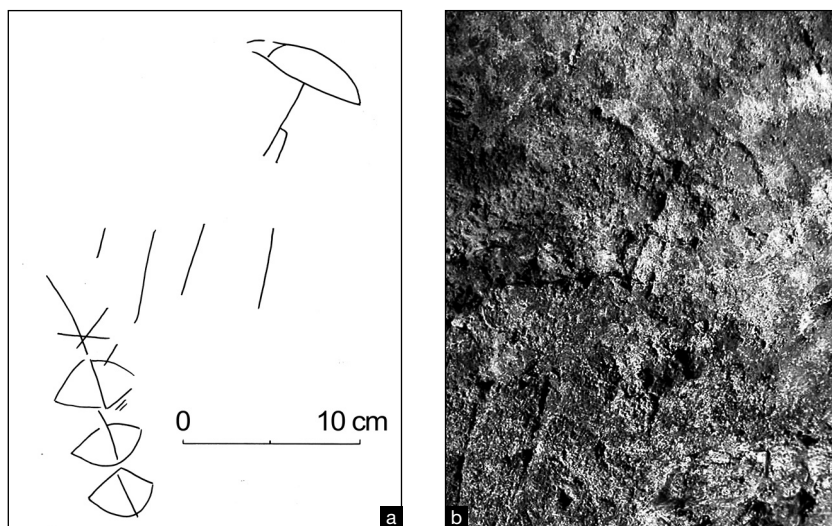


Fig. 14. Arbalète et traits parallèles n° 13 (en haut) et signes arciformes superposés n° 14 (en bas) : a, lecture de l'ensemble n° 13 et 14 ; b, arbalète n° 13.

#### N° 14. Signes arciformes superposés

Ils sont situés à 15 cm environ en dessous du n° 13, juste au-dessous et un peu à gauche des 4 traits parallèles, sur une surface un peu plus en relief et accidentée (fig. 14). Les traits, très ténus, à peine visibles ( $l$  et  $p < 1$  mm), dessinent 3 petites images en amande superposées ( $l = 2$  à  $3$  cm). Chacune semble traversée par un court trait rectiligne oblique en haut et à gauche, comme le ferait la flèche d'un arc bandé. En haut et à gauche de ce petit ensemble, quelques traits entrecroisés forment une image en étoile à 6 branches.

## VI. Commentaires

**Une petite grotte ornée.** La très petite grotte ornée, baptisée Trou croisé par son inventeur, est creusée dans un massif calcaire campanien inhabité, recoupé par la vallée du Caudeau, qui rejoint la Dordogne à Bergerac. Ouverte au sud-est, elle fut toujours d'accès difficile au flanc d'un abrupt rocheux avec une entrée étroite. La partie basse du porche et de la cavité a été élargie par des retailles troglodytiques, en partie enfouies aujourd'hui sous un épais remplissage argilo-sableux (notamment à l'aplomb des gravures de l'entrée). Ces retailles sont très vraisemblablement contemporaines de la vieille carrière : la grotte, très sèche, a pu alors servir d'abri aux carriers<sup>11</sup>. Le conduit est gravé

11. Le terrain caussenard et très escarpé environnant ne permet guère d'évoquer un abri de bergers.

sur tout son pourtour, au niveau de la partie haute des parois et, au fond de la cavité, au niveau de la voûte. Ces surfaces gravées sont totalement différentes de celles des surfaces de la partie basse : les gravures ne sont pas affectées par les aménagements troglodytiques. L'examen des parois nécessite un éclairage artificiel.

**Des gravures schématiques linéaires.** Il n'est pas rare de découvrir des gravures profondes ou des sculptures dans des carrières anciennes ou des souterrains artificiels médiévaux (localement nommés « cluzeaux »), notamment des croix latines<sup>12</sup>.

Ce n'est pas le cas au Trou croisé : le décor est ici fait de gravures bien incisées à l'aide de fins traits à section angulaire, exécutées avec un outil coupant et pointu, probablement métallique, et de cupules sans doute exécutées par rotation de l'extrémité de l'outil. Le support est variable : 1 - Dans la partie profonde du conduit, sur la voûte et la partie haute des parois, les traits sont vigoureusement incisés sur des surfaces couvertes d'une croûte corrodée noirâtre. Ils paraissent anciens : leurs lèvres ont la même couleur et le même aspect que le support, alors que des traits récents apparaîtraient plus clairs et plus frais. 2 - Vers l'entrée, les parois sont à nu, érodées, et il ne subsiste que le vestige usé du fond des traits.

**Une organisation et des thèmes classiques.** Ces gravures témoignent d'une organisation certaine et représentent : 1 - à l'entrée de la cavité, d'un côté, un chevron et, de l'autre, une arbalète et des signes arciformes ; 2 - au milieu, des silhouettes humaines digitiformes sur les deux parois ; 3 - au fond, sur les parois et sur la voûte, des signes cruciformes bouletés, des réseaux de traits entrecroisés associés à des cupules arrondies. L'arbalète se trouve près des silhouettes humaines, comme il a été remarqué dans d'autres sites d'art schématique linéaire du Sud-Est de la France<sup>13</sup>.

Ces thèmes sont classiques de l'art schématique linéaire, fréquent dans le pourtour occidental du bassin méditerranéen, notamment en France (des Alpes aux Pyrénées)<sup>14</sup>. Ils sont très rares dans nos régions.

**Approche chronologique.** Dans le Midi, ce type de graphismes a d'abord été considéré comme « post-glaciaire<sup>15</sup> ». Les plus anciens témoignages étaient volontiers attribués à l'âge du Fer et aux premiers siècles de notre ère. En effet, l'arbalète est attestée depuis l'Antiquité grecque et romaine<sup>16</sup> ; les croix

12. DELLUC, 1975.

13. HAMEAU, 2001, p. 588-589.

14. ABÉLANET, 1986 ; HAMEAU, 2001.

15. On voyait dans ces graphismes une version gravée des peintures du Néolithique.

16. PROU, 1862.

bouletées, à branches égales, sont figurées bien avant Jésus-Christ, notamment sur des pièces de monnaie<sup>17</sup> : l'arc est plus ancien encore.

Aujourd'hui, observe le spécialiste Philippe Hameau, « on arrive à dater un peu plus précisément ces gravures » et les travaux récents « montrent une expression assez profuse, fin Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles), et qui perdure ensuite en perdant sa cohérence iconographique ». On retient seulement « quelques motifs plus anciens, mais les exemples sont moins probants<sup>18</sup> ».

**Des arguments archéologiques.** Nous avons déjà publié des gravures analogues, observées dans cinq cavités souterraines de Dordogne. Nous en avons découvert, avec Bernard Pierret, dans l'entrée de la grotte de Veysou à Rouffignac (3 signes arciformes, 1 cercle, 1 grille, 1 faisceau de traits parallèles)<sup>19</sup> et Claude Barrière en avait signalé dans la grotte de Rouffignac (1 arbalète et une croix latine)<sup>20</sup>.

Mais trois autres cavités, découvertes par le Spéléo-Club de Périgueux<sup>21</sup>, ont fourni à notre réflexion des arguments archéologiques en faveur d'une attribution au Moyen Âge :

1 - *La grotte de Gausson* (commune de Beynac-et-Cazenac) recèle 41 signes arciformes. Elle a fourni à B. Bitard un modeste mobilier médiéval s'inscrivant, selon C. Lacombe, dans « une fourchette chronologique assez large, allant du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle » (fig. 15a)<sup>22</sup>.

2 - *La grotte-cluzeau de Rajeac* (commune de Larzac) conserve 3 silhouettes humaines digitiformes et 2 signes arciformes (fig. 15b). Elle s'ouvre par une entrée faite d'un escalier monolithique, très analogue aux aménagements troglodytiques médiévaux des cluzeaux du Périgord<sup>23</sup>.

3 - *Le cluzeau de la Genèbre* (commune de Faux) est décoré de 1 arbalète (fig. 15c), 1 signe soleiliforme et, plus profondément gravés, une hache, un arbalétiforme et une croix latine avec le *titulus* curieusement planté sur le *patibulum*. C'est un cluzeau médiéval typique, taillé dans la pierre, et ce sont ses parois, artificiellement creusées, qui ont été ainsi décorées<sup>24</sup>.

17. La voie romaine Périgueux-Agen, *via Lalinde*, passait, selon la tradition, par Montclar, c'est-à-dire à quelques centaines de mètres du Trou croisé. Toutefois aucun vestige archéologique antérieur au Moyen Âge n'a été signalé dans les alentours proches (MOURCIN, 1878 ; GAILLARD *et al.*, 1996).

18. P. Hameau, *in litt.*, 5 février 2014.

19. DELLUC, 1975 et 1982.

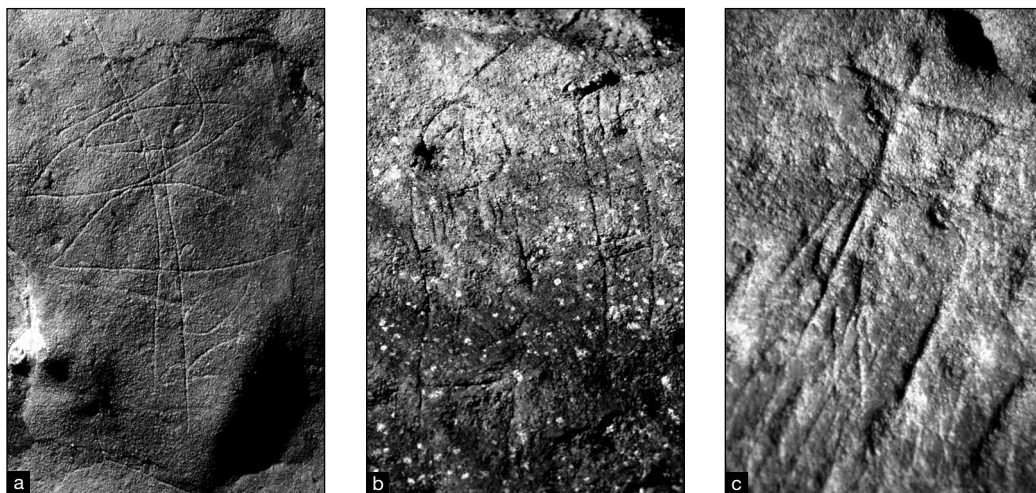
20. BARRIÈRE, 1983. Devant le porche de cette grotte ornée magdalénienne, cet auteur a étudié un gisement comportant plusieurs niveaux, depuis le Mésolithique jusqu'à l'Âge du Fer. Mais cette immense caverne a sans doute été fréquentée à toutes les époques.

21. DELLUC, 1975 ; SPÉLÉO-CLUB DE PÉRIGUEUX, 1959 à 2008.

22. SPÉLÉO-CLUB DE PÉRIGUEUX, 1966, 1967, 1968, 1976, 1977 ; DELLUC, 1982 ; LACOMBE, 1982.

23. DELLUC, 1975 ; VIDAL, 1987 ; AVRILLEAU, 1996, p. 91-94 ; SPÉLÉO-CLUB DE PÉRIGUEUX.

24. DELLUC, 1975 ; AVRILLEAU, 1975 ; SPÉLÉO-CLUB DE PÉRIGUEUX. L'arbalète est une arme de chasse et de guerre. Malgré son interdiction en 1139 par le 2<sup>e</sup> concile du Latran, confirmée en 1143 par Innocent II, elle est utilisée par les Français (et leurs mercenaires, notamment génois) pendant les guerres anglaises. Lente à charger et sensible à la pluie, elle ne pourra s'opposer aux volées de flèches de l'arc (*long bow*) des archers britanniques : nous perdrons les premières batailles de la guerre de Cent Ans (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles).



*Fig. 15. Éléments de comparaison : a, signes arciformes de la grotte de Gaussen (détail), accompagnés d'un mobilier médiéval (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) ; b, 2 des 3 silhouettes digitiformes de la grotte-cluzeau de Rajeac (accès par un escalier monolithique médiéval) ; c, arbalète gravée sur la paroi retaillée du cluzeau médiéval de la Genèbre.*

En définitive, le Trou croisé présente un assemblage exceptionnel, dans notre région, des principaux thèmes typiques de l'art schématique linéaire. Ces gravures sont regroupées et organisées dans une cavité à la fois minuscule et isolée. Des arguments archéologiques recueillis dans trois autres cavités de Dordogne, décorées de graphismes analogues, font pencher en faveur d'une datation médiévale.

L'interprétation de ces signes si particuliers en tant que symboles et leur raison d'être dans de nombreux sites rupestres a fait l'objet de considérations qui sortent du domaine de la présente publication, essentiellement descriptive<sup>25</sup>.

Le Trou croisé est proche d'une grande carrière dont un projet d'extension est actuellement discuté.

B. et G. D.<sup>26</sup>

25. CHEVALIER et GHEERBRANT, 1997.

26. Département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. UMR 7194 du CNRS. Spéleo-Club de Périgueux. Nous remercions P. Lasserre (Spéleo-Club de Périgueux) qui nous a signalé cette cavité, G. Delorme (Spéleo-Club de Périgueux), géologue spécialiste des carrières, et C. Rosy--Delluc pour son aide lors de la topographie. Notre collègue Philippe Hameau, docteur en Préhistoire et Protohistoire Européenne, maître de conférences au Département de Sociologie-Ethnologie de l'Université de Nice-Sophia Antipolis, nous a fait l'amitié de nous aider pour aborder le problème chronologique de « cette belle découverte ».

### Choix bibliographique

- ABÉLANET (J.), *Signes sans paroles, Cent siècles d'art rupestre en Europe occidentale*, Paris, éd. Hachette, 1986.
- AVRILLEAU (S.), *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, Périgueux, éd. Archéologie 24, 1975, p. 157-186 (plan de la Genèbre, p. 60).
- AVRILLEAU (S.), *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, 1<sup>o</sup>, Périgueux, éd. Libro-Liber, 1996 (la Genèbre, p. 91-96).
- BARRIÈRE (C.) et NOUGIER (L.-R.), « Gravures schématiques en Dordogne », *Préhistoire VII* (Annales de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Toulouse), 1, fasc. 5, 1965, p. 19-20.
- BARRIÈRE (C.), *L'art pariétal de Rouffignac*, Paris, éd. Picard (Fondation Singer-Polignac), 1983.
- BITARD (B.), BITARD (J.-P.) et al., « Visite à la grotte de Lasserre [*alias* Gaussen] », dans « Comptes-rendus d'activités du Spéléo-Club de Périgueux », *Spéléo-Dordogne*, n° 21, 1966, p. 32-33 ; n° 22, 1967, p. 24 ; n° 25, 1968, p. 41 ; n° 61, 1976, p. 8 ; n° 65, 1977, p. 8-9.
- CHEVALIER (J.) et GHEERBRANT (A.), *Dictionnaire des symboles. Mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, couleurs, nombres*, Paris, éd. Robert Laffont, 1997.
- DELORME (G.), « L'héritage de la karstification d'âge tertiaire dans l'environnement actuel du Périgord. Le karst *éponge* du Périgord Noir », à paraître.
- DELLUC (B. et G.), « Graphismes pariétaux non paléolithiques du Périgord », dans AVRILLEAU (S.), *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, Périgueux, éd. Archéologie 24, 1975, p. 157-186.
- DELLUC (B.), DELLUC (G.) et GALINAT (B.), « Les gravures de la grotte de Gaussen (Beynac-et-Cazenac) », *BSHAP*, t. CIX, 1982, p. 169-181 (plans et relevés).
- DELLUC (B. et G.) et GUICHARD (F.), « La grotte ornée de Saint-Cirq (Dordogne) », *Bulletin de la Société préhistorique française* (Hommage à André Leroi-Gourhan), t. 84, 1987, p. 364-393, ill., plans et coupes.
- GAILLARD (H.) et al., *Carte archéologique de la Gaule, Dordogne*, Paris, éd. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres / Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 1996.
- GARIDEL (H.) et HAMEAU (Ph.), « Les peintures de Pierre-Escrite (Chasteuil, Alpes-de-Haute-Provence) et la représentation du cerf dans l'art schématique postglaciaire », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 94, 1997, p. 83-96.
- GLORY (A.), « Gravures rupestres schématiques dans l'Ariège », *Gallia*, V, 1947, p. 1-45.
- GLORY (A.), SANZ MARTINEZ (J.), NEUKIRCH (H.) et GEORGEOT (P.), « Les peintures de l'Âge du Métal en France méridionale », *Préhistoire*, X, 1948, p. 7-135.
- GROSJEAN (R.), « Éventail iconographique des gravures rupestres de la Petra-Frisgiata Cambia (Corse) », *Congrès préhistorique de France, CR de la XVIII<sup>e</sup> session Ajaccio 1966*, Paris, éd. Société préhistorique française, 1966, p. 399-406.
- HAMEAU (Ph.), « Trois nouveaux jalons de l'art post-glaciaire entre Provence et Dauphiné », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 89, 1992, p. 137-157.
- HAMEAU (Ph.), « L'art schématique linéaire dans le Sud-Est de la France », *L'Anthropologie*, 105, 2001, p. 565-610.
- HÉRAUD (C.), « Trou croisé, Saint-Georges-de-Montclar », *Spéléo-Dordogne*, Activités, 3<sup>e</sup> trimestre 1994, p. 21.

- LACOMBE (C.), « Mobilier médiéval provenant de la grotte de Gaussen, commune de Beynac », *BSHAP*, t. CIX, 1982, p. 182-188.
- LUMLEY (H. de), FONVIELLE (M.-E.) et ABÉLANET (J.), « L'art schématique linéaire », dans *Vallée des Merveilles. Livret-guide de l'excursion C1*, IX<sup>e</sup> congrès de l'UISPP à Nice, 1976, p. 133-167.
- MOURCIN (J. de), « Notes de voyage en Périgord », *BSHAP*, t. V, 1878, p. 155.
- PROU (V.), *La chirobaliste d'Héron d'Alexandrie*, Paris, éd. Didier et Cie, 1862.
- ROUCH (Ph.) et GRATTÉ (L.), « Les gravures pariétales de la grotte de Peyort à Cazavet, Ariège », *Préhistoire ariégeoise*, t. XL, 1985, p. 53-69.
- ROUCH (Ph.) et GRATTÉ (L.), « Les gravures pariétales de la grotte de Santo Eulasio, à Orniolac-Ussat-les-Bains (Ariège) », *Préhistoire ariégeoise*, t. XLIV, 1989, p. 153-179.
- SPÉLÉO-CLUB DE PÉRIGUEUX, « Comptes rendus d'activités », *Spéléo-Dordogne* : grotte de Gaussen (1966, 1967, 1968, 1976, 1977), grotte-cluzeau de Rajeac (1959, 1966, 1970, 1972, 1975, 1976, 1997, 2003, 2007, 2008), cluzeau de la Genèbre (1967, 1972, 1988, 1997).
- VIDAL (P.), *Cavernes en Périgord*, Périgueux, éd. Fanlac, 1987 (avec un plan de Rajeac).



## NOTES DE LECTURE

### *Se souvenir de Sarlat. 150 ans de restauration*

Anne Bécheau

éd. Geste éditions, 2013, 146 p., ill., 25 €



Anne Bécheau nous fait revivre cette ville de Sarlat où elle est née et a conservé quelques souvenirs de ce qu'elle était avant sa restauration. Peu avant la seconde guerre mondiale, Jean Giraudoux, Lucien de Maleville voient en Sarlat un trésor à protéger. Jacques Boissarie et Henri de Ségogne, précurseurs du développement du tourisme à Sarlat, créent en 1952 le festival des jeux du théâtre. Ce dernier influencera le choix des sites à restaurer dès 1964, en application de la loi Malraux du 4 août 1962. Les travaux seront conduits par Yves Marie Froidevaux (ACMH), par Albert Laprade (AC des bâtiments civils) et par Max Sarradet (conservateur des MH), sans oublier les nombreux artisans et leur savoir-faire.

L'auteur nous propose ensuite de partir à la découverte des nombreux monuments restaurés en particulier la cathédrale et son quartier dont la maison de La Boétie, l'hôtel de ville, l'église Sainte-Marie, les différents hôtels particuliers du quartier du présidial ainsi que l'hôtel Plamon, « un des plus beaux exemples de l'architecture du Sud-Ouest au Moyen Âge » selon Y. M. Froidevaux, sans oublier les immeubles à l'ouest de la Traverse. Une annexe complète la liste des bâtiments classés ou inscrits aux MH, ainsi qu'une bibliographie et des notions sur les artistes dont le nom reste attaché à Sarlat.

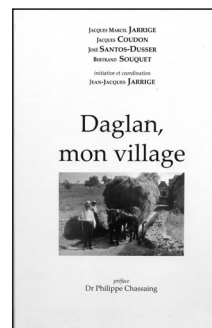
Grâce à ses recherches en archives et à une judicieuse comparaison des photos anciennes avec celles des monuments restaurés, Anne Bécheau nous invite à revisiter cette ville mondialement connue en compagnie de ce guide remarquable. ■ A. B.

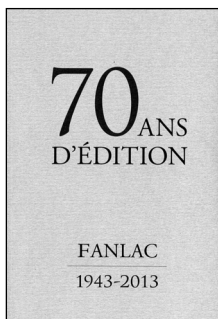
### *Daglan, mon village*

Jacques-Marcel Jarrige, Jacques Coudon, José Santos-Dusser, Bertrand Souquet, Jean-Jacques Jarrige (préface de Philippe Chassaing)

éd. ARKA, 2013, 198 p., ill., 25 €

Ces cinq Daglanais, amoureux de leur terroir, relatent avec passion et clairvoyance la vie quotidienne dans ce monde rural au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Une documentation très riche, émouvante parfois (extraits de journaux, cartes postales, nombreuses photographies...), montre la transformation lente, mais inexorable, du travail agricole et artisanal. L'évolution des technologies dans tous les domaines a bouleversé la vie familiale et publique de la commune qui, ayant aussi subi les affres des deux guerres, a su conserver ses traditions (fêtes, patois sarladais de la langue d'oc...). Cette chronique, écrite à la première personne, avec sensibilité, réalisme, humour, est le reflet d'un passé récent que l'on retrouve dans les communes rurales du Périgord. Ce bel ouvrage sera un témoignage riche, vivant, indispensable aux futurs historiens. ■ J. R.





**70 ans d'édition. Fanlac 1943-2013**

Bernard et Françoise Tardien

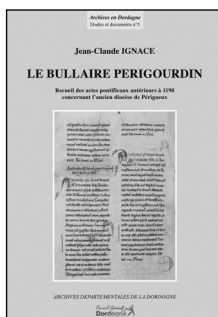
éd. Fanlac, 2013, 123 p., 5 €

Tous les dix ans, les éditions Fanlac publient leur catalogue. Ce rituel a, entre autres mérites, celui de rappeler l'ancienneté de la maison établie depuis les très difficiles années de guerre « près la Tour de Vésonne ».

Il permet aussi de se remettre en mémoire la diversité et la richesse du fonds Fanlac constitué grâce au talent d'éditeur du fondateur et de ses successeurs. Feuilletter cet ouvrage, c'est retrouver une très longue histoire de notre vie littéraire, et donc notre histoire elle-même. Depuis les premières parutions, comme l'ouvrage consacré par Pierre Fanlac au peintre Dessales-Quentin,

jusqu'au dernier titre paru en 2013, *Journal de voyage au fil de la Dordogne*, très remarquable texte d'un voyageur anglais en 1892, le bilan culturel est considérable. Sans oublier la qualité constante du travail des graphistes et des imprimeurs.

Cette publication nous donne à nouveau l'occasion de nous réjouir du choix de la ville de Périgueux de donner à sa bibliothèque le nom de notre ancien collègue Pierre Fanlac. ■ G. F.



**Le bullaire périgourdin. Recueil des actes pontificaux antérieurs à 1198 concernant l'ancien diocèse de Périgueux**

Jean-Claude Ignace

éd. Archives départementales de la Dordogne, 2012, 112 p., ill., 12 €

C'est un recueil fort utile qui s'offre ici aux médiévistes, où l'auteur a patiemment rassemblé tous les privilèges et lettres que les papes (54) ou leurs légats (5) adressèrent avant 1198 aux évêques et aux abbés de l'ancien diocèse de Périgueux. Territoire égal  *grosso modo*  au département de la Dordogne, plus les pays d'Aubeterre et de Villebois, moins ceux de Nontron, Lanouaille et Carlux. Ce type de recueil – dom J. Becquet a établi celui du diocèse de Limoges en 1973-1982 – s'avérait d'autant plus nécessaire que les registres, très incomplets, de la

chancellerie pontificale ne sont conservés qu'à partir du règne d'Innocent III (1198-1216). Si beaucoup de ces actes avaient été édités ici ou là, l'auteur a réussi, par d'extensives recherches dans les fonds les plus divers, à nous livrer plusieurs trouvailles heureuses, des textes qui n'existaient qu'en copie chez l'abbé Lespine ou dom Claude Estiennot (n° 25bis, 33, 41) mais surtout trois autres que personne n'avait jusqu'ici repérés (n° 15, 20, 24). Dans son introduction, il retrace les relations de Rome avec l'Église du Périgord « qui ne se concrétisent véritablement qu'à partir du début du XII<sup>e</sup> siècle ». La bibliographie qu'il dresse témoigne assez que les ressources documentaires du Vatican furent tôt reconnues et exploitées ; par les érudits des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, dont l'abbé Lespine (coll. Périgord, tomes 26-29) qui a notamment couvert la période de Jean XXII à Benoît XIII (1316-1424) ; par les ambitieuses entreprises d'édition de textes pontificaux aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; par l'École française de Rome enfin, qui analyse et transcrit les actes de la chancellerie pontificale des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles (80 vol.). Le site  *Ut per litteras apostolicas*  de Brepols facilite grandement l'accès à cet énorme corpus : 250 000 documents couvrant presque sans lacunes la période d'Honorius III à Grégoire XI (1216-1378) et dont un tiers environ concernerait la France. En complément, l'auteur identifie et localise tous les établissements ecclésiastiques mentionnés (index et carte), indexe les noms et les matières cités, donne un glossaire des termes religieux les plus techniques. Ce recueil, agréablement illustré par les fac-similés de plusieurs manuscrits, de souscriptions pontificales et autres marques de validation, fait honneur au labeur et à l'érudition de son auteur. Un ouvrage de référence. ■ C. H. P.

### ***L'âme du hameau***

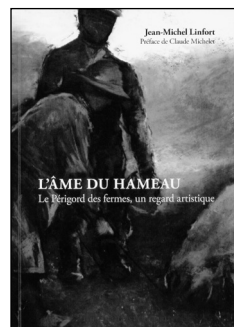
Jean-Michel Linfort (préface de Claude Michelet)

éd. IFIE éditions Périgord, 2013, 254 p., ill., 30 €

Cet ouvrage paraît une suite logique aux travaux de Jean-Michel Linfort sur les peintres et sur la ruralité. Il se situe même à la convergence des deux séries d'études que cet auteur à déjà publiées sur les artistes et sur les paysans, sujets qui, l'un et l'autre, provoquent chez l'ancien de la préfectorale un enthousiasme toujours renouvelé et toujours communicatif.

Mais la passion s'appuie sur la réflexion et sur la recherche. Nous pouvons mesurer grâce à la très érudite rétrospective conduite par l'auteur l'importance du hameau, de la ferme et du paysage des campagnes dans l'histoire de la peinture depuis les livres d'heures du Moyen Âge jusqu'à Miro. Cet « autrefois artistique des fermes » se complète d'ailleurs par le travail des photographes, comme Raymond Depardon sensible au monde menacé de la ruralité.

Une importante partie de l'ouvrage est consacrée au Périgord, à ses peintres amoureux d'un terroir dont ils mesurent souvent la fragilité, peintres secondés ou inspirés par les historiens, comme Jean Secret, qui signalait la richesse d'un patrimoine rural souvent méconnu. Nos peintres, très attentivement étudiés par l'auteur, chercheur infatigable, nous ont légué des collections de paysages que nous voyons maintenant disparaître avec l'irréversible artificialisation des sols. On lira aussi dans ces pages la présentation de ces marqueurs de la ruralité que sont, par exemple, les clôtures, les mares ou encore les hangars, les friches, mais aussi certaines plantes emblématiques comme le coquelicot, marqueurs que nous ne regardions plus. La riche illustration du livre, par le choix des œuvres, celles de nombreux peintres et celles de l'auteur, complète parfaitement un texte à la fois très argumenté et très poétique, un texte écrit, pourrait-on dire, avec un pinceau. ■ G. F.

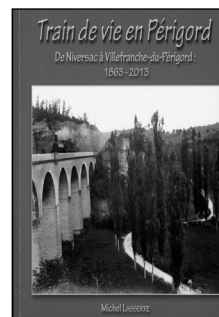


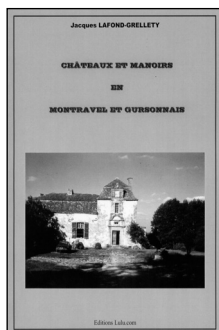
### ***Train de vie en Périgord. De Niversac à Villefranche-du-Périgord : 1863-2013***

Michel Lasserre

éd. Annet, 2013, 119 p., ill., 15 €

Chaque Périgordin a dans sa bibliothèque un livre consacré au train, tel celui de Jacques Lagrange *Le Chemin de fer en Périgord (1850-1871)* ou celui d'Henri Brives *Cent vingt ans de chemin de fer*. Mais l'ouvrage de Michel Lasserre *Train de vie* mérite une mention tout à fait particulière pour la qualité du travail bibliographique effectué par son auteur dans toutes les archives disponibles, par la richesse de son illustration et le soin de son édition pour célébrer le 150<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration de la ligne Périgueux-Agen. En effet, il relate par le menu tous les incidents ou accidents, les anecdotes qui ont jalonné son histoire depuis le début de sa construction, sans oublier les noms des personnages qui l'ont fait vivre, les noms des passages à niveau et de leurs gardes-barrières, sans oublier aussi les événements qui ont fait la renommée de plusieurs de ses gares : Les Eyzies, point d'arrivée d'un grand nombre de préhistoriens depuis celle de Lartet et Christy à la fin du mois d'août 1863, quelques semaines après l'inauguration de la ligne, le 3 août ; Le Buisson, point d'arrivée des pèlerins de Cadouin, qui parcouraient les 6 derniers kilomètres dans l'autobus à vapeur inventé par l'ingénieur bordelais, Valentin Purrey ; Belvès, point d'arrivée des pèlerins de Capelou. C'est encore au train que Belvès doit son eau courante depuis cent cinquante ans : en effet le chemin de fer était gros consommateur d'eau, d'où la nécessité de mettre en place des captages munis de pompes sur les ruisseaux et de construire des réservoirs de stockage qui permirent de desservir aussi les maisons du bourg. ■ B. D.

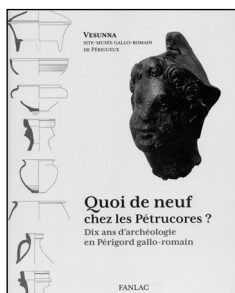




### ***Châteaux et manoirs en Montravel et Gursonnais***

Jacques Lafond-Grellety (préface Jacques de La Serve)  
éd. Lulu.com, 2013, 256 p., ill.

Jacques Lafond-Grellety, qui nous a quittés en 2013, a été membre de notre compagnie, qui a bénéficié de ses travaux et recherches. D'une grande discrétion, il a su au fil des années, parallèlement à ses obligations professionnelles, se mettre au service de sa commune de Saint-Martin-de-Gurson et développer des travaux d'érudition. Le présent ouvrage, publié à titre posthume, est pour le moins passionnant et fort utile. Il dresse en effet la liste des châteaux et manoirs de cette région périgordine, à laquelle il était si attaché. Chaque notice présente un état des lieux et une approche historique détaillée. Des illustrations sur certaines des demeures décrites, issues des collections personnelles de l'auteur, complètent ce travail. Il s'agit là d'un ouvrage de référence, dont il faut remercier les éditeurs et en particulier M<sup>me</sup> Lafond-Grellety. ■ D. A.



### ***Quoi de neuf chez les Pétrucres ? Dix ans d'archéologie en Périgord gallo-romain***

Collectif (Vesunna, site-musée gallo-romain de Périgueux)  
éd. Fanlac, 2013, 127 p., ill., 19 €

Une exposition, à la fois passionnante et didactique, présente, de juillet 2013 à mars 2014, les avancées de la recherche archéologique dans notre région, à l'occasion du dixième anniversaire du musée gallo-romain Vesunna. Le catalogue de l'exposition est un véritable ouvrage de référence tant sont riches les communications relatives aux découvertes en Dordogne au cours de la dernière décennie. L'ouvrage se découpe suivant plusieurs thèmes : Vesunna ville romaine, le territoire de la cité, productions et échanges, culture, religion et monde des morts. Comme l'indique Dany Barraud dans l'introduction, « bourgs et villages apparaissent peu à peu sur le territoire au gré des interventions archéologiques qui font revivre ce passé gallo-romain disparu ». ■ D. A.

*Ont participé à cette rubrique : Alain Blondin, Jeannine Rousset, Gérard Fayolle, Claude-Henri Piraud, Brigitte Delluc, Dominique Audrerie.*

Les auteurs et éditeurs, désireux de voir mentionnés dans les rubriques du *Bulletin* leurs ouvrages sur le Périgord sont invités à adresser un exemplaire de leur publication en service de presse au siège de la SHAP (18, rue du Plantier, 24000 Périgueux). Ainsi, l'ouvrage sera répertorié, chroniqué et inventorié dans notre bibliothèque.

## **COURRIER DES LECTEURS ET PETITES NOUVELLES**

par Brigitte DELLUC

### **VIE DE LA SOCIÉTÉ**

- Notre site Internet ([www.shap.fr](http://www.shap.fr)) fournit de façon quasi instantanée les informations sur les activités de notre société. Ne pas hésiter à le consulter, en particulier pour le programme des réunions mensuelles et pour les sorties.

- Notre sortie de printemps aura lieu le 21 juin 2014 dans la vallée de la Crempse, depuis Mussidan jusqu'à Pont Saint-Mamet (visite des vestiges d'un ancien prieuré), en passant par Villamblard, sous la direction de Dominique Audrier, avec la collaboration de Thérèse Ronot, Ghislaine Faurie-Lajonie et Catherine Paoletti. Prévoir des chaussures de marche.

- Notre sortie d'automne aura lieu à une date non encore fixée, dans la région de Brantôme sous la direction de M. Cestac. Il est prévu une randonnée de 1 h 30. Prévoir des chaussures de marche.

- Une sortie supplémentaire à Champeaux-et-La-Chapelle-Pommier est proposée par l'association qui s'occupe de la protection des deux églises. Un car est retenu pour le 24 mai après-midi pour les visiter. Il est envisagé aussi de faire un arrêt à Saint-Méard-de-Drôme pour admirer les nouvelles peintures murales récemment découvertes dans l'église. Départ de Périgueux, au parking de Vesunna à 13 heures. Prière de s'inscrire auprès du secrétariat.

- Le voyage en Sardaigne aura lieu du 5 au 12 septembre 2014 sous la direction de François Michel. Les conditions du voyage et le programme sont disponibles sur le site de la SHAP. Il reste actuellement 3 ou 4 places disponibles.

## COURRIER DES CHERCHEURS



Fig. 1.

- Le Dr Gilles Delluc (gilles.delluc@orange.fr), réagit à la communication de J.-J. Gillot sur Paul Lapuyade et son comportement si particulier, tranchant avec un passé normal. Ce Périgordin (fig. 1, collection Guy Penaud, *Histoire de la Résistance en Périgord*, éd. Pierre Fanlac, 1985, p. 238) est devenu « dispendieux et pervers », « mythomane et excessivement vaniteux » et « toutefois responsable de ses actes » d'après un examen mental fait en 1941 ; « comme ivre et surexcité » d'après un rapport de police en 1943 ; « forgeant des appréciations invraisemblables »,

« violent, qui ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales », « psychologiquement instable, illuminé et croyant servir son pays ». La clef de ce changement de comportement, qui conduira l'intéressé au poteau d'exécution, se trouve dans l'examen du sujet, âgé de 25 ans, effectué le 27 septembre 1918 par la commission de réforme. « Il est porteur d'un signe d'Argyll Robertson, c'est-à-dire d'une abolition du réflexe photomoteur (contraction des pupilles à la lumière), avec conservation du réflexe d'accommodation à la distance. Voici le motif de la réforme : « Mydriase des yeux, avec abolition des réflexes iridiens et une faiblesse générale, palpitations, syndrome oculaire caractérisé par une inégalité pupillaire, signe d'Argyll Robertson, contracté au cours des opérations militaires ». Ce signe est un des rares signes quasi pathognomoniques (c'est-à-dire spécifiques) de la médecine : il traduit une syphilis avec atteinte neuropsychique ou neurosyphilis. Autrefois nommé à tort « paralysie générale » ou encore PG, cette syphilis tertiaire est une méningo-encéphalite avec essentiellement une démence progressive, survenant de 5 à 15 ans après le chancre d'inoculation (syphilis primaire). Le médecin militaire examinateur, connaissant sans aucun doute parfaitement la maladie, si fréquente à cette époque, a considéré cette atteinte comme contractée « au cours des opérations militaires ». Ce qui ne manque pas d'humour, volontaire ou non... Je ne vois qu'une seule occasion de se retrouver avec un tel signe et une démence d'origine syphilitique : un contact infectant par le tréponème pâle lors de ses premiers rapports sexuels, sans doute pendant ses trois ans de service militaire, à l'âge de 20 ans. Comme tant d'autres... Maupassant, Van Gogh, Lautrec, Gauguin, Daudet, Baudelaire, Lénine... et même le général Gamelin, dit-on, et, peut-être, Stavisky. »

## DEMANDE DES LECTEURS

- M. F. Bougrand (29, rue du Petit-Chemineau, 49100 Angers) cherche « le texte de Brunissende, sœur du dernier comte de Périgord, où elle fait héritier de ses biens Charles Talleyrand, seigneur de Grignols (vers 1424), tiré des archives de la maison de Talleyrand (peut-être dans Lespine ?) ».

## INFORMATIONS

- L'association « Les Amis de Guy de Larigaudie » à Saint-Martin-de-Ribérac signale qu'une biographie, sous forme de témoignage, vient d'être enregistrée aux Archives départementales (sonothèque) : c'est le témoignage de Jean Peytoureau, témoin vivant et voisin de Guy. Ce document est disponible sur Internet : <http://calameo.com/read/000011126244502d9e924> ou <https://www.youtube.com/watch?v=x8NgxD7V2sk>.

- L'association « Défense du val de Dronne et de la Double » nous informe de plusieurs projets de parcs éoliens en Dordogne, dans des zones où la nature était jusqu'ici préservée : 1 - Puymangou et Parcou (Le Bourg de Puymangou) ; 2 - Saint-Aulaye et La Roche-Chalais (Motte Rouge, La Latière, La Fortie, Salamou, Chantemerle, La Livardie, bois des Fayolle, La Gacherie, Léparon) ; 3 - Saint-Vincent-Jalmoutiers, Servanches et Echourgnac (Bois de La Lande, les Communautés, les Fouillargues, les Boueynas, le Champ de Tir, le Poritel, le Claud du Pey) ; 4 - Eygurande et Gardedeuil (Le Claud de Labinaud, Chauvet, Les Vignes de Bodout, Saint-Sicaire, Le Seguineaud, Fonblanche) ; 5 - La Roche-Chalais et Eygurande-Gardedeuil (Bois de l'Homme mort, Lavautour, Le Fénage, Martillac, Le Soulard, Chante-Loup). L'association Asso3D s'y oppose fermement : voir le site [asso3d.fr](http://asso3d.fr).

- La Société archéologique de Saint-Émilion et la Fédération historique du Sud-Ouest organisent le 6 et 7 septembre 2014 un congrès sur le thème « Lieux et objets de la vigne et du vin en Aquitaine de l'Antiquité à nos jours ».

- Le Bastideum, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la bastide de Monpazier (de sa fondation en 1284 à aujourd'hui), inauguré en juillet 2013, ré-ouvre ses portes au public le 5 avril 2014.

- M. Jean-Jacques Gillot ([jean-jacques.gillot@laposte.net](mailto:jean-jacques.gillot@laposte.net)), à la suite de la fermeture de la société d'édition Pilote 24, a racheté quelques exemplaires de son ouvrage *Les communistes en Périgord*. Il les propose à un prix avantageux aux personnes intéressées. Prière de le contacter.

- M<sup>lle</sup> Mélanie Lebeaux, après avoir soutenu brillamment sa thèse de doctorat, nous prie de transmettre le message suivant : « J'ai enfin concrétisé mon projet de devenir historienne de l'art et chercheur indépendant. Je peux intervenir auprès d'un vaste public allant des professionnels du tourisme et du patrimoine aux particuliers. » Pour plus d'informations, consulter sa page web : <http://melanielebeaux.fr/>

**CORRESPONDANCE POUR  
« COURRIER DES CHERCHEURS ET PETITES NOUVELLES »**

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information, on peut écrire à M<sup>me</sup> Brigitte Delluc, secrétaire générale, SHAP, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux ou utiliser son courriel : gilles.delluc@orange.fr (à l'attention de Brigitte Delluc).

Les illustrations photographiques doivent être communiquées sous forme d'un tirage papier ou numérisée en format JPG (en 300 dpi). Compter deux mois minimum de délai pour la publication dans cette rubrique.

**PROGRAMME DE NOS RÉUNIONS**

**2<sup>e</sup> trimestre 2014**

**2 avril 2014**

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Le préhistorien Alain Roussot (1937-2013)*
2. Georges Labrousse : *Justin Descombes, paysan du Périgord, poilu de 14-18*
3. Charles Bohnert : *Des bords du Rhin aux rives de l'Isle. Le drame des réfugiés Alsaciens Mosellans 1939-1945*

**7 mai 2014**

1. Jean-Marie Barbiche : *Les acquisitions patrimoniales 2013 de la bibliothèque municipale de Périgueux*
2. Gilles et Brigitte Delluc : *Les extraordinaires souvenirs du Dr Poumiès de la Siboutie*
3. Pierre Martial : *Dans le cadre du centenaire de la mort de Frédéric Mistral : Mistral, le Périgord et les Périgourdiens*

**4 juin 2014**

1. Gilles et Brigitte Delluc : *Mais qui était le peintre de Villars ?*
2. Jean-Louis Montagut : *Un aventurier périgordin de notre temps, Guy de Larigaudie (1908-1940)*
3. Mélanie Lebeaux : *L'architecture dans le comté de Périgord à la Renaissance : présentation et résumé de la thèse éponyme*